A. COURNOT

SOUVENIRS

(1760-1860)

PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR

E.-P. BOTTINELLI

DOCTEUR ÈS LETTRES

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1913

(Philosophe et Savant de l'époque Romantique)

SOUVENIRS

Popularité de Lamennais 64-66
Frayssinous 74 + 76
Proudhon 90-91
P.-L. Courrier 113-115
Chateaubriand légitimiste 139-
Génie X^isme 35

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR :

PUBLIÉ PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

A. Cournot, métaphysicien de la connaissance. Un vol. in-8, broché. 7 fr. 50

A. COURNOT

SOUVENIRS

(1760-1860)

PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR

E.-P. BOTTINELLI

DOCTEUR ÈS LETTRES

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1913

A LA FAMILLE D'A. COURNOT

E. P. B.



INTRODUCTION

Lorsque Cournot entreprit d'écrire ses « souvenirs », il avait 58 ans. Le début du manuscrit nous en fournit la preuve. « Je ne crois pas, écrit-il en effet, qu'à aucune époque la société ait subi en tous sens des changements aussi profonds et aussi rapides que ceux dont j'ai été le témoin dans le cours d'une vie qui ne m'a encore conduit qu'au seuil de la vieillesse. » D'autre part, la dernière page du texte porte cette date : « Dijon, octobre 1859 ». Quelques précisions sur la vie de Cournot nous permettront de nous rendre compte de la manière dont fut composé cet ouvrage.

On sait que de très bonne heure il eut la vue fatiguée. Étant à Paris, il fut obligé de recourir aux bons offices d'un lecteur qui, chaque jour, à deux reprises souvent, montait à son appartement, rue de la Sorbonne, et lui faisait la lecture à haute voix. Il garda cette habitude à Dijon ; et le secrétaire de l'Académie devint son secrétaire particulier. Celui-ci, quotidiennement, pendant plus d'une heure, lisait, dans le cadre sévère du cabinet de travail, les œuvres qui plaisaient à l'esprit du philosophe. L'éclectisme de Cournot allait ainsi d'Hippocrate à Vanini, et de Vanini à l'histoire de Louis XV par Tocqueville[1]. Cournot écoutait attentivement. Il fit plus. Après avoir rédigé lui-même quelques chapitres où il exposait ses idées, il prit l'habitude de donner à recopier à son secrétaire, — ou plutôt à l'un de ses secrétaires, car il en eut plusieurs — les pages qui, revues ensuite, étaient destinées à la publication. C'est ainsi que le *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences*

1. Le père d'Alexis de Tocqueville.

et dans l'histoire fut composé, de 1857 à 1861. De son passage chez le maréchal Gouvion Saint-Cyr qu'il aida dans la rédaction de ses mémoires, il avait retenu entre autres choses qu'un auteur n'est pas toujours bon juge de ses propres écrits[1]; et il ne dédaignait pas de demander au secrétaire ce qu'il pensait de son style, et de tenir compte de son opinion. Le manuscrit recopié, il détruisait de sa main les pages qu'il avait rédigées.

Les *Souvenirs* ont été composés de la sorte. Selon son habitude, Cournot exprima ses pensées presque sans rature, et d'un trait. Son écriture minuscule qu'il qualifiait volontiers de « pattes de mouche » remplit environ cent pages du format ordinaire des cahiers d'écoliers. Au mois d'août 1859, il se décida à mettre au courant de son entreprise M. L., son secrétaire de confiance. En grand mystère, il lui commit donc le soin de transcrire au net sa brochure ; et lui enjoignit expressément de n'en souffler mot à personne. « Prenez au sérieux votre rôle qui est de garder les secrets », lui dit-il. Par un surcroît de précautions, comme il allait partir à la campagne, il notifia que ses mémoires seraient recopiés durant son absence, dans son propre cabinet de travail, et portes fermées. Ces mesures minutieuses n'ont rien qui doive étonner. Le Comtois était naturellement défiant, et ses biographes l'ont assez dit ; mais c'est le recteur surtout qui poussait jusqu'au scrupule le souci de ne rien faire qui pût porter atteinte à son autorité et à ses devoirs d'état.

Au mois d'octobre suivant, M. L. s'était acquitté de sa tâche à la lettre ; et les Souvenirs, recopiés, furent précieusement déposés au fond d'un tiroir. Certes, leur auteur n'avait point le désir qu'ils vissent le jour avant sa mort. Un esprit moins délicat que le sien, mais d'un tact ordinaire, n'eût pas songé davantage à publier aussitôt une œuvre remplie de jugements, très sincères sans doute, mais très libres, sur tant de personnages, la plupart vivants alors. Nous ne doutons pas, cependant, qu'il ait souhaité qu'après lui ses Souvenirs fussent édités. Sa manière d'écrire en est une preuve. Celui qui entend ne parler qu'à ses proches insiste sur des anecdotes, sans intérêt pour les

1. Cf. *Souvenirs*, p. 95-96.

profanes, mais capables de plaire à la *gens*. Tout ce qui a trait à la famille est ainsi amplifié. Or, on ne voit guère cette préoccupation chez Cournot. Il nous entretient de sa famille avec réserve, et juste assez, soit pour nous expliquer comment se fit son éducation, soit pour nous mettre au courant des événements de l'époque auxquels ses parents furent mêlés, soit enfin pour donner du relief à quelque idée générale. Mais il est muet sur son frère, ses neveux et nièces ; il ne fait même pas allusion à sa sœur Judith qu'il aimait beaucoup, et à laquelle étant à Paris, il rendait visite chaque jour. D'ailleurs, un fait qui nous a été rapporté par la famille du philosophe prouve suffisamment à lui seul que Cournot avait envisagé avec sérénité l'hypothèse d'une édition posthume. Il en avait en effet touché un mot à son fils Pierre, pour lui laisser à cet égard la plus grande liberté d'action[1].

Pierre Cournot (1839-1894), son fils unique, ne jugea pas à propos de publier les Souvenirs. Tout au plus, permit-il qu'on en tirât quelques copies manuscrites qui n'excédèrent pas, semble-t-il, le nombre trois. La seule qui reste, est celle d'Eugène Cournot, frère cadet d'Augustin. Il nous a été donné de pouvoir la comparer avec la copie primitive. Il appert, d'après les notes marginales, qu'elle a été écrite entre 1877 et 1880. Certaines parmi ces notes ont retenu notre attention. On les retrouvera dans la présente édition, à titre d'éclaircissements ou de compléments. Pour éviter toute confusion, nous appellerons document A, la copie sortie des mains de M. L., le secrétaire de Cournot en 1859, et qui mit au net le manuscrit du philosophe ; et nous appellerons document B la copie d'Eugène Cournot[2].

Disons-le sans tarder, on ne saurait élever aucun doute sérieux sur l'authenticité du document A. Retrouvé dans la famille de Cournot qui le gardait avec un soin jaloux, il se compose de deux carnets in-12 reliés et dorés sur tranches. Les plats de l'un sont de couleur bleu-sombre, et ceux de l'autre vert gazon.

1. Cf. *Souvenirs*, p. 4.

2. Les notes qui nous sont propres sont suivies de N. E. (note de l'Éditeur) ; celle d'Augustin Cournot ne sont suivies d'aucune mention.

Le copiste, court de papier, dut, pour terminer sa tâche, ajouter au second quelques pages arrachées à un livre de compte. Les cent pages serrées, que Cournot en effet livra à son secrétaire, firent plus que doubler sous la plume de celui-ci. L'écriture, la teinte de l'encre, restent identiques du commencement à la fin. Les ratures sont peu nombreuses; et les erreurs du secrétaire n'ont pas toutes été relevées par Cournot lorsqu'il relut la copie. Nous en signalerons quelques-unes dans le cours de l'ouvrage. La plupart sont peu importantes : tantôt c'est un terme qui a été pris pour un autre (*auteurs* pour *acteurs ; il y avait* pour *il y aurait,* etc.) ; tantôt c'est un mot ou une expression, qu'à la réflexion Cournot remplace par d'autres plus propres ou plus corrects (*observation* est corrigé par *observance ; atteint le but* est substitué à *rempli le but,* etc...).

Sans attribuer donc plus de poids qu'il ne convient à ces fautes inévitables de copiste, nous avons soumis le document A à M. L. qui en prit minutieusement connaissance, avec une émotion que l'on devine. Il eut d'abord un peu d'hésitation : l'écriture du document A n'était pas celle de M. L. en 1912! Le trouble fut de courte durée : à 53 ans d'intervalle, une écriture peut changer d'une manière notable. M. L. eut vite fait de constater une évolution de ce genre en comparant ses cahiers de 1859 à des lettres écrites par lui en 1912, et au document A. Quelques instants lui suffirent pour reconnaître, à n'en plus douter, dans le document A sa propre écriture de 1859.

Il reste à conclure, par suite, que le document A est bien la copie rédigée en 1859, sur l'injonction de Cournot par M. L., son secrétaire.

Indépendamment d'ailleurs de cette preuve, il est aisé, pour qui a parcouru *l'Essai, le Traité,* et les *Considérations*, de reconnaître sans méprise possible les idées et le style habituels d'Augustin Cournot.

De tous les ouvrages du philosophe, c'est des *Considérations sur la marche des idées dans les temps modernes*, que se rapprochent le plus les *Souvenirs*. Ils forment comme un appendice qui aurait été écrit treize ans avant les *Considérations* elles-mêmes. Bien entendu, toute une partie des *Souvenirs* est d'ordre plus intime, et le titre l'indique assez. Mais qu'on y prenne garde!

Cournot n'a rien d'un Montaigne. Ce n'est point par simple complaisance qu'il nous entretient de sa famille et de sa personne. Il y voit une manière de nous exposer ses doctrines ou de nous les rappeler. Disons mieux : il est un miroir où les choses et les gens de son temps viennent se refléter. L'image est fidèle sans doute; mais elle se teint, au passage, tantôt d'une fine émotion, tantôt de sa pensée critique, tantôt enfin de son ironie discrète. La phrase, harmonieuse et simple, se développe avec une bonhomie particulière. Peu d'images y figurent ; mais les termes sont choisis et exactement appropriés à l'idée. (Cf. p. 104 les relations de Talleyrand et du marquis de Jaucourt). Le style est toujours naturel, sans recherche, mais non parfois sans coquetterie. Comme dans toutes ses autres œuvres, l'émotion de Cournot se traduit brièvement et fortement. Pour marquer l'estime et l'affection qu'il éprouvait à l'égard de son oncle le janséniste, il se contente de ces mots : « L'aîné de mes oncles, à qui je dois tout ce que je puis avoir de bon. » Plus loin, il ajoutera qu'il y a beaucoup de saints de la sainteté desquels il est moins sûr. De même, quand il parle de ses amis et de ses professeurs. Dans tout le cours de son récit, il garde ce ton mesuré et académique qui apparaît dans le « Traité » et dans les « Considérations », mais avec quelque chose de plus familier et de plus abandonné. Les idées sont moins logiquement enchaînées qu'ailleurs; un souvenir en amène un autre; les digressions ne l'arrêtent pas, car il entend bien qu'on regarde sa brochure comme des « fantaisies confidentielles » [1] ; ou, du moins, il la donne pour telle. Plus qu'ailleurs, et c'est un des caractères distinctifs de ses mémoires, il se révèle habile dans l'art du portrait. On voit vivre ses personnages; il les fait parler et discuter devant nous. Comme l'artiste saisit le détail inaperçu, mais significatif, qui éclaire un paysage et lui donne du relief, il sait retenir d'un personnage le trait qui ne nous le laissera plus oublier. Un travers, un mot, une simple attitude, fixent comme au burin la personnalité d'un Laplace, d'un Lagrange, d'un Courier. Et l'on sent qu'il aime le portrait. Il y revient, il insiste ; on en trouve à chaque page pour ainsi dire, et il y met

1. *Souvenirs*, § XXVIII.

une infinie variété. A de telles marques, Cournot s'accuse observateur pénétrant. Nous nous en doutions un peu. Une photographie le représente vu de face, le regard demi-voilé, un sourire aux lèvres mâtiné de bonté et de malice courtoise. C'est ainsi qu'il écoutait en général ses visiteurs. Peu expansif, mais spontané et spirituel à ses heures, il notait au passage ces mille riens qui dénoncent les individualités. Il aimait l'anecdote; et les Souvenirs en sont émaillés. A la différence des esprits vains, il se plaisait à chercher, dans ses replis, l'idée philosophique ou la leçon morale. Et l'idée et la leçon, par la seule manière de conter, se dégagent souvent d'elles-mêmes sans qu'il ait besoin d'appuyer ni d'avertir le lecteur. Tel récit, à propos de Laplace (p. 83-86), tel autre, au sujet de Cousin (§ XIX, XXIII), tel épisode sur la Révolution de 1830 (p. 138), sont, de ce chef, très curieux.

Cournot ne se fait pas scrupule parfois de rapporter, aux termes près, l'anecdote dont il a déjà donné ailleurs la primeur au public. Ce qu'il dit de Lagrange, dans les *Considérations* (t. II, p. 414 en note), et de son opinion sur le retour des Bourbons est ainsi reproduit dans les *Souvenirs*[1]. De même, le portrait de Gouvion Saint-Cyr est un raccourci de celui qu'il traça, en tête des mémoires du maréchal. Le plus humoristique est celui que nous donnent les *Souvenirs*. L'auteur quitte hardiment la scène pour pénétrer dans les coulisses; il use, avec goût d'ailleurs, de la liberté étendue qu'on accorde à de simples mémoires, mais qu'on refuse à une biographie officielle. La noble figure de Gouvion Saint-Cyr s'agrémente, de la sorte, de traits particuliers et elle apparaît moins guindée, plus familière et plus vivante. Ainsi encore, du portrait de l'abbé Grégoire tel qu'il est dans les *Considérations* (t. II, p. 368) et tel qu'il se retrouve dans les *Souvenirs* (p. 151-152).

Une parenté, plus profonde que celle de la forme, unit cependant les mémoires de Cournot à son œuvre philosophique. Et nous ne parlons pas seulement de quelques idées de détail glanées çà et là. Il est aisé en effet de découvrir dans les *Souvenirs* bien des opinions particulières que reproduiront d'une manière

1. *Ibid.*, p. 41. Cf. *Considérations*, t. II, p. 393 et *Souvenirs*, § VII.

analogue les *Considérations*. Ainsi en est-il, par exemple, de son sentiment sur l'hérédité du pouvoir royal, et sur la Révolution. Il juge que l'hérédité directe, la seule naturelle, est aussi la seule que les masses comprennent; il est d'avis que la Révolution de 1789 était nécessaire, etc.[1]... Notons-le donc en passant, mais pour nous attacher davantage à des analogies plus importantes, et à des théories générales qu'il a exprimées auparavant ou qu'il développera dans la suite. La conception du hasard historique, des vues sur la politique et sur l'enseignement surtout, rattachent très nettement selon nous, les *Souvenirs*, soit au *Traité*, soit aux *Considérations*, soit aux *Institutions d'instruction publique en France*.

Le rapprochement, ici, aura ce résultat de rendre plus explicites les doctrines de Cournot exposées dans le présent ouvrage. Elles y sont en effet à l'étroit. Il ne pouvait guère en être autrement, sans que l'auteur, entraîné hors du cadre tracé, ne rompît l'harmonie et l'unité des *Souvenirs*. Il se contente donc de procéder par allusions, de résumer ce qu'il a dit ailleurs ou ce qu'il va développer plus tard longuement, de condenser enfin en quelques paroles, ou sous forme d'exemples, quelques-unes de ses idées les plus chères.

*
* *

Il y a chez Cournot, si nous l'avons bien compris, et à travers toutes ses œuvres, un hasard objectif qui repose sur une contingence essentielle des choses, plus ou moins clairement mise en relief. Tantôt il l'appelle *l'extra-légal* qui brise le déterminisme ; tantôt il l'envisage comme la donnée initiale et le fait, opposés et irréductibles à la loi, au même titre que l'histoire s'oppose à la théorie[2]. Il écrit ailleurs : « Quand le cours régulier des événements a réuni toutes les circonstances requises pour la maturité

1. *Considérations*, II, livre VI, p. 463 et *passim*. — *Souvenirs*, p. 42 ; § XXIX.

2. *Matérialisme*, p. 127. — *Traité*, I, p. 360. Cf. notre étude sur Cournot métaphysicien de la connaissance, ch. du Hasard.

d'une grande crise, il semble que le destin se plaise à s'aider encore du concours de quelque cause accidentelle : *fata viam invenient*[1] ». Et ce mot de « Destin » ne doit pas faire illusion. Cournot est fort éloigné de la divinité aveugle et fatale des anciens; il répugne au panthéisme et croit à un Dieu personnel et à une Providence.

Or, nous lisons dans les *Souvenirs* que l'accident est l'antagoniste de la cause logique, et participe de l'instinct et de la passion. Parlant de Napoléon l'auteur écrit : « Qu'un génie prodigieux se soit trouvé là, exprès pour remplir le rôle de dictateur militaire, avec un éclat, une grandeur, une audace, un succès qui semblent appartenir à un autre âge du monde, voilà un hasard vraiment merveilleux ou un décret providentiel que nulle sagesse humaine n'eût pu prévoir, qui n'est entré et ne pouvait entrer dans aucun calcul[2]. » N'est-ce pas exprimer l'idée du hasard historique, n'est-ce pas traduire d'une manière concrète, cette pensée du Traité : « Un certain mélange de lois nécessaires et de faits accidentels ou providentiels est ce qui motive l'emploi du mot histoire aussi bien dans l'ordre de la nature que dans celui de l'humanité[3]. »

Mais poursuivons. Pourquoi dit-il dans le *Traité*, que la politique est à jamais rebelle aux lois de la raison ? Parce qu'elle a précisément son point d'attache dans la spontanéité de nos instincts et de nos passions et que ces instincts et ces passions tiennent à notre nature. De tout temps, l'homme a cru acquérir, par ses victoires et ses combats à main armée, des droits aussi légitimes que ceux qui lui viennent du travail. De ces droits, sanctionnés par la guerre, sont nées les institutions politiques, tandis que le droit civil naissait du droit de propriété. Vouloir bannir

1. *Traité*, I, livre III, ch. x, p. 495. Cf. *Cournot métaphysicien*, op. cit.

2. *Souvenirs*, § XXIX.

3. *Traité*, II, 319. *Considérations*, II, 429 : L'intérêt historique « tient surtout, comme l'intérêt d'un poème ou d'un drame, à une certaine unité de plan qui ressort dans la variété des détails et des épisodes, à une juste proportion entre l'action des causes générales dont le *Fatum* des Anciens était la poétique image, et celle qu'exercent dans leur individualité puissante, avec leur génie, leur caractère et leurs passions, les personnages qui occupent la scène ».

la politique et ses multiples ingérences du sein des sociétés serait exiger que les peuples, non seulement s'affranchissent de leurs passions, mais en vinssent encore à oublier les traditions de l'histoire nationale, double impossibilité. Les peuples, comme les individus, sont ballottés sans cesse; capables par intervalles, de suivre les conseils de la sagesse et de la raison, ils n'en retournent pas moins, par intervalles, aux chimères des passions. En revanche, l'administration des intérêts sociaux, à mesure que la civilisation progresse, est susceptible de prendre une allure scientifique, réelle, conforme aux lois de la raison. Par suite, elle tend à se rendre « indépendante des formes politiques » et de leurs créations momentanées. Une époque vient, où la société éprouve le besoin d'établir solidement, rationnellement, l'autorité de la loi, non sur une théorie trompeuse, mais sur l'expérience qui en proclame la nécessité, pour l'ordre public et l'avantage de tous. Déjà l'on a commencé à appliquer la statistique, cet instrument précieux d'enquête, à la législation : c'est se conformer heureusement aux lois de l'esprit humain, en vertu desquelles il n'est pas de science si faible à son début qui ne prenne avec le temps une consistance de plus en plus grande. Aussi, n'est-ce pas sans justesse, remarque Cournot, que certains écrivains ont donné à cette évolution du droit le nom de *physique sociale*. Et ce n'est pas dire, certes, observe aussitôt le philosophe, que l'administration rende un jour inutile le pouvoir politique! Autant vaudrait affirmer tout de suite que nos passions s'éteindront ou que les services administratifs absorbant en eux toute réalité sociale et organique leur enlèvera le moyen de subsister.

De fait, dans les questions où les individus et le corps social sont intéressés, ceux-là directement, celui-ci indirectement, par le seul souci du bon ordre, l'administration suffit à assurer la bonne marche des sociétés. Il n'en est plus de même quand il s'agit de mesures qui remuent d'un seul coup toute une population, toute une classe de citoyens. Alors, ni l'expérience, ni le temps, ne sont capables d'amortir les passions. Les mesures dont nous parlons doivent, pour être efficaces, obtenir force de loi; et « c'est ce qui requiert l'organisation d'un pouvoir politique ». Et ce pouvoir politique est une exigence de notre fai-

blesse humaine. Assurément, quelque forme que revête le pouvoir souverain, il est impossible d'en donner une définition et de lui assigner une origine qui résistent à la critique de la raison; mais qu'importe après tout : ce qui est certain, c'est que l'intervention d'une telle puissance est nécessaire. A quoi bon, en effet, le dissimuler : il y aura toujours des classes inintelligentes, aisément accessibles « à des colères jalouses et à des appétences grossières ». Qui niera qu'elles soient inhabiles à organiser un ordre stable, fondé sur des lois rationnelles! Elles sèmeraient vite, au contraire, le désordre, si le pouvoir politique n'agissait sur elles par la contrainte. Il y a là, quelque chose de dur sans doute et d'attristant pour l'homme. Cournot l'a senti autant qu'un autre. Aussi s'empresse-t-il d'ajouter, qu'un tel recours à la violence doit être considéré comme un remède héroïque; mais si rare qu'il soit, il demeure indispensable. L'application de la force est, de la sorte, chez l'homme d'État, question de tact et de jugement, sous peine d'énerver le pouvoir lui-même. Des abus sont toujours à craindre évidemment, en dépit des précautions prises; il faut avouer, dit Cournot, que la sagesse des peuples ne paraît pas assez robuste pour empêcher les révolutions; on peut attendre d'elle, au moins, qu'elle en abrège la durée. Et la raison civilisatrice permet d'espérer que les grands services publics, financiers, judiciaires, etc... seront de moins en moins gênés par le pouvoir politique dans leur évolution progressive. Telle est la pensée de notre auteur dans le *Traité* notamment et les *Considérations*[1].

Il professait déjà cette doctrine en 1859, bien qu'en raccourci, et se livrait à des espérances. « Le progrès, dit-il, ne peut consister qu'à diminuer la fréquence et l'intensité des commotions politiques ; à faire qu'une révolution politique puisse avoir lieu sans que le mouvement de la vie sociale et le jeu des rouages administratifs soient notablement interrompus, comme lorsqu'on change l'effigie de la monnaie, sans toucher pour cela, ni au poids ni au titre ; et à cet égard l'expérience de notre temps montre que nous avons certainement fait des progrès[2]. On a

1. *Traité*, II, livre IV, ch. XI; *Considérations*, II, p. 85.
2. *Souvenirs*, § XXX.

remarqué plus haut le scepticisme de Cournot touchant les formes de la souveraineté. Dans les *Souvenirs*, il est peut-être encore plus accusé ; pour mieux dire, les pages où il nous retrace sa vie avec ses diverses phases, nous expliquent plus clairement l'évolution de ses idées au point de vue politique.

Royaliste attaché à la cause des légitimistes, les fautes de la Restauration, vues à travers le libéralisme, le séparent des Bourbons. Déçu par la Révolution de 1830, il se serait rallié volontiers à la monarchie de Louis-Philippe, si ce roi se fût contenté d'être « une sorte de stathouder ou de protecteur héréditaire des intérêts et des libertés de la bourgeoisie ». Il aurait voulu que Louis-Philippe, vivant au Palais-Royal, ne changeât rien aux habitudes du duc d'Orléans et déclarât hautement qu'il quitterait le pouvoir dès que la nation ne croirait plus avoir besoin de lui. Il sentait, d'ailleurs, ce pouvoir chancelant. Il en donne les raisons ; et ces raisons sont telles que, vers 1840, sa foi dans la royauté parlementaire, de son propre aveu, s'évanouit à son tour. Il vota en faveur du général Cavaignac en 1848, mais après coup il se prononça pour Napoléon : la majorité des suffrages, expression des tendances nationales, s'étant déclarée pour ce prince. La sympathie de Cournot à l'égard de l'Empire n'avait jamais été bien ardente : quand survint le coup d'État du 2 décembre il n'y eut plus à espérer qu'il se ralliât au régime nouveau. Du reste, le second Empire lui parut, dès le début, travaillé par des germes de mort ; et il l'indique non sans quelque acrimonie. Donc, détaché du roi et de l'empereur, Cournot en vient à considérer la forme républicaine de gouvernement. Il ne la condamne pas non plus ; il n'est pas cependant captivé par elle ; il estime que la république a produit des effets heureux dans le passé ; et c'est un noble titre de créance. S'il rejette ce pouvoir, c'est qu'il désespère de voir la nation française se transformer assez, et s'assagir en définitive, pour supporter une république plus de dix années de suite. Une seule alternative reste : ou bien il arrivera que les populations choisiront un prince au sein de la famille Bonaparte pour l'ériger dictateur ; ou bien, au moment d'une crise surtout, un soldat de fortune sortira du rang et sera assez heureux pour escalader le trône. Cournot penche en faveur du prince, bien qu'au fond, de ce dernier comme du soldat, il se

soucie très peu. Sans plus se prononcer dès lors, il se renferme dans un scepticisme politique à demi avoué, et s'attache à l'espoir que les pouvoirs politiques, et les révolutions mêmes, laisseront, à mesure que se développera la civilisation, l'administration poursuivre, sans être troublée, son œuvre progressive d'utilité sociale [1].

Ces pages des *Souvenirs* sont curieuses à plus d'un titre. L'*Essai* était resté étranger à des questions d'ordre politique et social. De telles préoccupations nous apparaissent ainsi pour la première fois chez Cournot. Elles annoncent dès 1859, en quel sens seront tranchés ces problèmes en 1861. Le point de vue auquel le *Traité* les envisage ne diffère pas en effet de celui des *Souvenirs*.

Le traité a plus de profondeur ; les développements y sont plus étendus, comme il sied quand on aborde une étude ex professo. Dans les *Souvenirs* cette même étude est éparse. Elle porte un cachet plus personnel, et reste brève comme il convient à un journal privé. Mais il n'est pas téméraire de penser que les propres déceptions de Cournot, relatées dans ses mémoires, ont dû influencer les jugements de l'auteur du *Traité*. Une fois de plus, la psychologie de l'homme nous aide à comprendre les doctrines sociologiques du philosophe. Elle nous permet de saisir le retentissement profond que l'expérience personnelle peut avoir sur les directions d'un grand esprit. Nous voyons là, dans ce cas précis, une confirmation de cette parole que la philosophie d'un homme s'éclaire à la lumière de sa vie, après y avoir trouvé son orientation.

On s'explique que Cournot se soit intéressé aux questions de politique. Son séjour auprès de Gouvion Saint-Cyr, ses fréquentations à cette époque, les conversations qu'il entendait, avaient amorcé chez lui le goût de ces problèmes, sans parler d'autres motifs. Il eût été étrange à plus forte raison, qu'il fût resté muet sur l'enseignement et l'éducation. Toute sa carrière, en effet, s'est déroulée dans l'Université. En outre, cinq ans après qu'il eut rédigé les *Souvenirs*, paraissaient les *Institutions d'instruction publique en France*. Il est naturel, par suite, que l'auteur, dès

1. *Souvenirs*, § XVII ; § XXIV ; § XXX.

1859, se soit rangé aux opinions qu'il soutiendra en 1864. En réalité, ses théories pédagogiques sont déjà très nettes, bien qu'incomplètes encore et peu étendues, cela va de soi. La critique pédagogique de Cournot, d'après les *Souvenirs*, porte, dans son ensemble, sur trois questions principales : il examine l'enseignement donné, de son temps, dans les institutions ecclésiastiques et laisse entrevoir son sentiment sur la liberté de l'enseignement; il expose de quelle manière il entend la réforme des études secondaires ; il fait enfin un rapide procès du baccalauréat.

Or, malgré qu'on rassemble les jugements semés çà et là dans le présent ouvrage, la pensée de l'auteur reste parfois indécise et prête à confusion. On risquerait, sans autre guide, d'attribuer à Cournot des sentiments qui lui furent étrangers. Il importe donc, en toute justice, de rattacher la pédagogie des *Souvenirs* à celle des *Institutions*, où elle reçoit son développement normal avec les précisions désirables.

Une de ses critiques, la plus courte, la plus timidement exprimée, celle à laquelle il a attaché le moins d'importance et de valeur, vise directement l'enseignement libre. Il lui reproche de conduire les élèves d'après un esprit monacal qui n'est point fait pour la société, et risque, par suite, d'amoindrir le caractère national. Le danger, il l'avoue, est peu réel, et c'est pourquoi, vraisemblablement, il s'est gardé de le relever dans les *Institutions* où il s'étend longuement sur tous les autres chefs d'accusation indiqués dans les *Souvenirs*. Le second péril qu'il signale, tient plus, à vrai dire, aux familles des élèves qu'aux institutions libres. Certes, il est très légitime que les milieux véritablement croyants, dira-t il en 1864, confient leurs enfants à des collèges ecclésiastiques ; mais ce qui est illogique c'est de voir des foyers, dont la façade religieuse cache mal une indifférence parfaite, s'adresser à ces mêmes collèges en vue de cette éducation. Et quels motifs mettent-ils en avant ! Des pensées d'économie, une sauvegarde meilleure de la santé physique des enfants et de l'autorité paternelle, le souci de se conformer à des conventions reçues et en vertu desquelles il sied que les jeunes gens, encore en tutelle, demeurent attachés aux dogmes de l'Église ! Cette duplicité est blâmée par Cournot. L'avenir, dit-il, se réserve de la châtier,

non sans dommage pour la société, en livrant les écoliers à l'indifférence religieuse, le jour où ils deviendront des hommes. Cournot estime en effet, et nous aurons à revenir sur ce point, que si les tendances sociales sont le plus puissant facteur de l'éducation des peuples comme des individus, l'éducation reçue dans la famille, tacitement suggérée par les propres exemples des parents, a plus de poids, et pénètre davantage le cœur et l'esprit des enfants, que l'enseignement des collèges quels qu'ils soient.

Cette idée est encore peu nette dans les *Souvenirs*. On esquisse avant que de peindre ; et tandis que le philosophe se borne, en ce moment, à de simples indications, et laisse entrevoir seulement ses idées générales, pivot de sa pédagogie aussi bien que de sa philosophie, il explique mieux sa pensée dans les *Institutions* et d'une manière plus précise[1]. Il convient, toutefois, de faire une exception pour le problème des rapports de l'enseignement libre avec l'État. Encore est-il, que si Cournot entre, à ce propos, dans des considérations relativement étendues, et si par une brève remarque il manifeste clairement son sentiment sur la loi de 1852, il n'a pas eu souci de donner des solutions positives, bien qu'on les devine parfois, ni de voir le problème sous tous ses aspects. En 1864, ses théories ont reçu de précieuses additions ; et elles jettent un jour nouveau sur ses idées rétrospectives. Il n'est plus alors exclusivement occupé, comme en 1859, des moyens pour l'État de lutter contre la concurrence du clergé. Aidé de l'histoire et de son expérience propre, il signale certains écarts passés ou présents de l'enseignement ecclésiastique et il profite de ces critiques, — toujours loyales et animées d'un grand esprit de justice et de modération qui frappe le lecteur, lors même qu'il n'est point de son avis, — pour donner, sans pédantisme, de sages conseils aux professeurs libres en vue de sauvegarder la valeur et le succès de leur action sur la jeunesse dans leurs écoles[2].

En ce qui concerne la liberté d'enseignement. Cournot éta-

1. *Souvenirs*, p. 181-185 ; *Institutions*, p. 16 et sq.

2. *Souvenirs*, § XXI, § XXIII, § XXVI. — *Institutions*, 12 et sq. ; 143, 149, 151.

blit aisément un premier point : on ne saurait se targuer du principe économique, *laissez faire, laissez passer*, pour abandonner à l'initiative privée l'instruction secondaire, la seule dont nous ayons à nous occuper ici, parce que c'est la seule dont il parle dans les *Souvenirs*. Le système de la liberté pure mettrait bientôt en déficit cette industrie d'un genre nouveau, vu les capacités exigées et le personnel nombreux à rémunérer[1]. Un autre motif, bien plus grave, révèle surtout ce qu'aurait de désastreux une telle liberté. En tous lieux et fatalement, on substituerait la préparation à l'éducation, l'utilité passagère et prochaine à l'avantage réel mais méconnu, plus durable mais éloigné. En d'autres termes, les parents, sans s'apercevoir qu'ils le faussent et le dénaturent radicalement, demanderont à l'enseignement secondaire d'être le vestibule de carrières déterminées et professionnelles. Et s'il est vrai, comme il sera dit plus loin, que ce danger reste menaçant dans un système d'organisation où l'État garde le droit de direction et de protection, combien n'est-il pas à redouter lorsque cette direction fait défaut.

N'allons pas nous méprendre ici sur la pensée de Cournot : il ne va point jusqu'à réclamer en faveur de l'État le monopole de l'enseignement secondaire. « Par le seul effet des sollicitations de l'intérêt privé, il y aura bien plus d'ardeur dans les attaques dont un pareil monopole ne manquera pas d'être l'objet. » On eût aimé que l'auteur fût moins laconique. Il jugeait sans doute que ce danger ne risquait guère, alors, de devenir une menace. La loi de 1852 n'était-elle pas en pleine application et entrée dans les habitudes du pays ? Ajoutons qu'avant elle, depuis 1830, selon Cournot, ce monopole n'avait jamais été en vigueur, à proprement parler[2] ; il y avait donc moins de raisons que jamais de rêver d'une restitution possible. Le recteur de Dijon craignait plutôt que le vent de liberté, soufflant sur la France au profit du clergé, ne conduisît à quelque excès contraire, à une autre injustice sociale, ou même, comme il le dira tout à l'heure, à de réels dangers pour l'Église.

Il reconnaît, de bonne grâce, que des motifs sérieux, mais

1. *Institutions*, 136 et sq.
2. *Souvenirs*, § XXIII.

sans rapport avec les principes du libéralisme économique, légitiment une *certaine* liberté de l'enseignement secondaire : telles, par exemple, les raisons qui se rattachent, soit à la liberté religieuse, soit à la liberté politique, soit enfin aux droits naturels du père de famille[1]. Aussi, Cournot ne songe pas à refuser à l'Église le droit de coopérer, dans une juste mesure, à l'œuvre nationale d'éducation et d'instruction. L'Église a sa force propre, en un domaine défini qui n'est pas celui de l'État. Par suite, tout empiétement de l'une sur l'autre ou vice versa lui paraît condamnable. Il est inadmissible, de la sorte, qu'on attribue à l'Église éducatrice le monopole de l'enseignement, ou même qu'on lui laisse dans ses écoles une liberté sans contrôle[2]. Ce serait violer les droits imprescriptibles de l'État, et l'Église la première en supporterait les tristes conséquences ; car, du coup, sa mission serait atteinte et son crédit diminué, comme il va nous l'expliquer. C'est donc au point de vue de l'Église et du croyant que Cournot se place, à un moment donné du moins, pour combattre une liberté absolue d'enseignement. Et il le fera, il prend soin de nous en avertir, sans esprit de parti et sans contention. Il est permis de ne point partager les opinions de l'auteur ; on ne saurait, croyons-nous, lui refuser en tout état de cause l'estime et la sympathie.

Que l'Église cherche à contribuer à l'éducation ; que par ce moyen elle assure le recrutement de ses ministres et soumette à une discipline spéciale les élèves en qui elle a démêlé une vocation apostolique, cela se comprend. Hors de là, qu'elle soit prudente. Le passé l'avertit que certaines erreurs dans son rôle d'éducatrice risquent de saper son autorité ou de mettre en péril la foi dans les âmes. L'État ne doit être en ce qui le regarde, ni le serviteur aveugle et débonnaire de la société, ni son guide despotique. Gardien d'un idéal social d'éducation, il n'est pas autorisé à lui substituer les vues propres d'un législateur éphémère. D'autre part, il servirait mal la société, s'il ignorait l'art de composer habilement avec des tendances sociales plus ou moins en opposition avec cet idéal, et qui cherchent, à certaines épo-

1. *Institutions*, p. 138.
2. *Souvenirs*, p. 183-184.

ques de trouble, à s'affirmer dans le pays. Eh bien ! il en est de même pour l'Église. Gardienne d'un idéal moral et religieux, qu'elle évite, en éducation, les méthodes maladroites ou les erreurs de tactique dont l'effet serait d'éloigner la société du but vers lequel elle a mission de la guider. Placer un obstacle devant un train lancé à toute vapeur, afin de l'arrêter, est enfantin : c'est sur la machine même qu'il faut agir, et de l'intérieur, en se rendant maître des appareils et des rouages qui commandent la marche.

Or, l'éducation est une puissance sans doute, mais combien faible si on la compare à celle des tendances sourdes de la société, dont les milieux familiaux ou autres sont l'écho. Les opposer, vouloir conduire et diriger celles-ci par celle-là, c'est jeter, dirait volontiers Cournot, le pot de terre contre le pot de fer, c'est prétendre arrêter le train lancé à toute vapeur en se laissant traîner à sa remorque ou en se ruant à l'avant contre lui. Autrefois, les Jésuites ont cru par l'éducation mener le monde selon leurs vues ; « ils se trompaient ; c'était le monde, la grande société, qui se servait d'eux en fait d'éducation, sauf à se tourner contre eux quand ils s'en prévaudraient pour la mener là où elle ne voudrait pas aller[1] ».

Il y a là un péril et une illusion pour l'Église. Nous venons de voir l'illusion ; le péril consiste à se figurer que l'Église est une nourrice mercenaire au lieu d'une mère tendre et digne ; et qu'il est loisible de la congédier dès qu'on n'a plus besoin d'elle. Et Cournot après avoir signalé d'autres dangers encore, qu'on pourra lire dans ses Institutions[2], dégage des conclusions. Une grande prudence est nécessaire à l'Église comme à l'État « dans l'usage de l'influence que les Institutions ou les mœurs peuvent leur donner sur l'éducation publique » ; « les abus de cette influence portent avec eux leur châtiment ou leur coercitif » ; « la société ou le siècle, toujours disposés à se prêter à cette influence quand ils n'y voient qu'un service rendu, ne le sont pas moins à s'y soustraire et à l'annuler dans tout ce qui paraît tendre à leur imposer une direction dont ils ne veulent pas ».

1. *Institutions*, p. 13 et 14.
2. *Ibid.*, 17 et sq.

Toute imprudence du genre de celles qui viennent d'être exposées est d'autant plus néfaste que, si l'affaiblissement des croyances religieuses persiste en notre pays, on peut prédire à coup sûr la sécularisation finale de l'enseignement. Du jour où le latin ne sera plus nécessaire pour obtenir un diplôme, c'est-à-dire du jour où les contempteurs de l'instruction classique auront gain de cause auprès du gouvernement, si celui-ci laisse la société, à son dommage, se précipiter vers l'enseignement purement utilitaire où elle tend, la clientèle qui, venue de milieux différents, s'adressait aux maisons religieuses, les abandonnera en grande partie. Bien des gens sans croyances pratiques, n'ayant plus à demander au clergé des cours de latin, où il est réputé exceller, se passeront aisément des deux.

L'alternative suivante se présenterait alors. Ou bien le clergé, désireux de garder la clientèle de ses maisons, renoncera au système d'études classiques, fondé jadis par lui. Il se nuira beaucoup, car ce système est essentiellement lié à son histoire et à sa constitution. Ou bien le clergé ne changera rien à ses traditions scolaires. En ce cas, il creusera un tel fossé entre l'enseignement reçu par la société civile et son propre enseignement qu'il compromettra « tous les futurs rapports » entre celle-ci et l'Église. Par suite, et de quelque biais qu'on envisage la question, l'Eglise est intéressée au plus haut point à s'entendre avec l'État, et à lui demander son appui dans son œuvre éducatrice. Et, si le gouvernement lui accorde sa protection, il est naturel qu'il revendique certains droits. Cournot ne se prononce ni sur leur nature ni sur leur étendue. A-t-il jugé le problème trop délicat à son gré ? C'est possible. N'importe ; notre impression, à la lecture des *Souvenirs* et des *Institutions*, est que Cournot, libéral par ses doctrines et par tempérament, s'il avait cru bon de donner plus de clarté à son opinion, eût limité les droits de l'État sur l'enseignement libre à une direction d'études, à des garanties de contrôle, de loyalisme et de capacités, garanties précises assurément, mais exemptes elles-mêmes de petitesse et de rivalité hostile[1].

Il dira, quelque part dans les *Institutions*, que l'entente du clergé et de l'État est opportune afin de lutter mieux contre

1. *Souvenirs*, § XXIII ; *Institutions*, 12, 143, 149, 151, 519, 520.

les tendances du siècle qui menacent de ruiner les études classiques et de faire dévier de son but l'enseignement secondaire. Deux catégories d'esprits, les uns utopistes, les autres utilitaires, se font l'écho des aspirations troubles du siècle. Les premiers se croient revenus à la Renaissance, et réclament pour le grec une place d'honneur dans les études. Les seconds jettent le discrédit sur la langue latine ; et, fascinés par les avantages pratiques d'un diplôme, ont développé « la maladie du baccalauréat » puisqu'il faut l'appeler par son nom [1].

Cournot a peu de goût pour le grec ; mais en revanche il insiste sur l'étude du latin. Tout cela est nettement exprimé dans les *Souvenirs*, avec une concision extrême. Il sera plus explicite en 1864 ; et les pages où il dresse son réquisitoire contre le grec, et sa défense du latin, sont le développement de la thèse des Souvenirs. A travers toutes les raisons mises en avant, perce toujours le souci de ne pas rompre avec la tradition nationale, et de garder à l'enseignement secondaire son caractère essentiel, qui est la formation désintéressée de l'intelligence dans les milieux sociaux moyens. Le grec se signale par sa beauté plastique ; mais le latin se recommande à nous davantage, comme la souche dont nos langues romanes sont issues, et parce que « son mâle bon sens » a exercé une influence capitale sur les littératures européennes. Il est le temple de cette antiquité païenne qui, alliée au christianisme et aux mœurs germaniques, a contribué à former notre civilisation moderne. Cournot prévoit les objections, celles que de nos jours nous avons vues reparaître, et il essaie d'y répondre ; mais il revient sans cesse à l'argument principal des *Souvenirs*, comme à un leit-motiv : l'abandon du latin est une menace pour notre nationalité. Céder à la tentation, nous conduirait « où de fait nous tendons, où arriveront plus tôt que nous les sociétés que l'émigration européenne a fondées sur d'autres points du globe, c'est-à-dire à un état de civilisation dans lequel, l'influence des traditions historiques s'étant beaucoup affaiblie, la curiosité et le goût littéraire s'étant émoussés, la mobilité des conditions ayant remplacé la hiérarchie des classes et laissant

1. *Souvenirs*, § XXII.

peu de loisirs aux études spéculatives, il n'y aura guère moyen de maintenir un système d'études secondaires, dans le vrai sens du mot [1] ». Et c'est encore la même idée qu'il exprimera en 1872, tant il lui prête de valeur : « Or il ne faut rien moins, écrit-il à cette date [2], que le maintien d'une éducation littéraire d'après des types convenus que leur antiquité place hors de toute comparaison, pour modérer l'ardeur d'innovation, en conservant à la littérature d'un peuple ses traits distinctifs et surtout cet air de dignité partout incompatible avec l'absence de règles et de traditions. »

Mais le respect de la tradition ne doit pas tourner au fétichisme ; Cournot le sait. L'immobilité parfaite est le symbole de la mort, et ce n'est pas l'auteur des *Considérations sur la marche des idées* qui s'avisera de le nier. Aussi propose-t-il des réformes dans les études. Il faut savoir faire des concessions au siècle ; il serait regrettable qu'on reprochât dans la suite à ceux qui comme lui gardent la tradition, de l'avoir compromise par des concessions trop tardives [3].

Il conseille donc de supprimer le grec, le vers latin, le discours latin, une grande partie de la philosophie ; et d'accorder davantage à l'histoire, aux langues et aux sciences. L'exercice du vers latin, pour être fructueuse, c'est-à-dire pour « solliciter l'imagination et le goût », suppose qu'on a l'habitude du mètre, et qu'on possède un suffisant bagage d'hémistiches, de synonymes et d'épithètes ; autrement dit, il implique au préalable la lecture assidue des poètes latins. Or les nécessités de l'éducation moderne ont déjà tant alourdi les programmes qu'il n'y a plus d'écoliers capables de satisfaire à ces conditions. La composition latine ne semble pas justifiée davantage. Qui donc, fût-il membre de l'Institut, écrit de nos jours en latin ? Cet art, par suite, semble à jamais périmé. Il convient de n'en conserver dans l'enseignement secondaire que ce qui peut faciliter l'intelligence des monuments de la langue et de la littérature latines. Quant à l'histoire, comment ne pas lui faire une place, si l'on

1. *Institutions*, p. 61 ; *ibid.*, 57-66.
2. *Considérations*, I, p. 175.
3. *Institutions*, 66.

songe au développement des études historiques au XIX[e] siècle! Pratiquement, les difficultés sont nombreuses; mais enfin il y a là une nécessité à laquelle il faut savoir se plier [1]. On conviendra, sans doute, que si quelque étude a trouvé dans l'esprit de Cournot des sympathies égales à son goût pour l'histoire, c'est bien l'étude des mathématiques. Pourtant l'on n'est pas peu surpris de l'entendre souhaiter qu'on donne au latin plus d'importance qu'aux sciences. Il veut des teintures de sciences appropriées aux exigences d'un enseignement commun ; et réserve les connaissances plus spéciales en ces matières, soit aux cours professionnels, soit aux cours qui préparent aux grandes écoles de l'Etat. Reste l'enseignement de la philosophie. Cournot sur ce point, se réfère dans les *Institutions* au rapport du duc de Broglie à la chambre des pairs en 1844 ; et il propose d'enseigner la logique, la morale et la physiologie expérimentale, en rattachant à la morale la question de Dieu, de la Providence et de nos destinées [2]. On remarquera, dans les *Souvenirs*, sa défiance à l'endroit de la psychologie. En réalité il a mauvaise opinion d'elle. Son expérience d'examinateur n'était point pour lui enlever ce sentiment; et il ne s'en cache pas [3]. L'introspection lui paraît illusoire, les phénomènes de conscience, fuyants, peu propices à ces distinctions tranchées qui permettent « une exposition systématique acceptée de tout le monde » ; et l'écolier se noie dans un psittacisme verbal. La psychologie, espère Cournot, pourra devenir une science, grâce aux expériences, à la statistique et à la sociologie ; mais les progrès seront lents, car les difficultés sont grandes. En tout cas, elle est loin d'être constituée comme science, et s'il n'ose pas la supprimer de l'enseignement, du moins ne lui attribue-t-il qu'une faible valeur pédagogique [4].

Une réforme surtout lui tenait au cœur, parce qu'il y voyait le moyen d'enrayer la décadence des études classiques et de lutter

1. Les cours spéciaux d'histoire notamment laissèrent plutôt Cournot circonspect et réservé. *Institutions*, ch. V.

2. *Institutions*, ch. VI et VII.

3. *Souvenirs*, § XXIII.

4. *Institutions*, p. 125.

contre l'utilitarisme grossier du siècle, bien fait pour ôter à l'instruction secondaire sa véritable raison d'être. Il n'est pas de maux dont Cournot ne charge l'examen du baccalauréat, qui assure le triomphe de la mémoire sur le jugement, du manuel stérile et mort sur la leçon vivante et féconde, du masque sur la personnalité. Les maisons les mieux surveillées sont conduites, grâce au souci de garder leur clientèle, à ne s'attacher plus qu'à tout ce qui sera représenté à l'examen final, c'est-à-dire à ce qui est d'ordre mécanique surtout; et les procédés des préparateurs ont gain de cause, au grand détriment de la lente formation du goût et de l'assimilation. En appeler à la sévérité des juges est inutile; car les juges, ironie du sort, seront entraînés par le courant, et leur diapason fléchira au niveau de celui des candidats. Ils auront beau multiplier les proscriptions, il leur faudra s'arrêter dans cette voie et ne pas dépasser un certain chiffre, sous peine d'être submergés par le flot des récriminations générales.

Le mal, dit l'auteur, est donc « invétéré et gangreneux ». Il n'y a qu'un remède capable d'en arrêter les effets. Supprimons sans regret le baccalauréat, et remplaçons-le par un certificat analogue à l'ancien *certificat de maturité*, donné autrefois par ses professeurs à l'élève qui avait terminé ses études; ou analogue à celui qui se délivre dans les gymnases allemands[1].

Mais au fond de tout ce débat gît une idée chère entre toutes à Cournot, et qui déborde infiniment la question de l'enseignement et des études. Il y a d'après l'auteur, peut-on dire, deux forces, rivales non de droit mais de fait bien souvent : l'homme et la société. Et ces deux forces à leur tour sont dominées par une puissance suprême qui est l'Ordre. L'Ordre, telle est l'idée fondamentale à laquelle il rapporte tout, lors même qu'il n'en parle pas explicitement. On a dit que chez Rembrandt le clair-obscur était élevé à la hauteur d'un personnage; on pourrait sans témérité soutenir qu'il en est ainsi de l'Ordre dans la philosophie de Cournot. Et par là, il entend la Raison en travail dans la nature, et il en fait le symbole de la Providence. L'homme tient

1. *Souvenirs*, § XXII; *Institutions*, 179, 283, 290, 565, 180, 184, 374, 422.

d'elle son principe constitutif de perfection. Mais ceci dit, et ce principe embryonnaire admis, la société apparaît comme le « médiateur » rationnel ou providentiel, qui s'intercale entre l'organisme et les facultés de l'individu. Et la société est un être vivant, nanti de fonctions propres, et supérieur à l'homme. En elle circule « cette vie commune qui anime les races et les peuples ». Hors de son concours, le germe de perfectionnement de l'homme ne saurait s'épanouir : elle est une exigence de notre individualité, et lui donne le complément que celle-ci postule. Chacun de nous est, en ce sens, le produit de la vie sociale ; et son progrès dépend surtout du progrès de la civilisation. Cournot, nous semble-t-il, dirait volontiers, quoique paradoxalement, que ce qu'il y a de meilleur dans l'individu, c'est la société ; car elle est l'intermédiaire obligé entre sa condition du moment et les conditions idéales où la Nature-Providence l'appelle. La Nature, en effet, préside aux destinées humaines; elle nous a formés pour la société, afin de nous révéler ses voies par la société. Grâce à celle-ci seulement, il nous est permis d'aboutir où Dieu, raison souveraine, nous entraîne, du fait de nous avoir insufflé, en discontinuité avec nos conditions biologiques, l'essence humaine[1].

Le milieu social ne crée pas l'humanité dans l'individu, il l'étend ; il ne l'absorbe pas, mais il dirige cette humanité et établit une morale universelle qui, tout en respectant celle de l'individu, la dépasse et l'enrichit[2]. En même temps, la vie spontanée et instinctive de chacun en particulier se trouve rabaissée par l'intervention de l'idée. L'idée, quand elle est permanente, est l'expression de l'ordre social, ou si l'on veut, de l'Ordre tout court. Elle naît, grâce à des artifices de la Nature qui choisit, à sa manière, pour en être le véhicule, les génies et les institutions. Porte-flambeaux de la civilisation, ils précisent l'idée, la fixent et lui donnent assez de relief pour qu'elle se transmette facilement d'individu à individu. Il vient une époque où la rapidité des communications rend inutiles les génies, partiellement du moins. Alors l'idée, participation de la Raison divine, toute faible qu'elle soit à son apparition, par le seul fait de se réper-

1. *Traité*, II, livre IV, ch. I.
2. *Ibid.*, II, p. 25. *Institutions*, p. 138.

cuter dans des milliers de consciences particulières, engendre des institutions stables dont elle devient l'âme.

Voilé sous les tendances sociales et les courants d'opinion, l'Ordre dans la philosophie de Cournot, dès 1861 surtout, est le principal personnage d'un drame pathétique. D'ordinaire, il reste à l'arrière-plan; mais il ne quitte jamais la scène et inspire la conduite des autres acteurs. Et l'Ordre, ou la Raison, est sans cesse bouillonnant au fond de la nature et des sociétés, ces fragments de la nature universelle. Sans cesse en travail, il cherche à se frayer son chemin à travers le hasard et le mal. Il représente la lutte, épique entre toutes, du permanent avec l'accident, de l'organisation avec le chaos. Les tendances sociales le portent dans leurs flancs, mêlé plus ou moins d'éléments hétérogènes; de là leur importance[1].

Sans doute, une telle conception de la Raison et de son ministre la Société n'a été développée avec toute l'ampleur désirable qu'en 1861. Cependant, les *Souvenirs* déjà la laissent poindre. Dès le début, l'auteur loue les *aristocrates* francs-comtois de 1792, parce qu'ils avaient compris, à la différence du parti aristocratique, quelle place tiennent dans la vie d'un peuple les mouvements philosophiques et les tendances profondes[2]. Nous savons qu'il regretta que Louis-Philippe ne se soit pas considéré comme un simple mandataire du pays, disposé au gré de ce dernier à quitter son trône. Plus bas, il reproche à Fortoul, ministre de l'Instruction publique, son goût pour les systèmes et pour les divisions géométriques, quand il eût été préférable de conformer ses vues aux besoins de la nation. S'il propose, enfin, de réformer les études, c'est au nom des tendances du siècle dont il faut tenir compte, sous peine d'être emporté par elles[3]. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'être le serviteur bénévole et muet de l'opinion du temps. Les courants d'idées, même lorsqu'ils ont pris de la consistance, recèlent bien des impuretés. Comment départir le bien du mal? Comment dans le flux trier la perle et rejeter le gravier? Il serait vain, répète Cournot, de vouloir brutalement

1. *Traité*, II, *ibid.*
2. *Souvenirs*, § IV.
3. *Souvenirs*, § XXVII.

refouler la vague, sous prétexte qu'elle renferme de la fange. On n'agit pas ainsi avec la nature ni avec la société. Pour Taine, ce sont des forces aveugles au milieu desquelles l'homme est placé, « pauvre être débile, comme un mulot parmi des éléphants », et destiné tôt ou tard à être écrasé par leurs lourdes pattes. « Le meilleur fruit de notre science est la résignation froide, qui, pacifiant et préparant l'âme, réduit la souffrance à la douleur du corps[1]. » Nous sommes à cent lieues de la pensée de Cournot. Son optimisme mitigé lui montre au sein de ces puissances une Raison et une Providence; et entre elles et nous les analogies sont lointaines, sans doute, mais réelles[2]. Leurs manifestations emportent avec elles un peu de cette Raison et de cette Providence bonne qui nous guident, que nous pouvons aider si nous le voulons, mais qui se jouent de nous, tant notre pouvoir est infime en regard du leur, le jour où nous prétendons leur opposer une fin de non-recevoir absolue.

Nous ne gagnons rien à violenter la nature. Tout au plus, arrivons-nous alors à substituer à son œuvre enracinée et vivante une œuvre artificielle, pareille à ces corps étrangers vite expulsés de l'organisme où ils sont entrés, ou qui demeurent dans les tissus « sans s'imprégner de la vie générale et sans cesser d'en gêner plus ou moins les fonctions[3] ». Telle fut, par exemple, l'aventure des révolutionnaires qui se sont imaginé pouvoir, d'un seul coup, briser des habitudes séculaires et mettre en un tour de main l'Église hors de l'État[4].

Il appartient au législateur, et à l'élite nationale, de deviner habilement ce qui, dans les mouvements contemporains, exprime la pure raison, et ce qui est, d'autre part, désordonné et mauvais. Cournot lui-même s'y est maintes fois employé depuis l'époque où il rédigeait ses mémoires. Il recommande aux dirigeants de louvoyer, pour ainsi dire, en présence des tendances qui montent, afin d'accorder, le mieux possible et sans secousse, les conditions rationnelles et non périmées de la vie actuelle du

1. *Vie et opinions de M. Frédéric Thomas Graindorge*, p. 265 et 267.
2. *Traité*, II, p. 308-309.
3. *Institutions*, p. 6, 7 et 8.
4. *Souvenirs*, p. 24-25. *Considérations*, II, p. 365.

pays, avec celles qui s'annoncent et dans lesquelles les germes d'une vie plus haute sont mêlés de germes de mort. Séparer les uns des autres est un art délicat. Il est réservé à ceux qui savent se pencher vers le passé pour écouter les voies de la tradition, cette forme de l'Ordre qui va se pétrifiant partiellement, et sonder l'avenir avec prudence et sagacité.

*
* *

Nous n'ignorons pas, certes, combien sont incomplets les rapprochements qui précèdent. Faute de développements suffisants, qui eussent dépassé de beaucoup le cadre d'une Introduction, plus d'un paraîtra contestable et fragile. En dépit de leurs défauts pourtant, ils nous ont semblé nécessaires et assez étendus pour renseigner le lecteur sur les idées générales de Cournot, exposées ailleurs, dans le *Traité*, l'*Essai*, les *Considérations*, etc..., et lui donner le désir d'aller lui-même aux sources. Enfin, notre but sera atteint si ces rapprochements écourtés laissent entrevoir la richesse de pensée de notre philosophe, richesse un peu dissimulée dans les *Souvenirs* et qu'il était bon de souligner. Au fond, c'est ce qui importait, plus même que d'authentiquer par de semblables relations d'idées un manuscrit qui se présente, d'autre part, avec des marques certaines d'authenticité.

Les *Souvenirs* ont, d'ailleurs, un autre intérêt : ils permettent de comprendre jusqu'à un certain point l'évolution de la pensée philosophique de l'auteur. Les indications qu'ils fournissent à cet égard, pour être succinctes n'en sont pas moins précieuses. Nous savons d'abord, par eux, que Cournot, enfant, vécut dans un milieu austère. Par tempérament, et par nécessité il se replia sur lui-même : il devait garder ce pli toute sa vie. Sa grande distraction fut de lire, sous le contrôle sévère, il est vrai, de son oncle. Là encore cette austérité le servit. Il se mit à lire, à peine adolescent, *les Mondes* de Fontenelle, ses *Éloges des Académiciens, l'Exposition du système du monde*, de Laplace, la *Logique de Port-Royal*, la Correspondance entre Leibnitz et Clarke. Fontenelle et Laplace firent sur son jeune esprit la plus grande impression. Il est permis de croire que ces lectures ont contribué, pour une large part, à décider de la première vocation de Cour-

not qui l'entraîna à prendre rang parmi les élèves de l'École normale, dans la section des sciences.

Or, à l'époque où il vint à Paris, il se trouva que l'attention des savants était singulièrement attirée vers le calcul des probabilités. Au XVIII[e] siècle, Euler et son disciple Nicolas Fuss avaient ouvert la voie. Laplace en 1796 publie son Mémoire sur les naissances, où il exprimait cette loi : dans les régions où les décès sont aussi nombreux que les naissances, la population étant à peu près stationnaire, le nombre d'années qui indique la durée moyenne de la vie est le vrai rapport de la population aux naissances annuelles. Si l'on multiplie ensuite ces naissances par ce rapport, on aura le chiffre de la population totale.

L'année précédente, Condorcet avait édité l' « *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix* ». D'après lui, les sociétés sont régies par un rigoureux mécanisme, comme la nature d'ailleurs ; et il appelle « *Mathématique sociale* » la science capable de révéler au savant le retour précis des révolutions, avec la même rigueur que l'astronomie calculant à l'avance les éclipses. L'idée, jetée dans le public, fit son chemin. On voit en 1812, puis en 1814, Laplace reprendre la question. Il écrit alors, sous forme de vulgarisation, l' « *Essai philosophique sur les probabilités* », long développement d'une conférence qu'il avait faite à l'École normale en 1795. C'est là qu'il expose les grands principes de la théorie des hasards, et montre qu'elle s'applique naturellement à la vie des individus comme à celle des nations. L'ouvrage eut un retentissement considérable. Poisson, dont il est tant parlé dans les *Souvenirs*, était l'élève de prédilection de Laplace. Il suivit le chemin tracé par le maître. Ce ne fut pourtant qu'en 1837 que parut son volume intitulé : « *Recherches sur la probabilité des jugements en matière criminelle et en matière civile.* » Les savants se divisèrent ; les discussions furent vives, jusqu'au sein de l'Académie où Charles Dupin taxait l'entreprise de Poisson d' « aberration de l'esprit[1] ».

On comprend donc sans peine, que Cournot, de bonne heure, ait été initié à ce mouvement d'idées. Il ne connut personnelle-

1. Cf. Gouraud : *Histoire du calcul des probabilités.* 1848.

ment Poisson que longtemps après être sorti de l'école ; mais il nous laisse entendre qu'étant élève, il se rendait quelques fois aux séances de l'Institut[1]. C'est là, peut-être, qu'il eut la première occasion de le voir et de l'entendre. En outre, à l'École même, Dirichlet, un Allemand de ses camarades, se spécialisait dans des recherches sur la théorie des nombres. Nous savons que les deux amis étaient très liés ; et il est à croire que leurs entretiens ont dû rouler plus d'une fois sur la probabilité et le hasard. Enfin, M. Lacroix, l'un de ses professeurs, avait été dans sa jeunesse « le protégé de Condorcet dont il respectait la mémoire et avait gardé toutes les opinions[2] ».

C'est assez, nous semble-t-il, pour expliquer que Cournot ait eu de bonne heure le désir d'entrer dans la lice où le précédaient tant d'hommes illustres. Ce désir lui inspira les « Recherches sur les principes mathématiques des richesses » (1828) ; et l' « Exposition de la théorie des chances et des probabilités » (1843). Il fit saillir dans son esprit la notion de hasard, à côté de la notion de régularité et d'ordre, suggérée par la méthode des mathématiques.

Les influences d'ordre scientifique que les *Souvenirs* nous aident à préciser, imprimèrent sur le génie de Cournot une marque qui ne s'effaça plus. Elle est si visible, qu'on peut à bon droit appeler ce philosophe des sciences, le philosophe du hasard et de la probabilité. Mais il convient de ne pas oublier, pour autant, que l'auteur des *Considérations sur la marche des idées dans les temps modernes* a été aussi un philosophe de l'histoire. En le rappelant, notre intention n'est pas de nier, certes, que l'étude de la probabilité ait acheminé le géomètre vers la sociologie. Nous ne signifions pas davantage qu'il y ait deux phases radicalement séparées dans la vie intellectuelle de Cournot. En réalité, le sociologue s'est révélé surtout à partir de 1861 avec le *Traité* ; et son point de vue complète, dès lors, celui du philosophe des sciences, bien loin de le contredire. Comme plus haut, les *Souvenirs* nous indiquent, là encore, quels livres et quel milieu ont agi sur Cournot sociologue.

1. *Souvenirs*, § X.
2. *Souvenirs*, § X.

Il ne semble pas qu'il doive à ses premières lectures son goût pour l'histoire. Fontenelle le tournait plutôt vers les sciences ; quant à Mme de Staël elle le laissa indifférent. Il eut entre les mains les manuels de Mézeray et de Velly ; il parcourut « les Histoires de Charles XII » et le siècle de Louis XIV ; mais ni les uns ni les autres ne produisirent dans son esprit cet attrait particulier qui est l'indice d'une vocation[1]. A Besançon, il eut l'occasion vers 1819, de s'initier à la philosophie de Condillac, grâce aux cahiers de l'abbé Astier professeur à la Faculté des lettres. Il connut à cette époque l'*Essai sur l'indifférence,* de Lamennais[2]. Plus tard, à l'École normale, il eut, comme professeur de philosophie M. Cardaillac, protégé de Laromiguière dont la doctrine « sensée, purement française, écrit Cournot, valait bien d'autres ». Peut-être a-t-elle laissé un pli dans l'intelligence de celui que cinquante ou soixante ans après, Vacherot appelait le philosophe du bon sens ? Quand lut-il Joseph de Maistre et Auguste Comte ? Il n'est guère possible de le préciser en se fondant sur les *Souvenirs*. On sait qu'il critiqua dans l'*Essai* Condillac ; d'autre part, il emprunta à Auguste Comte plus d'un jugement, quitte à s'opposer à son positivisme et à réformer sa classification des sciences. Enfin, à Joseph de Maistre, il fit l'honneur d'avoir énoncé une philosophie de l'histoire analogue à la sienne. Toutes deux en effet sont un « naturalisme historique », de l'aveu de Cournot. Et pour que ce naturalisme devienne un théisme historique, un catholicisme historique, celui de MM. de Bonald et de Maistre, écrira-t-il dans les *Considérations*, « il ne faut qu'une chose, c'est que le naturaliste soit théiste ou catholique, ce qu'assurément il a bien le droit d'être, sans abdiquer pour cela sa qualité de naturaliste, mais ce qu'on n'est pas fondé à exiger de lui en vertu seulement de sa qualité de naturaliste[3] ». Cournot était l'un et l'autre, mais sépara nettement les deux choses[4]. Il se donne, en histoire,

1. *Ibid.*, § VII; § VIII.
2. *Ibid.*, § VIII.
3. *Considérations*, t. II, p. 216.
4. *Ibid.*, p. 210. « La foi et l'incrédulité à l'endroit du surnaturel sont indépendantes de la manière de concevoir le système des faits naturels. »

comme un naturaliste tout court, ou plus précisément comme un vitaliste. Puis il étend cette conception, des faits politiques aux phénomènes de la nature, et il regarde le vitalisme comme la notion première d'où il faut partir afin d'expliquer les sociétés et l'univers. De là, il arrive, après avoir rendu une âme active à la statue de Condillac, à penser que « le vitalisme contient le vrai principe rénovateur de la philosophie du XIX[e] siècle » et de la sienne en particulier[1].

Les *Souvenirs* nous renseignent donc assez mal sur les lectures qui ont exercé une action au point de vue historique sur Cournot. Pour sortir de l'imprécision où son silence nous laisse, il est nécessaire de le suivre dans son rôle d'historiographe chez le maréchal. Le secrétaire de Gouvion Saint-Cyr dut s'exercer à la profession d'historien. Il vit alors clairement la complexité des causes historiques. Elles lui apparurent « obscures », « fugitives », « problématiques », et « légères » par comparaison avec la gravité des effets produits[2]. Or, vingt ans plus tard, il reconnaîtra deux espèces de causalité : l'une, linéaire, dont les termes s'enchaînent bout à bout, caractérise les sciences physiques et chimiques ; l'autre, multipolaire, dont les termes s'enchevêtrent, caractérise les sciences cosmologiques parmi lesquelles se trouve l'histoire. La première engendre les lois, la seconde les types. Vingt ans plus tard enfin, il nous dira qu'il a conçu l'*Essai* sur le fondement de nos connaissances à la fin de son séjour chez le maréchal, c'est-à-dire dès 1831[3]. Cette année fut celle où parurent par ses soins les quatre derniers volumes des Mémoires de Gouvion Saint-Cyr.

Dans le salon de ce dernier, il eut la bonne fortune de coudoyer des historiens, des diplomates, des minisfres et des financiers. Selon toute vraisemblance, bien des horizons s'ouvrirent devant lui ; plus d'une conversation le fit réfléchir et devait lui revenir souvent à l'esprit, dans la suite, comme il nous le dit lui-même à propos d'un entretien de Guizot avec le

1. *Ibid.*, p. 160. Cf. Segond : *Cournot et la psychologie vitaliste*, in-12. Alcan, 1911.

2. *Souvenirs*, § XI.

3. Cf. Préface de l'*Essai*.

conseiller d'État Bérenger[1]. Il n'est donc pas téméraire de penser que le futur philosophe de l'histoire se forma surtout pendant son passage chez le maréchal. Si notre auteur ne s'est pas aussitôt livré à son goût pour les questions historiques, goût si manifeste dans les *Souvenirs*, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Sans parler de la collaboration aux *Annales des sciences d'observation* que lui avait demandée Saigey vers 1829, il eût été étrange que sa forte éducation scientifique, — la première en date — fût passée tout de suite au second plan. On ne brûle pas ainsi les dieux de sa jeunesse et Cournot ne les brûla jamais. En outre, souvenons-nous qu'il fut nommé professeur à la Faculté des sciences de Lyon, après avoir quitté Gouvion Saint-Cyr. Pour un temps, ses préoccupations se tournèrent vers des problèmes de sciences ; et voilà pourquoi ses premières œuvres en furent l'écho. Mais il reste qu'il avait commencé l'*Essai* chez le maréchal. Or l'*Essai*, qui ouvre la série des œuvres capitales de Cournot, nous montre pour la première fois l'alliance du philosophe des sciences avec le philosophe de l'histoire, alliance qui devait se cimenter de plus en plus en 1861, puis en 1872 et en 1875.

*
* *

Notre tâche est terminée. Nous avons en effet rattaché les *Souvenirs* à la philosophie générale de Cournot ; et il n'est pas douteux qu'ils en reflètent l'esprit et en exhalent le parfum. Quant à la partie narrative qui ne comporte pas ce lien, elle vaut par elle-même. Elle a un charme particulier d'abandon et nous révèle tout un aspect, sinon nouveau, du moins peu habituel, de la physionomie de Cournot. Au moment où la pensée complexe, et, disons le mot, déconcertante, du philosophe comtois attire tant d'esprits par son originalité et sa profondeur, il était bon, il était juste, de ne pas laisser les *Souvenirs* plus longtemps ignorés. C'est peut-être l'ouvrage où l'on se rendra le mieux compte, et du point de vue psychologique, des influences qui agirent sur Cournot et ont déterminé l'évolution de ses doctrines. Si nous avons peu parlé de l'*Essai*, c'est que précisément

1. *Souvenirs*, § XII.

les Souvenirs s'en éloignent déjà d'une façon notable et rappellent davantage le *Traité*. Sans doute, la théorie fondamentale de l'ordre n'a pas varié ; mais le souci de l'histoire, ou pour mieux dire de la philosophie de l'histoire, est devenu dominant chez l'auteur, de 1851 à 1859. Aussi les mémoires de Cournot sont comme le préambule d'une seconde philosophie, non pas radicalement séparée de la première, bien entendu, mais où des considérations qui s'y trouvaient au second plan sont ramenées en première ligne. Le *Traité*, les *Institutions*, les *Considérations*, en sont autant de chapitres ; et de même qu'ils éclairent le préambule, le préambule à son tour les éclaire et les prépare.

P. Bottinelli.

Septembre 1912.

SOUVENIRS

(1760-1860)

§ I.

Je ne crois pas qu'à aucune époque la société ait subi, en tout sens, des changements aussi profonds et aussi rapides que ceux dont j'ai été le témoin dans le cours d'une vie qui ne m'a encore conduit qu'au seuil de la vieillesse. La génération qui m'a précédé, celle à laquelle appartenaient les personnes qui m'ont élevé, avait vu l'ancien régime, le mouvement de 1789, les excès de 1793, et assistait, à son déclin, avec plus d'étourdissement et de crainte que d'admiration, aux prestiges du premier Empire : mais, au milieu de ces grandes secousses politiques et religieuses, qui avaient comme anéanti la noblesse et le clergé, les idées, les mœurs et les conditions des diverses couches du Tiers-État, devenu, comme le voulait Siéyès, la nation tout entière, sans être encore devenu pour cela beaucoup plus heureux, avaient peu changé. Bourgeois, ouvriers, paysans vivaient les uns avec les autres quasi sur le même pied ; l'agriculture, l'industrie, le commerce se pratiquaient sur les anciens errements plutôt restreints qu'excités à la suite des révolutions et des guerres. Fortunes, salaires, valeurs des biens et des

denrées n'avaient éprouvé que des variations insignifiantes, si on les compare aux changements durables opérés sous nos yeux, lesquels dénotent des conditions toutes nouvelles dans la distribution de la propriété, dans les rapports des diverses classes entre elles, dans tout ce qui tient à l'organisation économique et à la constitution intime du corps social. Mais, en admettant que mon assertion soit contestable, et qu'à tout prendre la curiosité de nos pères ait eu encore plus de quoi se satisfaire que la nôtre, on ne contestera sans doute pas que les deux générations, jointes ensemble, n'aient eu la fortune, bonne ou mauvaise, de se trouver contemporaines du siècle où toutes choses ont le plus changé, aussi bien dans l'ordre politique que dans l'ordre économique et proprement social, selon l'acception nouvelle et juste que ce mot a pris chez nous, depuis qu'on s'est aperçu que les formes politiques pouvaient varier d'un pays à l'autre, ou se succéder dans le même pays, sans que l'état de la société changeât beaucoup, et que le fond de la société pouvait beaucoup changer, sans changement bien apparent ou bien sensible dans les formes politiques.

Par exemple, le plus célèbre des faiseurs de mémoires, Saint-Simon, qui avait eu pour père un vieillard, et qui lui-même est mort octogénaire, pouvait, en joignant, comme il le faisait, les souvenirs de son père aux siens propres, embrasser tout le temps écoulé depuis le commencement du règne de Richelieu jusqu'à celui de Mme de Pompadour. Il trouvait avec raison que le rôle des grands seigneurs avait bien changé dans cet intervalle de temps. Le reste de la société avait changé aussi, mais beaucoup moins, et d'autant moins

que l'on s'abaissait davantage au-dessous de cet étage culminant. En somme, que sont ces changements, comparés à ceux qui nous frappent, quand nous passons du règne de Mme de Pompadour, à l'époque des chemins de fer, des câbles transatlantiques et des percements d'isthmes ? Au rebours de ce qui s'observait auparavant, on trouve que les changements ne se bornent plus à quelques rides de la surface, mais qu'ils affectent, avec une intensité croissante, les couches les plus profondes et les plus denses du milieu social.

Or, je puis aussi, de mon humble point de vue, embrasser ce dernier espace séculaire : car, j'ai d'assez bonnes raisons de me figurer que je suis, parmi les hommes de mon âge, du petit nombre de ceux qui pourraient répondre à une enquête, non seulement pour les choses passées de leur temps, mais encore pour celles qui se sont passées sous les yeux d'une génération aujourd'hui descendue tout entière dans la tombe. Il s'est trouvé que j'avais pour instituteurs domestiques des vieillards voués aux souvenirs et aux regrets du passé, non seulement par disposition naturelle à leur âge, mais par religion ; et que moi-même, dans l'âge où les autres enfants ont naturellement la sagesse de faire leur principale occupation de cerceaux et d'osselets, j'étais déjà possédé du démon de la curiosité philosophique, prenant grand goût aux observations, aux réflexions, recueillant avidement et gravant dans ma mémoire, pour les commenter à ma manière, les récits qui s'adressaient à moi ou que j'entendais faire à d'autres.

Et quoique la suite ait faiblement répondu à cette qualité ou à cette infirmité d'enfant précoce (que l'on

n'avoue plus sans quelque honte, tant le bon sens a gagné avec le reste), l'avortement n'a pourtant pas été si complet que je n'aie fait une sorte de chemin dans le monde, sortant de la modeste bourgeoisie d'une petite ville et du fond d'une province reculée (dans le temps où il y avait encore des provinces reculées), pour venir me rencontrer à Paris avec des savants, des écrivains renommés, pour pratiquer, dans un commerce assez familier, des hommes qui avaient commandé des armées et tenu des portefeuilles de ministres et plus tard pour remplir dans l'administration de l'Instruction publique des postes élevés. J'ai donc trouvé matière à faire plus d'un rapprochement et à continuer dans l'âge mûr, les observations et les réflexions de l'enfant raisonneur : mais, avec tout cela, mon rôle est resté trop mince pour que j'aie la prétention de laisser des Mémoires, moins encore l'impertinence d'écrire des confessions et d'entretenir le public de misères qui ne touchent que ma personne. Ce que je puis dire, à titre de témoin oculaire, avec quelque utilité ou quelque amusement pour d'autres, ne mérite assurément pas les proportions d'un *volume,* mais peut-être, dans son exiguïté, la chose vaut-elle encore la proportion d'un *article.*

J'écrirai donc cet article, sans vouloir imposer à mes hoirs le soin de le mettre en circulation, dans l'un de ces recueils où tant d'articles vont s'entasser. Pour peu qu'il les intéresse, je n'aurai pas tout à fait perdu mon temps ; et, s'il arrivait (ce dont un auteur aime tant à se flatter) que mes aperçus philosophiques, confirmés par la marche des sciences ou des événements, attirassent l'attention de quelques philosophes à venir,

ceux-ci auraient par cela même la bonté de s'intéresser au petit écrit qui leur apprendrait comment mes idées se sont formées sous l'influence du milieu où j'ai vécu. Après tout, il y a, comme dit Pascal, le temps de niaiser.

---

§ II.

Je descends d'une famille de cultivateurs, fixée de temps immémorial dans un village de l'ancien bailliage de Dôle en Franche-Comté [1], faisant face au premier gradin du Jura, tout près du chemin de fer qui mène aujourd'hui de Dôle à Salins. Vers 1780, l'aîné de mes oncles, dont je ne tarderai pas à parler plus au long, dut faire, dans un intérêt de famille, quelques recherches sur notre parenté ; il eut la curiosité de les pousser aussi loin qu'on pouvait aller avec les registres de paroisse, dont la tenue régulière, en Franche-Comté comme dans l'ancienne France, ne date que du milieu du xvie siècle.

Ainsi, grâce à mon oncle, j'ai mon arbre généalogique fort en ordre, avec *preuves* à l'appui, durant un laps de trois siècles. Ce serait *le néant* pour un Saint-Simon, mais c'est beaucoup pour moi, et j'engage les miens à y tenir pour la rareté du fait ; car on ne s'avise guère de constater sur pièces trois siècles de roture : et dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'ancienne noblesse, il y a bien des anoblis de fraîche date qui seraient fort embarrassés de nommer leurs aïeux du

1. Santans, canton de Montbarray, 540 habitants (Note du copiste du document B).

XVI[e] siècle. Je me souviens qu'un homme de beaucoup de littérature et d'esprit, M. Plougoulm, aujourd'hui conseiller à la Cour de Cassation, nous déclarait dans un dîner à Rennes, où il était alors Premier Président, qu'il ne saurait dire comment s'appelait son grand-père, ni ce qu'il faisait.

On a conservé en Franche-Comté le souvenir des ravages de la peste de 1636, venue à la suite du siège de Dôle par le prince de Condé, père du héros[1]. Les registres de paroisse en offrent la trace bien marquée, en ce qui nous touche : car les branches très nombreuses dans lesquelles ma famille se partageait, disparaissent alors, et une seule tête échappe au fléau, celle de mon quatrième aïeul dont le prénom était *Lazare*. Ce Lazare avait, dans sa condition rustique, le goût des legs pieux, et, sur l'organisation de la famille, des idées que nous qualifierions d'aristocratiques : car je vois dans son testament du 11 janvier 1657, qu'il fonde dans l'église de son village un anniversaire d'une messe avec vigiles pour le repos de son âme, moyennant la rente annuelle de vingt sous, et deux autres messes pour ses père et mère moyennant deux rentes annuelles de six gros, dûment hypothéquées, qu'il fait aux révérends pères carmes et aux révérends pères capucins de Dôle ; et qu'enfin il dote ses deux filles en argent, hardes, linges, pour constituer héritiers ses deux fils, sauf à eux à nourrir et entretenir leurs sœurs

1. Cette peste aurait aussi envahi la Champagne, car on la trouve mentionnée et datée dans deux cartouches placées, comme épitaphes, de chaque côté de la porte d'entrée de la petite église de la Maladière au pied de la colline de Chaumont ; ou peut-être les défunts avaient-ils été atteints à l'armée de Condé ? (Note du copiste du document B).

jusqu'à ce qu'elles parviennent au sacrement de mariage ; et dans le cas où elles n'y parviendraient pas et ne pourraient s'accommoder de l'habitation commune, à leur fournir une habitation convenable.

Toutes les pièces du même genre contiennent des dispositions analogues, qui, dans leur naïveté, nous peignent au naturel les idées, les mœurs et les usages des paysans franc-comtois du XVIIe siècle. Ce n'est pas le monde des Tallemant des Réaux ou des Bussy-Rabutin ; mais déjà nous n'avons plus de grands seigneurs et il y a encore des paysans, auxquels il semble même que la seigneurie du pays soit sur le point de passer. Quand ce grand changement social sera accompli, il faudra bien écrire l'histoire de la classe devenue maîtresse ; et peut-être recherchera-t-on, alors, aussi curieusement les vestiges de cette histoire dans les siècles écoulés que les historiettes galantes des seigneurs et des dames de la Cour.

Mon trisaïeul *Jean,* né en 1648, mort en 1699, avait laissé deux filles et sept fils dont six dans l'église (un curé, un bénédictin, deux bernardins, un prémontré, un récollet), et un seul chargé de continuer la race. On n'aurait pas mieux fait s'il s'était agi de soutenir une duché-pairie. Mais on a remarqué que le ciel ne bénissait pas toujours ces arrangements, et mon bisaïeul fut de ceux qui mangent doucement le fonds avec le revenu. Comme il avait à son tour de nombreux enfants [1], ceux qui restèrent aux pays déclinèrent, les autres durent chercher à se tirer d'affaire ailleurs.

1. Parmi eux, Jean-François, notre bisaïeul ayant eu lui-même douze enfants au nombre desquels Antoine, tige d'une branche qui s'est greffée sur la nôtre en 1876 (Note du copiste du document B).

Mon grand-père, né en 1718, mort en 1787, avait fait ses études chez les Jésuites de Dôle, dans un collège alors célèbre par toute la province, et que nous avons vu sous la Restauration reprendre une célébrité plus étendue, mais plus éphémère [1]. Parti avec les milices de la province pour la campagne de 1743, qui se termina par la maladie et la très passagère conversion de Louis XV, il se convertit, lui, à la bazoche, troquant ainsi, par nécessité, la condition de paysan contre celle de bourgeois : car il se pourvut effectivement auprès du *vicomte Mayeur* de la petite ville de Gray, où il était venu se fixer, et où il prit à la fois en 1745, une femme et une étude de notaire, des lettres de bourgeoisie, en vue de quelques avantages qui y étaient attachés, par exemple de pouvoir placer ses enfants dans le chapitre fondé par les comtes de Bourgogne, ou dans ce que l'on nommait alors *La Familia-*

1. Le collège des Jésuites de Dôle était surnommé le collège de *l'Arc*, à cause d'une arche de pierre qui joignait et qui joint encore deux portions de bâtiments, séparés par une rue. De là ce distique longtemps fameux au pays latin, où l'on joue sur les noms des collèges de *l'Arc* et *de la Flèche*, donnés aux Jésuites, l'un par l'ancienne capitale du comté de Bourgogne, l'autre par Henri IV, quand il voulut se réconcilier avec les Pères :

Arcum Dola dedit Patribus, dedit alma Sagittam
Gallia : quis funem, quem meruere, dabit ?

On enjolive la chose, en rapportant que le Père Jésuite, régent de rhétorique au collège de l'Arc, avait demandé pour composition de prix en vers latins, un distique sur un sujet pris *ad libitum* ; que l'un des écoliers remit pour devoir le distique en question et qu'il eut le prix et le fouet. — Note du copiste du document B : Pour ajouter encore plus de sel au distique, on dit encore qu'il était signé « Dabo », nom qui se retrouve dans les environs d'Épernay.

rité, qui était un corps d'ecclésiastiques attachés au service de l'église paroissiale.

---

§ III.

C'est le cas de faire un peu connaître ce qu'était à cette époque ma ville natale, dont peu de Parisiens connaissaient le nom, parce qu'elle ne figurait point parmi celles dont Boileau a célébré la conquête ; qui de mon temps a acquis, par l'extension de son commerce, par son titre de marché régulateur des grains, une sorte de notoriété, et qui déjà semble entrée dans une voie de décroissance rapide, depuis que les chemins de fer ruinent la batellerie et déplacent les centres de relations commerciales. Au temps dont je parle c'est-à-dire vers le milieu du XVIII[e] siècle, il n'y avait pas encore trace de commerce ; le transport des grains par la Saône était interdit, comme avant la réunion de la province à la France, et cette prohibition n'a été levée que par un édit de 1765. Bien longtemps après l'édit, le commerce était exclusivement entre les mains des négociants étrangers, originaires du Lyonnais ou du Midi. A défaut de commerce, la petite ville de Gray, dont la population n'excédait pas alors quatre mille âmes, tirait toute son importance de ses gens d'Église et de ses gens de loi. On y comptait quatorze églises appartenant au clergé tant séculier que régulier et aux couvents de femmes qui s'y étaient multipliés, dans le cours surtout du XVII[e] siècle et plutôt après la conquête française qu'auparavant, de sorte qu'on avait tort d'attribuer

cette ferveur à une influence espagnole. Les moines appartenaient aux ordres mendiants, et à l'exception des cordeliers, dont l'établissement datait de la fin du XIII[e] siècle, leurs maisons étaient peu anciennes. Les riches abbayes dont l'origine remontait au contraire jusqu'aux temps mérovingiens, qui étaient pourvues d'abbés de cour, et où le personnel de moines allait toujours en se réduisant, ne se trouvaient dans les villes que lorsque les villes, comme celles de Luxeuil, de Lure ou de Saint-Claude, s'étaient formées jadis autour de l'abbaye.

Un collège de Jésuites, fondé vers le milieu du XVII[e] siècle et suffisamment doté, donnait gratuitement l'enseignement du latin, des humanités et de la philosophie aux fils des bourgeois et même aux enfants du peuple, pour peu que les parents fussent tentés de les sortir de leur condition : on ne parlait point de baccalauréat mais on complétait pieusement ses trois années de rhétorique, de logique, de physique, après quoi l'on allait étudier à Besançon la théologie, le droit ou la médecine. Souvent même on regardait comme un complément d'éducation, de faire un an ou deux de théologie, sans pour cela se proposer d'entrer dans l'état ecclésiastique. Aussi les cours de théologie faits au séminaire de Besançon étaient-ils publics, et je les ai encore vus tels de mon temps.

Après l'expulsion des Jésuites, les collèges dans notre province avaient été remis aux mains des prêtres séculiers vivant entre eux de la vie commune.

Passons des gens d'église aux gens de robe. Un bailliage, comme celui de Gray, avait une tout autre importance que n'en a aujourd'hui un tribunal d'arron-

dissement. Les juges, trois ou quatre fois plus nombreux, portaient le titre de Conseillers et constituaient sans conteste le plus haut étage de la bourgeoisie. M. le lieutenant civil, M. le lieutenant criminel qui les présidaient selon la nature des affaires (car le président honoraire, le Bailli, était un homme d'épée qu'on ne voyait jamais, et qui même ne résidait pas), passaient pour des personnages importants. Le barreau était nombreux ; on ne comptait pas moins de dix-huit offices de procureurs, là où une demi-douzaine de charges d'avoués suffisent largement aujourd'hui. La complication du droit entretenait l'esprit processif, et l'on se donnait à peu de frais le plaisir de plaider. La province n'était pas soumise à l'impôt du timbre ; les droits de contrôle étaient minimes ; les juges s'estimaient heureux de tirer, par leurs épices, l'intérêt à 4 pour 100 de leurs charges ; avocats, procureurs, notaires vivaient tant bien que mal d'honoraires dont la modicité paraîtrait aujourd'hui fabuleuse. Combien de fois n'ai-je pas entendu dire que mon grand-père, notaire fort occupé, tirait bon an mal an de son étude la somme de *huit cents livres* !

Au-dessous de la juridiction du bailliage se plaçaient les justices seigneuriales, ce qui donnait lieu à nommer, quasi dans chaque village, un juge, un procureur fiscal, un greffier. Ordinairement un avocat de la ville était juge ; un procureur ou un notaire remplissait à la fois les fonctions de procureur fiscal dans plusieurs justices seigneuriales. A force de griffonner et de faire griffonner du papier, l'émolument annuel grossissait un peu, et l'on parvenait à faire subsister une famille ordinairement très nombreuse. Avoir huit, dix, douze

enfants, était chose commune dans cette petite bourgeoisie. Mon grand-père en avait dix, parvenus à l'âge d'homme : et l'on comprend bien que dès lors il ne pouvait plus se permettre d'autre luxe.

Rien n'était plus marqué que la subordination des rangs dans cette société bourgeoise. La femme du procureur ou du notaire s'appelait *mademoiselle* ; celle du conseiller était *madame* sans contestation, et celle de l'avocat ou du *gradué,* comme on disait aussi, était le plus souvent saluée du même titre. On ne mettait pas une moindre différence entre le médecin et le chirurgien ou l'apothicaire. L'un était entré dans le cercle de la bourgeoisie, l'autre ne faisait que frapper à la porte. Pour l'ordinaire, les générations, en se succédant, s'élevaient progressivement. On ne trouvait pas mauvais qu'un huissier à son aise achetât pour son fils une charge de procureur, que le fils du procureur se distinguât comme avocat, et qu'à son tour il achetât pour son fils, si ses moyens de fortune le lui permettaient, une charge de Conseiller, qui mettait celui-ci presque au niveau des petits gentilshommes du voisinage. Le scandale ne se produisait que lorsqu'on entreprenait de franchir plusieurs échelons à la fois. On se fait la plus fausse idée de la France de l'ancien régime, quand on se la représente comme scindée en deux castes, ou (comme on l'a même dit) en deux nations, nobles et roturiers, vainqueurs ou vaincus. C'est aujourd'hui que les restes de l'ancienne noblesse, y compris les anoblis de la veille de 1789, forment vraiment une petite nation à part et comme une caste dissidente. Au XVIIIe siècle, la distinction des nobles et des roturiers n'avait la valeur d'une classification rigoureuse qu'au

point de vue de l'assiette de l'impôt, ou bien encore dans l'ordre politique, pour les pays d'États qui avaient conservé quelque apparence de formes politiques. Mais, dans les mœurs et les habitudes sociales, la noblesse comme la bourgeoisie offraient une multitude de couches, d'étages qui ne se confondaient point, en remontant jusqu'au prince du sang et en descendant jusqu'au plus humble artisan. Tel anobli était, pour la naissance, coté bien moins haut dans l'opinion publique que tel bourgeois de vieille souche. Nous savons maintenant, par les mémoires de Saint-Simon, jusqu'où était portée [1] la minutieuse appréciation des rangs dans l'ordre de la Noblesse : ce qu'on ne saura plus dans quelques années, c'est que la classe roturière et bourgeoise, si méprisée des Grands, ne s'épluchait pas moins, et avec une minutie bien plus ridicule encore à nos yeux, vu la petitesse des individualités et la vulgarité des détails. J'ai encore connu des personnes qui, après nos crises révolutionnaires, avaient gardé là-dessus toutes leurs idées de l'ancien régime, et les applications qu'elles en faisaient nous paraîtraient du dernier comique, si elles méritaient d'être écrites. Cette *cascade de mépris*, comme on l'a appelée, avait bien des inconvénients sans doute, et a provoqué plus que toute autre chose le mouvement révolutionnaire ; d'un autre côté, des avantages bien réels étaient attachés à cette solidarité des générations entre elles, à la faveur de laquelle on laissait à ses enfants l'héritage de son honneur personnel, et non plus seulement l'héritage de

1. Le secrétaire a écrit *partie*. C'est évidemment *portée* qu'il faut lire (N. E.).

son argent ou de champs que l'on se hâte de convertir en argent, pour que toute trace de cette espèce même d'héritage, le plus grossier de tous, disparaisse plus vite.

Il peut paraître curieux de savoir jusqu'à quel point à l'époque dont je parle, on avait conservé dans notre pays le souvenir de l'indépendance provinciale et l'antipathie pour une dénomination nouvelle qui ne datait encore que de trois quarts de siècle. Une école historique a mis à la mode l'idée des protestations contre la conquête, et j'ai souvent rencontré des gens qui avançaient, pour le besoin de la conversation, qu'au fond la Franche-Comté est encore espagnole à l'heure qu'il est. En fait cependant, la Franche-Comté n'a jamais été espagnole, n'a presque jamais vu d'Espagnols chez elle, quoiqu'elle reconnût dans le roi d'Espagne l'héritier de ses anciens comtes ; et vers le milieu du XVIII[e] siècle, elle n'avait plus conservé le moindre regret de la perte de son indépendance provinciale. La réunion avait fait cesser les guerres de partisans qui la désolaient sans cesse, et qui ramenaient périodiquement la famine et la peste ; on n'y connaissait ni timbre, ni aides, ni gabelles, rien de ce qui excitait la haine des partisans, et de ce qui paraissait si lourd aux autres provinces de la France. Cette franchise, d'effet comme de nom, n'avait pas pour résultat d'amener de l'argent, et la province restait pauvre, en ce sens que le numéraire et les capitaux y étaient rares : la rareté du numéraire étant accusée par le bas prix des denrées et des salaires, et la rareté des capitaux se manifestant par la nature des transactions. Presque jamais on n'achetait une charge, une maison, une terre au comptant ou à terme. Une partie seulement du prix était

stipulée payable en argent, et pour le reste, on faisait une constitution de rente perpétuelle, ou l'on se chargeait de la rente précédemment constituée par le vendeur.

Nonobstant cette rareté des capitaux et de l'argent, on peut dire que le poids de l'impôt était léger dans la province, en comparaison de ce qu'il est devenu par la grande péréquation du sol et de la matière imposable, opérée en 1789. Nous étions placés, par rapport à l'impôt, dans la condition des petits états voisins, la Lorraine, les cantons Suisses, que ne surchargeaient pas le rôle de grande puissance, les honneurs, le faste et la dépense qui y sont attachés.

On observait bien, dans les classes populaires surtout, quelques restes d'une antipathie plutôt provinciale que nationale pour les Bourguignons du Duché ; car c'étaient eux que l'on voulait désigner par le nom de *Françoys,* en prononçant ce mot, dans le patois du pays, comme il se prononçait encore à Paris du temps de Boileau. On leur reprochait d'être glorieux, bavards, légers ; eux, de leur côté, nous trouvaient lourds, rusés, et se moquaient de notre affreux accent. Tout n'était pas sans fondement dans ces brocards réciproques et l'on sait que les plus proches parents ou voisins sont d'ordinaire ceux qui se ménagent le moins ; mais il y a loin de là à une haine entre peuples conquérants et conquis ; et, en fait, il y avait eu moins une conquête qu'une réunion opérée avec le concours des classes supérieures, malgré l'opposition et le courage de la petite bourgeoisie des villes fortifiées dont le nouveau pouvoir se hâta de faire démolir les murailles[1].

1. On trouve de curieux détails sur cette époque dans les mémoires

A cette époque, le coche faisait, une fois ou deux par semaine, le service de Gray à Besançon : on partait à la première pointe du jour pour arriver aux portes fermantes et l'on avait fait 44 kilomètres. Aussi le coche était-il réservé aux femmes, aux vieillards, aux infirmes. Les gens aisés allaient à cheval et la plupart des bourgeois allaient à pied. Bien peu faisaient une fois dans leur vie le voyage de Paris ; aussi en conservaient-ils le sobriquet de *parisiens*. Quoiqu'il y eût alors dans la classe moyenne beaucoup plus de goût de lecture qu'à présent et le goût de lectures plus solides, la haute bourgeoisie seule partageait avec les habitants des châteaux le goût de s'abonner aux *Mercures*, aux Gazettes, dont les cahiers, paraissant par quinzaine ou par mois, étaient l'équivalent de nos *Revues* actuelles. Cet éloignement de Paris, cette absence de journaux quotidiens, le peu d'ancienneté de l'incorporation de la province, tout cela avait dû atténuer beaucoup, hors des rangs de la noblesse, les effets de l'influence parisienne au XVIII[e] siècle. L'agiotage de Law, le débordement de la Régence, les querelles du Jansénisme, tous ces faits éminemment parisiens n'avaient donc eu dans notre province que peu de retentissement ou du moins peu de suites. A partir de 1760, l'opposition des Parlements aux édits bursaux[1], la création des parlements

laissés par une simple religieuse au couvent de la Visitation de Gray, la sœur *du Treillis*, mémoires écrits avec la distinction de raison et de style qui caractérise les productions des femmes du XVIII[e] siècle. Je les ai eus entre les mains dans ma première jeunesse, et je sais qu'ils ont été vus depuis par quelques personnes qui s'occupent de l'histoire de la province, mais j'ignore ce qu'ils sont devenus.

1. J'ai encore entendu rappeler les réjouissances populaires dont le refrain était : « Vive le Roi, nos trente Comtois », et qui avaient pour

Maupeou, l'apparition de la littérature philosophique, les mémoires de Beaumarchais, le procès du Collier, avaient tout autrement remué les têtes ; mais alors on touchait à la Révolution. Nous avions eu pourtant, bien avant cette époque, l'honneur de posséder dans nos murs M. de Voltaire à la suite de Mme du Châtelet, laquelle avait pour amie une Mme d'Autrey, habitant alors, par suite d'une concession du Roi, le château de Gray, manoir féodal, bâti par la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne et femme de Philippe-le-Long. Ce château devait avoir ses vicissitudes. Quelques années plus tard il était donné en emphytéose au comte Du Barry qui l'avait cédé à *Monsieur*, comte de Provence. A la révolution, il était vendu pour 1 200 livres en assignats ; et aujourd'hui un octogénaire aveugle, baron de l'Empire, député libéral de 1817, M. Martin (de Gray), y dicte, dans ses vieux jours, des compositions historiques et en fait les honneurs, avec son vieil ami, M. Weiss, à tout ce qui réunit le double avantage d'être comtois et d'être auteur. On est bien embarrassé de savoir ce que deviendra, après lui, le château qui a abrité la reine Jeanne et Mme du Châtelet[1].

Une autre amie de Voltaire dans ses derniers jours, son *papillon philosophe*, Mme de Saint-Julien[2], qui se

objet de fêter le rappel des trente Conseillers du parlement de Besançon, exilés en punition de la résistance de ce parlement à la levée d'un *Don gratuit*, et de son opposition au Premier-Président, de Boynes, investi, en outre, des fonctions d'Intendant de la province. On trouve la suite de cette affaire dans les mémoires de l'avocat Barbier, de février 1759 à avril 1761.

1. Acheté, restauré et habité en 1879 par M. Revon de Gray (Note du document B).

2. Madame de Saint-Julien, née Latour-du-Pin, était la nièce du

consolait avec les beaux esprits d'avoir troqué le nom de la Tour-du-Pin pour le nom d'un financier, hébergeait le Patriarche dans son château de Fontaine-Française, à quelques lieues de Gray, lorsqu'il allait mourir à Paris : et de mon temps, quarante ans plus tard, le papillon philosophe, devenu octogénaire à son tour, fêtait la Restauration en inaugurant dans ses terres un petit monument à Henri IV, le vainqueur du combat de Fontaine-Française. On a laissé le monument tomber en ruines. Le curieux eût été de connaître assez Mme de Saint-Julien pour savoir quels changements s'étaient faits dans ses idées dans le temps écoulé entre les fêtes que lui donnait Voltaire à Ferney, et celle où elle célébrait la restauration de l'autel et du trône.

La présenee d'un régiment de cavalerie dont les officiers étaient presque tous des gentilshommes de haut parage, amenait d'autres contacts entre le monde de la Cour et de Paris et notre petite cité bourgeoise. Le Kain y avait joué pendant la tenue d'un camp de plaisance ; les princes du sang venaient parfois visiter les régiments dont ils étaient colonels-généraux ; le prince de Condé et le duc de Bourbon, son fils, y

marquis Latour-du-Pin-Gouvernet. Par ses relations avec les Choiseul, ses parents, et le maréchal de Richelieu, elle avait rendu des services à Voltaire et aux habitants de Ferney. Elle avait en particulier contribué à assurer le succès d'une démarche de Voltaire auprès de Turgot, en vue d'exonérer le pays de Gex, décimé par les fermiers généraux, quoiqu'il fût déjà très pauvre, moyennant un abonnement annuel de 30 000 livres. Madame de Saint-Julien fit trois séjours à Ferney : en 1766, en 1772 et en 1775. Voltaire l'a peinte par ces mots : « Femme aimable, honnête homme, esprit libre et hardi ». Cf. G. Desnoireterres : *Voltaire et la Société au XVIII*e *siècle,* tome VIII, p. 70 et suiv. Voir *Œuvres de Voltaire,* tome LXIX, p. 381 (édition Beuchot, tome XIII, 250). (N. E.)

avaient montré leur courtoisie pour les dames, et le duc de Chartres (depuis Philippe-Égalité) sa prestesse à sabler le champagne et le Tokai.

On se demande comment des mœurs très arriérées (ainsi que nous dirions aujourd'hui) pouvaient subsister, malgré tant de rapprochements avec le monde du XVIIIe siècle, tel que nous le connaissons ou croyons le connaître par les livres, par les romans, par les mémoires, par la correspondance des gens de lettres. En voici, je crois, l'explication. Pour les classes populaires, qui cèdent uniquement à leurs impressions, les impressions quotidiennes et permanentes devaient bien vite effacer les traces d'impressions accidentelles et passagères, et le train courant des idées ne se dérangeait pas pour si peu. Quant aux classes éclairées de la bourgeoisie et du clergé du second ordre, qui raisonnaient leurs principes religieux et moraux, il y avait dans leurs doctrines de quoi parer à la contagion de l'exemple. La parabole évangélique ne dit-elle pas que les riches, les grands de la terre ont plus de peine à entrer au royaume du ciel que le chameau à passer par le trou d'une aiguille ? La philosophie païenne n'a-t-elle pas vanté la médiocrité comme ce qu'il y a de plus favorable à la sagesse ? On était donc disposé à plaindre, à excuser, plus qu'à imiter ces riches, ces grands, ces prélats ; et leurs scandales ne tiraient pas ou tiraient moins à conséquence. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle, à Paris même et à la Cour, la vie du Cardinal de Retz, ou celle de l'Archevêque du Harlay, ne nuisaient guère à la Religion, et que les adultères de Louis XIV ne détruisaient pas, chez les personnes pieuses, le respect pour la personne sacrée du monarque.

Quoique l'archevêque de Besançon fût un grand seigneur, un Choiseul, un Durford, qui ne résidait pas avec la même rigueur qu'un évêque de nos jours, qui ne consacrait pas trois ou quatre mois de l'année à des tournées pastorales, et dont la visite était un événement, le clergé de ce grand diocèse, égal en étendue à trois de nos départements actuels, était renommé pour son gouvernement, pour ses lumières, pour ses mœurs : ce qui n'excluait pas certaines gaillardises gauloises de conversation, qui nous choqueraient et nous surprendraient fort. La bourgeoisie et le clergé du second ordre, continuellement mêlés dans l'intérieur des familles et dans la société dès le collège, avaient le même fonds d'idées, de convictions, de coutumes, sauf la différence de costume et d'état. Bien entendu que la régularité générale des mœurs et l'observance, générale aussi, des prescriptions religieuses n'excluaient pas les faiblesses qui sont de tous les temps, ni même certains désordres poussés alors plus loin qu'aujourd'hui. C'était le cas du jeu (malgré la modicité des fortunes) et des duels, malgré les sévérités excessives d'une législation que les tribunaux appliquaient à outrance aux bourgeois, quand la noblesse trouvait pour l'ordinaire le moyen d'y échapper. En revanche, un suicide était un événement très rare, qui jetait toute une ville dans la consternation, par la terreur des peines d'une autre vie, par le lugubre arrêt de la justice temporelle qui en était ordinairement la suite, et par la tache qu'il imprimait à la famille. Le grand nombre des célibataires, et par suite la fréquence des dispositions testamentaires et des successions collatérales, suscitaient et entretenaient dans les familles, qui ne

se dispersaient pas comme aujourd'hui, les divisions et les rancunes. Les enfants élevés avec sévérité tournaient plus décidément au mal, quand ils tournaient mal. On entendait souvent parler d'enfants qui s'échappaient de la maison paternelle, de jeunes gens qui s'enrôlaient pour faire enrager leurs parents, de parents qui usaient de leurs protections pour obtenir des lettres de cachet et prévenir ce que l'on redoutait par-dessus tout, le déshonneur de la famille.

---

§ IV.

Je crois avoir dépeint, aussi fidèlement que possible, la vie que menaient ces bonnes gens, lorsqu'un beau jour ils se trouvèrent divisés, avec tout le reste de la France, en *aristocrates* et en *patriotes*. De tous les sobriquets que nous avons vus successivement avoir cours dans l'argot des partis, ceux-là étaient à mon sens les mieux donnés, et pourtant il faut les définir, car j'ai connu de braves couturières que l'on employait de préférence dans certaines familles, en leur qualité de bonnes *aristocrates*, et des *patriotes* dont le patriotisme était de même aloi que le *libéralisme* d'un commis-voyageur sous la Restauration, ou celui d'un épicier de Paris sous Louis-Philippe. D'abord il était tout simple que la noblesse, les gros bénéficiers, les grandes familles de robe et de finance détestassent le mouvement révolutionnaire : c'étaient là les vrais aristocrates, au sens que nous donnons encore à ce mot. Mais il ne manquait pas d'aristocrates, au sens des philosophes grecs, c'est-à-

dire de gens de bien, à conscience délicate et à esprit prévoyant, sincèrement attachés à leurs anciennes croyances, imbus de respect pour des traditions séculaires et pour les droits existants, ayant assez lu l'histoire pour savoir ce qu'il faut penser des suites des mouvements populaires et de l'enivrement de la popularité, et qui, sans autre intérêt personnel que celui qu'on a toujours au maintien du bon ordre, condamnaient, détestaient, par principes de religion, de morale et de prudence, le mouvement révolutionnaire avec toutes ses suites, sans distinguer 1789 et 1793, parce que l'un leur avait toujours paru devoir amener l'autre : en quoi je pense encore aujourd'hui qu'ils ne se trompaient pas. Ceux qui écrivent l'histoire des révolutions sur les mémoires, les journaux, les discours, les pamphlets de ceux qui y ont pris part, sont portés à grossir beaucoup l'importance des faits et des distinctions de détail ; ils les remarquent bien plus que ne les ont remarqués les contemporains, simples spectateurs du mouvement ou entraînés malgré eux. Ceux-ci font naturellement ce que les philosophes feront plus tard, négligeant les détails, au fond sans importance et si rapidement effacés, pour tâcher de saisir les traits généraux. Partisan ou ennemi d'une révolution qui changeait tout en France et sapait toutes les autorités établies, voilà la distinction que le gros des contemporains saisissait. Quant à tenir grand compte de la nuance entre Mirabeau et Barnave, entre Barnave et Vergniaud, entre Vergniaud et Danton, entre Danton et Robespierre, tous disparus en cinq ans de la scène du monde, il n'aurait pas été raisonnable de l'exiger d'eux. Le parti aristocrate, qu'il faut, vu son désintéressement,

distinguer du parti aristocratique, et qui aurait vu volontiers certaines réformes émaner du principe d'autorité ; qui d'ailleurs s'inquiétait depuis longtemps des conséquences probables du mouvement philosophique, avait donc au fond pour lui la raison et le bon sens : ce qui ne suffit pas pour avoir raison dans les crises révolutionnaires, ni même pour avoir absolument raison dans l'histoire ; car certainement la France en était arrivée à ce point que ses institutions vermoulues ne se soutenaient plus, que le moindre choc pouvait les faire crouler et qu'on était fondé à attendre de bons résultats d'un ordre de choses mieux en rapport avec l'état des esprits et des mœurs, quand une fois le pays, après des convulsions dont rien ne permettait d'assigner le terme, aurait repris une nouvelle assiette.

La raison de l'homme va ainsi d'affirmations en négations, et de contradictions en conciliations. La philosophie d'Outre-Rhin donne de ce phénomène logique des explications à sa manière, transcendantes et abstruses, mais on l'explique suffisamment par une comparaison bien simple et bien sensible. Un grand fleuve parcourt des pays immenses en décrivant des sinuosités de toutes sortes, celles-ci sur une plus petite, celles-là sur une plus grande échelle. Un des voyageurs que le courant emporte prétend que l'on dévie à gauche, et il a raison ; un autre soutient que l'on dévie à droite et il a encore raison, car le méandre local fait partie d'un système plus général de déviations vers la droite. Rien n'empêcherait un troisième d'être fondé à soutenir que, sur une échelle plus grande encore, on est en train actuellement de dévier vers la gauche. Ou je me trompe fort, ou c'est là le mot de l'énigme, la clé de la contra-

diction et de la conciliation des partis, en religion, en philosophie, en politique. Mais, de plus, le parti aristocrate, en communauté nécessaire de regrets et d'espérances avec l'aristocratie proprement dite, sans quoi le lien de parti aurait péri, eut le tort ou le malheur de perdre, dès l'abord, le sentiment patriotique et de n'avoir jamais pu le recouvrer depuis. En 1789, le parti révolutionnaire se donnait le titre de patriote sans le mériter encore ; plus tard il l'a justifié. Au contraire, les hommes du parti opposé à la révolution, voyant tout de suite l'impossibilité de résister au torrent populaire, et ne pouvant croire que les révolutionnaires parvinssent à rien fonder, n'ont cessé d'attendre de l'étranger le triomphe définitif de leurs principes. Et plus le peuple s'est aperçu qu'ils souffraient du succès de nos armes, qu'ils se réjouissaient secrètement de leurs revers, plus ils se sont sentis impopulaires, plus le sens patriotique s'est obscurci chez eux.

Le patriotisme est pourtant un sentiment si naturel, qu'il semble que les passions religieuses aient seules la puissance de l'étouffer chez ceux que n'animent pas d'ailleurs des intérêts personnels ou de caste ; et de là cette question qu'on a faite si souvent. L'un des plus grands torts de l'Assemblée Constituante n'a-t-il pas été de toucher à l'encensoir, et de compliquer d'un schisme religieux une révolution politique déjà si radicale ? Je ne crois pas qu'en cela l'Assemblée Constituante ait beaucoup ajouté, par imprudence et inexpérience, aux difficultés inévitables de la situation. D'abord, il était aussi impossible de mettre du premier coup la religion et l'Église tout à fait hors de l'État, selon le système américain, que de supprimer du pre-

mier coup les Bourbons et la royauté. Quelle que soit une première effervescence, on ne choque pas à ce point des habitudes dix ou quinze fois séculaires. Encore faut-il aux têtes le temps de se griser tout à fait et aux vaincus le temps d'être matés par le malheur. Les aristocrates le sentaient bien, et voilà pourquoi ils en voulaient tant au clergé constitutionnel de s'être prêté pendant trois ans à un arrangement éphémère qui laissait au peuple un culte extérieur et un simulacre de catholicisme. Supposons que l'Assemblée Constituante eût respecté les circonscriptions diocésaines, le mode établi pour la nomination aux évêchés et aux cures, qu'elle n'eût pas exigé de serment : on ne pensera pas sans doute que le gouvernement révolutionnaire serait parvenu à éviter de se brouiller avec la Cour de Rome, avec la plupart des évêques, quand il supprimait toutes les corporations monastiques, mettait la main sur tous les biens de l'Église, abolissait le clergé en tant qu'ordre de l'État. Il n'en avait pas fallu la centième partie pour amener de graves conflits avec des princes tels que Louis XIV ; et, ne fût-ce que pour prévenir la contagion de l'exemple, on ne se laisse pas ainsi traiter sans essayer de la résistance. Il y aurait donc eu pour le moins des refus de concours, des vacances de sièges auxquelles il aurait fallu pourvoir par des moyens extraordinaires ; d'où la retraite des uns, les protestations des autres et finalement le schisme avec toutes ses conséquences.

Quoi qu'il en soit, le schisme fut, pendant la Révolution, la grande affaire des âmes religieuses et honnêtes, au sein de la bourgeoisie des villes. L'ardeur des passions religieuses dépassa, tout en l'excitant, l'ardeur

des passions politiques. On fut catholique ou constitutionnel, plus encore qu'aristocrate ou patriote. Bien entendu que tous les aristocrates devinrent catholiques, ceux même qui jusque-là avaient fait bon marché des croyances ou des pratiques religieuses, tandis que beaucoup de patriotes continuaient à ne pas faire grand cas des prêtres, pas plus des constitutionnels que des autres. Quant aux constitutionnels qui ne voulaient pas non plus perdre leur qualité de catholiques (selon l'usage de tous les dissidents, au moment de la séparation), ils étaient tous patriotes. Pour les uns, le parti religieux était la conséquence d'un parti pris en politique ; pour d'autres, moins nombreux, le choix de la bannière politique résultait des circonstances qui avaient fait prendre parti dans le schisme religieux. Chaque parti avait ses dévots et surtout ses dévotes, mais principalement le parti qui se glorifiait à bon droit d'avoir pour lui le pape, les évêques (moins M. de Talleyrand) et la grande majorité des prêtres. D'ailleurs une persécution qui se manifestait par la prison, le bannissement, la confiscation, la mort même, échauffait le parti anti-constitutionnel. Pendant dix ans, des prêtres réfractaires, revenus de l'émigration au péril de leur vie, et cachés avec grand soin, tantôt dans une maison et tantôt dans une autre, y disaient la messe, y administraient les sacrements aux fidèles qui se croyaient revenus aux temps de la primitive Église. L'effet de tout cela était grand dans les villes, beaucoup moindre dans les campagnes où de pareilles cachettes n'étaient guère possibles. Dès lors, en effet, nos paysans ne ressemblaient pas aux paysans vendéens. La suppression des seigneurs, des dîmes, et un commencement de vente

en détail des biens nationaux, favorisée par le morcellement des cultures et de la propriété foncière, déjà ancien dans le pays, en vertu des coutumes qui le régissaient, voilà ce qui les avait frappés et ce qui était généralement de leur goût. Aussi les historiens de la Révolution ont-ils fait peu attention aux côtés religieux de son histoire, partout ailleurs qu'en Vendée, et voilà pourquoi j'y insiste ici.

Même après le Concordat, les divisions subsistèrent, et l'on peut dire qu'elles durèrent chez nous tant qu'il y eut de vieux prêtres assermentés. Cela tenait à une circonstance particulière. Le premier consul avait exigé qu'une minorité des évêques concordataires (très faible, il est vrai,) fût choisie parmi les évêques constitutionnels. Le nouvel archevêque de Besançon, M. Lecoz, ancien évêque constitutionnel de Rennes, appartenait à cette minorité. Le pape s'en excusait dans son allocution aux cardinaux, en assurant qu'ils avaient donné toute satisfaction à l'Église ; eux se défendaient d'avoir rien rétracté de leur passé, se gardaient bien par conséquent de demander des rétractations aux membres de leur clergé, et montraient une préférence marquée, chose bien naturelle, pour ceux qui avaient suivi les mêmes voies. L'administration du grand diocèse de Besançon restait donc imprégnée de l'esprit constitutionnel, tandis que la majorité du clergé et des catholiques dévots avait la défunte constitution civile en horreur. De là un puritanisme particulier, qu'il ne faut pas confondre avec ce que l'on a nommé la *petite Église* dans d'autres contrées où le pape lui-même était réputé schismatique, ou complice d'intrusion, pour avoir signé le Concordat et institué des évêques concorda-

taires en remplacement des évêques légitimes qui ne s'étaient pas démis. Chez nous, les catholiques les plus rigides reconnaissaient par obéissance l'archevêque qu'il avait institué, les curés non rétractés que celui-ci instituait, mais les réputant toujours schismatiques de fait, pour refus de la rétractation imposée par le Saint-Siège, entendaient ne communiquer avec eux que pour le strict nécessaire, pour les actes de juridiction ou de fonction où ils devaient obligatoirement intervenir. On entendait leur messe — plutôt que de s'en passer, un jour de dimanche où la messe était d'obligation — mais on aurait mieux aimé s'en passer que d'entendre leur messe un jour ouvrable. Toutes ces minuties font partie de la description complète de l'esprit humain. Quand le comte d'Artois vint à Besançon, en 1814, ce fut une grande affaire que de savoir s'il recevrait l'archevêque : il fit la faute de ne pas le recevoir, quoique le vieillard eût défendu, comme ses collègues, au Concile de Paris, les droits de Pie VII contre les dernières entreprises de Napoléon. Quelques mois après, en 1815, M. Lecoz mourait dans une tournée, pendant qu'il exhortait de son mieux ses jeunes diocésains à prendre les armes pour défendre contre l'invasion étrangère l'Empereur et la patrie.

J'ai dit que la grande majorité du clergé avait refusé le serment : ceci s'applique à l'ancien clergé séculier, car la plupart des prêtres assermentés étaient des moines qui avaient vu avec plus de plaisir que de regret l'Assemblée Constituante les dégager de leurs liens, en leur promettant huit cents livres de pension (beau revenu alors pour un célibataire), mais que la banqueroute des deux tiers devait bientôt atteindre. D'autres, qu'il

serait bien dur de blâmer, et qui peut-être jugeaient mieux de la durée probable de l'épreuve, ne se sentaient pas la force d'affronter l'exil et la misère. Quelques-uns enfin, surtout parmi les communautés enseignantes, y étaient poussés par une influence de doctrine, par gallicanisme ou par une vague réminiscence du jansénisme. A notre province appartenait l'un des hommes les plus doctes, le plus docte peut-être que le clergé constitutionnel ait possédé, le respectable Dom Grappin, le confrère, le collaborateur et l'ami des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. La grâce de ses manières, l'aménité de son caractère ne justifiaient guère l'espèce d'horreur qu'il inspirait au parti contraire, en qualité de grand vicaire et de bras droit de M. Lecoz. Après la mort de celui-ci, il vécut paisiblement dans son canonicat de Besançon, où l'on n'osait l'inquiéter. C'est là que je le voyais en 1820, et il y est mort quelques années plus tard, monument d'un autre âge, ayant poussé sa longue carrière jusqu'à 94 ans.

---

§ V.

Je reviens à mon humble famille, comme un auteur qui voudrait éclaircir les généralités par quelque exemple des plus simples. J'ai dit que mon grand-père avait laborieusement élevé une famille de dix enfants, huit garçons et deux filles, restées filles toute leur vie. Deux des garçons se firent prêtres, et des six autres, trois seulement eurent une famille à leur tour. A chaque génération, la forte proportion des célibataires servait

ainsi de correctif à l'excessive fécondité des mariages, bien avant que Malthus n'eût disserté sur le sujet : autres temps, autres modes. Je ne me suis pas proposé de tracer des portraits de famille, mais pourtant je voudrais faire exception pour deux de mes oncles, parce que ce sont deux types hors du commun et d'un singulier contraste.

L'aîné de mes oncles, à qui je dois tout ce que je puis avoir de bon[1], était né en 1746[2], et venait de terminer ses études chez les Jésuites, lorsque l'ordre fut expulsé de notre province en 1764. Toute sa vie, c'est-à-dire plus de soixante ans encore, il leur resta dévoué et ne put s'ôter de l'esprit que cette grande victoire remportée par les partis parlementaire et philosophique avait été l'annonce, la cause prochaine du renversement de la religion et de la monarchie. Il avait une lecture variée, un grand amour du travail ; ce qu'il aimait le moins, c'était le notariat ; et, pourtant, il s'y dévoua, non par intérêt personnel, mais pour aider son père à soutenir de si lourdes charges, renonçant au mariage, ne se réservant rien pour lui-même, n'ayant pas un sou en propre à l'âge de quarante ans passés, aussi austère dans sa vie privée que le plus austère janséniste, tout jésuite qu'il était de cœur. En vérité, il y a bien des saints dans le calendrier, de la sainteté desquels je suis beaucoup moins sûr ; et, quelles qu'aient pu être les libres excursions de ma philosophie, je n'ai jamais pu, je ne pourrai jamais me résoudre à penser que tant de vertu n'ait eu pour fondement que la déception d'un

1. Et moi aussi (Note du copiste du document B).
2. Mort le 28 septembre 1827 (Note du copiste, document B).

esprit crédule. C'est ainsi qu'en fait d'opinions religieuses chacun trouve près de soi des arguments logiques, auxquels il faut, selon moi, réserver toute autorité dans leur sphère, tandis que la raison agit librement dans la sienne. Mais il ne s'agit point ici de théories philosophiques quelconques, pas même de mes propres théories.

La Révolution venue, je n'ai pas besoin de dire que mon oncle la jugea, la condamna dès le premier jour, et la plupart des autres membres de la famille, pleins de respect pour lui, nourris dans les mêmes idées, en firent de même. Cependant, tandis qu'ils étaient, les uns incarcérés et menacés du tribunal révolutionnaire, les autres mis chez eux en état d'arrestation, mon oncle qui, comme notaire, refusait tous les serments possibles, qui ne voulait même pas recevoir d'actes contenant des transactions sur les biens nationaux, ne fut l'objet d'aucune mesure de rigueur. Après le 18 brumaire seulement, il fallut, sous un gouvernement plus régulier, plus de régularité dans sa situation de fonctionnaire public ; et comme le Concordat n'existait pas encore, comme le serment politique lui parut impliquer l'adhésion à des lois encore subsistantes qui blessaient sa conscience religieuse, il quitta ses fonctions de notaire, pour vivre de ses bien modiques épargnes.

Le seul de ses frères qu'il eut le chagrin de voir révolutionnaire et indévot, c'était le prêtre. L'autre ecclésiastique était mort avant 1789. Mon oncle l'abbé (comme j'ai été habitué à l'appeler, quoiqu'il eût depuis longtemps jeté bien loin sa soutane) était un homme aimable, galant, connaisseur en fait de livres, curieux surtout de singularités littéraires et médiocre-

ment instruit au fond, tournant le vers latin et le vers français, et en ayant même fait imprimer quelques-uns. Encore enfant, il s'appelait déjà *l'abbé*, parce qu'on l'avait fait tonsurer, selon l'usage, pour jouir d'un tout petit bénéfice (de deux cents livres de rente, je crois) dépendant du patronage de quelque ami de la famille, et parce que sa voix, d'une beauté rare, était présumée lui devoir fournir plus de facilités dans la carrière cléricale. De vocation, il n'en avait pas eu autrement, et en convenait volontiers. L'état ecclésiastique lui avait paru le moyen de mener une vie plus aisée et plus douce. La Révolution survenant, il n'était pas homme à tourner le dos au râtelier, comme on disait alors : il prêta donc le serment, devint vicaire constitutionnel, et en même temps, en 1792, membre de la municipalité ; de sorte qu'il mariait avec l'étole ceux qu'il venait de marier avec l'écharpe. Mais bientôt, se mettant à la hauteur des circonstances, il ne voulut plus marier personne d'aucune façon, pas plus que se marier lui-même : s'étant borné à se séculariser complètement, et à devenir un orateur, au besoin un poète des clubs populaires, donnant à pleines voiles dans le genre de politique et de philosophie alors à la mode, au point que les Jacobins de l'endroit le députèrent à Robespierre, peu de temps avant le 9 thermidor, pour se concerter sur les moyens de défendre le parti jacobin dans la crise qui se préparait. Plus tard, il quitta sagement la ville où il avait ainsi figuré, alla demeurer à Dôle, y connut Charles Nodier dont la personnalité était encore obscure, fit imprimer, comme tant d'autres, son épithalame impérial en 1810, sentit, comme tant d'autres, le vieux levain révolution-

naire se soulever en lui au retour des Bourbons et des Jésuites, et néanmoins ne mourut en 1840, l'un des plus vieux pensionnaires de l'État, qu'après avoir, m'a-t-on dit, secrètement obtenu de Rome, par l'entremise d'un jésuite de Dôle, quelque moyen de rajuster ce qu'il y avait de trop peu canonique dans sa situation.

Pour mon propre compte, je suis redevable de mon apparition dans ce monde, à la Révolution du 18 Brumaire. Quelque temps après ce grand événement, mon père, parvenu à la quarantaine[1], crut les choses assez rassises et la liberté de conscience assez assurée pour songer à prendre charge de femme et d'enfants. Cependant, comme je suis né en 1801[2], six mois avant le Concordat, j'ai encore été, à la manière des temps primitifs, baptisé en chambre, par un prêtre qui se cachait ou qui était censé se cacher, car dans la réalité on ne craignait plus l'application des lois révolutionnaires. Mon oncle et ses deux sœurs, célibataires comme lui, vivaient avec une vieille grand'mère. Je fus comme adopté par eux ; je devins l'un des membres de cette petite communauté où les extrêmes de l'âge se touchaient. Malheureusement l'aînée de mes tantes était étroitement liée avec la coterie constitutionnelle de la ville, et même elle connaissait particulièrement Dom Grappin[3]. De là une opposition radicale de principes et une aigreur de secte qui se conciliaient tant bien que mal avec l'affection paternelle, et qui n'ont pas empêché la communauté de subsister jusqu'à l'ex-

1. Décédé le 26 avril 1842, à 82 ans (Note du copiste, document B).

2. Le 28 août (Note du copiste, document B).

3. La tante, dernière survivante, décédée le 22 avril 1843 à 88 ans (Note du copiste, document B).

trême vieillesse de ses membres, mais qui m'ont fourni bien des occasions d'observer combien l'esprit de parti peut troubler les âmes d'ailleurs les plus sereines, et pousser presque jusqu'à l'injustice les personnes d'ailleurs les plus respectables. Quand ma tante n'était pas présente (et elle s'absentait le plus qu'elle pouvait), on retombait sur le thème favori, la Révolution, la persécution ; devant elle, il fallait bien remonter plus haut, pour reporter la conversation sur un terrain neutre. J'ai eu de très bonne heure une passion pour la lecture, comme par le pressentiment instinctif que je serais, de très bonne heure aussi, condamné à ne pouvoir presque plus lire. Mon oncle avait une bibliothèque assez variée, et il achetait encore des livres pour les mettre à ma disposition : livres scrupuleusement choisis et quelquefois expurgés par des ratures aux endroits un peu plus vifs. Ceci me rappelle une anecdote de ma première enfance. On me menait quelquefois voir à la campagne mon grand-père maternel, petit vieillard octogénaire, à qui sa profession de médecin et ses goûts particuliers avaient donné dans son temps de la littérature et du monde. [Nous le trouvâmes un jour, mon père et moi, occupé à lire un ouvrage nouveau, qu'on lui avait prêté, et qui paraissait le frapper beaucoup : c'était le *Génie du Christianisme*. Il dit à mon père : « Ce petit garçon n'est pas encore en état de lire un pareil ouvrage, mais il paraît intelligent, et d'ici à deux ou trois ans, je vous recommande de le lui faire lire ». Je crois bien que le lendemain mon père n'y songeait plus, mais les paroles étaient restées gravées dans ma mémoire. Cependant le vœu de mon grand-père n'a pas été rempli.

Le christianisme romantique du livre ne cadrait apparemment pas avec les principes sévères de mon oncle, qui me donna à lire l'*Itinéraire de Jérusalem*, jamais le *Génie du Christianisme* ni *les Martyrs*. Plus tard j'ai lu avidement les pamphlets politiques de M. de Chateaubriand, à mesure qu'ils paraissaient ; et quand enfin, à une époque beaucoup plus tardive, je voulus, par une sorte de honte ou de remords, me mettre à lire un ouvrage qui avait fait tant de bruit et exercé tant d'influence de mon temps, je trouvai dès les premières pages, par manière de réponse aux géologues, que Dieu avait dû donner au monde, en le créant, tous les signes de la vieillesse. J'avoue que cela m'ôta le courage de continuer, et que je ne voulus pas risquer la foi qui me restait contre beaucoup d'arguments de cette force.]

Parmi les livres que j'ai lus, enfant ou adolescent, et qui ont exercé sur toute la suite de mes idées et de mes études une influence décisive, je citerai, dans l'ordre où je les ai lus, les *Mondes* de Fontenelle, ses *Éloges des Académiciens, l'Exposition du système du monde* de Laplace, la *Logique* de Port-Royal et les deux petits volumes in-12 où Desmazeaux a recueilli la correspondance entre Leibnitz et Clarke, avec d'autres opuscules philosophiques. Fontenelle et Laplace me donnaient un vif désir de posséder l'instrument scientifique avec lequel on pouvait pleinement posséder ces vérités imposantes et la profonde pénétration du grand philosophe allemand me saisissait d'admiration. Mais avant de devenir, dans la mesure de ses forces, savant ou philosophe, il faut commencer par être écolier. En 1809, on me mit au collège, sous la férule d'un vieux grammairien de mes parents, dont on venait de faire,

à l'établissement de l'Université impériale, le régent de cinquième et de sixième au collège de Gray. Je l'entends encore nous dicter de sa voix nasillarde une espèce de rudiment de sa façon, où les vieilles règles *Deus sanctus et Amo Deum* se trouvaient fondues en une règle nouvelle : *Napoleo magnus debellavit Austriacos.* C'était sa manière de célébrer Austerlitz et Wagram, dont le canon retentissait alors. L'hommage n'avait rien de bien flatteur pour le conquérant, mais peut-être que le fondateur de dynastie ne l'aurait pas dédaigné. Le type du grammairien est perdu. On appelait ainsi autrefois le maître qui préparait les enfants à suivre les classes du Collège, qui ne commençaient qu'à la cinquième chez les Jésuites, et à la sixième, par une concession des derniers temps, dans l'Université de Paris. Aujourd'hui l'envie de grossir un pensionnat et de tout réglementer fait que nous prendrions volontiers dans nos établissements publics des enfants à la mamelle.

Le vieux grammairien, mon parent, qui portait le même nom que le fameux grammairien de la reine Zénobie, mis en français par Boileau, et qui alors commençait à radoter, avait joui dans son temps et dans sa profession d'une certaine réputation, et on lui envoyait des élèves d'assez loin. Ainsi, il avait eu l'honneur de faire décliner *Musa* à un futur académicien, à l'un des coryphées de la littérature impériale, à M. Étienne, l'auteur de la Comédie des *deux Gendres*, devenu plus tard M. Étienne de *la Minerve* et du *Constitutionnel*, et plus tard encore M. Étienne Pair de France. Une moindre fortune, mais enfin une espèce de fortune littéraire attendait un autre de ses élèves, son propre fils, abbé

d'avant la Révolution, et abbé ayant eu aussi ses légèretés de jeunesse[1]. Après avoir mené longtemps à Paris une vie assez dissipée, il s'était avisé, vers la fin des temps impériaux, de reprendre la soutane. Devenu premier vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, et prédicateur assez en renom, quoique plutôt rhéteur qu'orateur, il a fait imprimer deux volumes de ses sermons, que peu de gens ont lus et que personne ne lit plus. Je l'ai entendu prêcher un carême dans la chapelle des Tuileries devant le roi Charles X, ce qui lui valut la cure de Saint-Louis d'Antin. Je crois qu'il avait espéré mieux et il eût peut-être obtenu mieux sous l'ancien régime ; mais le clergé du XIX[e] siècle a d'autres exigences ; et d'ailleurs il s'en fallait bien que notre prédicateur fût un Massillon.

A propos de grammaire et de grammairien, je rendrai compte d'une grave délibération que j'eus avec moi-même. Il s'agissait de savoir si j'écrirais *j'avois* ou *j'avais*, *françois* ou *français* ; en d'autres termes il s'agissait de me prononcer entre ce que l'on appelait l'orthographe de l'Académie et l'orthographe de Voltaire. La question qui paraîtrait aujourd'hui anté-diluvienne était alors à l'ordre du jour ; les constitutionnels de 1791 écrivaient et gravaient sur leurs gros sous *Louis XVI, roi des François* ; les républicains de 1793 écrivaient encore *République françoise*, mais le Directoire et l'Empire avaient été plus loin qu'eux sur ce point. L'orthographe ancienne était encore, à l'époque dont je parle, celle de la plupart des hommes d'un âge mûr, et notamment celle de mes maîtres ; mais je me sentais

1. L'abbé Longin (Note du copiste, document B).

déjà de mon siècle et de mon pays ; je trouvai sans réplique (malgré tout ce qu'il y a à dire à l'encontre, et que je n'étais pas alors capable d'entendre) l'argument du bon sens Voltairien, que l'on ne peut pas écrire avec la même désinence orthographique *Gaulois* et *Français*, et je décidai bravement que je serais du parti du progrès.

Mes lectures me donnaient de faciles succès dans des classes peu nombreuses et peu fortes, confiées à des régents qui n'étaient pas bien forts eux-mêmes, et que M. de Fontanes voulait déjà obliger à nous montrer le grec, dont il n'avait pas été question jusque-là dans nos contrées, et qu'ils ne savaient pas du tout. Aux vacances de 1813, je fus récompensé de mes prix par un voyage. J'avais lu bien des voyages, à commencer par ceux de Robinson Crusoé, mais je n'étais jamais sorti de ma bourgade, et l'on ne pouvait choisir de récompense qui fût plus de mon goût. Il s'agissait de pousser jusqu'à Dijon et à Châlon-sur-Saône. Je rapporte cet insignifiant détail pour deux raisons : d'abord parce qu'on nous montra à Châlon, abandonné en aval du quai, comme le reste d'une entreprise avortée, le bateau mû par une machine à vapeur, ou, comme on disait alors, par une pompe à feu, sur lequel le marquis de Jouffroy, prédécesseur de Fulton et véritable inventeur des bateaux à vapeur, avait fait les premiers essais de navigation antérieurement à la Révolution [1]. J'y trouve aussi l'occasion de dire quelques mots sur

1. Le marquis Jouffroy d'Arbans (1751-1823) conçut en 1775 l'idée d'appliquer la vapeur à la navigation en visitant la pompe à feu de Chaillot récemment établie par Périer. Il parvint à faire marcher sur le Doubs un bateau par la vapeur. En 1816, il publia « Les bateaux à va-

la physionomie qu'avait alors une ville où je devais revenir, quarante ans plus tard, terminer ma carrière publique, et où je suis occupé, en ce moment même à recueillir mes souvenirs. Dijon avait alors un aspect assez triste ; l'herbe y croissait dans les rues ; cette ville avait perdu l'éclat que lui donnaient autrefois sa noblesse, son parlement, son prince gouverneur, ses états provinciaux, ses savants, ses gens de lettres, et rien n'annonçait encore le mouvement commercial et industriel qui semble aujourd'hui lui présager dans l'avenir une importance d'une autre sorte. On avait déjà commencé à bâtir sur les ruines de l'antique chapelle de ses ducs le théâtre qui la décore actuellement, mais en 1813, les travaux étaient interrompus, et des ruines modernes s'élevaient sur les anciennes. Un décret impérial avait fait reverser à la caisse d'amortissement tous les fonds municipaux mis en réserve pour des constructions publiques.

A la suite des vacances de 1813, j'entrais en seconde : je me croyais un très grand garçon, et à certains égards je n'avais pas tout à fait tort. Je me trouvais préparé, mieux que beaucoup de mes aînés, à assister avec profit pour mon instruction, aux mémorables événements qui allaient se passer.

---

§ VI.

Il va sans dire que le parti aristocrate n'avait pu

peur ». Arago et Fulton lui ont reconnu le droit de priorité dans cette application de la vapeur aux bateaux (N. E.).

prendre au sérieux l'étiquette officielle du premier Empire. Pour ces têtes chenues ou grisonnantes, l'empereur Napoléon, c'était toujours Bonaparte, le soldat de la veille, avec sa fortune prodigieuse, son ambition démesurée, devant, comme je l'entendais dire familièrement chaque jour, *culbuter* le monde, ou finir par être *culbuté* lui-même, seconde supposition que les événements, en se déroulant, rendaient de jour en jour plus probable. Au fond, ce simple coup d'œil jeté sur l'ensemble de la situation était plus sûr que tous les calculs des grands politiques. La jeunesse seule, pour qui l'histoire datait d'hier, cédant à l'entraînement de l'âge et à celui d'événements si extraordinaires, pouvait mettre dans le génie et dans la fortune du maître une confiance aveugle. Au déclin de la vie, dix ans, quinze ans passent bien vite, et sont loin de suffire pour que l'esprit change de pli et d'habitudes. Moi-même, à l'heure où j'écris, j'ai peine à me figurer que vingt-neuf ans déjà me séparent de la révolution de 1830. Celle de 1789 était à l'époque impériale un événement de bien plus fraîche date ; et, si les changements de scènes et de situation avaient été plus multipliés, plus pressés, ceux qui y assistaient comme témoins, nullement comme acteurs[1], n'en devaient être que plus portés à croire qu'ils assistaient à une représentation théâtrale. Les plus hautes intelligences n'échappent pas plus que les esprits vulgaires à cet effet de l'âge. M. Poinsot m'a conté qu'un jour, en plein Empire,

1. Dans le manuscrit A, on lit *auteurs*. Le document B a rectifié et a mis *acteurs*, ce qui est plus logique. Il est probable que Cournot avait mis *acteurs* ; la faute retomberait sur le secrétaire, faute non relevée par Cournot quand celui-ci relut la copie du secrétaire (N. E.).

Lagrange l'avait bien étonné en lui annonçant, à la suite d'une conversation familière, que tout cela aurait une fin, que les Bourbons reviendraient, que le règne des dévots et des Jésuites reviendrait aussi : que les jeunes gens devaient s'y attendre, et s'arranger en conséquence. Le sceptique vieillard qui appartenait à l'école de d'Alembert et de Frédéric, et qui n'avait pas été ébloui, comme d'autres, de sa dignité sénatoriale, devait surtout à son âge le don de prophétie. Il est mort en 1813, juste au moment où sa prédiction allait s'accomplir.

Mais, si bien des personnes déploraient toujours la Révolution et ses suites ; si d'autres, sans avoir les mêmes regrets, s'attendaient à quelque grand changement, il n'y avait pas pour cela, au moins dans nos contrées et dans nos classes bourgeoises, bien moins encore dans les classes populaires, de parti royaliste : car encore faut-il, pour l'existence d'un parti royaliste, que l'on sache où prendre le roi ou le prétendant ; et, à l'exception peut-être de quelques membres des anciennes familles, personne ne savait au juste, ne cherchait même à savoir ce qu'étaient devenus les frères et les neveux de Louis XVI. La sévérité de la police et le silence prescrit aux journaux ne suffiraient pas pour expliquer un fait si singulier. Malgré la police, les catholiques zélés (en petit nombre, il est vrai) trouvaient bien le moyen de faire circuler, sous le manteau, les brefs de Pie VII contre l'Empereur, les récits de sa captivité, de celle des cardinaux fidèles, toutes les nouvelles qui intéressaient le parti. On aurait su de même ce que faisaient les princes, s'il y avait eu vraiment un parti royaliste, si la révolution française

n'eût dépassé de beaucoup les proportions d'une révolution dynastique, et si les princes émigrés y avaient joué un rôle plus digne de leur haute naissance. Le plus intéressant de tous avait péri, on sait par quelle catastrophe. Aux yeux des masses populaires, la terrible et sauvage immolation de toute une famille royale, et la dispersion des ossements de ses ancêtres, avaient clos les destinées de la vieille dynastie ; ce qui pouvait rester quelque part de collatéraux ne comptait plus. Le peuple ne songeait pas plus à leurs prétentions qu'à celles qu'auraient pu élever les Bourbons d'Espagne sur le trône de France, en vertu d'une généalogie surannée. Si la fuite de Varennes avait réussi, ou si la Révolution plus clémente eût traité Louis XVI comme sa cadette a traité Charles X, on n'aurait pas ainsi oublié l'ancien roi de France sur la terre étrangère ; les idées et les événements auraient pris forcément un autre cours : il y aurait encore eu une place pour un dictateur, non pour un empereur. L'hérédité de père en fils, la seule qui soit pleinement fondée en nature et qui n'emprunte rien aux fictions juridiques, est aussi la seule qui frappe fortement les masses ; et de là vient qu'aux temps de ferveur monarchique, on a toujours vu les peuples signaler leur joie à la naissance d'un enfant royal, comme si l'on eût manqué de collatéraux habiles à recueillir la couronne. Enfin, pour l'explication du fait singulier qui nous occupe, je crois qu'il faut aussi tenir compte du peu de popularité de notre histoire et du faible développement qu'a pris chez nous dans les classes inférieures, par suite de causes qu'il serait trop long d'analyser, le sentiment de la tradition historique. En

France, les gens instruits connaissent François Ier, Henri IV, Louis XIV, comme ils connaissent Charles-Quint ou Gustave-Adolphe ; mais, quel est l'ouvrier, le paysan, qui se soucie le moins du monde de Louis XIV, d'Henri IV ou de François Ier, malgré la vogue qui s'est attachée aux études historiques depuis quarante ans? Sous l'Empire, cette vogue n'avait pas encore commencé. Le premier Empire est, quant à la direction des idées, la continuation de la Révolution et de la seconde moitié du XVIIIe siècle, un temps de théorie, de projets construits sur table rase et dans un esprit de réaction contre l'histoire.

S'il n'y avait pas de parti royaliste, il y avait encore moins de parti révolutionnaire. Personne n'aurait osé faire, comme on le fait depuis, l'apologie des hommes de 93. Les quelques vieux jacobins non convertis au pouvoir par des titres et des places se sentaient encore plus surannés que les plus vieux émigrés. On s'abstenait de traiter devant eux certains sujets, par politesse et pour ne pas réveiller de fâcheux souvenirs. Naturellement, la Révolution était bien plus présente à l'esprit, même des jeunes gens, que l'ancien régime, et il était généralement convenu de la regarder comme une crise douloureuse, lors même qu'on la regardait comme une crise inévitable, et comme le passage à un ordre de choses meilleur que celui qui avait disparu dans la crise.

Enfin, ce culte napoléonien, qui a joué depuis un si grand rôle, n'existait pas non plus. On reconnaissait sans doute le génie du maître, sans toutefois rendre assez de justice au tact avec lequel il avait su faire le départ des anciennes institutions monarchiques, repre-

nant, améliorant ce qui était bon à reprendre et à conserver. Les jeunes militaires voulaient faire la fortune que leurs devanciers avaient faite, et eux seuls, pour cette raison, croyaient à l'invincibilité de l'Empereur. Quoi qu'il entreprît, le peuple était flatté dans ses instincts patriotiques par les bulletins de victoire, et dans ses instincts d'égalité par la prodigieuse élévation de tant d'hommes sortis des rangs du peuple ; mais aussi la conscription était devenue d'une dureté intolérable ; les droits-réunis étaient odieux ; des denrées, réputées de première nécessité, étaient montées à un prix excessif ; les impôts étaient bien plus lourds, pour le temps, qu'ils ne l'avaient été auparavant, et qu'ils ne l'ont été depuis ; le commerce languissait ; les campagnes se dépeuplaient, on empruntait à 12 pour 100 et l'on vendait les terres sur le pied de 5 pour 100. C'était la suite inévitable d'un système de guerre à outrance. Le luxe et toutes les suites d'un état de paix prolongé nous ont bien gâtés depuis : s'il fallait revenir tout d'un coup à la situation où nous nous trouvions vers la fin du premier Empire, il y aurait de quoi refroidir bien des enthousiasmes rétrospectifs. Dans de telles circonstances, si un boulet eût emporté Napoléon à Smolensk, à Lutzen ou même à Montmirail, et si les Puissances coalisées, prenant en considération toutes les données du problème si complexe qu'elles avaient à résoudre, et sentant de quelle importance il était, pour les intérêts monarchiques de l'Europe tout entière, de ne rien faire qui pût raviver en France l'esprit révolutionnaire, avaient reconnu la régence de Marie-Louise, en conservant à la France des agrandissements de territoire tels qu'il n'y eût pas moyen de confondre l'Em-

pire français avec la France des Bourbons, je suis persuadé que le système du gouvernement impérial se serait maintenu, nonobstant les regrets, les intrigues et les mouvements de quelques partisans de la vieille dynastie, de quelques amateurs d'institutions anglaises ou de quelques agitateurs populaires; car, qu'auraient-ils pu faire n'ayant pour eux ni l'armée, ni le peuple? Pour consentir à cette double condition, il fallait sans doute une raison bien supérieure à l'entraînement des passions vulgaires; il fallait résister à la double tentation de l'ambition et de l'orgueil, laisser ce dont on pouvait se nantir, admettre une famille parvenue à se ranger définitivement parmi les races royales; renoncer à prendre une revanche complète des triomphes, des insultes de la France et de la Révolution. Mais la double condition était nécessaire : à cette époque, le retour à la France des Bourbons appelait nécessairement les Bourbons, ôtait tout prestige, toute autorité aux institutions et aux hommes du régime impérial: et, d'un autre côté, les Bourbons étaient visiblement hors de mesure de reprendre la France impériale, avec les institutions et le territoire sans lesquels on n'en concevait pas le maintien. Au surplus, Napoléon, en survivant à ses désastres, rendait une telle solution impossible.

Lagrange avait donc raison, les Bourbons devaient revenir; mais voyez-en les conséquences.

L'invasion étrangère, l'amoindrissement démesuré du territoire, les mortifications les plus sensibles causées à l'amour-propre national, une dynastie oubliée reparaissant avec des prétentions insolites, aux acclamations des nobles et des prêtres, chez une nation qui croyait en avoir fini avec les airs de supériorité des

nobles et les airs de domination du clergé ; et par-dessus tout cela une armée plus mortifiée et plus mécontente encore, un roi vieux et infirme, d'une infirmité presque ridicule, venant après l'infatigable conquérant. Tout cela ne devait-il pas avoir pour résultat immédiat le commencement du bonapartisme, et pour résultat un peu plus éloigné le réveil progressif des sentiments et des idées révolutionnaires ?

On a beaucoup parlé des fautes de la première Restauration : mais ces fautes, graves aux yeux des politiques de profession et des hommes à théories parlementaires, n'ont point frappé l'attention du soldat ni du peuple, n'ont rien ajouté aux sentiments qui les animaient dès le lendemain de la chute de l'Empire. Si l'incident du 20 mars n'était pas survenu et que la personne tant redoutée de l'étranger, eût été mise hors de cause, le gouvernement des Bourbons aurait été renversé de même, ou par une insurrection militaire, aux applaudissements du peuple, ou par une émeute parisienne que l'armée aurait laissé faire. Cette réaction populaire contre une dynastie ramenée par l'étranger, après de si grandes victoires et de si grands revers, était inévitable. Il n'en faut pas moins regarder l'incident du 20 mars comme un grand malheur. Sans parler des sacrifices de tout genre qu'elle a coûtés à la France, cette tentative désespérée d'un génie aux abois embrouillait et faussait toutes les situations, exaspérait tous les partis ; elle ne pouvait profiter ni à la cause du pouvoir, ni à celle de la liberté. On ne reconnaissait plus, comme il l'a dit lui-même, le vieux bras de l'Empereur, obligé de subir les acclamations des fédérés des faubourgs et de copier la charte de Louis XVIII

pour plaire à l'idéologie renaissante. C'était l'Empereur sans l'Empire, et la suite a fait voir, en dépit des moqueries, qu'il pouvait être, à un moment donné, bien plus facile de reconstruire l'Empire sans l'Empereur. Victime d'une défection accomplie malgré les serments de la veille, la maison de Bourbon recouvrait de la dignité dans le malheur et de justes motifs de plainte; l'ancien parti patriote, en provoquant de si cruelles blessures faites à la patrie, et qu'il était si facile de prévoir, montrait ce qu'il y avait de mauvais aloi, d'irréfléchi ou de rancune dans son patriotisme.

---

§ VII.

Voilà les jugements du vieillard, tels que les ont définitivement arrêtés le développement progressif des événements, dans le cours d'une vie déjà longue, et le spectacle de plusieurs révolutions[1]. Il y a quelque curiosité à mettre en regard les impressions de l'adolescent. Notre pays était inondé de troupes autrichiennes; les places de Besançon et d'Auxonne étaient bloquées; on appliquait quelquefois l'oreille contre terre pour tâcher d'entendre le canon qui se tirait au loin dans la direction de Paris, lorsque de la petite ville de Vesoul partirent quelques exemplaires d'une pièce par laquelle Charles-Philippe de France, fils de France,

1. Non compris celle de 1870-1871 qui est en dehors du cadre de ces souvenirs, mais qui ne fait que corroborer les réflexions politiques et philosophiques déjà faites et celles qui doivent suivre (Note du copiste, document B).

Monsieur, Comte d'Artois, lieutenant-général du royaume (j'ai encore présent à l'esprit tout ce protocole, tant il m'avait frappé !) prononçait l'abolition de la conscription et des droits-réunis, et donnait toutes les bonnes paroles qu'un prétendant donne en pareil cas. La pièce nous était apportée en famille par un voisin, gros acquéreur de biens nationaux, et que mes parents se gardaient bien d'envisager comme leur coreligionnaire, mais qui n'en déclamait pas moins avec feu contre Bonaparte, et paraissait empressé de saluer le nouveau pouvoir. Malheureusement il apprit, peu de jours après, que son gendre, procureur impérial à Vesoul, magistrat ferme et intelligent, avait cru de son devoir de lancer un mandat contre le Comte d'Artois, qui n'avait pas tardé à quitter la ville, moins par peur de M. le Procureur impérial que sur l'avis de quelque mouvement offensif de Napoléon, et peut-être par l'ordre des puissances alliées. A partir de ce moment, le beau-père devint chez nous le chef du parti bonapartiste, et le gendre, bientôt destitué, puis membre de la Chambre des Cent-Jours, dut attendre la révolution de 1830 pour reprendre un siège à la Cour de Besançon.

Pour un garçon qui ne connaissait guère la courte et récente histoire de la quatrième dynastie et qui savait très passablement son histoire de France, telle que la concevaient et l'écrivaient les Mézeray et les Velly, ces titres de *fils de France*, de *lieutenant-général du royaume*, si brusquement ressuscités, sonnaient tout autrement que les noms du roi Joseph, du roi Jérôme ou du roi Joachim. C'était une sensation comme celle qu'aurait pu éprouver un lettré du XV[e] siècle en apprenant que la République romaine n'était point

morte, ainsi qu'on l'avait généralement cru, et qu'elle revenait au monde avec ses *pères conscrits* et ses *consuls*. Je regrettais cependant que la France ne s'étendît plus jusqu'au Rhin, comme tout bon Français doit le faire quand il a lu seulement les premières lignes des Commentaires de César, et il me fâchait que Carthage eût le dessus dans cette nouvelle lutte entre Rome et Carthage, suivant la comparaison classique qui tenait lieu de philosophie de l'histoire pour tous les bons écoliers de l'Université impériale. Malgré cela, mes lectures françaises l'emportèrent et je me sentais disposé, comme mes vieux parents, quoique par des motifs différents, à fêter un retour qu'ils avaient tant souhaité et qu'ils n'espéraient plus. Il s'en fallait bien d'ailleurs que ma philosophie naissante s'accommodât de toutes leurs idées. La liberté ne perd pas à ce point ses droits sur la jeunesse. Je n'avais lu de Voltaire que la *Henriade*, les histoires de *Charles XII* et de *Pierre-le-Grand* et le *siècle de Louis XIV;* mais cela seul, joint au *Boileau* de Brossette, que je savais par cœur, avait suffi pour me disposer assez mal à devenir un partisan des jésuites; et d'ailleurs, ma tante m'avait donné à lire en cachette les *Lettres Provinciales*. L'esprit français disparaîtrait plutôt que de perdre certains plis d'opposition que lui ont donné les grands écrivains de nos trois siècles littéraires. J'étais donc tout préparé à aimer la Restauration et à en rejeter les conséquences; j'étais déjà, sans m'en douter, une sorte de réduction lilliputienne de M. Royer-Collard.

Mais le gros des populations n'y cherchait pas tant de finesse; le sentiment de répulsion était prononcé. Je me représente encore toutes les circonstances de la

fête officielle qui fut donnée chez nous le jour de Pâques, 10 avril 1814, pour célébrer le retour des Bourbons. Les troupes autrichiennes étaient là, et par un hasard malheureux (car les troupes anglaises se trouvaient bien loin de nous), l'habit rouge d'un officier anglais y attirait tous les regards, Il n'y avait pour les princes et les *amis des ennemis* que des huées et des sarcasmes. Quelques jours après passaient dans nos rues Marie-Louise et le roi de Rome, emmenés pour toujours loin de la France ; et malgré des dispositions si peu favorables au pouvoir nouveau, leur passage n'éveilla que la curiosité, sans enthousiasme aucun : l'antipathie pour les Bourbons ou la sympathie pour la personne de l'Empereur n'avaient pas encore pris la forme d'un sentiment dynastique.

Il pleuvait des projets de Constitution, outre celle du Sénat que chacun connaît. Un de nos anciens députés à l'Assemblée législative de 1792, devenu depuis sous-préfet, et dont le fils remplissait encore cette place, fit imprimer aussi son projet, où il entrait dans beaucoup de détails, et notamment augmentait le traitement des sous-préfets. On accueillit par les mêmes plaisanteries la constitution de notre sous-préfet et celle du Sénat conservateur ; puis, quand la charte parut, il faut dire que les lecteurs de journaux s'en montrèrent provisoirement satisfaits, les anciens patriotes assez rassurés sur la question qui alors leur tenait le plus au cœur, celle des biens nationaux, et les anciens aristocrates. pour peu qu'ils eussent de bon sens, comprenant bien qu'il n'y avait pas moyen de rétablir de toutes pièces l'ancien régime ; mais encore une fois, le peuple, et les militaires qui rentraient en foule, s'occupaient

peu de tout cela. On faisait plus attention aux fanfaronnades de quelques vieux émigrés, aux impétuosités de langage de quelques jeunes prêtres, non éprouvés, comme leurs anciens, par douze années d'exil et de pauvreté. Le déluge de décorations de lys ajoutait, plus que bien d'autres choses inoffensives, au ridicule jeté sur le gouvernement de Louis XVIII. Il y en avait même pour les écoliers et, à la distribution des prix du mois d'août 1814, on nous remit avec nos prix, de la part de M. le Recteur, des brevets de *Chevaliers du Lys*.

Au commencement de 1815, une brochure de Carnot, dans laquelle son terrible vote républicain était justifié par des arguments tirés de l'Écriture Sainte, parut à quelques vieillards présager de nouvelles tempêtes; mais généralement on ne s'attendait pas, si ce n'est peut-être dans l'armée, à un prochain changement de gouvernement, lorsqu'arriva la nouvelle du débarquement de Bonaparte, pour la consternation de quelques-uns et l'aveugle entraînement du plus grand nombre. Dans une phrase de ses proclamations, il parlait de Louis XVIII comme d'un homme *qui s'était assis sur son trône*; c'était la riposte aux *dix-neuf ans de règne*. A un protocole de chancellerie surannée, que la nature des événements contemporains rendait ridicule pour le bon sens vulgaire, il répondait, lui qui connaissait si bien les hommes de son temps, par le mépris insolent de l'histoire et d'une tradition de huit siècles. Notre département était dans le commandement militaire de Bourmont: les royalistes (car il commençait à y avoir des royalistes, ralliés au gouvernement des Bourbons, indépendamment de tout engagement inté-

rieur dans une révolution déjà vieille de date) s'étaient flattés qu'au moins celui-là tiendrait bon : à deux jours de distance, il faisait comme les autres sa proclamation contre Bonaparte et sa proclamation pour l'Empereur, se réservant déjà très probablement de donner plus tard l'explication de l'énigme.

L'événement du 20 mars fut tout à la fois une révolution militaire et une révolution populaire, ayant les mauvais caractères de l'une et de l'autre espèces de révolution. C'est même jusqu'à présent l'unique révolution militaire que nos annales présentent ; quelques gens croient que ce ne sera pas la dernière. De même que la première Restauration avait tiré la vieille royauté de l'oubli, ainsi le 20 mars évoquait la Révolution assoupie, et quasi-inconnue à la jeune génération. L'esprit de parti, le fanatisme politique reparurent avec une âcreté, une intensité dont heureusement la société n'a pas souffert au même degré dans nos dernières révolutions, quoique celles-ci attaquassent bien plus profondément les bases mêmes de l'ordre social. C'est une des raisons de croire que la politique proprement dite est en voie de déclin et que les passions qui troubleront le monde par la suite seront autre chose que le fanatisme politique.

A l'époque dont je parle, les cris, les rassemblements, les conciliabules, les clubs témoignaient de l'agitation générale. Vu mes dispositions précoces pour la politique, j'avais l'honneur d'être admis dans un petit club royaliste où on lisait les journaux, et où l'on tâchait de les commenter dans l'intérêt de la cause. A notre ineffaçable honte, on y accueillait avec joie la nouvelle du désastre qui portait du premier

coup la confusion et le désarroi dans le parti bonapartiste, et qui annonçait le très prochain retour du roi détrôné.

Dans la suite, le maréchal de Saint-Cyr m'a conté plusieurs fois que lorsqu'il eut reçu la permission de revenir à Paris, après son affaire d'Orléans en mars 1815, Lucien, avec qui il avait conservé quelques liaisons depuis son ambassade d'Espagne, lui demanda ce qu'il pensait de la campagne qui allait s'ouvrir : la réponse fut que Napoléon, dans sa manière d'opérer, en avait pour quinze jours [1]. Par le fait, les quinze jours se

1. Puisque l'occasion se présente de mettre en scène de tels interlocuteurs, j'en profiterai pour intercaler un mot qui mérite d'être recueilli. Lors de sa brouillerie avec son frère, le républicain Lucien disait au général, en lui contant ses griefs : « Vraiment, il se moque de moi : il m'offre le duché de Parme, c'est-à-dire une ferme. » A l'heure où j'écris, la question est de savoir si cette ferme restera au descendant de Robert-le-Fort.

Et comme les plus petites anecdotes ont de l'intérêt, quand il s'agit d'un personnage tel que Napoléon, je dirai encore que j'ai connu dans mon enfance un vieux gentilhomme, ancien officier, qui avait fait ce qu'on appelait alors dans nos contrées les *guerres du Hanovre* (ce qu'on nomme aujourd'hui la *guerre de sept ans*), et qui avait eu deux de ses fils placés à l'École de Brienne, en même temps que Napoléon Bonaparte. Le hasard fit que les deux pères de famille, allant à Brienne pour le même but, s'y trouvèrent en même temps, et déjeunèrent ensemble chez notre compatriote le père Patrot, l'un des religieux minimes à qui l'École était confiée, et celui qui était spécialement chargé de l'enseignement des mathématiques. La personne dont je parle avait conservé le meilleur souvenir de l'air, de l'esprit et de la conversation de M. Charles Bonaparte, destiné à mourir bien peu de temps après, non sans opportunité pour la grandeur de sa propre famille ; car enfin, si un rôle tel que celui de *Madame-Mère* se concilie très bien avec une étiquette de Cour, nous concevons difficilement la position officielle du père de l'Empereur et de tant de têtes couronnées.

Quant au père Patrot, voici la suite de son histoire. La Révolution venue, il avait jeté son froc de Minime, s'était marié, puis s'était retiré

réduisirent à trois. Certes, il n'était pas nécessaire de se rendre compte des choses en homme du métier, et si l'on veut, avec quelque partialité de métier, pour comprendre que la situation militaire de Napoléon, en 1815, était désespérée, et qu'un premier succès, en prolongeant un peu la lutte, ne pouvait que la rendre plus ruineuse et plus meurtrière. Mais il y a des sentiments contre lesquels ne doivent jamais prévaloir les raisonnements les mieux fondés. Un parti est malheureux quand il en est réduit à n'avoir pour lui que la logique. En 1823, il ne manquait pas de libéraux qui auraient été charmés d'apprendre que l'armée du duc d'Angoulême était battue par les libéraux d'Espagne. Par bonheur pour le parti libéral, l'occasion ne s'est pas trouvée de montrer ce mauvais sentiment.

Sitôt après le désastre de Waterloo, les conscrits ou plutôt les enfants que nous avions vus passer, poussant des cris fébriles de *Vive l'Empereur!* pour se rendre au corps d'armée du général Lecourbe, commencèrent à revenir à travers champs. Des fanatiques les pourchassaient, et j'en ai vu de traités cruellement. Le préfet de la Haute-Saône avait fait une proclamation incendiaire, appelant les paysans à s'armer de leurs faux, de leurs fourches : trois jours après, il

dans son village, où il a vécu obscurément, acceptant peut-être quelques bienfaits de son ancien élève, mais ne s'étant jamais soucié, à ce qu'il paraît, de mettre à profit l'honneur insigne qu'il avait eu, d'enseigner la géométrie de Bezout à Celui qui distribuait des couronnes, et dont les frères pouvaient regarder le duché de Parme comme une ferme.

N. E. : Cournot a écrit au crayon au-dessus du mot *Patrot* : *Patrault*. Le père Patrault vécut avec Napoléon en 1795, et devint un de ses secrétaires à l'armée d'Italie. Cf. Arthur Lévy : « Napoléon intime ».

fuyait de son chef-lieu : mais à peine était-il arrivé à Gray avec le général commandant le département, qu'on répandit les bruits absurdes, qui de tout temps ont animé les fureurs populaires. C'étaient des traîtres qui avaient vendu le département pour tant de millions qu'ils emportaient. Le tocsin sonne à la ville et dans les campagnes ; les paysans accourent, armés effectivement de leurs faux et de leurs fourches. Notre maire, M. Martin, qui avait silencieusement voté, comme les autres, à l'ancien Corps législatif impérial, et qui allait se faire une certaine réputation d'orateur à l'extrême gauche de la Chambre de 1817, donna en cette rencontre un bel exemple de courage civil. Il se tint pendant deux jours, pour la défendre contre une population ameutée, à la porte de l'hôtel de Ville, où le préfet et le général avaient cherché un refuge. Ce fut là notre *terreur de* 1815 ; car ce que l'on a appelé de ce nom, pendant le temps écoulé entre la rentrée de Louis XVIII à Paris et la dissolution de la Chambre *introuvable,* se réduisit, en ce qui nous regarde, à quelques destitutions pour les fonctionnaires les plus compromis, à quelques poursuites correctionnelles pour cris séditieux, à quelques intempérantes démonstrations de zèle, dues surtout, comme de raison, aux convertis de plus fraîche date. Je n'ai garde de dire que la terreur de 1815 n'a pas été autre chose ailleurs, là où le royalisme se recrutait dans les classes inférieures, ravivait les haines religieuses, et excitait une populace catholique contre la bourgeoisie protestante. Le fond des passions populaires reste le même, quoiqu'elles ne soient pas éveillées par les mêmes idées et qu'elles n'arborent pas le même drapeau.

L'ordonnance du 5 septembre 1816[1], la fondation de la *Minerve* et du *Conservateur* achevèrent de dessiner les deux partis, libéral et royaliste, en les faisant définitivement entrer dans le cadre des formes parlementaires et de la polémique des journaux. C'était le commencement de ce que l'on a appelé depuis la *Comédie de quinze ans* : Comédie pour les vieux royalistes qui ne pouvaient pas s'amouracher de la Charte, mais tout au plus se servir des formes qu'elle instituait à l'effet d'écraser, s'il était possible, avec l'appui de l'étranger, le bonapartisme et la Révolution qui avaient reparu si formidables ; comédie pour la plupart des vieux libéraux qui avaient suffisamment montré par leur dévouement et leur adhésion au régime impérial, que leur antipathie pour le gouvernement des Bourbons ou de leurs fidèles l'emportait de beaucoup sur leur attachement à des idées de liberté anglaise ou américaine. Plus tard, les luttes politiques de la Restauration ont pu être aussi une comédie pour une jeune génération de conspirateurs républicains ; mais alors il n'était pas encore question d'eux. Je lisais avidement les pamphlets périodiques ou autres. Et comme cette combinaison d'une royauté historique avec les institutions libres cadrait fort avec mes sentiments et mes idées, je prenais très au sérieux la devise du moment : *le Roi et la Charte*. Je m'indignais contre ces bonapartistes de la veille, devenus de si chauds apôtres de la liberté parlementaire, et toujours ennemis aussi prononcés des Bourbons, qui seuls avaient donné la

1. Cette ordonnance prononçait la dissolution de la chambre introuvable (N. E.).

liberté parlementaire. Quoique les royalistes que j'avais occasion d'entendre n'eussent pas l'air, non plus, de prendre au sérieux l'amour des écrivains et des orateurs de leur parti pour cette liberté venue de l'autre côté de la Manche ; quoique le comte d'Artois fût toujours leur prince de prédilection, je me sentais disposé à croire à la franchise du langage, jusqu'à preuve contraire, et il me semblait raisonnable d'éprouver au moins la sincérité de ces hommes qui comptaient parmi eux de grands écrivains, des orateurs habiles, et dont le passé, autant que j'en pouvais juger, n'autorisait personne à suspecter la droiture de leurs intentions. Lorsque ensuite je vis ces mêmes hommes, arrivés au pouvoir, abandonner, selon l'usage, toutes leurs maximes d'opposition, se montrer rusés, cauteleux, pour obtenir des simulacres officiels de majorité, en désaccord évident avec les préjugés, les idées bonnes ou mauvaises des majorités véritables, je me pris à mon tour à avoir honte en moi-même de mes anciens préjugés et de ma crédulité juvénile. Je me détachai intérieurement de mon ancien parti, à l'époque et dans l'âge où il m'eût été utile, comme à beaucoup d'autres qui n'avaient pas reçu les mêmes préparations domestiques, de me convertir à sa cause. C'est à peu près ce que j'ai continué de faire depuis, toujours un peu en retard ou en avance sur les événements, et par conséquent impropre à faire, même comme écrivain, de la politique pratique et actuelle, quoique toujours adonné dans mes rêveries à la politique générale et spéculative.

§ VIII.

Je suis comme un voyageur dont le but n'est que de décrire les objets qui l'ont frappé, et qui cependant, pour rendre son itinéraire intelligible, est amené à raconter des accidents de voiture ou d'hôtellerie : de même, afin de lier mes souvenirs et les réflexions qu'ils me suggèrent, il faut bien que je rapporte quelques insignifiants détails de ma vie. Pour avoir été mis trop tôt au collège, j'en sortais à quinze ans, plus embarrassé encore du choix d'un état qu'on ne l'est d'ordinaire en quittant les bancs. Je passai à niaiser quatre ans que je ne savais comment employer, ma famille me laissant pour cela la bride sur le cou. Je travaillais en amateur dans une étude d'avoué ; je m'amusais à suivre le palais, tout en continuant d'étudier à bâtons rompus et sans secours suffisants, d'autres matières pour lesquelles je me sentais plus de goût. Comme la locomotion est devenue la grande affaire de notre siècle, et ce qui a subi ou préparé le plus de changements, je parlerai d'un petit voyage que je fis à Grenoble en 1818, afin d'avoir l'occasion de rappeler comment on voyageait alors.

On s'embarquait sur la Saône à Châlon. Je n'y trouvai plus la carcasse du bateau du marquis de Jouffroy : et les modernes bateaux à vapeur qui déjà ne sont plus de mode sur nos rivières, ne marchaient pas encore : un coche traîné par des chevaux en tenait lieu. On couchait à Mâcon, et la journée du lendemain était coupée par une halte à Trévoux : en tout deux jour-

nées pour descendre de Chalon à Lyon. Aussi nous restait-il du temps pour lire les *Considérations* de Mme de Staël *sur la Révolution française*, livre nouveau alors, qu'un Anglais complaisant (comme il y en a peu), mettait à la disposition de ses compagnons de voyage.

L'excursion obligée à la Grande-Chartreuse offrait alors un intérêt particulier. L'établissement monastique, à peine reformé, n'avait pas eu le temps de faire de nouveaux prosélytes. Il ne se composait que d'une douzaine de vieillards qui étaient revenus à bon escient, après trente ans d'interruption, dans l'âge où l'enthousiasme est passé, reprendre le joug du cloître et les austérités du désert.

J'eus occasion de connaître à Grenoble deux personnes, aujourd'hui oubliées dans leur pays, et dont les physionomies méritaient cependant d'être retenues, en elles-mêmes et pour leurs contrastes. Ces personnes étaient MM. Planta, père et fils. Le père. aimable et gai vieillard de 84 ans, possédant toutes les manières du monde du XVIIIe siècle, avait été à Paris, dans sa première jeunesse, le secrétaire de son compatriote, M. Pâris de Montmartel, l'un des quatre frères Pâris dont il est tant question dans tous les mémoires relatifs à notre histoire politique et financière du XVIIIe siècle, à commencer par ceux de Saint-Simon et à finir par ceux de Beaumarchais : de sorte qu'en écoutant M. Planta, on touchait par un seul intermédiaire aux temps de la vieillesse de Louis XIV, de la Régence et du ministère de M. le Duc. M. Pâris de Montmartel avait donné de bonne heure à son jeune protégé le conseil de retourner dans sa province, d'y

acheter une charge et d'y mener une vie tranquille. L'avis avait été suivi : M. Planta s'était pourvu d'une charge de conseiller-maître à la chambre des comptes de Grenoble ; et, quand la Révolution avait emporté la charge, son humeur paisible ne s'en était que médiocrement émue.

L'impétuosité du fils, homme d'une cinquantaine d'années environ, contrastait étrangement avec cette nature placide. Dès l'assemblée de Vizille[1], il avait embrassé avec fougue les principes nouveaux. Républicain à la manière des Girondins, il avait couru leurs périls, puis avait fait les campagnes d'Italie, et sous l'Empire, quittant l'épée pour la robe universitaire, avait occupé à Grenoble la place d'Inspecteur d'académie. Sa passion pour la philosophie allemande le rapprochait de la petite église philosophique et politique dont Mme de Staël était la prêtresse. Aux Cent jours, il avait abandonné sa place, pris fortement couleur contre le bonapartisme ; et, pour son malheur, la seconde Restauration venait de le récompenser de ce zèle en le nommant grand-prévôt. On sait quel triste rôle la cour prévôtale de l'Isère fut bientôt appelée à jouer. Deux anciens amis, et au fond deux coreligionnaires, amenés par d'imperceptibles différences d'opinions à prendre différents partis dans les dernières conjonctures, se trouvaient en face l'un de l'autre, l'un comme accusé l'autre comme juge, dans une affaire capitale. Après ce malheur politique, il n'y

1. C'est à Vizille, chef-lieu de canton de l'Isère que se réunirent le 21 juillet 1788 les députés du Dauphiné. Ceux-ci furent les premiers à voter la réunion des États-Généraux (N. E.).

eut plus et il ne pouvait plus y avoir pour M. Planta d'autre parti que celui de la retraite.

J'ai dit qu'il était passionné pour la philosophie allemande : sa véhémence, quand il en parlait, son ton d'inspiré et d'apôtre rappelaient en mémoire ce qu'on nous raconte de la physionomie de Diderot. Tout ce qui paraissait en Allemagne, sur ces matières, il l'achetait, il le lisait ; les miettes de l'érudition germanique de cet homme qui n'a rien écrit, auraient suffi pour défrayer à Paris quelques jeunes talents et fonder des renommées littéraires. Il était de ceux qui ne savent pas se contenter de vraisemblance ; et, comme il arrive inévitablement en pareil cas, le dogme définitif qu'il poursuivait de bonne foi, au milieu du choc de tant de systèmes, lui échappait toujours. Il faisait très peu de cas du Voltairianisme de M. son père et, en général, de tout le bagage de la philosophie française ; et déjà il n'aurait pas demandé mieux que de pouvoir revenir au christianisme par raison démonstrative ou par construction transcendante. Dix-sept ans plus tard, je venais remplir à Grenoble les fonctions de Recteur d'académie, et j'y retrouvais mon ancienne connaissance. Des influences domestiques contribuaient beaucoup alors à hâter la conversion du vieux philosophe. Il en avait fini, me disait-il, avec toutes les objections théoriques ou rationnelles : restaient les objections historiques, dont il ne savait comment se dépêtrer ; et moi je l'engageais à céder au mouvement intérieur, aux douces impulsions du dehors, sans plus se soucier des objections historiques que des objections théoriques. Enfin, l'abbé Bautain voulut bien faire à Grenoble un voyage *ad hoc*. Malgré

tout son esprit, je crois que dans la vieille citadelle qu'il s'agissait pour lui d'emporter, on lui en aurait remontré sur la théorie. Apparemment qu'il vint à bout de faire évanouir les objections historiques ; car, quelque temps après, M. Planta mourait parfaitement réconcilié avec l'Église.

Je reprends le fil de mon histoire. En 1820, après quatre années à peu près perdues, je sentis pourtant qu'il fallait prendre un parti. J'appris que les Inspecteurs généraux de l'Université, MM. Poinsot et d'Andrezel, étaient à Besançon, et il me vint l'idée baroque d'aller leur demander ce qu'il fallait faire pour entrer à l'École normale, dont j'avais ouï parler, mais de la manière la plus vague. Arrivé à Besançon, j'eus honte de ma sotte démarche, et au lieu d'y donner suite, je m'adressai à des personnes à qui je n'étais pas du moins tout à fait inconnu, et qui me donnèrent sur-le-champ les renseignements dont j'avais besoin. Je n'étais pas même bachelier ès lettres ; on n'y songeait pas alors. D'ailleurs, je me sentais beaucoup plus de goût pour enseigner et surtout pour étudier les sciences, que pour compenser ou corriger des discours et des vers latins. Or, pour entrer à l'École normale dans la section des sciences, il fallait avoir fait ce que nous appelons un cours de mathématiques spéciales : et grâce à la piètre qualité des régents qui nous étaient donnés, je n'avais pas même fait un cours de mathématiques élémentaires [1]. Comme je n'étais pas un Blaise

1. Mon premier professeur de mathématiques au collège de Gray était pourtant un ancien élève de l'École polytechnique, à qui l'on accordait de l'instruction; mais il en faisait apparemment l'économie en faveur de quelques pensionnaires particuliers, comme par un secret pressentiment

Pascal, je n'avais pas pu les inventer, ni même les suffisamment comprendre avec le seul concours des livres. Je ne m'en décidai pas moins, car le temps pressait, à faire immédiatement au collège royal de Besançon mon année de mathématiques spéciales, reprenant ainsi la vie d'écolier, après une interruption d'une longueur peu commune. A la vérité, je n'y fus pas reçu sur le pied d'un simple écolier, mais à titre de maître surnuméraire ou en expectative. Les chefs de l'Académie et du Collège, prévenus favorablement, voulurent bien voir en moi mieux qu'une recrue ordinaire, et me traiter comme quelqu'un qui devait faire un jour honneur au terroir. Grâce à une certaine aptitude générale aux choses qui sont du domaine de la raison, j'ai toujours été prisé trop haut à tous mes débuts, tandis que j'avais très nettement conscience de ce qui me manquait, à savoir du don spécial d'invention, qui procure à bon droit la renommée et les honneurs académiques, ou de la puissance du travail qui, dans un champ circonscrit, y supplée quelquefois, et qui m'a toujours été refusée, par suite de l'infirmité de ma vue.

On conte, sur l'origine du collège de Besançon, une historiette assez piquante. Vers le milieu du XVIIe siècle, un gentilhomme franc-comtois, nommé M. d'An-

de la haute destinée réservée à l'un d'entre eux. Ces pensionnaires étaient les 3 fils d'un employé à la poudrière de Vonges, et l'un d'eux est tout à coup devenu, dans ces derniers temps, le personnage que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de maréchal Pélissier (ou duc de Malakoff, comme on voudra), que les circonstances semblent avoir désigné pour tenir, d'une main un peu rude, quelque chose comme l'épée de Connétable du nouvel Empire.

cier, vivait à Rome dans la maison du Grand-Jésus. Après sa mort, les Jésuites produisirent un testament en leur faveur, et les héritiers prétendirent que, pour corriger les inconvénients d'un décès trop hâtif, on avait eu recours au même artifice que Regnard a mis en œuvre dans sa comédie du *Légataire*. On sait cela par la préface de la pièce ; mais, ce qu'on ne sait pas aussi généralement, c'est que les Jésuites, après avoir gagné leur procès au Conseil souverain de Bruxelles, auquel ressortissaient les recours contre les arrêts du Parlement de la Franche-Comté, employèrent le produit du legs à bâtir leur collège de Besançon, au frontispice duquel se lit encore la belle inscription : *Religioni et bonis artibus*.

En 1820, cette restauration épigraphique était de fraîche date, et il y avait lieu de l'interpréter dans le sens le plus favorable ; car, si les deux ecclésiastiques distingués, auxquels la direction de l'établissement était alors remise, montraient un zèle non douteux pour la cause royaliste et catholique, comme on l'entendait à cette époque, c'était avec une tolérance éclairée et de bon goût qui prévenait tout écart et dont il eût été bien à souhaiter qu'on ne se fût jamais départi ailleurs.

Le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* était alors dans tout l'éclat de son succès ; et, à Besançon, ville plus théologienne que bien d'autres, il occupait beaucoup les gens qui se piquaient de raisonner. On le lisait le soir aux élèves du collège, réunis dans la chapelle, comme on aurait pu lire un livre canonique ou un Père de l'Église. Le jeune clergé, ayant à sa tête un très jeune professeur de philosophie, l'abbé Doucy, aujourd'hui évêque de Montauban, embrassait avec

ardeur le système lamennaisien, tandis que d'autres ecclésiastiques s'en méfiaient sur sa seule nouveauté, et quelques-uns s'emportaient déjà contre la moderne hérésie. En tête de ceux-ci figurait le professeur de philosophie à la Faculté des lettres, l'abbé Astier, dont les pétulantes et trop souvent comiques excentricités ont laissé une trace ineffaçable dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. L'abbé Astier, l'un des derniers gradués de l'ancienne maison de Sorbonne (ce dont il se vantait souvent), avait, comme M. Planta, beaucoup du physique de Diderot, tout en détestant ses doctrines ; et l'on s'expliquait mieux cette ressemblance, puisqu'enfin Diderot et lui, nés tous deux sur le rocher de Langres, avaient respiré le même air. Il ne souffrait pas la contradiction, et s'était composé pour son usage une sorte d'amalgame des vieux cahiers latins et de logique condillacienne, qu'il exposait d'abord en français dans ses cours et résumait ensuite en syllogismes latins, pour l'honneur des anciens procédés sorboniques : mais il était également intraitable sur le chapitre de Kant, qu'il ne connaissait guère, et sur le chapitre de l'abbé de Lamennais, dont il discernait très judicieusement les tendances.

Quatorze ans plus tard, en 1834, j'étais chargé d'inspecter le collège de Juilly, alors dirigé par l'abbé de Scorbiac et par l'abbé de Salinis, aujourd'hui archevêque d'Auch. En entrant dans le salon de ces Messieurs, mes yeux se portèrent tout de suite sur un très beau portrait de l'abbé de Lamennais, que le public avait remarqué à l'une des précédentes expositions quinquennales : « Ah ! me dit d'un ton de douleur l'abbé de Salinis, vous voyez là le portrait d'un homme

qui fait bien du chagrin à ses amis. » On ne le regardait encore que comme un Tertullien, tombé par excès de génie ou de zèle dans quelques erreurs de doctrines. Enfin, après une nouvelle période de quatorze ans, lorsque sans doute le portrait avait déjà disparu du salon de Juilly, je me promenais, le 24 février 1848, sur les cinq heures du soir, dans les rues du quartier latin, et je trouvais, appliquée contre les murs du collège Louis-le-Grand, une affiche où le nom de Lamennais figurait en tête des *quinze hommes* à qui le peuple déléguait les soins de faire sur-le-champ une constitution. Au bout de quelques heures, le gouvernement provisoire, sorti des bureaux du *National*, bien moins avancé alors que les quinze hommes et leur chef, faisait disparaître l'affiche.]

Je ne puis oublier de mentionner ici notre professeur de mathématiques spéciales, M. Berroyer. J'ai eu l'occasion de voir et de juger depuis bien des professeurs de mathématiques, à Paris et ailleurs, et je n'en ai point trouvé qui approchât de la finesse et de l'élégante sobriété de sa manière. Cependant, il n'était pas un géomètre original et il n'a rien laissé qu'un petit mémoire sur la gnomonique, inséré par M. Biot dans la seconde édition de son *Astronomie*. M. Berroyer appartenait à cette première promotion de l'École polytechnique qui a fourni tant d'hommes de la plus haute distinction. Il avait été notamment le camarade de promotion et, mieux que cela, le camarade d'enfance de M. Biot, à une époque où les avantages de la fortune étaient de son côté, et où le futur académicien était pauvre ; plus tard, des revers de fortune d'une part, et de l'autre la juste rémunération d'un travail

opiniâtre et de talents supérieurs avaient interverti la situation. En quittant les bancs de l'École, M. Biot avait épousé une femme jeune, pauvre et spirituelle comme lui, dont Laplace lui-même (ainsi que M. Poisson me l'a conté) ne se lassait pas d'admirer la vive intelligence, qui étudiait les langues étrangères pour aider son mari dans ses travaux, et qui se chargeait d'entretenir, pour lui, des liens d'amitié qui auraient exigé le sacrifice d'une parcelle de son temps. C'était elle notamment qui, pendant quarante ans et plus, correspondait avec M. Berroyer. Par malheur, la manie politique vint beaucoup refroidir ce commerce. Les deux amis étaient pourtant royalistes tous les deux, et en 1820, le plus modéré, ou si l'on veut, le moins engagé des deux était, à ce qu'il semblait, M. Berroyer. Mais celui-ci se trouvait recteur à Grenoble lors de la Révolution de 1830, et il se piqua au jeu au point de contracter l'aversion la moins raisonnable pour qui ne montrait pas la même répugnance que lui à l'endroit du gouvernement nouveau. Il ne pardonnait pas à M. Biot de s'occuper de physique, d'astronomie, d'antiquités, absolument comme si les rois légitimes étaient encore sur le trône. Lorsque je l'ai revu pour la dernière fois, en 1854, il avait 80 ans, la tête parfaitement saine, à cela près que sa marotte (que j'ai peut-être en ce moment fort mauvaise grâce à qualifier de la sorte) était de trouver un éditeur pour un grand ouvrage où il jugeait à sa façon la première révolution et ses suites. Il va sans dire que l'éditeur ne s'est pas trouvé, ni ne se trouvera. Aujourd'hui, M. Berroyer repose en paix, tandis que son infatigable ami, après avoir perdu l'aimable compagne de sa vie, après avoir perdu son

fils unique, qui, dans un autre genre d'érudition, soutenait dignement le nom paternel[1], poursuit, comme n'y prenant pas garde, tous les travaux, à l'âge de 85 ans.

On ne doit s'étonner ni de la longueur, ni de la fréquence, ni de la disparate de mes digressions, puisque je ne me propose, en écrivant ceci, que de coudre ensemble des digressions. Je passe à une autre :

La compagnie littéraire et savante de Besançon qui porte le nom d'Académie (et qu'il ne faut pas confondre avec ce que nous appelons une *académie* dans le sens universitaire), avait fait revivre un usage emprunté à l'ancienne Académie française, celui d'une messe et d'un sermon prononcé devant elle le jour de Saint-Louis. On était à la Saint-Louis de 1821 et la nouvelle de la mort du prisonnier de Sainte-Hélène était toute récente. Cette circonstance, loin de contenir la fougue royaliste du prédicateur, lui fit perdre toute mesure. Il rappela la mort du duc d'Enghien, et cita impitoyablement devant la justice de Dieu l'usurpateur, le tyran, le meurtrier. Il serait aussi indécent qu'injuste de faire

1. Biot (Édouard-Constant), 1803-1850. Élève de l'École polytechnique en 1822, reconnut peu après sa sortie de l'école, l'un des premiers l'importance de la locomotion à vapeur. Ce fut lui qui de concert avec les frères Seguin construisit le chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne (1837). Dans la suite, il publia plusieurs ouvrages ayant trait aux machines et aux constructions mécaniques. Il étudia la chimie, apprit le chinois, devint même un sinologue distingué et collabora au *Journal asiatique*, ainsi qu'au *Journal des savants*. Il publia, en 1840, un ouvrage sur les causes de l'abolition de l'esclavage ancien en Occident. En 1847, il était nommé membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. (Cf. Notice par A. Maury. *Annales de la Société des Antiquaires*, 1851). (N. E.).

un rapprochement entre cette sortie et le langage que nous avons entendu tenir au clergé dans ces dernières années : je veux, au contraire, faire remarquer que, bien avant la restauration de la puissance napoléonienne, et dès les premières années qui ont suivi la révolution de 1830, le clergé avait été amené de lui-même, sans pression politique et extérieure, par instinct de corps, à revendiquer au profit de la cause catholique le nom si populaire du grand empereur. On en ferait peut-être un saint, si le temps s'y prêtait, comme de Constantin et de Charlemagne qui ont eu aussi leurs faiblesses, et dont l'histoire a des pages plus scabreuses. En entendant des prélats tels que l'archevêque de Bordeaux, aujourd'hui cardinal, s'expliquer en chaire sur ce sujet délicat, je ne pouvais m'empêcher de me reporter au sermon de mon chanoine de Besançon, et à ce que j'entendais dire, au temps de la captivité de Pie VII. Tant il est vrai que les corps les plus conservateurs n'échappent pas eux-mêmes, et dans la courte durée d'une vie d'homme, à l'action du temps ! Le fond persiste, certaines manifestations extérieures changent beaucoup. Aujourd'hui, point d'église catholique qui n'ait son *chemin de la Croix* et son *mois de Marie* : voilà des dévotions érigées presque au rang des rites canoniques, ou qui, dans un sens populaire, en ont l'importance, et qui étaient absolument inconnues aux temps de mon enfance, quand je vivais, je puis le dire, au sein même de la dévotion.

---

§ IX.

Au mois d'août 1821, je subissais les épreuves en vue desquelles je venais de diriger mes dernières études ; et, peu de temps après, un arrêté signé Cuvier me nommait élève à l'École normale pour les sciences. J'entrais dans une maison bien près de tomber et dont l'ordonnance du 27 février 1821 annonçait déjà assez clairement la destruction prochaine. Notre directeur, M. Guéneau de Mussy, était pourtant, non seulement un royaliste, mais un médecin par quartier de *Monsieur* et le gendre d'un royaliste célèbre aux temps de l'Assemblée constituante, M. Bergasse ; il était non seulement un chrétien pratiquant, mais un homme d'une piété rigide et d'une dévotion minutieuse. Malheureusement il était aussi, comme son frère, le Conseiller de l'Université, comme MM. Rendu et Silvestre de Sacy, comme Royer-Collard lui-même, réputé appartenir, sinon à la secte, du moins à la tradition janséniste ; et cela suffisait pour le rendre, aux yeux de quelques personnes très influentes alors, au moins aussi suspect qu'un libéral ou un philosophe. J'étais tout étonné, en arrivant de ma province, de voir qu'à Paris, dans un certain monde, il était encore si fort question du Jansénisme, que je croyais mort depuis bien longtemps. Je suppose qu'aujourd'hui il n'y en a plus de traces, même dans mon ancien quartier de Saint-Séverin, qu'on a tout bouleversé. Des personnes que je viens de nommer, une seule, le respectable M. Rendu, vit encore ; et quoique son père ait été autrefois (si j'en

dois croire ce que me disait un jour M. de Jaucourt) le dépositaire de la *boîte à Perrette*[1], je suis sûr que, tout en continuant de prononcer avec respect le nom du *grand Arnaud*, il a depuis longtemps abjuré toute méfiance des jésuites et des évêques, ce qui était le signe caractéristique du parti.

Nos maîtres de conférences[2], qui appartenaient pour la plupart à la jeune Université, ne partageaient guère le jansénisme du directeur, si l'on en excepte le bon Laruza, qui nous disait souvent, en se grattant le front : « Messieurs, lisez Pascal. » Deux d'entre eux, déjà les plus célèbres, MM. Cousin et Jouffroy, étaient en disgrâce, et cette disgrâce consistait à ne paraître à l'École que pour y venir toucher tous les mois leurs modestes appointements ; car l'un des caractères du gouvernement des Bourbons, branche aînée ou branche cadette, a toujours été, quoiqu'on en ait pu dire, la bénignité, ce qui malheureusement n'est pas la qualité la plus essentielle d'un gouvernement. L'interdit ajoute beaucoup à la popularité du talent, et l'on comprend bien que tous les élèves qui se sentaient du goût pour la philosophie devaient se procurer avec empressement les cahiers de MM. Cousin et Jouffroy. Cela allait même jusqu'à l'injustice envers un excellent homme à qui l'on avait imposé la fâcheuse tâche de les remplacer.

1. Expression par laquelle les Jansénistes désignaient leur réserve d'argent (N. E.).

2. Les maîtres de conférences à l'École normale en 1822 étaient, pour les Belles-lettres : Burnouf, Naudet, Patin, Viguier, Mablin Laruza, Le Clerc ; pour la Philosophie : Cousin, Cardaillac, Jouffroy ; pour l'Histoire : Guigniant et Ragon ; pour les Sciences physiques et mathématiques : Leroy, Dolmey, Fouillet, Deflers (Cf. *Almanach royal de 1822*, p. 429). (N. E.)

M. de Cardaillac, notre maître de conférences de philosophie en 1821, était un ancien abbé et gentilhomme du Quercy, rendu à la vie séculière et à un emploi très bourgeois, protégé par son compatriote et ami, M. Laromiguière, dont il commentait la doctrine avec bon goût et bon sens. Je trouvais pour ma part, qu'au point de vue de l'enseignement surtout, cette doctrine sensée, purement française, sans prétention aucune à la profondeur, en valait bien d'autres, et je prenais quelque plaisir à me faire le champion du maître, trop dédaigné des plus profonds d'entre nous.

L'esprit des élèves, il faut le reconnaître, était (ce qu'on devait attendre de leur âge et de la situation) un libéralisme des plus ardents, qui me paraissait dès lors, ce qu'il nous paraîtrait à tous aujourd'hui, un peu ridicule. On ne pouvait lire que le *Moniteur,* mais on se l'arrachait quand il contenait dans ses colonnes les discours d'un orateur de la gauche, de Benjamin-Constant, de Manuel. J'étais presque seul à plaider le juste milieu ; et comme au fond nous ne péchions ni les uns ni les autres par manque d'esprit ou de sentiments honnêtes, cela n'a jamais mis entre nous le moindre refroidissement.

Presque tous, depuis, nous avons barbouillé du papier, et quelques-uns, comme Louis Quicherat, ont fait des travaux de bénédictins. L'un de nous, qui n'a point fait de livres[1], quoique très capable d'en faire de bons,

1. M. Hachette (Note du copiste, document B).

Louis Quicherat (1799-1884) fut très lié avec Cournot. Il devint conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève ; mais il est connu surtout par ses dictionnaires latin-français et français-latin. A part son dernier ouvrage : *Mélanges de philosophie,* paru en 1879, il n'a guère écrit que

en a tant fait faire et est devenu dans la librairie parisienne une si grande puissance, que son nom durera tant que le blanchiment par le chlore permettra de durer au papier sorti des fabriques du XIXe siècle. L'un de ceux que l'on remarquait le moins, Génin[1], est celui qui s'est distingué le plus par la finesse et la verve de son esprit voltairien. A la tête de camarades de troisième année, l'opinion plaçait Farcy, dont je raconterai plus loin la fin prématurée. Je dirai deux mots d'un autre de nos camarades, qui n'est pas mort comme Farcy et Génin, mais que l'on ne peut guère compter non plus parmi les vivants, tant il a mis de soin à s'isoler d'eux. Mon ami Jacques Saigey[2] est sorti,

pour les classes. Cournot, à propos de distinctions à faire entre l'enseignement classique et l'enseignement spécial, rappelle un jugement de Quicherat. « Au lieu d'identifier, écrit notre auteur, comme on le fait, l'instruction *classique* et l'instruction *secondaire*, ou de considérer la première comme caractérisant un *genre*, il propose de réserver l'épithète de *secondaire* à toute instruction qui dépasse l'instruction primaire sans être l'instruction classique. L'usage admet sans peine de pareilles dérogations à l'exactitude logique. » *Institutions*, page 52 en note (N. E.).

1. *Génin (François)*, né à Amiens, 1803 ; mort à Paris, 1856. Élève de l'École normale en 1821, collabore ensuite au *National*, dans lequel, sous la monarchie de Juillet, il combat vivement l'idée de la liberté d'enseignement. Plus tard il s'occupe de philologie française et publie : un lexique de la langue de Molière (1846), la chanson de Roland (1850), la grammaire française de Falsgrave (1856). (Cf. *Revue française*, 10 juin 1856, note sur F. Génin par Gœpp ; cf. *Nouvelle biographie générale*, la notice de Hauréau, t. XVIII, p. 900-902.) (N. E.)

2. Jacques Saigey devint le secrétaire de V. Cousin, puis le collaborateur de Raspail avec lequel il fonde en 1829 les « Annales des sciences d'observation ». En 1845, il publie ses « Recherches sur les étoiles filantes » qu'il rédige de concert avec l'astronome Coulvier-Gravier. En 1850, il fait paraître sa « Petite physique du Globe », puis des « Éléments d'arithmétique, de géométrie et de physique » (1859), et enfin les « Éléments des sciences physiques et naturelles » (1861) (N. E.).

comme Georges Cuvier, de la petite ville de Montbéliard, enclave de Franche-Comté, mais qui, naguère encore, tout en parlant la langue *romande*, appartenait véritablement à l'Allemagne par sa religion, son gouvernement et ses mœurs. Avec quelques travers de moins, je crois que Saigey eût pu faire, dans les sciences physiques, des travaux susceptibles d'être mis en regard de ceux de son illustre compatriote dans les sciences naturelles. La nature lui avait donné l'originalité, le génie inventif, l'opiniâtreté du labeur, la lucidité de l'exposition, la verve et l'indépendance dans la critique. Très connu et même redouté, à une certaine époque, des savants les plus célèbres, il se trouve dans sa vieillesse à peu près ignoré de la jeune génération, et je ne sais si le peu qu'il a régulièrement publié fera survivre quelques-unes de ses idées, souvent pleines de justesse, trop fréquemment gâtées par le besoin du paradoxe. Une singularité outrée, l'exagération de l'indépendance ont rendu presque stériles ses rares qualités et fait attribuer à la malignité d'esprit ce qui n'était l'effet que de la bizarrerie d'humeur. Républicain de la plus vieille roche, il ne s'est non plus soucié de servir la République que d'autres gouvernements. Il mettait, au besoin, son savoir en mécanique au service des braves gens qui voulaient démolir l'archevêché ou élever une barricade ; mais il se gardait bien de prendre rang dans les conseils de ceux qui se chargeaient le lendemain d'organiser la victoire.

Le 1er juin 1822, une ordonnance du roi Louis XVIII rétablissait les fonctions de grand-maître de l'Université, pour les confier à l'abbé Frayssinous. Celui-ci n'était pas jésuite, mais sulpicien, c'est-à-dire qu'il représentait

cette nuance extrême et affaiblie du gallicanisme qui touche au parti jésuite et ultramontain et qui tient pourtant à s'en distinguer. Aux yeux du monde qui connaît peu ces subtilités, l'avènement de l'abbé Frayssinous signifiait simplement la remise de la direction de l'enseignement aux mains du clergé et des jésuites. Vers le même temps, l'archevêque de Paris, M. de Quélen, nous faisait sa visite à l'École normale : il agréait les vers latins d'usage, adressait des paroles paternelles, témoignait son extrême satisfaction, de sorte que l'on croyait bonnement le danger passé, lorsque le 6 septembre suivant, une autre ordonnance, contresignée Corbière, vint supprimer l'École normale[1]. On fit, sans distinction entre les trois années de cours, deux catégories à peu près égales pour le nombre d'élèves que l'on plaçait dans l'enseignement et d'élèves laissés sans place avec un secours de 50 francs par mois, pendant vingt mois. Je me trouvai, sans savoir pourquoi, moi que l'on raillait pour mes opinions arriérées, compris dans la dernière catégorie, et je m'en applaudis fort. Je me souciais peu d'être envoyé professer le carré de l'hypoténuse dans quelque collège communal, où j'aurais couru grand risque de rester toute ma vie. J'étais venu dans un tout autre but à l'École normale, et malheureusement ce but n'avait nullement été atteint; car alors la première année d'École normale n'était guère qu'une répétition des cours du Collège, faits en commun par les élèves des lettres et par ceux des sciences, sans qu'il nous fût donné de recueillir au dehors les leçons de ces maîtres célèbres qu'il me tar-

1. C. *Institutions*, p. 381-382 (N. E.).

dait si fort de connaître et d'entendre. C'était encore une année de perdue et une privation dont je comptais bien me dédommager, lorsque je serais rendu à la liberté avec mes 50 francs par mois.

On nous avait donné pour surveillants, bien contre le gré du directeur, quelques hommes sans instruction, tirés des rangs inférieurs de la police politique. L'un d'eux avait fait près de moi, comme nouveau venu, des ouvertures d'enrôlements que je n'avais pas goûtées. Ces braves gens avaient certainement fourni les notes sur lesquelles quelque commis avait fait le travail de classement. On m'a dit depuis que ma note portait : « Bonnes opinions politiques, mais il n'a pas une piété tendre. » Je crois au contraire que j'avais des opinions aussi foncièrement conservatrices en religion qu'en politique. Mais on est bien sujet à se faire illusion dans sa propre cause ; et, en cas que je ne me fisse pas illusion, il y avait là certaines délicatesses d'appréciation qui dépassaient de beaucoup la portée des donneurs de notes. Les chefs de parti ne peuvent pas tout faire : un quart d'heure d'entretien avec l'abbé Frayssinous aurait peut-être changé beaucoup ma destinée.

---

§ X.

Je me proposais de faire en un an, si c'était possible, mes deux années de licence, et j'en vins à bout. Je suivais à la fois nombre de cours, et je me donnais le plaisir de faire au moins connaissance avec ceux que je ne pouvais pas suivre. Je n'avais rien à lire, rien à

composer, rien à trouver, rien à projeter ; je n'avais qu'à écouter et à réfléchir : ce temps a été le plus heureux de ma vie. Dans des cours de mathématiques supérieures, tels que ceux qui devaient principalement m'occuper, en vue de la licence, on se compte facilement, même à la Sorbonne. J'avais là pour camarade et pour ami un Allemand de la Prusse rhénane, M. Dirichlet[1], plus jeune que moi de trois ans, devenu par la suite membre de l'Académie de Berlin et l'un des huit associés étrangers de l'Académie des Sciences de Paris, ce qui est regardé en Europe, depuis deux siècles, comme le faîte des honneurs académiques. Son génie pénétrant et inventif avait déjà trouvé sa voie ; et, tout en suivant les cours pour y apprendre les généralités que tous les gens du métier sont tenus de savoir, il s'enfonçait dans les plus épineuses recherches de son sujet de prédilection, la Théorie des Nombres, dont il était admis à s'entretenir avec Legendre et Fourier, celui-ci causeur aimable, l'autre causeur bourru. Un peu plus tard, Dirichlet était chargé de l'éducation des fils du général Foy, ce qui mettait encore entre lui et

1. Dirichlet (Pierre-Gustave Lejeune Dirichlet), mathématicien, né à Duren le 13 février 1805, mort à Göttingue le 5 mai 1859. Il vint à Paris en 1822 où il étudia les mathématiques. Il fut précepteur dans la famille du général Foy, et fit la connaissance de plusieurs savants français, ainsi que de Fourier. Rentré en Allemagne en 1827, il est nommé répétiteur à l'Université de Breslau, grâce à l'appui de A. de Humboldt. Il devint, dans la suite, professeur à Berlin et à Göttingue (1855). Il appartenait à l'Académie des sciences de Berlin depuis 1832. Membre de l'Académie des sciences de Paris, à titre étranger, en 1854, il fut nommé membre de l'Académie de Gœttingue, la même année. Esprit clair, il est l'auteur de nombreuses dissertations, entre autres sur les séries et les intégrales (Cf. Notice de Cantor dans *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. V, p. 251-252). (N. E.).

moi (non pas, il est vrai, par le côté le plus brillant) une certaine conformité de destinée, propre à resserrer notre amitié ; et vers le même temps, Sturm, déjà en possession de son fameux théorème, prenait, en sa qualité de Genevois, la charge de mentor de l'enfant issu du mariage secret de Mme de Staël avec M. de Rocca ; mais il s'en dégoûta bien vite. Legendre, qui regardait la Théorie des Nombres comme son domaine propre, commença par encourager beaucoup Dirichlet, puis prit de l'humeur, quand il crut voir que le jouvenceau irait trop loin. Les choses se passèrent exactement de la même manière, deux ou trois ans plus tard, avec Abel et Jacobi : car ce sera l'un des faits curieux de l'histoire des sciences au XIXe siècle, que l'apparition simultanée, dans l'Europe du Nord, de ces trois jeunes émules, Abel, Jacobi, Dirichlet, tous trois pleins d'estime et l'on peut même dire d'admiration les uns pour les autres ; tous trois attaquant diversement et renouvelant, par l'originalité de leurs méthodes, les parties les plus ardues de la science mathématique. Abel n'a fait, pour ainsi dire, que paraître ; Jacobi est mort dans la fleur de l'âge, et Dirichlet vient de succomber. Nous ne nous étions jamais tout à fait perdus de vue et je le retrouvai, en 1844, à Florence, où il cherchait, ainsi que Jacobi, à rétablir une santé prématurément atteinte et où il recouvra, en effet, quinze ans de vie refusés à son compatriote. La Prusse n'enrichit pas toujours ses savants, et la dernière fois que je le vis à Paris, en 1854, Dirichlet me confia qu'il quitterait volontiers Berlin pour Paris, si le Gouvernement français voulait le traiter comme il traite ses académiciens ; mais quelque temps après Gauss vint à mourir ; l'Université de

Goettingue s'empressa de confier à Dirichlet la chaire de Gauss, et mon ami se crut heureux de quitter la capitale de la Prusse pour une petite ville de province, ce qui montra bien la différence des usages de l'Allemagne avec nos usages français. Il n'a pas tardé à y mourir, précédé de quelques mois dans la tombe par sa femme, qui portait un nom célèbre en Allemagne, celui de Mendelsohn. L'Académie des Sciences de Paris a appris en même temps la mort de deux de ses associés étrangers, Alexandre de Humboldt et Dirichlet ; mais Alexandre de Humboldt est mort à 90 ans, traité presque d'égal à égal par les têtes couronnées ; et les travaux encyclopédiques de ce travailleur infatigable, poursuivis sans relâche jusqu'au terme de sa longue carrière, sont connus du monde entier ; tandis que les recherches de Dirichlet, peu nombreuses mais achevées dans leur genre, et qui supposent certainement une plus grande puissance d'invention, ne seront mises dans chaque siècle à leur juste prix que pour une douzaine de connaisseurs.

Pour revenir au temps où nous étions assis l'un près de l'autre sur les bancs de la Sorbonne, je dirai que, parmi nos professeurs, ceux qui nous témoignaient alors, et qui nous ont toujours témoigné depuis, l'intérêt le plus affectueux, étaient MM. Lacroix et Hachette. M. Lacroix, qui n'était qu'un géomètre érudit et point inventeur, avait mérité, pour l'éminence de ses services comme professeur et comme auteur didactique, d'arriver à l'Académie des Sciences, par une exception unique de notre temps et qui probablement ne se reproduira pas. Cependant, cet auteur didactique si clair était, à certains égards, un assez mauvais professeur ; et il ne

pouvait pas se passer de son livre et de ses notes ; il brouillait ses calculs et ses figures ; mais il avait tant d'amour de la science, tant de désir d'être utile, tant de scrupule d'exactitude théorique et historique, qu'on lui passait bien quelques défauts et quelques impatiences. M. Lacroix avait été dans sa jeunesse le protégé de Condorcet dont il respectait la mémoire et avait gardé toutes les opinions. Aussi, à l'avènement de l'abbé Frayssinous, s'était-il empressé de donner sa démission du décanat de la Faculté des Sciences, pour ne conserver que les fonctions de professeur, où la politique n'avait rien à voir. Il s'occupait aussi, à sa manière, de questions religieuses, et s'intéressait, avec une persistance qui m'a souvent surpris, à la publication de la *Symbolique* de Creuzer, traduite et commentée par M. Guigniaut, quoique cela ne ressemblât guère à la philosophie de l'école de Condorcet. Il savait que je connaissais M. Guigniaut[1], qui nous avait fait les prolégomènes d'un cours d'histoire à l'École normale, et qui plus tard, avait eu un moment l'idée de recevoir de moi quelques notions de mathématiques,

1. Guigniaut (Joseph-Daniel), né à Paray-le-Monial, dans la Saône-et-Loire, le 15 mai 1794, mort le 12 mars 1876. Élève de l'École normale en 1811, maître de conférences pour l'histoire, à la même École en 1816, professeur de littérature grecque en 1826, directeur des études en 1827, directeur de l'École en 1830. En 1835, il est nommé professeur de géographie à la Faculté des lettres de Paris, et 1837 le voit entrer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il est l'auteur de dissertations sur l'antiquité et de plusieurs éditions d'auteurs anciens. Son œuvre principale est la « Religion de l'Antiquité », traduction développée de la Symbolique de Creuzer ; elle fut publiée à Paris de 1825 à 1851 et comprend quatre volumes et 10 part. (Cf. la Notice de J. Simon dans le Centenaire de l'École normale. Cf. le portrait humoristique tracé par J. Simon dans « Mémoires des autres », p. 258-260). (N. E.)

qu'il supposait devoir être utiles à l'intelligence de sa *Symbolique*, mais dont il s'était promptement dégoûté. Bien souvent, M. Lacroix m'a demandé s'il n'aurait pas la consolation, avant sa mort, de voir terminer l'édition française de Creuzer[1].

M. Hachette procédait de Monge, comme M. Lacroix procédait de Condorcet. A voir ce vieillard si poli et si doux, on ne se serait jamais douté qu'il avait été, à Mézières, dans sa jeunesse, un révolutionnaire exalté, et qu'il en était resté une rancune implacable chez des personnages assez haut placés pour le punir, trente ans après, par la mortification la plus sensible qu'un savant puisse essuyer. Lorsque, vers la fin de la Restauration, M. Hachette fut enfin élu à l'Académie des Sciences, le Gouvernement royal refusa (ce dont il y a si peu d'exemples) de confirmer l'élection.

Le monde savant était tout occupé alors de la découverte que venait de faire, à Copenhague, le physicien Oerstedt, de l'action d'un courant voltaïque sur l'aiguille aimantée. Ampère travaillait à construire, sur l'observation de ce phénomène, la théorie qui fera durer son nom. On sentait qu'il y avait là une donnée

1. *Creuzer* (Georges-Frédéric), né le 10 mars 1771 à Marbourg, mort le 16 février 1858 à Heidelberg. Privat docent en 1799, puis professeur ordinaire en 1802 à l'Université de Marbourg, ensuite à celle de Heidelberg (1811-1845). D'une grande activité, il se livra surtout à des études philologiques. Son grand ouvrage : *Symbolik und Mythologie der alten Völker besonders der Grieschens* (1re édit. 1810-1812; 2e édit. 1819-1822 ; 3e édit. 1836-1834) lui a valu un renom universel. Pour lui le germe des religions antiques est une religion primitive monothéiste, conservée dans les mystères, mais que la transmission par les prêtres, l'influence de la nature ont transformée en polythéisme (Cf. *Allgemeine deutsche Biographie*, t. IV, p. 553 et suiv.). (N. E.)

de premier ordre pour le débrouillement de l'énigme des forces naturelles et de leurs plus mystérieux agents, quoiqu'on ne se doutât guère qu'il en sortirait bientôt ce merveilleux instrument de communication entre les hommes qu'on appelle la télégraphie électrique. Oerstedt vint, en 1823, à Paris jouir de son triomphe; et M. Hachette, entre autres, donna une soirée à son honneur. Il eut l'aimable attention d'y inviter ses deux élèves, Dirichlet et moi, et de nous présenter à M. Oerstedt. On pense bien que M. Ampère faisait partie de la réunion. A ma grande surprise, M. Oerstedt s'entretint principalement avec lui de M. Cousin, de sa santé que l'on croyait fort menacée, de ses travaux, qui consistaient alors principalement dans une édition de Proclus. J'avoue que je ne me serais pas douté que Proclus, ni même que son jeune et brillant éditeur, inspiraient tant d'intérêt à un physicien danois : mais ces savants du Nord ne ressemblent pas à nos têtes françaises. Je suis très porté à croire que M. Cousin ignore encore aujourd'hui qu'il y a eu un physicien célèbre du nom d'Oerstedt, ou qu'il se soucie fort peu de savoir en quoi consiste la découverte qui l'a rendu célèbre. Il se sert au besoin du télégraphe électrique, et cela lui suffit. La philosophie devait être autrefois la servante de la théologie ; c'est le tour des sciences d'être les servantes de la philosophie.

Dans la suite, j'ai eu l'occasion de connaître plus particulièrement M. Ampère. Il y a déjà tant de contes, les uns plaisants, les autres bouffons, sur les distractions de ce savant, et ils ont si souvent défrayé la conversation, même à Sainte-Hélène, comme le *Mémorial* nous l'apprend, que je ne broderai pas sur ce thème.

Les séances de l'Académie des Sciences ne se tenaient pas alors avec l'apparat qu'on y a mis depuis, dès que la rédaction des journaux quotidiens s'en est mêlée. L'assistance était fort restreinte ; on entrait facilement et l'on entendait mieux.

Laplace vivait encore, et sa royauté n'était pas contestée. Malgré les brillantes découvertes accomplies depuis cinquante ans dans les sciences physiques, la suprématie des hautes mathématiques dans le domaine de la science, telle qu'on l'admettait dans le cours du XVIIe et du XVIIIe siècles (durant cette époque que l'on pourra nommer un jour, dans l'histoire générale des sciences et de l'esprit humain, *l'époque newtonienne*), subsistait toujours ; et Laplace était la dernière personnification de ce génie mathématique, dominant, dirigeant, gouvernant les progrès de la philosophie naturelle. Autour de lui, des hommes dont il avait encouragé et inspiré les premiers travaux, Poisson, Biot, Gay-Lussac, Arago, étaient alors dans la force de l'âge et à l'apogée de leur réputation. Avec Guillaume de Humboldt, Berthollet, Thénard, ils composaient cette *Société d'Arcueil* qui marquera encore plus dans les annales de l'esprit humain que la *Société d'Auteuil,* sa contemporaine, mieux connue des gens de lettres et des philosophes. A elles deux, après tout, ces sociétés étaient une représentation éminente de l'esprit français, au début du XIXe siècle. Il y avait cependant, au sein même de l'Académie des Sciences, quelques hommes de premier ordre qui conservaient plus d'indépendance ou d'isolement : Legendre, esprit chagrin et sauvage ; Fourier, plein d'aménité et de grâce ; M. Poinsot, à qui l'on reprochait trop sévèrement sa paresse, et qui, de

son côté, épris surtout de l'élégance de la forme, comme son illustre patron Lagrange, négligeait trop, pour le culte exclusif de quelques idées ingénieuses, les grandes applications du calcul ; enfin Cauchy, à qui, tout au rebours, on commençait déjà à reprocher son effrayante fécondité, la bizarrerie de ses notations, et dont le catholicisme ardent, inquiet, ombrageux, faisait dans une telle assemblée une singulière bigarrure.

Je n'ai jamais eu l'honneur d'approcher de la personne de Laplace ; mais M. Poisson m'a bien souvent parlé de lui, et j'ai pu recueillir encore d'autres témoignages. Il avait une fierté bien légitime, et, en outre, de la vanité. Il tenait à ses honneurs, à ses titres nobiliaires. Fils d'un cultivateur de la vallée d'Auge, il disait et il écrivait dans un de ses derniers ouvrages : « Le comte de Laplace, mon fils. » Je me rappelle une séance de l'Académie où une discussion s'établissait entre lui et Ampère, au sujet d'un mémoire présenté par ce dernier. « Mais, Monsieur le Marquis » disait à chaque instant M. Ampère, et le grand homme paraissait trouver tout simple la répétition de cette formule cérémonieuse. Un jour, il avait prié Lagrange à dîner : « Faudra-t-il mettre son habit de sénateur ? » demanda Lagrange d'un ton narquois, dont tout le monde sentit la malice, excepté l'amphitryon sénateur.

J'entends encore M. Royer-Collard dire de sa voix solennelle, dans son discours de réception à l'Académie française, où il succédait à Laplace : « M. de Laplace a traversé nos bons et nos mauvais jours, sans enthousiasme et sans colère, et comme supérieur à nos craintes et à nos espérances. » On pourrait dire la même chose de Lagrange ; mais l'un se conduisait

d'après une disposition naturelle à se ranger du côté du pouvoir et des grâces qui en émanent, l'autre par attention à éviter tout ce qui trouble la tranquillité d'esprit, *rem prorsus substantialem,* comme a dit Newton. Immédiatement après le coup d'État du 18 brumaire, une liste de déportation avait d'abord été dressée et la femme d'un proscrit venait prier Lagrange d'user de son crédit auprès du vainqueur pour obtenir la radiation du nom de son mari. « Madame, lui dit Lagrange avec son *zézaiement* piémontais, je ne connais que deux géomètres qui se soient mêlés de politique, Jean de Witt et Condorcet ; ils ont eu le cou coupé ; je ne veux pas avoir le cou coupé. » Par le fait, ni Jean de Witt, ni Condorcet n'ont eu le cou coupé : l'un a été massacré dans une émeute ; l'autre s'est donné la mort afin de se soustraire à l'échafaud ; mais pour le besoin d'une conversation familière, il suffit que l'expression soit courte et pittoresque.

La science était pour Laplace un culte, une religion, la seule qu'il admît : pour Lagrange elle n'était qu'un exercice et un plaisir de l'esprit. L'un était dogmatique dans ses négations ; l'autre serait volontiers resté sceptique, même dans le peu qu'il affirmait. On en pouvait dire autant de la philosophie de Voltaire comparée à celle de Frédéric. De là cette chaleur que Laplace (d'ailleurs si froid par nature) mettait dans la recherche, dans la protection des jeunes talents, toutes choses dont Lagrange ne se souciait guère de troubler son repos.

Cependant, Lagrange et Laplace avaient encore cela de commun, dans leur scepticisme, que, tout en expurgeant soigneusement leurs ouvrages de toute allusion

aux matières religieuses, ils s'en occupaient beaucoup en leur particulier. Lagrange a laissé des papiers qui en contiennent la preuve, et je tiens de M. Poisson que Laplace avait chargé de ses notes un exemplaire de l'*histoire du Christianisme*, de Potter, ouvrage publié vers la fin de sa vie. Je tiens encore de la même source que régulièrement, après chaque séance du Bureau des longitudes, en revenant par l'allée de l'Observatoire, Laplace ramenait la conversation sur les répugnances que, suivant lui, la raison éprouvait à admettre certains dogmes ; et en vertu du principe que les phases d'un phénomène se répètent identiquement dans des circonstances identiques, c'était d'ordinaire près du même arbre qu'on en arrivait au dogme pour lequel, toujours suivant la même manière de voir, il y avait le plus de répugnances accumulées. Je suppose qu'un fin connaisseur en arguments théologiques ou métaphysiques (tel, par exemple, que mon ami M. Planta, dont j'ai parlé ci-dessus) aurait méprisé comme fort vulgaires les objections du grand géomètre, et les aurait traitées à peu près comme Laplace traitait les objections anti-mathématiques que lui adressait, assez régulièrement aussi, un bien plus grand personnage encore. Napoléon aimait à parler de tout, et il était rare qu'il ne parlât pas de tout avec supériorité ; mais enfin les mathématiques ne sont pas choses qui s'improvisent, et l'ancien élève du père Patrot, après en avoir appris juste ce qu'il fallait pour recevoir jadis, de Laplace lui-même, son certificat d'aptitude à une épaulette d'artilleur, avait eu autre chose à faire. Son titre de membre de l'Institut, dans la section mécanique, auquel il tenait beaucoup, en le rendant le confrère de Lagrange, de La-

place et de Monge, ne l'avait pas précisément mis en demeure d'entendre rapidement leurs ouvrages. Cependant, il leur accordait honneur et estime ; il était allé, quand il se trouvait en Piémont, complimenter au nom de la République française, le père de Lagrange, et après le 18 brumaire, il avait essayé, sans succès, de faire de Laplace un ministre. Quand le Chancelier de son Sénat-Conservateur allait lui faire sa cour, il était rare qu'il ne l'entreprît pas sur quelques points de métaphysique mathématique, presque toujours les mêmes ; et Laplace, au retour, disait à ses intimes : « *Véritablement* (c'était son mot favori) ce diable d'homme s'entend mieux à gagner les batailles qu'à raisonner sur la géométrie. »

A la mort de Laplace, en 1827, quelques journaux ne manquèrent pas de lui prêter une fin édifiante ; mais la grâce ne l'avait pas touché, et la flexibilité de sa politique n'allait pas jusqu'à suppléer, en pareille matière, au défaut de la grâce. On dit que, pour tirer un grand calculateur de sa léthargie, on lui avait demandé le carré de 12 ; de même, comme M. Bouvard, de l'observatoire, était venu près du chevet de Laplace, qui ne paraissait pas le reconnaître : « C'est, lui dit-on, M. Bouvard, qui a fait des tables de Jupiter d'après vos formules. » — « Ah ! reprit le mourant, les hommes ne poursuivent que des chimères. »

On doit bien penser que les chimères que j'étais en train de poursuivre en 1823 ne me laissaient guère le temps de songer à la politique du moment. Un jour que j'étais allé rendre visite à mon compatriote Jouffroy, je trouvai chez lui M. Dubois, autre universitaire en disgrâce, que j'avais connu à Besançon. Ma présence

ne les empêcha pas de poursuivre une conservation assez délicate. Il s'agissait de s'entendre au sujet d'une publication périodique, qui est devenue le journal *Le Globe*, et qui a exercé, en son temps, une assez notable influence. Ils voulaient, disaient-ils, marcher sur les traces de M. Guizot, qui nous racontait la révolution d'Angleterre pour nous apprendre à faire la nôtre. J'avoue que, tout mécontent que j'étais de la conduite que tenaient depuis quatre ans mes anciens amis du *Conservateur*, je ne goûtais nullement ces projets vagues d'expulsion de la famille régnante en vue d'une utopie constitutionnelle, et je m'abstins d'importuner le philosophe de nouvelles visites.

Il faut que j'accorde encore un souvenir à ma province, avant d'émigrer dans un monde tout différent. Le recteur de l'Académie de Besançon, M. Ordinaire, ne pouvant plus la gouverner d'après ses idées, avait obtenu un congé et passait son temps à Paris chez son ami, M. Droz[1]. Il me donnait toutes sortes de marques d'estime et d'affection, jusqu'à mettre à ma disposition sa bourse, dont heureusement je pouvais me passer. Par lui je fis connaissance de M. Droz que j'ai toujours

1. Droz (François-Xavier-Joseph), né à Besançon en octobre 1773, mort en 1851. Capitaine du bataillon des volontaires du Doubs en 1792, il devint professeur d'éloquence française à l'École centrale de Besançon en 1796 ; et il occupa cette situation jusqu'en 1803. Il était l'ami de Ducis, de Tracy, d'Andrieux. Membre de l'Académie française en 1825, des Sciences morales et politiques en 1832, il est l'auteur de divers romans, des Mémoires de Jacques Fauvel (1823), d'une histoire du règne de Louis XVI (1839-1842). Sur la fin de sa vie, il était revenu à la religion (Cf. Michaud : *Biographie universelle*, t. II, p. 330 ; *Nouvelle biographie générale*, t. II, p. 810 ; R. P. Lecanuet : *Vie de Montalembert*, t. III, p. 132 ; Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, III). (N. E.)

pratiqué depuis. Écrivain très pur, mais un peu froid et affecté. M. Droz n'était guère connu alors du public, quoique à la veille d'obtenir un fauteuil à l'Académie française. La solennité du ton de sa conversation, qui n'était pas une prétention, mais une habitude, éloignait de lui ceux qui ne le connaissaient pas assez pour pénétrer cette écorce. Il écrivait *l'Art d'être heureux*, et parlait sentencieusement comme un sage de la Grèce. Cependant, ce philosophe si compassé avait eu aussi dans sa jeunesse, dans sa province, son temps d'exaltation politique, et il avait mieux aimé perdre la succession d'un vieux conseiller, son oncle, que de faire ce qu'il fallait pour plaire à un oncle dévot. Tout à fait sur le déclin d'une vie qui s'est prolongée beaucoup par la sagesse du régime, malgré tous les symptômes d'une vieillesse précoce, il est revenu lui-même au fond des croyances de son oncle et il a pris soin d'en expliquer publiquement les raisons. Il a eu même, après sa mort, un bonheur qu'il n'aurait pu préparer, ni prévoir, tout versé qu'il était dans l'art d'être heureux, à savoir celui d'être loué par deux orateurs tels que MM. Guizot et de Montalembert, celui-ci son successeur à l'Académie française, l'autre chargé de répondre au récipiendaire : de sorte que l'éloge académique d'un homme de lettres peu connu des gens du monde a pris l'importance d'un événement littéraire et même politique.

Après que Mme Suard eut fondé ce que nous appelons *la pension Suard*, destinée à entretenir à Paris un jeune homme désigné par l'Académie de Besançon, en raison des dispositions qu'il annonce pour les lettres ou pour les sciences, M. Droz, membre de l'Académie française et de celle de Besançon, fut naturellement la

personne choisie pour être le protecteur et en quelque sorte le tuteur du jeune pensionnaire. Le premier titulaire de la pension Suard fut ce jeune Gustave Fallot, qui, après avoir été commis dans une maison de commerce de Gray, se fit connaître par des travaux si remarquables sur les origines de notre langue (dans le temps où ce sujet était encore tout neuf) qu'on s'empressa de lui donner une place à la bibliothèque de l'Institut, et qu'on attendait de grandes choses de lui, quand il mourut par excès de travail. Il eut pour successeur dans la pension Suard M. Mauvais, devenu de bonne heure astronome du Bureau des longitudes et membre de l'Académie des sciences. Lorsque, dans ces derniers temps, la dictature astronomique de M. Leverrier a succédé à la dictature astronomique d'Arago, le pauvre Mauvais eut sa part du contre-coup ; il lui fallut quitter son logement, son petit jardin de l'Observatoire, et accepter pour vivre l'équivalent qu'on lui donnait, au risque de déplaire aux fidèles les plus purs du parti Arago, qui voulaient qu'on n'acceptât rien des mains de M. Leverrier. La tête de notre astronome n'y tint pas, et, tout pieux qu'il était, il sortit de la vie par le suicide, dans un moment de faiblesse ou d'égarement.

Enfin, un troisième titulaire de la pension Suard a été notre fameux compatriote, M. Proudhon, que l'on pourrait surnommer le terrible, pour le distinguer de son homonyme, savant jurisconsulte. Je n'ai pas besoin de conter ou de rappeler son histoire, qui d'ailleurs, est loin d'être achevée. Il a fait lui-même ses confessions au public, pour ce qui n'était pas passé au grand jour de la publicité. Vers 1839, j'avais occasion

de le rencontrer dans le salon de Droz ; il était bien jeune encore et rien, dans son extérieur, n'annonçait les destinées auxquelles il était réservé. Comme je venais de publier mes *Principes mathématiques de la théorie des richesses*, il m'entreprit sur des questions d'économie politique, sans que je pusse bien saisir le fond de ses idées et le sens de ses objections, dont il n'annonçait pas encore la portée. Quelque temps après, il rompait en visière avec la pension Suard, avec l'Académie de Besançon, avec M. Droz, et sa célébrité commençait [1].

§ XI.

Dans l'été de 1823, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr cherchait un précepteur pour son fils unique, jeune enfant de huit ans, venu, comme le fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, après vingt ans d'une union stérile ; et en même temps il désirait trouver quelqu'un avec qui il pût familièrement conférer des détails d'exécution d'une œuvre dont il avait été préoccupé dans tout le cours de sa vie active, et à laquelle il entendait consacrer les années qui lui restaient, à savoir la rédaction de ses mémoires militaires. Il s'en était ouvert à

1. Cournot eut plus tard encore l'occasion de discuter avec Proudhon. Il lui envoya, dès sa publication, le « Traité de l'enchaînement des idées fondamentales ». Proudhon l'en remercia, se déclara « son disciple » tout en discutant certains points de la philosophie de Cournot et en particulier la distinction que faisait celui-ci entre la Raison et les causes. Cf. *Correspondance de Proudhon*, t. VII, p. 368-369. Cf. *Traité*, I, liv. I, ch. v ; et livre II, ch. ix (N. E.).

M. Guizot, à M. Viennet, à d'autres personnes encore de sa connaissance. Naturellement on songea à ces jeunes gens de l'École normale, qui venaient d'être mis sur le pavé ; et je ne sais comment il se fit que par divers côtés, de cascade en cascade, les choix finirent par tomber sur moi. J'entrai chez le maréchal à la fin d'octobre, et tout d'abord il me donna à lire une première mise au net de ses campagnes de 1812 et 1813. Je m'aperçus que partout où il fallait désigner les Allemands par leur nom, le copiste, qui se piquait d'un peu de littérature, avait mis : *les bons habitants de la Germanie*. J'engageai le maréchal à rétablir partout la leçon primitive, et nous n'eûmes pas de peine à tomber d'accord sur ce premier point.

J'ai écrit, il y a vingt-huit ans, la biographie du maréchal Saint-Cyr, en tête des quatre derniers volumes de ses mémoires, dont l'édition m'était confiée ; et je rougirais de rien faire qui pût rappeler la conduite de ces écrivains qui ont laissé deux histoires du même personnage, l'une patente et officielle pour se conformer aux exigences de leur position, l'autre secrète pour la satisfaction de leur malignité ou de celle d'une classe de lecteurs. Mais d'ailleurs le maréchal était trop maître de lui-même, avait un sentiment trop haut de sa dignité personnelle, pour défrayer la malignité des compositions anecdotiques. La nature de ces notes me permettra seulement d'ajouter à ce que j'ai donné ailleurs quelques détails plus familiers.

Le maréchal Saint-Cyr était certainement un homme de guerre d'une espèce à part dans un temps qui a dû fournir et consommer tant d'hommes de guerre. Il n'avait rien du tempérament ni des goûts d'un soldat.

et prisait assez peu la science de la guerre, c'est à-dire les théories, les systèmes qui font, en cette matière comme en d'autres, la pâture des esprits spéculatifs. Ce qu'il aimait dans la guerre, c'était l'art, c'était l'histoire, et les côtés par lesquels l'art et l'histoire de la guerre tiennent à la connaissance du cœur humain. Il ne concevait rien de plus élevé, ni de plus digne d'exciter l'intérêt, de mériter l'estime des hommes; et il s'estimait lui-même en conséquence. On retrouve ordinairement dans toute la vie d'un homme des traces de la première vocation. La première vocation du maréchal Saint-Cyr avait été pour les arts du dessin, et sa première éducation s'était faite à Rome. D'ailleurs il était resté aussi étranger aux sciences proprement dites qu'aux lettres classiques, et en dépit d'un adage qui n'est pas fait pour les intelligences vraiment supérieures, on ne s'en apercevait pas ou l'on ne s'en apercevait qu'à la longue, lorsqu'il voulait bien le laisser voir et quand sa supériorité était établie de manière qu'on n'y attachât plus d'importance. Je dirai à cette occasion que je tiens d'un ancien conseiller d'État de l'Empire (M. Bérenger, dont j'aurai à parler plus loin), que Napoléon, qui avait retenu de son temps de Brienne encore moins de latin que de mathématiques, laissait souvent échapper, dans les discussions au conseil d'État, l'expression *a fortiores*, sans que personne fût tenté de rire, même intérieurement, de l'énormité du solécisme parce qu'au sentiment de la puissance du maître se joignait celui de la supériorité du génie.

Ceci me rappelle encore les discussions que j'ai eues fréquemment avec le maréchal au sujet des commentaires de César, qu'il soutenait être apocryphes, parce

qu'il ne les avait lus que dans la traduction, et qu'il ne comprenait pas comment un militaire de cette trempe aurait pu écrire des mémoires inintelligibles, suivant lui, pour des militaires. Vainement lui représentais-je les raisons qui ne permettaient pas de douter raisonnablement de leur authenticité : qu'il n'aurait pas été possible, du vivant de César, ou dans les temps voisins, que l'imposture réussît, et que plus tard on n'aurait pu contrefaire le latin de César, pas plus que nous ne pourrions contrefaire, dans un ouvrage de longue haleine, le français du XVIIe siècle. « Vos savants, me répondait-il toujours, en diront ce qu'ils voudront, mais je suis persuadé qu'un jour viendra où l'on reconnaîtra, par de bonnes raisons, que les mémoires sont supposés. » Cette opinion singulière m'a bien plus frappé, lorsque, dans ces derniers temps, s'est réveillée, avec une vivacité étrange pour notre âge, la dispute sur l'emplacement d'*Alésia* : les Francs-Comtois intentant, pour leur *Alaise,* une action en revendication, à laquelle les Bourguignons opposent, pour leur *Alise Sainte-Reine,* une prescription *longi temporis,* et les érudits de Paris intervenant au procès par des *factum* dont l'âcreté rappelle l'érudition du XVIe siècle. Certes il est étrange, dans nos idées modernes, qu'un grand capitaine, racontant le fait d'armes le plus mémorable et la manœuvre la plus décisive de sa vie militaire, s'y prenne de façon que les gens du pays, les militaires et les érudits, puissent hésiter entre des localités que quarante lieues, des montagnes et des grands cours d'eau séparent. On ne passerait pas une rédaction ainsi faite à nos élèves d'état-major. Cela ne prouve pas, bien entendu, que César n'est pas l'auteur des Commentaires,

mais cela montre bien la grande différence de l'esprit des anciens à l'esprit moderne. Il est clair que César, en dictant ses mémoires, tenait bien plus à l'élégance de son latin qu'à ce que nous appelons la composition, et que s'il les a sauvés du naufrage comme on nous le dit, c'était pour la réputation de l'humaniste auprès des beaux esprits de Rome, plus encore que pour instruire la postérité des habiles combinaisons du guerrier.

Tout autre était, on le pense bien, l'idée qui stimulait le maréchal. Du jour où il avait commencé, en 1793, à exercer une initiative dans les grandes opérations de la guerre, il avait gardé soigneusement ses notes, ses croquis, sa correspondance ; et d'ailleurs sa mémoire était excellente. Pendant son ministère, il avait profité des ressources des dépôts publics pour faire dessiner et graver à grands frais les cartes destinées à accompagner ses publications. Sorti des affaires, il s'était mis à l'œuvre, et par forme d'essai, il avait publié en 1821 son *Journal des opérations de l'armée de Catalogne,* préalablement revu par M. Guizot. Admis auprès de lui, il m'a accordé assez de confiance pour ne pas chercher d'autre censeur.

En général, ce qu'il écrivait de premier jet était irréprochable ; mais à une seconde, à une troisième lecture, la crainte de n'être pas assez clair, assez explicite, multipliait les répétitions, surchargeait les phrases d'incises et de parenthèses, que je m'attachais à faire tout doucement disparaître, quand l'excès de complication n'obligeait pas à faire le sacrifice du morceau tout entier. D'ailleurs, malgré l'étrange disproportion de l'âge et du rang, ou peut-être à cause de cette disproportion même, jamais auteur n'a admis plus facile-

ment les objections, la critique, les corrections, au moins pour les détails de l'exécution, car il aurait été excessif de lui demander le sacrifice du fond de sa pensée. Cependant j'ai bien souvent insisté, et rarement avec succès, pour qu'il trouvât le moyen de mêler à ses critiques un peu plus d'éloges, *comme une ombre au tableau qui lui donne du lustre.*

Mais il ne mettait pas là sa tactique, son art; et plus le sujet était creusé, pour l'amour du sujet même, sans aucun souci du public ni des idées courantes, plus je voyais à mon grand regret les critiques s'entasser. Sa conversation sur ces matières était toujours intéressante et noble, parfois éloquente. Un jour qu'il me parlait de sa première affaire, celle de Berstheim, gagnée en 1793 contre le corps de Condé, sa physionomie si grave prit un feu inaccoutumé : « Est-ce qu'il ne vous semble pas, me dit-il, qu'il y a quelque intérêt à ce que la postérité sache comment un homme du peuple, un homme de rien a pu vaincre le dernier des Condé »? C'est la seule fois que je lui ai entendu faire allusion à sa naissance plébéïenne[1].

J'ai eu, comme on doit le penser, l'occasion de voir près de lui bien des militaires de tout rang, qui tous, je puis le dire sans prévention, acceptaient de bonne grâce une supériorité, d'ailleurs facilement reconnais-

1. Gouvion était le fils d'un boucher de Toul et prit le surnom de Saint-Cyr pour se distinguer d'un autre général Gouvion. Il avait une sœur, née d'un second mariage, plus jeune que lui d'une quarantaine d'années, et qu'il avait été question, un peu avant 1830, de donner pour belle-sœur à l'auteur du présent manuscrit, si le frère cadet de celui-ci avait eu alors une carrière et un peu plus d'âge. (Note du copiste du document B).

sable, et qui n'avait pas été l'objet de leurs visées. Peut-être aussi n'avaient-ils pas eu tout à fait tort d'attacher plus d'importance aux effets qu'à la recherche de causes souvent si obscures, si fugitives, si problématiques, si légères par comparaison avec la gravité des effets produits. Un jour, le Maréchal, occupé de la campagne de 1796, avait invité à dîner le général Lamarque, espérant obtenir de lui quelque éclaircissement sur certains détails qui lui échappaient. Le général Lamarque était un homme de beaucoup d'esprit, un orateur brillant, même à côté du général Foy, un militaire distingué. Il avait fait, dans le grade d'adjudant général et dans l'âge des vives impressions, la campagne de 1796, mais il se trouva qu'il en avait oublié les circonstances les plus essentielles, à plus forte raison les finesses. Une autre fois, le Maréchal entreprenait le général Douzelot sur la révolte de l'armée de Rome, en 1798 : « Ah ! oui, dit celui-ci, c'étaient des gens..... pas raisonnables » ; et il fut impossible de tirer de lui autre chose. Il est vrai que le bon général, depuis qu'il était revenu de son gouvernement de la Martinique, où il avait rencontré d'autres gens peu raisonnables, commençait à tomber en enfance.

Comme nous n'étions pas pressés d'imprimer, les quatre volumes des Mémoires sur les campagnes de l'armée du Rhin ne parurent qu'en 1829. Il s'agissait de dresser la note des exemplaires à donner en grand papier et en papier ordinaire, selon le rang des personnages. Il y avait deux exemplaires en grand pour M. Guizot, dont l'un, me dit le Maréchal, était destiné à un jeune homme qui devait fournir un article

de Revue ; et sur mon observation que le papier ordinaire me semblait suffisamment honnête pour un journaliste : « Oh mais, reprit-il, il s'agit, m'a dit Guizot, d'un jeune homme de talent qui sort de la ligne des journalistes ordinaires. » Effectivement, le jeune homme en question était M. Thiers : et par parenthèse, le choix était une erreur de M. Guizot; car il aurait dû comprendre que M. Thiers ayant déjà publié son histoire de la Révolution, son siège était fait, et qu'il ne se trouvait pas dans de bonnes conditions pour accueillir avec toute impartialité des renseignements nouveaux et des appréciations nouvelles. D'ailleurs son esprit vif, pénétrant, devait bien vite saisir le point vulnérable de l'auteur et du livre, le trop d'inclination à la critique. L'article de M. Thiers fut imprimé et nous parvint à Hyères, bien peu de temps avant la mort du Maréchal : je crois qu'il dut en être blessé au fond du cœur, quoiqu'il se soit bien gardé d'en rien témoigner.

En 1831, les quatre derniers volumes, que le Maréchal avait laissés inédits, parurent par mes soins : M. Thiers avait alors bien autre chose à faire que d'écrire des articles de Revues : mais plus tard, en écrivant son *Histoire du Consulat et de l'Empire,* il ne pouvait manquer de jeter les yeux sur des mémoires militaires du maréchal de Saint-Cyr, relatifs à l'époque du Consulat et de l'Empire. Je devais être curieux de voir l'usage qu'il en ferait et très attentif à lire les nombreux volumes, à mesure qu'ils paraissaient. Le spirituel écrivain a rendu pleine justice aux talents du Maréchal, en accueillant peut-être trop facilement et en répétant trop uniformément certaines critiques de son

caractère[1]. Au sujet des événements de Dresde, il a reproduit les allégations déjà réfutées, sans discuter la réfutation ; et, pour ce qui est d'un intérêt beaucoup plus général, à savoir la conduite de l'Empereur dans les campagnes de 1812 et 1813, il s'en est tenu à son thème invariable : que toutes les opérations militaires de Napoléon sont irréprochables, parce que les fautes qu'on a cru y apercevoir n'étaient que les conséquences nécessaires des excès de sa politique. Mais le maréchal de Saint-Cyr n'avait pas dit autre chose : bien mieux. il en avait donné la preuve la plus péremptoire et la plus piquante, en rapportant cette conversation singulière de Ghloubokoe, où l'Empereur prenait la peine d'énumérer à son lieutenant toutes les fautes qu'il se garderait bien de faire dans sa campagne de Russie, et que pourtant il a faites plus tard.

1. Voici une note relative aux Mémoires du Maréchal, dans *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*. « On est honteux en lisant les Mémoires, si remarquables d'ailleurs, du maréchal Saint-Cyr sur sa campagne de Catalogne, des petitesses qui s'y rencontrent, à côté de vues saines et profondes. » Thiers termine ainsi sa note : « L'empereur n'aimait pas le caractère insociable de Saint-Cyr, mais il rendait justice à ses qualités éminentes, et n'en était pas jaloux. On voit dans son histoire de César qu'il était jaloux peut-être de César ou d'Alexandre, mais en fait de jalousie il ne descendait pas au-dessous. » *Le Consulat et l'Empire*, chez Paulin, 1849, tome IX, p. 484 en note. Au tome XVI, p. 352, il écrit de Gouvion Saint-Cyr : « Esprit éminent, mais frondeur, n'ayant de zèle que pour les opérations dont il était directement chargé ; ne sachant, hors du feu, que critiquer ses voisins et son maître ; ayant en toute circonstance plaisir à chercher des difficultés au lieu de chercher à les vaincre. » Un peu plus haut, p. 347, Thiers critique un passage des Mémoires du maréchal, et s'élève contre ceux qui, comme Gouvion Saint-Cyr, se hasardent « à juger les hommes qui ont figuré dans les grands événements sans avoir connu leurs ordres, leurs correspondances surtout qui contiennent leurs vrais motifs » (N. E.).

Les mémoires du maréchal de Saint-Cyr ont obtenu depuis trente ans le succès d'estime qu'ils comportaient, et ne pourront manquer d'être consultés toutes les fois qu'on voudra sérieusement s'occuper de l'histoire de ces temps si remarquables. Quant à ce qui est de l'utilité technique et pratique, je me figurais déjà, il y a trente ans, que l'auteur était venu trop tard; que le temps des grandes guerres, et surtout des longues guerres, était passé, que nous n'étions plus au temps où l'art militaire proprement dit pouvait avoir tant d'importance, et où les destinées des États dépendaient d'une feinte habile, d'une manœuvre hardie, de l'heureux choix d'une position : qu'il ne fallait plus attendre de grands événements que de l'entraînement des masses ou de l'ascendant d'un génie supérieur, combinant sur une bien plus vaste échelle ses feintes et ses manœuvres. Enfin, après quarante ans de paix ou d'expéditions sans importance au point de vue de l'art et de l'histoire militaire, le démon des batailles s'est déchaîné de nouveau ; et l'on n'a pas pu le remettre si vite en cage que l'on n'ait eu le temps de s'apercevoir que les conditions matérielles de la guerre étaient changées. Les chemins de fer et les télégraphes électriques renversent les calculs des distances et du temps, ce que l'on a appelé la stratégie et ce que l'on pourrait appeler la partie géométrique du problème militaire. L'étonnant perfectionnement des moyens de destruction change ce que l'on appelait la tactique, et ce qui constitue proprement la mécanique de la guerre. Il ne reste plus de l'art ancien que ce qui tient aux instincts des races, aux ressorts moraux de la nature humaine, toujours les mêmes, malgré les progrès des sciences

et de leurs applications bienfaisantes ou malfaisantes; et il faut convenir que tout cela s'apprend vite par l'expérience actuelle, sans qu'il soit grand besoin de recourir aux expériences anciennes. D'ailleurs, sans qu'on puisse encore juger de ce que sera une guerre prolongée, dans les conditions nouvelles, il semble conforme à la marche générale des sociétés humaines, aux temps où nous vivons, qu'en toutes choses, et par conséquent aussi dans la guerre, le mécanisme prévale de plus en plus sur l'art. En ce sens, je crains bien que le maréchal de Saint-Cyr n'ait perdu sa peine, et que lui-même, s'il revenait au monde, ne fût amené à dire, comme Laplace mourant : « Les hommes ne poursuivent que des chimères. »

---

§ XII.

Revenons à la politique qui aura toujours, pour le plus grand nombre, un bien plus vif attrait. Appelé par hasard, comme je l'étais, à voir de près les hommes qui avaient composé le ministère libéral de la Restauration, tant attaqué en son temps par les écrivains du *Conservateur*, dont les feuilles avaient fait ma pâture, je devais être curieux d'apprendre si effectivement ces anciens ministres du roi Louis XVIII étaient ou n'étaient pas royalistes; or franchement je dois dire qu'ils ne l'étaient pas. C'étaient des hommes attachés à leur pays, à l'ordre, à une liberté modérée, qui avaient entendu servir la France, dans les circonstances où des événements ma-

jeurs l'avaient placée, et par là même servir le Roi loyalement, pour le mieux de ses intérêts, tels qu'ils les comprenaient, mais sans rien qui ressemblât au sentiment ou au dévouement. Aussi bien Louis XVIII prêtait-il peu de sa personne, avec sa politique cauteleuse et vacillante, aux sentiments tendres et chevaleresques. C'étaient de vieux patriotes, qui n'avaient jamais goûté le système impérial ou qui en avaient déploré les excès, qui croyaient encore ou qui avaient cru à une conciliation de la liberté parlementaire et des Bourbons, mais qui n'avaient pas cessé de regarder comme leurs adversaires naturels l'émigration, l'ancien régime, la gentilhommerie, l'Église, tous les éléments du vrai royalisme. A mesure que le pouvoir s'éloignait d'eux et que les Bourbons s'engageaient plus décidément dans ce qu'ils regardaient comme la voie de perdition, eux-mêmes s'éloignaient du pouvoir et se sentaient moins d'antipathie pour les autres fractions des vieux patriotes, bonapartistes et autres, qu'en d'autres temps ils avaient dû combattre, par suite d'un mariage fortuit et un peu forcé avec l'élément royaliste de la Restauration.

A la tête des hommes d'État dont je parle, l'étiquette comme la renommée avaient placé M. de Talleyrand, chef du premier ministère dont le maréchal Saint-Cyr avait fait partie en 1815 ; mais il existait entre ces deux personnages si peu d'affinité de nature que leurs relations étaient nulles. Le maréchal jugeait la philosophie morale du vieux diplomate à peu près comme tout le monde la jugeait, tant il était persuadé, pour l'avoir vu de près, qu'il y avait eu constamment en lui un fonds de patriotisme et d'esprit

vraiment français, dont il avait donné une marque en refusant absolument de garder le ministère au prix de la signature des traités de 1815. Le Maréchal insistait aussi sur ce curieux mélange d'indolence, de légèreté et d'habileté, qui faisait que M. de Talleyrand, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, semblait se créer gratuitement des difficultés, pour avoir le plaisir de s'en tirer à force d'esprit. Déjà l'on attendait avec curiosité les mémoires que l'on savait être écrits par lui, quoique ceux qui le connaissaient le plus fussent dans l'opinion que la curiosité éprouverait beaucoup de mécomptes quand on les pourrait lire; et déjà l'on disait que l'auteur reculait jusqu'à cinquante ans après sa mort l'ouverture de ce testament mystérieux. J'en aurais du regret, puisque cela m'ôterait tout à fait l'espoir de régaler ma curiosité propre; mais mon ancien collègue dans le rectorat, M. Martin, qui a tenu les mémoires de Talleyrand de son vivant, comme j'ai tenu ceux du maréchal Saint-Cyr, m'a assuré que la disposition prétendue n'existait pas; que l'auteur s'en était remis absolument à la prudence de sa nièce chérie, Mme la duchesse de Dino, et que seulement il avait exprimé le vœu que la publication fût retardée le plus qu'on pourrait[1].

1. Talleyrand avait décidé que ses Mémoires ne seraient publiés que 30 ans après sa mort (1838-1868). Or la duchesse de Dino, qui détenait les Mémoires, mourut le 29 novembre 1862. Ce fut M. de Bacourt qui prépara la publication ; il rédigea même la préface de l'ouvrage ; mais il mourut à son tour en 1865 et prescrivit que le délai fixé par Talleyrand devrait être prolongé de 20 ans. Les Mémoires furent enfin édités en cinq volumes par le duc de Broglie, 1891-1892 (N. E.).

Entre la société de M. de Talleyrand et celle du Maréchal il y avait pourtant un lien, et ce lien était M. le Marquis de Jaucourt, très loyalement attaché à l'un par sympathie de caractère, très étroitement uni à l'autre par le goût du monde, l'égalité d'âge, la ressemblance de certaines aventures et la conformité d'esprit. Lui-même disait un peu librement qu'il tenait à M. de Talleyrand comme on tient à une catin que l'on prend pour ce qu'elle vaut et dont on ne peut plus se passer. Colonel de l'ancien régime, M. de Jaucourt n'avait guère plus retenu de sa vie militaire que M. de Talleyrand de sa vie d'évêque. Le grand monde et la politique étaient son élément. Il appartenait à cette noblesse qui avait embrassé de bonne foi la cause de l'égalité civile et même politique, sans toutefois avoir jamais compris, comme il me le disait en 1830, que l'on descendait au-dessous de la classe bourgeoise. Élu, en 1791, à l'Assemblée législative, il y avait appartenu à la minorité dite constitutionnelle, et était resté particulièrement lié avec le général Mathieu Dumas, avec M. Ramond, qu'il rencontrait aussi chez le maréchal Saint-Cyr. Proscrit comme eux en 1792, il avait reparu comme eux après la tempête. Napoléon l'avait mis au Sénat, et l'avait chargé de représenter à Naples, auprès de son frère Joseph, la galanterie d'un seigneur français de l'ancien régime. Il en savait de piquantes sur cette cour et sur celle de la reine Caroline, que Joseph était venu remplacer. M. de Talleyrand l'avait mis dans le gouvernement provisoire de 1814, et ensuite il était devenu le ministre de Louis XVIII. Cependant, sa position à la cour des Bourbons était fausse par les mêmes côtés que celle de M. de Talley-

rand. Ni Mme de Talleyrand, ni Mme de Jaucourt n'avaient pu y être reçues, celle-ci malgré sa naissance aristocratique et son ancien nom de Mme de La Châtre, parce que toutes deux n'avaient pu convoler à de secondes noces qu'à la faveur d'un divorce, et que sur ce point Louis XVIII était inflexible. Dans sa vieillesse, M. de Jaucourt[1] exerçait une sorte de haut patronage sur l'Église française réformée, quoique sa jeunesse de grand seigneur n'eût pas toujours été d'accord avec l'austérité de la morale calviniste; et cette circonstance, jointe à la politique, lui donnait de grandes liaisons avec M. Guizot, près duquel il a eu occasion de servir bien des gens, quand M. Guizot est devenu à son tour une puissance après 1830. D'ailleurs, M. de Jaucourt, déjà avancé en âge, ne jugea pas à propos de reparaître à cette époque, comme M. de Talleyrand, sur la scène politique; et enfin, sa vie ayant dépassé de beaucoup les bornes ordinaires, il a pu voir encore les secousses de 1848, et s'éteindre dans la retraite, bien des années après que M. de Talleyrand, M. de Lafayette et tous ses anciens amis avaient disparu de la scène du monde.

M. de Jaucourt était, avec les deux célèbres personnages que l'on vient de citer, l'un des derniers représentants de cette société polie, dont l'exquise urbanité

1. Le marquis de Jaucourt (1757-1852), colonel en 1788, fut membre de l'Assemblée législative. Arrêté en 1792, comme suspect, il dut sa liberté à l'intervention de Mme de Staël. Il servit l'Empereur, puis se rallia aux Bourbons en 1814. La Restauration le créa pair de France et le portefeuille de la Marine lui fut confié. C'est alors qu'il s'occupa des intérêts des protestants. En 1851, il se rallie de nouveau à Napoléon III et approuve le coup d'État (N. E.).

tenait autant à la distinction de la naissance qu'à la culture de l'esprit. Ses manières, sa conversation étaient empreintes de cette simplicité de bon goût, de cette aisance mêlée de dignité et de grâce, que l'on ne peut imiter ni acquérir tardivement, de même que l'on ne peut parvenir à parler une langue étrangère comme sa langue maternelle. J'ai vu bien des gens d'esprit, qui brillaient dans un salon en son absence, et qu'il effaçait par sa seule présence. Un jour que la conversation allait tourner sur le chapitre de Mme Du Cayla[1] : « Messieurs, dit-il, je dois d'abord vous prévenir que Mme du Cayla est ma nièce. » Le rien que tout le monde aurait pu dire en pareil cas fut dit de manière à retenir les langues, même en son absence, comme si une dame de cette qualité ne pût pas être l'objet de plaisanteries vulgaires.

Le baron Louis, né à Toul, comme le maréchal Saint-Cyr, contrastait fort dans la même société, par le bourru de ses manières et le tranchant de sa conversation, avec cette fleur de l'ancien régime. Aussi Louis XVIII ne l'avait-il jamais supporté qu'à grand'-peine. « Cela ne se peut pas, Sire », répondait-il brusquement, absolument comme à un solliciteur ordinaire ; ce qui n'empêchait point que, sorti du Ministère depuis longtemps, il ne trouva pas mauvais que son valet de chambre continuât de l'appeler *Monseigneur*. Des services très réels rendus à la chose publique fai-

1. Zoé Talon, comtesse du Cayla (1784-1850). Fille d'un agent secret de Louis XVIII avant la Restauration. Autrefois liée avec le duc de Rovigo, elle fut enrichie par le roi dont elle avait conquis les faveurs. Voir *les Mémoires de la Comtesse de Boigne*, tome III, p. 72 ; tome I, p 286-287 (N. E.).

saient passer aisément sur de si petites faiblesses. Travailleur infatigable, dans sa verte vieillesse il se promenait dès les quatre heures du matin, tête nue, dans le parc de son château de Petit-Bry, jadis bâti par un de ses prédécesseurs en finances, le contrôleur général Silhouette, et il s'est trouvé assez de force pour reprendre encore utilement le gouvernement des finances, après la révolution de 1830.

Le baron Louis, autrefois l'abbé Louis, avait été, comme on sait, conseiller clerc au Parlement de Paris, ce qui exigeait qu'on fût engagé dans les ordres : il s'en était tenu comme la plupart de ses confrères au diaconat ; mais d'ailleurs ces diacres parlementaires des derniers temps ne ressemblaient pas plus au diacre Pâris qu'aux diacres de la primitive église. Il avait pourtant rempli une fois les fonctions de son ordre, à cette messe fameuse de la fédération où M. de Talleyrand était le célébrant. A cette époque, c'était M. l'évêque d'Autun qui passait pour être une spécialité financière, comme on dirait aujourd'hui, et l'abbé Louis n'avait guère encore, en pareille matière, qu'une réputation d'écolier : mais par la suite, ses études durant l'émigration et sous l'Empire, dans des fonctions de second ordre, avaient amené une interversion dans les rôles. De leur ancien décorum ecclésiastique, le prince de Talleyrand et le baron Louis n'avaient retenu qu'un article : une nièce pour gouverner leur maison. Mlle de Rigny, nièce du baron Louis, n'était point une femme ordinaire. Abandonnée de ses parents pendant l'émigration, avec quatre jeunes frères, elle s'était faite, bien jeune elle-même, leur mère, leur gouvernante, leur institutrice, et elle avait appris le

latin pour le leur montrer. Ainsi éduqués par leur sœur, et plus tard bien soutenus par leur oncle, tous quatre s'étaient avancés dans des carrières différentes, dans la marine, dans l'armée, dans l'administration, dans la finance. L'amiral de Rigny, depuis ministre de la Marine, est celui que le public a le plus connu.

Le général Dessolles, un moment ministre des Affaires étrangères et président du Conseil, était un officier d'état-major, instruit, homme du monde, dont on honorait le caractère et dont on aimait les formes conciliantes, ce qui lui avait valu d'être choisi pour un poste si élevé, comme une sorte de médiateur entre le ministère et le monarque. L'essai n'avait pas beaucoup réussi. Le dernier acte de la vie du maréchal Saint-Cyr, en 1829, un an à peine avant sa mort, fut de monter à la tribune de la Chambre des pairs, pour prononcer l'éloge funèbre de son ancien collègue ; et la dernière blessure qu'il reçut dans ses affections privées, fut de découvrir, très peu de temps après, un tort grave de son défunt ami. Pendant leur commun ministère, le maréchal Soult, banni après les événements de 1815, avait adressé une demande au gouvernement pour rentrer en France, et, l'affaire délibérée en conseil, le maréchal Saint-Cyr avait opiné pour l'ajournement. Le général Dessolles avait eu la faiblesse d'en faire l'aveu au maréchal Soult, apparemment pour se dégager lui-même, et celui-ci venait à son tour d'en faire la confidence à un tiers.

Dans l'espèce de galerie que je rassemble, quelques personnages secondaires peuvent figurer avec les principaux. J'ai nommé tout à l'heure M. Ramond, homme assez notable dans la science pour que Cuvier ait écrit

son éloge et raconté les curieuses aventures de sa vie. A l'époque dont je parle, son libéralisme, pourtant bien modéré, lui avait fait perdre sa place de conseiller d'État. Ce savant plein de finesse, cet écrivain élégant, qui avait été le ministre du cardinal prince de Rohan, et qui avait un peu cru à Cagliostro, s'était ensuite trouvé mêlé aux orages de la Révolution, et était devenu sous l'Empire préfet du Puy-de-Dôme, où il mesurait, disait-on, ses conscrits au baromètre, tant il s'était occupé de perfectionner la détermination barométrique des hauteurs de montagnes. Ces recherches et celles auxquelles il s'est livré sur la distribution des plantes selon les hauteurs, conserveront son nom dans les sciences ; car d'ailleurs ses descriptions géologiques, imitées de Saussure, avec plus de charme de style, ont eu le tort de venir tardivement, quand les travaux de l'école de Werner et ceux de Léopold de Buch exigeaient une méthode plus sévère. Il avait épousé la fille de M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions. M. de Jaucourt nous racontait qu'un jour, s'étant trouvé à table à côté de M. Dacier, il n'avait cru pouvoir mieux faire que de lui dire le bien qu'il pensait de son gendre : « Oui, reprit assez brusquement le vieillard, mon gendre est un homme de beaucoup d'esprit, qui parle très bien de ce qu'il sait... et encore mieux de ce qu'il ne sait pas. »

Si l'on avait peine à s'expliquer la rigueur exercée par le ministère Villèle envers un homme aussi inoffensif que M. Ramond, on s'expliquait encore moins que l'exclusion n'eût pas atteint depuis longtemps un homme aussi enclin à une contradiction piquante, souvent paradoxale, que l'avait été sous tous les régimes

et que l'était encore M. le conseiller d'État Bérenger, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres hommes publics du même nom, moins encore avec le fameux chansonnier. M. Bérenger dont je parle était un protestant du bourg de La Mure, en Dauphiné, d'ailleurs beaucoup plus philosophe que protestant, qui avait retenu de ses montagnes un accent des plus marqués, et un extérieur de rude bonhomie, très propre à faire ressortir sa finesse d'esprit. Mêlé de bonne heure dans son pays aux luttes de la Révolution, il était venu à Paris comme député au Conseil des Cinq-Cents, s'était joint à ceux qui voulaient faire le 18 Brumaire, avait été mis ensuite au Tribunat, puis au Conseil d'État, où l'Empereur aimait à le faire parler, quand il s'ennuyait de ne pas trouver d'opposition, ou qu'il soupçonnait un parti pris de ne lui pas tout dire. A la Restauration, on lui avait donné d'abord la direction générale des contributions indirectes, puis il était redevenu simple conseiller d'État, et restait tel, même sous l'influence des émigrés et des jésuites, pour lesquels il ne cachait pas son peu d'inclination, continuant à faire de l'opposition ou plutôt de la contradiction ; car au fond il était homme très peu parlementaire et très gouvernemental. Je dirai bientôt comment il accueillit et jugea les événements de 1830. Quelque temps après, le nouveau gouvernement le plaçait à la Chambre des pairs, où s'est terminée sa carrière.

Je ne puis oublier une discussion des plus intéressantes, qui eut lieu dans le salon du maréchal Saint-Cyr (vers la fin de 1828, autant qu'il m'en souvient), entre MM. Bérenger et Guizot. Après des compliments de M. Guizot, auxquels son vieil interlocuteur répon-

dait par une distinction humble et maligne entre ceux qui travaillaient pour l'instruction des autres et ceux qui avaient assez à faire de travailler pour leur propre instruction, on aborda des questions plus graves : M. Guizot prétendant que l'esprit public s'était singulièrement formé en France depuis quelques années (et pouvant se flatter en lui-même, sans outrecuidance, qu'il y avait une grande part) et M. Bérenger soutenant que l'on n'avait pas avancé d'un cran, que la question restait entière, que l'on repasserait par les mêmes phases, que toutes ces prétendues conquêtes de la raison publique s'évanouiraient en fumée à la première secousse qui ébranlerait la société, et remettrait en présence les partis vraiment vivaces ; le tout avec des développements que je ne puis pas, bien entendu, reproduire ici. A cette époque, j'inclinais en moi-même pour l'avis de M. Guizot, mais non sans reconnaître que la vigueur du raisonnement, la netteté des aperçus, la clarté et le bon sens français se trouvaient du côté de M. Bérenger. Probablement cette conversation ne sera jamais revenue en mémoire à M. Guizot, tant il a eu depuis de choses à faire, d'idées à combiner et de gens à réfuter ou à convaincre ; mais, dans ma petite sphère, elle s'est représentée bien souvent à ma pensée, à mesure que les événements se pressaient pour dérouter les théories de l'éloquent professeur et pour donner une couleur de prophétie à l'incrédulité railleuse du vieux conseiller d'État[1].

1. A rapprocher de ce passage la pensée de Cournot par laquelle celui-ci s'explique sur « la loi des âges » et qui a joué un très grand rôle dans sa conception de l'histoire. C'est, dit-il, « une loi fondamentale à laquelle nous aurons perpétuellement à faire allusion par la suite, et qui consiste

Entre nos politiques de second rang, qui ont pris par la suite un plus grand vol, je citerai M. de Salvandy. Garde d'honneur en 1813, puis mousquetaire de la maison du Roi en 1814, il n'avait guère qu'une vingtaine d'années quand il faisait paraître en 1815 (au moment des plus dures exigences des puissances alliées vis-à-vis de Louis XVIII, lorsque quelques personnes lui conseillaient déjà de se retirer derrière la Loire) la brochure intitulée : *La France et la Coalition*, qui fit une vive sensation. M. Laisné en était ému jusqu'aux larmes, et il aurait voulu qu'on donnât sur-le-champ au jeune auteur une récompense éclatante ; mais le vieux roi n'était pas si sensible. Aux temps qui nous occupent maintenant, à la suite de la guerre d'Espagne, M. de Salvandy publiait son roman *d'Alonzo*, ses factums sur les marchés Ouvrard[1], prenait pour modèle en littérature M. de Chateaubriand et suivait en politique les évolutions du *Journal des Débats*, tout en gardant quelque avance sur ce fameux journal en fait de libéralisme. Vers la fin de sa vie, nous avons vu cette situation renversée, et M. de Salvandy revenir à la légitimité, sans que le *Journal des Débats* le suivît dans cette voie ; car nous passons tous personnellement par des phases autres que celles auxquelles sont sujets

dans la succession régulière des phases de développement, de maturité, de vieillesse et de mort ». *Traité*, I, p. 332 et suiv. Il ajoute plus loin : « Tandis que les instruments de la civilisation générale vont se perfectionnant sans cesse, le propre de chaque civilisation particulière est de croître, et de décroître en parcourant le cycle des âges, à l'instar des êtres doués de vie et auxquels la Nature a assigné une fin inévitable. » *Traité*, II, 321-322 (N. E.).

1. Cf. Vaulabelle : *Histoire des Deux Restaurations*, tome VI, p. 349-353 ; 366-369, et 427-431 (N. E.).

les corps, les partis ou les coteries qui se recrutent sans cesse, et qui ne vieillissent ni ne meurent de la même manière que les individus.

Enfin je parlerai d'un écrivain dont les piquants pamphlets passaient pour des événements politiques, quoiqu'il ne fût lui-même rien moins qu'un homme politique. En effet Paul-Louis Courier, qui ne peut être comparé pour l'esprit qu'à Voltaire ou à Beaumarchais, bien qu'il n'eût pas leur facilité de composition, était uniquement un artiste en fait de langue et de style, qui aurait donné toutes les chartes et toutes les constitutions du monde pour une expression frappée au bon coin, ou pour un trait bien acéré ; qui ne cherchait qu'une occasion de saisir des ridicules, de marquer par son originalité, et dont une faute contre le goût aurait agacé les nerfs bien plus qu'un coup d'État. Ses colères d'artiste étaient souvent fort plaisantes. Un jour que nous parlions d'Amyot, son devancier dans la traduction du petit roman de Longus : « Vous allez en juger, me dit-il : il y a un endroit dans le roman, où Daphnis, après la descente des pirates, s'écrie douloureusement : il me faudra donc partir *sans mes chèvres, sans Chloë*[1] : ἄνευ τῶν αἰγῶν, ἄνευ τῆς Χλόης. Savez-vous comment traduit Amyot ? Il a mis *sans mes chèvres* ET *sans Chloé*. Eh bien, ajouta-t-il (en termes cyniques, dont je cherche l'équivalent), rien que cet *et* là ne vous montre-t-il pas qu'Amyot n'était qu'un vilain butor ? »

Courier aimait par-dessus tout son indépendance, et

1. Passage omis dans le document B : ἄνευ, etc., jusqu'à : sans Chloé (N. E.).

par suite son patrimoine, qui le rendait indépendant. Il était bûcheron et vigneron, en ce sens qu'il tenait infiniment à ses bois et à ses vignes. Jusque-là rien de mieux ; mais son aversion des dépenses superflues était portée trop souvent jusqu'à des travers comiques, dont il prenait le parti de plaisanter lui-même, et qu'il se faisait pardonner à force d'esprit. Dans le temps qu'il était attaché au quartier général de l'armée d'occupation du royaume de Naples, à Barlette, il apprend que la femme du général en chef va partir pour Naples et la prie de lui obtenir la permission de l'accompagner. « Volontiers, lui dit-elle en riant, mais à condition que vous achèterez un chapeau neuf. » Le chapeau est acheté et l'on se met en route. Arrivé à Naples, Courier dit : « Vous voyez, Madame, que j'ai tenu les conditions du marché ; permettez maintenant que je donne le chapeau neuf à mon domestique, et que je reprenne mon vieux chapeau. » Mais on croyait qu'il y avait beaucoup d'arithmétique au fond de toutes ces singularités.

Un beau jour d'été de 1825, le Maréchal reçut dans sa terre de Beauce la visite de Paul-Louis Courier. Il venait d'en rendre une autre à M. de Lafayette, à son château de la Grange, et il ne se faisait faute de lancer de bons brocards, tant contre le héros des deux mondes, que contre son entourage libéral, non sans donner la tentation de croire qu'il pourrait bien ne pas plus ménager les hôtes du jour que les hôtes de la veille ; mais sa destinée en avait décidé autrement, et ce devait être sa dernière visite. Il paraisssait extraordinairement soucieux, et cependant il semblait occupé de chercher le sujet de quelque grand travail. Sa traduc-

tion d'Hérodote était finie, disait-il, quoiqu'il ne paraisse pas qu'on en ait trouvé autre chose dans ses papiers que les courts fragments, qui font partie de l'édition de ses œuvres. Il songeait à une histoire de la campagne d'Égypte, et demandait des conseils pour cela. Enfin (ce qui semblait avoir pour lui un attrait plus décidé), il voulait faire un grand ouvrage contre les prêtres, si les prêtres ne le prévenaient pas en l'assassinant. La haine du christianisme et des prêtres était pour lui, à ce qu'il paraît, une tradition domestique, car il se vantait de n'être point baptisé. Je ne vois pas pourtant ce qu'il aurait pu dire de neuf, ni qu'il fût en mesure de mettre dans sa polémique anti-religieuse plus d'esprit que Voltaire, ou plus d'érudition classique que Fréret ; car, quant à l'érudition orientale, à la philosophie ou à l'exégèse germaniques, c'était pour lui lettre close, et il n'en faisait aucun cas. On l'eût pu prendre pour un Grec païen, contemporain de Lucien de Samosate. Hélas ! très peu de jours après, Courier tombait dans ses bois, atteint d'une balle que certainement la main des prêtres n'avait pas dirigée, comme ne l'a que trop fait voir l'instruction du procès ; et il faut convenir que, pour qui pouvait faire, comme moi, le rapprochement, ce rapprochement devait avoir quelque chose d'aussi saisissant que tant d'autres qui ont frappé vivement les imaginations et eu de grandes conséquences[1].

1. Le garde-chasse Frémont fut accusé d'avoir été l'auteur du crime dans les bois de Sarçay. Acquitté d'abord, il fut, dans la suite, reconnu coupable. Courier se caractérisait lui-même par ces mots : « Soldat par devoir, paysan par goût, écrivain par passe-temps. » Il ne parut de l'his-

§ XIII.

Je ne voudrais pas me faire le plagiaire de Gil Blas ; et pourtant, après avoir passé en revue des étages très divers de la société, ceux-là bien humbles, ceux-ci bien élevés, je voudrais en faire entrevoir un autre plus élevé encore. Mais pour cela j'ai besoin de donner quelques explications topographiques. Le Maréchal s'était dégoûté de l'habitation de Paris et passait la plus grande partie de l'année à sa campagne de Villiers-la-Garenne, entre Neuilly et Clichy. Villiers était alors, comme aujourd'hui, une dépendance de Neuilly, quoique les plantations que le duc d'Orléans venait de faire, et qu'on détruit en ce moment, empêchassent presque, par l'interposition d'un parc princier, toute communication entre le chef-lieu et l'annexe. Les anciens châteaux de Neuilly et de Villiers, réunis dans la main de Murat avant qu'il ne fût roi, avaient commencé à former une résidence d'été pouvant servir aux délassements d'un prince : ils avaient passé dans le domaine royal en 1814 et le duc d'Orléans les avait acquis en échange de quelques bâtiments voisins des Tuileries et aujourd'hui démolis : puis il avait agrandi, planté, embelli, avec ses goûts de propriétaire et de père de famille, cette résidence de prédilection, destinée à devenir

toire d'Hérodote, traduite par Courier, que le commencement du Ier livre, précédé d'une préface. Cf. *Œuvres de P.-L. C.*, édition Didot, in-16, 1845, p. 340 à 345. On trouvera dans la « Jeunesse de P.-L. Courier », par R. Gaschet, chez Hachette, 1911, l'extrait de baptême de Courier : tome I, p. 495 (N. E.).

plus tard une maison royale et à être, plus tard encore, misérablement saccagée, brûlée par une vile populace. Par le château de Villiers et ses dépendances, le Prince et le Maréchal étaient tout proches voisins et avaient même des murs mitoyens. Un tel voisinage vaut la peine qu'on en dise un mot.

Le château de Villiers et la maison qui le touchait étaient respectivement occupés par le marquis de Dolomieu et le chevalier de Broval. Le marquis de Dolomieu n'avait d'autres fonctions au Palais-Royal et à Neuilly que d'être le mari de Mme de Dolomieu, dame d'honneur de la Duchesse, et l'incroyable nullité de ce vieux gentilhomme n'aurait pas permis qu'il en eût d'autres. Il tenait cependant de très près à un savant célèbre, le chevalier de Dolomieu, de l'Ordre de Malte, plus connu des minéralogistes et des géologues sous le nom de Dolomieu tout court : encore ce nom (car tout passe vite) commençait-il à être oublié des savants eux-mêmes, s'il ne revivait dans celui de la roche à laquelle on a imposé, à cause de lui, le nom de *Dolomie*.

Quant au chevalier de Broval, il avait partagé les aventures et les voyages du duc d'Orléans pendant l'émigration, et maintenant il avait le titre de secrétaire de ses commandements et comme l'intendance de ses biens, toutefois sous la direction personnelle du prince. Sa sœur, Mlle de Broval, douce et pieuse personne, était de la compagnie habituelle et intime des princesses. Tous ces bons serviteurs adoraient leurs princes ; mais (qu'on le remarque bien) ils n'en étaient pas moins fidèles à la tradition monarchique et n'en détestaient pas moins la révolution. Ils jetaient un voile sur certains faits passés, dont on ne

leur parlait jamais, pour ne point leur faire de peine, et les espérances qu'ils entretenaient au fond du cœur étaient toujours, dans leur pensée, subordonnées au cas d'une succession régulière. Lorsque le petit duc de Penthièvre, enfant débile et mal conformé, vint à mourir, comme on parlait des douleurs de la famille, quelqu'un fit observer que le malheur était moindre, puisqu'il restait cinq garçons très bien portants : « Ah ! dit le chevalier de Broval, si saint Louis n'avait eu que cinq enfants mâles, il y a longtemps que la troisième race de nos rois serait éteinte ». Sur quoi, j'estimai en moi-même que c'était prévoir les choses de bien loin pour un vieillard qui avait si longtemps et si durement souffert de la Révolution. Je lui ai aussi entendu dire que le Prince avait eu grand tort de ne pas insister en 1814 pour obtenir le palais du Luxembourg, en échange du Palais-Royal, qui ne convenait guère à un prince et qui aurait bien suffi pour la Chambre des Pairs. Les événements de 1830 furent accueillis par tout ce monde avec un fond d'embarras et de tristesse : bientôt le chevalier de Broval, à qui son âge ne permettait guère en effet de suffire à la nouvelle situation, fut mis à la réforme; le choléra de 1832 vint terminer les chagrins du bonhomme.

D'autres serviteurs de la maison d'Orléans étaient pris dans un monde différent : à leur tête, il faut citer le général Athalin, alors colonel, et le général Baudrand, gouverneur effectif du duc de Chartres, quoiqu'on ne lui en eût pas donné le titre, sans doute parce qu'il n'était pas gentilhomme. Je n'ai point eu occasion de connaître le général Athalin, qui depuis a été pendant de longues années l'objet des plaisanteries

grossières de certains insulteurs quotidiens ; on en parlait seulement alors comme d'un homme de mérite, en exprimant le regret qu'il se fût tellement incrusté dans son intérieur princier qu'il se trouvât comme perdu pour tous ses amis. Au contraire, j'ai vu souvent le général Baudrand, qui était Franc-Comtois, l'ami de MM. Droz et Ordinaire, et fort lié avec le maréchal Saint-Cyr. Officier distingué de l'arme du Génie, il avait la simplicité, le flegme, la droiture que l'on peut désirer voir réunis dans un gouverneur de prince ; il remplaçait dignement, quoique avec moins de renommée, le général Drouot, à qui nous savons maintenant qu'avait été offerte en premier lieu la charge de Gouverneur.

Je me permettrai de peindre encore deux originaux que nous voyions bien souvent, et qui s'étaient mis sur un pied d'habitués familiers dans les réunions intimes du Palais-Royal et surtout de Neuilly. L'un était l'abbé de la Bordère, maire de Neuilly, l'autre, l'amiral Wuillaumez : ils habitaient tous deux les Ternes et n'allaient pas l'un sans l'autre, car l'un voiturait l'autre. L'abbé de la Bordère, génie au-dessous du médiocre, mais avec l'usage du monde, n'avait retenu d'ecclésiastique que son costume de bénéficier de l'ancien régime : le noir, la culotte courte et des bas de soie en toute saison dessinant une jambe superbe, si belle que les jeunes princes étaient toujours tentés de s'assurer par eux-mêmes qu'elle n'avait rien de factice. Sa qualité de maire de Neuilly avait fait de lui un homme à ménager, à caresser, pour toutes sortes de petites entreprises de propriétaire, et ensuite sa bonhomie avait achevé de l'implanter. Tout autre, quant aux formes, était l'amiral Wuillaumez, homme d'esprit, cachant beau-

coup de finesse sous des manières d'une rudesse affectée. Il avait fait, avec d'Entrecasteaux, le voyage autour du monde à la recherche de La Pérouse, s'était distingué comme officier de marine, et employait sa vieillesse à exposer dans un Dictionnaire de Marine qui paraît être resté classique, ses idées sur son métier. Une de ses singularités était de substituer sans cesse dans la conversation, souvent d'une manière plaisante, les termes de Marine aux termes ordinaires. Une autre bizarrerie consistait à s'être fait construire une voiture de forme parfaitement sphérique, munie, suivant lui, d'une foule d'aisances que les autres n'ont pas. C'était dans cet équipage qu'il conduisait l'abbé de la Bordère au Palais-Royal, à Neuilly, à Villiers, non sans lui faire largement payer le service rendu par le support patient d'une foule de brocards au gros sel. Il a fini par être Pair de France et par se marier ou remarier à quatre-vingts ans.

Il est temps de revenir à des choses plus sérieuses. Et d'ailleurs ce n'est pas sans motif que j'insère ici, même ces enfantillages ; car enfin, si je ne me trompe, on peut juger par là de ce qu'il y avait de bourgeois dans cet intérieur princier, et combien cela ressemblait peu à un atelier de conspirations. Il n'aurait pas fallu grande pénétration pour en démêler quelque chose dans les réunions d'habitués si intimes, et bien certainement on n'y en apercevait aucune trace. Cependant, l'idée que le duc d'Orléans pourrait être un jour embarqué, avec plus ou moins de coopération de sa part, dans quelque révolution, comme il avait failli l'être en 1815, venait naturellement à tout le monde ; et entre le Maréchal et moi, la conversation est tombée souvent

sur ce chapitre. Il ne croyait pas que le duc d'Orléans eût des chances de succès, ni qu'il pût convenir aux vues de ceux qui effectueraient l'entreprise. « Il est plus prince que les autres », telle était sa conclusion invariable ; et j'avoue que je n'ai pas pu pénétrer, ni d'avance, ni après l'événement, sur quoi il motivait un jugement si formel. Le tort du roi Louis-Philippe a été plutôt, à ce qu'il me semble, d'abdiquer trop facilement, en certaines occasions, l'orgueil de sa race ; et d'ailleurs beaucoup d'exemples nous montrent qu'on peut rester très gentilhomme et très prince, tout en portant résolument le drapeau des classes populaires. Quoi qu'il en soit, il reste pour moi bien constant que les vues ou l'espoir du Maréchal et de ses amis n'étaient point tournés de ce côté. Dans les grandes occasions, une ou deux fois par an, il endossait à grand regret l'uniforme aux pesantes broderies, pour se présenter aux Tuileries, puis au Palais-Royal et à Neuilly. Il était reçu aux Tuileries avec politesse et froideur, par le duc d'Orléans, avec toutes sortes d'égards et de prévenances, et les choses en restaient là.

---

§ XIV.

Cependant, tout s'agitait dans d'autres sphères ; les événements marchaient et chacun sentait bien qu'ils nous acheminaient à une crise inévitable. Le Maréchal en était singulièrement contristé. Combien de longues conversations n'avons-nous pas eues à ce sujet ? Il me répétait toujours que la Révolution qui s'approchait

serait plus terrible que la première, et, en cela, il dépassait de beaucoup, comme on voit, l'affirmation de M. Bérenger qui voulait seulement que l'on recommençât sur nouveaux frais, que l'on tournât dans le même cercle. « Mais, lui disais-je, considérez donc qu'il n'y aura plus de noblesse à abattre, d'Église à dépouiller, de biens nationaux à dépecer, rien de ce qui a pu exciter tant de convoitises, soulever tant d'amours-propres, enflammer tant de passions. Considérez que nous vivons dans un temps où il y a bien plus de gens intéressés à prévenir un bouleversement qui amènerait l'interruption de toutes les affaires, et beaucoup plus de facilités de communications, beaucoup plus de moyens de s'entendre et de résister à une tyrannie ignoble et sanguinaire. D'ailleurs, on ne peut pas admettre que l'expérience d'événements encore si récents soit tout à fait perdue. Et puis, continuais-je, en rentrant par là dans la thèse de M. Guizot, il faut bien reconnaître que la raison publique a fait des progrès, qu'on s'est débarrassé de certaines idées creuses, telles que votre souveraineté du peuple ; que l'on se rend compte de tout par l'histoire, et que les déclamations d'un Jean-Jacques ne prévaudront plus sur le génie d'observation d'un Montesquieu. »

A toutes ces objections, mon noble interlocuteur ne répondait pas grand'chose et n'en était pas plus convaincu. J'ai cru en 1830 que ma raison, si jeune qu'elle fût, avait eu la victoire dans cette lutte si inégale ; et je n'ai commencé que beaucoup plus tard à soupçonner que la portée de vue du vieux guerrier pouvait bien, même en ceci, dépasser de beaucoup celle du jeune raisonneur. Au fait, c'est encore le cas de dire que nous

avions raison tous les deux. J'étais fondé à penser qu'une révolution, faite en continuation ou en reprise de 1789, ne pourrait pas, faute d'aliments, allumer un pareil incendie. On en a eu la preuve en 1830, et même en 1848. Mais il ne s'ensuivait pas qu'une révolution fondée sur d'autres principes (dont personne ne parlait alors, et que peut-être le Maréchal entrevoyait vaguement) ne viendrait pas entamer plus radicalement les bases du vieil ordre social et fournir une plus abondante pâture aux convoitises et à toutes les passions subversives. La crainte d'une pareille révolution est-elle sérieuse ? Presque tout le monde le croit aujourd'hui, ou se conduit comme s'il le croyait. L'avenir donnera le mot de cet énigme, et confirmera ou mettra à néant le jugement que portait le maréchal Saint-Cyr, il y a plus de trente ans.

Dès que le Gouvernement montrait, comme sous le ministère Martignac, une teinte de libéralisme, le parti libéral se retrouvait avec ses exigences immodérées et son indisciplinable pétulance. Et, d'un autre côté, l'on ne pouvait pas raisonnablement demander à un roi septuagénaire qu'il changeât de principes et de croyances. Il disait un jour à M. Portalis, alors Garde des Sceaux : « Les Français ont voulu avoir une charte ; on leur en a donné une, et je ne songe pas à la leur ôter ; mais enfin cette charte... ne peut pas m'empêcher de faire ma volonté ». M. Portalis fut stupéfait du propos et de la manière dont la chose était dite, simplement, uniment, comme la chose du monde la plus naturelle et la plus évidente. Il en avait fait la confidence à M. de Jaucourt de qui je le tiens.

A l'apparition du ministère Polignac, les inquiétudes

du Maréchal se prononcèrent davantage. Il voulait, me disait-il, demander sa retraite, dans la crainte où il était qu'en un jour de crise, le gouvernement royal ne l'affublât d'un commandement, qu'il ne pourrait pas honorablement refuser, et qui terminerait tristement sa carrière par une guerre de rues ou une guerre civile. En un mot, il redoutait, malgré la froideur de ses rapports avec la famille royale, quelque chose comme ce qui est effectivement arrivé en 1830 au maréchal Marmont, l'un des maréchaux de la Garde et de la Cour. On lui fit remarquer que, puisque l'usage n'admettait pas de retraite pour les maréchaux, une demande de retraite, dans les circonstances présentes, pourrait avoir le mauvais vernis d'un acte d'opposition. Enfin le délabrement de sa santé le décida à aller passer l'hiver à Hyères, ou nous fîmes, pour la dernière fois, de la politique rembrunie, à l'occasion du discours royal qui ouvrait la session des Chambres et annonçait la résolution de recourir à la force, si l'emploi de la force était nécessaire. J'ajouterai (car il faut tout dire) que le Maréchal augurait mal de l'expédition d'Alger, que l'on préparait en ce moment à Toulon, et qui pourtant a si complètement réussi, tout en rendant au roi Charles X le mauvais service de l'encourager à risquer le coup d'État qui l'a perdu. Quelques jours après, une attaque d'apoplexie terminait la vie du maréchal Saint-Cyr, à l'âge de soixante-six ans, le 17 mars 1830. La veille, avait été votée la fameuse adresse dite des 221.

§ XV.

Ce n'étaient pas choses nouvelles, pour la France et pour les Bourbons, que les refus de concours et les conflits pour la souveraineté, c'est-à-dire pour le dernier mot en politique. Notre histoire intérieure du XVIIIe siècle n'est remplie que de cela. Que le Gouvernement ait affaire à un Parlement, à des États-Généraux ou à des Chambres : qu'il s'agisse de refus d'enregistrement, de sanction ou d'adhésion, peu importe : le Gouvernement et le pays sont également placés sur la pente des coups d'État ou des révolutions, et il faut y aboutir, à moins de supposer un Gouvernement bien ferme et bien habile, ou une nation bien raisonnable. Or, nous n'avons jamais eu en France que très passagèrement des Gouvernements habiles et nous n'avons jamais passé pour une nation bien raisonnable. Les deux faits se tiennent évidemment, et il faut en expliquer la coïncidence, non point, comme beaucoup de gens le voudraient, par l'impéritie des Gouvernements qui auraient mal façonné le caractère national ; mais bien plutôt par les défauts du caractère national qui se seraient reflétés dans la conduite des Gouvernements : car certainement, à la longue, et abstraction faite de l'action passagère de quelques hommes supérieurs, les nations doivent se faire des Gouvernements à leur usage. Encore, les hommes supérieurs eux-mêmes ne brillent-ils le plus souvent que par l'art avec lequel ils tirent parti, pour leur propre grandeur, des bonnes ou des mauvaises qualités du caractère national.

En tout cas, ce n'est point par des combinaisons logiques, par des arrangements pris sur le papier, qu'on peut résoudre ce problème d'échapper au pur despotisme, en mettant en présence des pouvoirs distincts qui se pondèrent ou se tempèrent l'un l'autre. Il faut qu'un certain fonds de croyances impose à chaque pouvoir des limites qu'il n'oserait franchir. Si les gouvernants et les peuples ne sont pas maîtrisés par de telles croyances, si le procès se plaide sur des textes et au tribunal de la pure logique, il est perdu.

Bien des gens ont cru que les Bourbons avaient signé d'avance leur arrêt, en donnant les mains, en 1814, à l'établissement d'un gouvernement à l'anglaise, si peu fait, disent-elles, pour nos mœurs françaises et si différent du régime impérial qu'on aurait pu continuer, en ne changeant, comme on dit, *que les draps du lit*. Mais la Charte de 1814 n'avait rien de tellement arrêté qu'il ne fût facile à un gouvernement vraiment fort, de la ramener à n'avoir guère plus de valeur que les constitutions impériales : et d'un autre côté, les institutions mêmes de l'ancien régime, si on avait pu les faire revivre, auraient donné à un gouvernement faible, comme elles avaient déjà donné aux faibles gouvernements de Louis XV et de Louis XVI, presque autant d'embarras que la Charte. On ne pouvait cependant pas décréter le pur despotisme ; les conditions du despotisme effectif tiennent aux hommes et aux circonstances ; elles n'existaient pas pour les Bourbons en 1814. Napoléon lui-même, en 1815, s'est cru obligé d'accepter (provisoirement au moins) une constitution fort semblable à la Charte : et dès lors, à la seconde Restauration, il devenait plus impossible encore de

n'en pas maintenir les dispositions fondamentales.

Mais on aurait pu facilement, en 1814, décider, de la manière la plus franche (sans recourir à une distinction entre la ligne droite et la ligne courbe), que l'on n'admettrait pas la liberté des journaux ; et la faute capitale de la part du Gouvernement, comme de la part des hommes dévoués à la cause des libertés parlementaires, consista à ne pas prévoir dès lors, sans attendre une expérience nouvelle, quelles seraient inévitablement, dans un pays comme le nôtre, les suites de l'affranchissement des journaux, et les suites non moins fâcheuses des vains essais de répression judiciaire. La question de la liberté des journaux avait tout autant d'importance (la suite l'a prouvé) que la fixation d'un cens pour l'électorat ou pour l'éligibilité, ou même que l'abolition de tout cens. Les corps politiques n'ont de force effective que celle que leur prêtent l'opinion publique et les sentiments populaires. Qu'importe que les droits politiques s'arrêtent à telle couche de la population ou à telle autre ? Ils n'auront d'efficacité que là où se trouvent la vie et le mouvement politiques. Or, c'est par les journaux quotidiens, par les habitudes qu'ils font naître ou qu'ils entretiennent, par leurs provocations sans cesse renouvelées dès que la liberté leur est rendue, que les passions politiques s'enflamment ou s'alimentent dans toutes les classes de la société.

Lorsqu'après l'élection de l'abbé Grégoire en 1819, Louis XVIII se décida à abandonner son ministère libéral et la loi électorale de 1817, il ne fit encore que céder à des circonstances impérieuses ; et s'il n'y eût pas cédé alors, quelques mois plus tard l'assassinat du

duc de Berry lui forçait la main ; ou bien la majorité libérale se serait renforcée dans la Chambre au point de soumettre les Bourbons à des sacrifices qu'ils ne pouvaient point consentir. Une révolution comme celle de 1830, faite dix ans plus tôt, en aurait été la conséquence. Probablement elle aurait amené, comme celle des Cent jours, une intervention étrangère et des complications plus fâcheuses que celles dont nous avons été témoins.

Mais, après la mort de Napoléon, lorsque déjà les passions soulevées par les événements de 1814 et de 1815 commençaient à se calmer ; lorsque l'on avait cessé de craindre sérieusement la reconstitution du régime féodal et nobiliaire, la reprise des biens nationaux, lorsque les bienfaits de la paix et les conquêtes pacifiques de la civilisation, déjà très marquées, donnaient une heureuse dérivation à l'activité des esprits, et les déprenaient du goût de mettre toute la mappemonde en départements, il semble que le parti royaliste, maître des affaires, aurait pu facilement prévenir bien des mécontentements et éloigner bien des catastrophes, s'il eût moins cédé à certaines influences cléricales, particulièrement antipathiques à l'esprit français. Non que j'entende rabaisser l'importance des questions, ni même des querelles religieuses : au contraire, je m'empresse de reconnaître qu'il importait beaucoup plus à la nation française de savoir si elle aurait ou non une religion, quelle religion et à quelle dose, que de savoir si elle aurait un roi ou un empereur, une charte octroyée ou une constitution proclamée après le dépouillement de bulletins, un sénat ou une chambre des Pairs, tel avocat ou tel autre pour ministre. Les Bour-

bons sont partis, et après leur départ, les questions religieuses se sont reproduites, mais avec plus de dignité et de sérieux. Le tort commun aux Bourbons, au parti royaliste et au clergé de la Restauration fut de compromettre à la fois la religion et les Bourbons, en se communiquant mutuellement, non leur force, mais leur faiblesse. La cause de la religion et du clergé, dégagée plus tard de celle des Bourbons, n'a fait que gagner, quoiqu'elle n'ait pas autant gagné que quelques personnes se le figurent. Et la royauté légitime, de son côté, avait des avantages purement politiques, et par conséquent des forces propres, qu'elle a misérablement usées en s'attachant à la cause du clergé par des côtés étroits et mesquins. Les Français ont aimé et peuvent aimer encore le catholicisme et la royauté ; ce qu'ils n'ont jamais aimé, ou ce qu'ils n'ont aimé qu'en cessant d'être Français, c'est la religion mise au service de la politique, ou la politique mise au service de la religion, et les deux grands symboles de cette double alliance, l'inquisition et les jésuites. Certes, les petites intrigues de ce que l'on a appelé la Congrégation, à l'effet d'obtenir une place ou un avancement, ne rappelaient l'Inquisition espagnole que d'une manière fort anodine, et les jésuites de la Restauration n'étaient pas des pères Le Tellier : mais aussi quelle nécessité de se heurter contre ce préjugé, ou, si l'on veut, contre ce travers de l'esprit français, et quelle force un gouvernement faible, par vice d'origine ou de nature, pensait-il puiser là ? Si l'on regarde de plus près au fond des choses, on ne peut se l'expliquer que par quelque mystérieuse fatalité qui a fait, de la question des Jésuites et de tout ce qui s'y rattache, une

question réputée capitale pendant les deux siècles et plus qu'a duré le gouvernement des Bourbons, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la chute de Charles X. A partir du jour où Henri IV eut jugé à propos de se raccommoder avec eux, les rois de cette race n'ont jamais cru avoir d'ennemis plus dangereux que les ennemis des Jésuites. Ils ne se sont pas trompés, en ce sens que l'opposition janséniste a effectivement préparé la Révolution ; et réciproquement, la Révolution, en déclinant, rétrogradait jusqu'aux temps où toutes les batteries parlementaires, où tous les efferts de l'opinion publique avaient pour but ou pour point de mire la fermeture de quelques collèges de Jésuites.

J'ai indiqué les deux fautes, selon moi capitales, du Gouvernement de la Restauration : la concession telle quelle de la liberté des journaux, et l'imprégnation de l'esprit clérical et jésuitique. J'en trouve une troisième dans l'imitation que voulut faire M. de Villèle de la septennalité anglaise ; et tout jeune que j'étais, j'en jugeais ainsi au moment même de la mesure, ne comprenant pas qu'elle passât avec si peu de réclamations. Mais les libéraux trouvaient bien tout ce qui nous rapprochait du système parlementaire anglais, et les royalistes ne songeaient qu'au moment présent, où la majorité était à eux. Il était cependant bien clair que les soubresauts du tempérament français ne pouvaient avoir de meilleur correctif que le renouvellement partiel de la chambre élective ; et qu'un gouvernement pour lequel il s'agissait surtout de gagner du temps, d'éloigner une crise, de retenir les esprits modérés en conservant toujours les apparences de la légalité, devait s'accommoder d'un mode de renouvellement qui lui

permettait de modifier régulièrement les lois électorales au moment où il aurait encore la majorité et où il s'apercevrait que les lois en vigueur devraient plus tard la lui faire perdre. La déroute du parti royaliste, à la première épreuve du système anglais de la septennalité, rendait aux partis révolutionnaires toutes leurs espérances ; et il était sans doute bien difficile qu'un vieux gentilhomme de l'ancien régime fût trempé pour soutenir avec avantage un tel assaut. Son fils, malgré sa médiocrité, eût été placé pour cela dans de meilleures conditions, et l'avènement d'un enfant, accident si préjudiciable à l'autorité monarchique dans les temps ordinaires, eût peut-être alors prolongé les destinées de la vieille race royale. Mais enfin Charles X lui-même, en restant sur une prudence défensive, aurait, selon toute apparence, gagné assez de temps pour mourir sur le trône. L'offensive, qui plaît en général, quand elle est franche et résolue, ne sied guère aux vieillards et aux faibles. Si les ordonnances de 1830 avaient réussi, Charles X devenait roi absolu, sans avoir la force de remplir ce redoutable rôle, et la fierté nationale subissait cet affront en pure perte. Ce qui blesse le plus les hommes, c'est que leur partie adverse se refuse aux conséquences de l'épreuve à laquelle elle s'est elle-même soumise. On conçoit qu'on en appelle aux tribunaux ou à son épée ; mais on ne supporterait pas celui qui attendrait d'avoir succombé devant les tribunaux pour en appeler à son épée. Ainsi faisait pourtant Charles X, lorsqu'après avoir épuisé toutes les ressources de la légalité constitutionnelle, il tentait pour remède suprême un coup d'État si maladroit, fait pour engager contre lui, par point d'hon-

neur, même les hommes modérés, qui ne se dissimulaient pas dans quelle série d'aventures une nation est toujours embarquée à la suite d'une révolution populaire. Au contraire, si le gouvernement royal fût resté sur le terrain de la légalité, avec les avantages que le principe de la légitimité lui donnait et que n'avait malheureusement pas le gouvernement qui l'a remplacé, on pouvait compter sur quelque imprudence des artisans de révolutions radicales, qui déjà travaillaient souterrainement : et si ce parti, en se montrant trop tôt dans la rue, en effarouchant par les souvenirs qu'il rappelait, subissait une défaite, le gouvernement des Bourbons y puisait une force qui pouvait le soutenir assez longtemps pour que de nouvelles conjonctures lui fournissent de nouvelles chances de durée.

Tout cela néanmoins, il faut en convenir, était bien aléatoire et n'empêchait pas que la situation des Bourbons restaurés ne fût foncièrement mauvaise, comme celle de toute dynastie séculaire privée de ses appuis séculaires. On en était réduit à chercher des expédients pour vivre au jour le jour, et la plupart des gens sensés n'attendirent pas l'issue de l'entreprise pour juger qu'on avait choisi un très mauvais expédient.

---

§ XVI.

Dans l'émotion qu'on éprouvait à la lecture des ordonnances, le Conseiller d'État M. Bérenger, qui habitait sa campagne de la Planchette, entre Villiers et Clichy, vint nous voir à Villiers, et j'étais fort cu-

rieux d'avoir son opinion. Il dit (ce sont ses propres termes) : « qu'on voulait garrotter le roi, que le Roi n'avait pas voulu se laisser garrotter, et qu'il avait bien fait ». — « A merveille, repris-je, pourvu que cela réussisse ; » et je tâchai de déduire les raisons pour lesquelles il me semblait impossible que l'entreprise réussît. Il s'obstina à soutenir que les écrivains et les bourgeois se trompaient, que le peuple se souciait fort peu de la Charte, des Chambres et de la liberté des journaux, que le Roi, s'il savait se conduire, confisquerait le tout sans que le peuple s'en mêlât. Apparemment qu'il se rappelait son 18 brumaire, arrivé trente ans plus tôt, ou qu'il en pressentait un autre destiné à se réaliser vingt ans plus tard. Il n'en avait pas moins tort de brouiller les époques et les situations ; mais j'ai déjà dit qu'il aimait à faire l'antithèse de la thèse de tout le monde. Deux jours après, comme nous entendions déjà le canon gronder dans Paris, j'allai à mon tour le voir à la Planchette. « Oh, me dit-il fort tranquillement, c'est une révolution ». Je trouvai qu'il passait d'un extrême à l'autre. Je ne savais pas encore qu'avec cette *machine à révolution* qu'on appelle Paris, les révolutions pouvaient se faire si vite. Mais M. Bérenger avait été médecin dans sa jeunesse et il avait une longue expérience des accès révolutionnaires : cette fois son diagnostic ne l'avait pas trompé.

Le 29 juillet au matin, nous vîmes arriver à Villiers Mme la maréchale Suchet avec ses enfants et Mme la duchesse Decrès, sa sœur. L'insurrection parisienne gagnait du terrain : elle menaçait d'atteindre le faubourg Saint-Honoré, où ces dames avaient leur hôtel, et elles venaient demander à Villiers l'hospitalité. Le

général Belliard, leur ami intime, leur dépêchait un bulletin de demi-heure en demi-heure ; et rien n'était plaisant comme de suivre les transformations de leur langage, à mesure que les bulletins se succédaient et qu'ils devenaient plus décisifs en faveur de l'insurrection ; car, d'une part, ces dames tenaient de très près au régime et même à la famille de l'Empereur ; et, d'autre part, elles s'étaient fort rapprochées depuis quelques années de la Cour des Bourbons et particulièrement de celle de Mme la duchesse de Berry. Des ordres étaient donnés pour qu'un grand portrait de l'Empereur fût lestement masqué ou démasqué, selon que la Garde Royale ou le peuple viendrait envahir l'hôtel. Il faut dire pourtant que les souvenirs napoléoniens l'emportaient chez Mme Decrès. Quand le dernier bulletin apprit enfin que le drapeau tricolore flottait aux Tuileries et que la Garde royale évacuait Paris, elle eut presque une attaque de nerfs, en invoquant les mânes de sa fille, qu'elle venait de perdre, et dont tout le rêve avait été, disait-elle, la résurrection du drapeau tricolore. Les préparatifs d'hospitalité devenaient superflus : ces dames purent, dans la soirée, regagner tant bien que mal leur hôtel, à travers les barricades et les postes des vainqueurs. Les cris de joie et de victoire retentissaient jusqu'à Villiers et nous entendions très distinctement les cris de *Vive l'Empereur* ! se mêler d'une façon bizarre aux cris de *Vive la Charte* ! Pour peu que les circonstances eussent permis au mouvement populaire de suivre sa direction spontanée, l'Empire était rétabli ce soir-là, ce qui n'aurait pas fait le compte des amateurs de liberté parlementaire, comme je l'étais alors. J'avoue même que la réappari-

tion du drapeau tricolore, qui flattait tant Mme Decrès, m'avait d'abord un peu ébouriffé par souvenance de 1815 ; mais d'un autre côté, le sans-gêne des ordonnances me piquait au jeu, comme tant d'autres, et à tout événement, la prestesse de la riposte me charmait.

J'ai parlé du général Belliard : c'était un tout petit homme, gros, vif, sanguin, ayant de l'esprit, aimant à bien vivre et ne s'intéressant que médiocrement à la politique. Quelque temps après, les Belges s'avisèrent de s'adresser à lui, pour organiser l'armée de leur nouveau royaume. La pieuse reconnaissance de ce bon peuple l'a fait passer à l'état de grand homme, et ils l'ont coulé en bronze sur une des places de Bruxelles. Chaque fois que je suis allé à Bruxelles, je n'ai pas manqué de contempler cette statue, en me rappelant le général Belliard que j'avais connu et en admirant la singularité des destinées.

En voici un autre exemple. Au moment même dont je parle, un de mes parents, un de ceux avec qui j'avais passé mon enfance, figurait pour quelques jours au nombre des idoles du peuple parisien. On ne le coulait pas en bronze, mais on exposait partout sa lithographie. Il était alors prêtre, attaché à l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, et se nommait l'abbé Paravey [1]. Les combattants de juillet avaient déposé dans cette église les hommes tués à l'attaque du Louvre ; ils cherchaient un prêtre qui fût disposé à venir, avec son étole, leur donner la sépulture dans l'enclos, au pied de

1. Il était l'oncle de M. Ch. Paravey, ancien conseiller d'État, décédé à Paris en 1877, ou au commencement de 1878 (Note du copiste, document B).

la colonnade : le curé et les vicaires ne se pressaient pas de venir : nos héros avisèrent le bon abbé Paravey, avec sa tête chenue, et lui demandèrent ce service. « Avec plaisir, mes enfants », répondit-il bien vite ; « et en effet, ajoutait-il plus tard naïvement, en nous contant la chose, ces morts empestaient notre église. » Cet acte, si simplement accompli, moitié par religion et moitié par hygiène, devint, non sans quelque raison, l'un des épisodes touchants de la révolution de juillet.

Malgré ses cheveux blancs, l'abbé Paravey ne comptait alors que bien peu d'années de prêtrise : il avait été, avant la grande révolution, moine bénédictin, mais très jeune, et non encore engagé dans les ordres ; la République l'avait envoyé comme soldat faire le siège de Lyon ; puis il était devenu commerçant et juge de commerce, lisant des romans par goût et son bréviaire par scrupule, en souvenance de ses premiers vœux, dont il regrettait bien que le Saint-Père n'eût pas voulu le relever, malgré ses démarches. M. de Talleyrand l'avait obtenu ; mais il est juste de reconnaître que l'on n'est pas tenu, même à Rome, d'avoir les mêmes égards pour un petit moine que pour un prélat grand seigneur. Enfin, sur le retour et à la suite de disgrâces commerciales, il avait pris le parti de redevenir tout à fait homme d'église ; et son cousin le prédicateur, dont j'ai déjà parlé, l'avait trouvé bon pour être ce que l'on appelle, un peu trop familièrement, un porte-Dieu de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les circonstances lui avaient valu momentanément une telle célébrité, que le Gouvernement sorti des barricades aurait fait de lui un évêque, si sa

bonhomie eût été moins naïve. On se contenta de lui donner, avec la croix d'honneur, une prébende et même une dignité au chapitre de Saint-Denis, où il avait porté la robe de novice plus de quarante ans auparavant; et après avoir encore vu d'autres révolutions, il s'est éteint dans ses paisibles fonctions à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

L'une des victimes de l'insurrection, et la moins obscure, était notre ancien ami Farcy, de l'École normale, garçon de beaucoup d'esprit et d'une imagination plus brillante, je crois, que bien réglée. Il avait essayé de faire fortune au Brésil et n'y avait pas réussi. Revenu à Paris, il s'était attaché à la rédaction du journal *Le Globe*; et d'après le cas que faisaient de son talent les hommes qui allaient devenir tout-puissants, on peut dire que, cette fois, sa fortune était assurée. Dans l'ardeur et la franchise de son zèle, il se trouvait, le 29 juillet, sur la place du Carrousel, avec les ouvriers insurgés, sans autres armes qu'un sabre qu'il agitait en l'air. Sa grande taille le désignait aux balles et il tomba dans les bras d'un de nos amis communs. Pendant quinze ans, un petit monument, adossé à *l'hôtel de Nantes*, sur la place du Carrousel, rappelait son dévouement civique dont il n'y a pas plus de traces aujourd'hui que de l'hôtel de Nantes et de tant d'autres édifices supplantés par les colossales constructions et destructions de l'époque actuelle.

Arrivons à des faits de plus grande importance. On commençait à s'enquérir de Neuilly où l'on savait que la duchesse d'Orléans était en larmes, tandis que Mme Adélaïde, retrouvant au fond de son cœur les traces d'un enthousiasme juvénile, et aussi le ressen-

timent d'anciennes blessures, encourageait son frère à répondre à l'appel de la Destinée et à suivre la France dans les voies nouvelles où elle s'engageait. Les ennemis de cette princesse, et ceux qui accommodent à leur manière la justice de Dieu, ont dû être bien piqués que la mort l'ait enlevée juste à la veille de 1848, tandis que la pieuse reine Amélie épuisait la coupe de douleurs. Dans la matinée du lendemain, le duc d'Orléans traversa Villiers à cheval, accompagné d'un aide de camp, comme pour se diriger vers son parc du Raincy, et le soir il alla coucher au Palais-Royal. J'étais fort curieux de voir ce que cela amènerait ; et dans la journée du 31, je m'acheminai vers la barrière du Roule, avec une personne de notre intime connaissance. Arrivés sur le pavé de la vieille route de Neuilly, nous rencontrâmes une patrouille de citoyens armés qui nous demandèrent poliment si nous n'avions pas aperçu *l'ennemi*. Je n'étais pas encore habitué à l'idée que nous avions l'ennemi si près de nous, et, par une distraction digne de M. Ampère, je demandai *quel ennemi* ? — « Oh ! s'il en est ainsi, me dit-on, et que vous ne pensiez pas comme nous, prenez que nous n'avons rien dit. Pardon de vous avoir dérangé. » Une si douce tolérance acheva de me gagner le cœur. Je me reprochais déjà mes doutes à l'endroit d'un bon peuple qui ressemblait si peu à ce qu'on nous avait conté de 1792, et même à ce que j'avais vu de 1815. Je comprenais cependant toujours qu'il ne faudrait pas que cela durât trop longtemps, ni qu'on le mît trop souvent à l'épreuve.

A quelques pas de là, nous croisâmes M. Édouard de Rigny, l'ancien préfet et le neveu du baron Louis,

qui se dirigeait vers Neuilly d'un air tout pensif, évidemment dans un but d'exploration. Un peu plus loin encore, la rencontre fut avec M. de Salvandy qui suivait le même chemin. Il nous salua, et, après nous avoir dépassés, apercevant M. de Rigny, il s'arrêta, parut hésiter, puis rebroussa chemin, et vint nous rejoindre pour ne plus nous quitter que sur la place du Palais-Royal. C'était une bonne fortune pour moi et je m'empressai de lui demander ce que feraient M. de Chateaubriand et le *Journal des Débats*. Il me répondit que pour M. de Chateaubriand la chose n'était pas douteuse, qu'il ne se rallierait que sous la condition de garder Henri V et d'établir une régence, et que probablement le *Journal des Débats* l'imiterait dans ce système de conduite. Lui-même, M. de Salvandy, estimait qu'il fallait s'arrêter à ce parti et je ne lui en contestai pas les avantages, pourvu qu'il fût praticable ; mais je lui soutenais, (et je suis encore du même sentiment), qu'au point où l'on en était arrivé, la combinaison ne tiendrait pas un an, tant la situation du régent serait fausse. Le parti vaincu, accablé dans ce moment, ne manquerait pas de relever la tête après l'ouragan passé ; et comment lui prouverait-on que la tutelle de l'enfant couronné était mieux entre les mains d'un collatéral détesté que dans celles de ses proches expulsés violemment ? D'un autre côté, avec quelles armes le régent combattrait-il les entreprises des partis révolutionnaires, qui ne verraient dans son acceptation éphémère que le résultat d'un pacte avec la famille chassée, pour reprendre par la ruse ce qu'on venait de perdre par la force ? Ce qui est accidentellement arrivé dix-huit ans plus tard, serait inévitablement arrivé quinze ou

seize ans plus tôt, à savoir qu'en un jour de trouble, les royalistes se seraient réunis, de cœur au moins, aux agitateurs, pour culbuter le régent ; que les libéraux parlementaires auraient hésité entre la peur de la république et la méfiance des Bourbons et du régent ; et qu'au lieu des hésitations, des conflits et des faiblesses, la république aurait passé, en provoquant alors, selon toute apparence, l'intervention armée des puisssnces étrangères.

Tout en devisant sur ce chapitre, nous descendions lentement, à travers les barricades, la rue des faubourgs du Roule et Saint-Honoré, puis la rue Saint-Honoré ; et de temps en temps nous rencontrions des personnages, tels que le général Exelmans, le général Belliard, qui venaient du côté du Palais-Royal, et qui nous donnaient les nouvelles dont nous étions affamés. Le duc d'Orléans s'était mis d'accord avec la commission de l'Hôtel de Ville et avec un noyau de députés ; mais il en était temps, car ces députés eux-mêmes avaient peine à contenir les ardents du parti. Il s'en était peu fallu qu'on ne proclamât la république. Une proclamation était rédigée dans un autre sens : elle allait paraître ; elle annonçait que la charte ou qu'une charte serait désormais une vérité. Effectivement, comme nous arrivions sur la place du Palais-Royal, on lançait des fenêtres et des terrasses des exemplaires de la proclamation ; le prince se montrait de temps en temps. M. de Salvandy nous quitta bien vite pour entrer au palais. Je restai un instant sur la place et dans les cours avec le vil peuple. Je me rappelle un benêt en blouse, qui s'écriait dans son enthousiasme retenu : « Ma foi, si celui-là nous trompe encore, ce n'est plus un roi qu'il

nous faudra, c'est un empereur. » Le propos était assurément fort bête : mais il faut reconnaître les idées du peuple, même sous la couche de sottise dont il les encroûte souvent. De là, je gagnai le faubourg Saint-Germain, curieux que j'étais de savoir ce que disaient les gens de ma connaissance les plus avancés, tels que mon ami Saigey, et son associé Raspail, qui rédigeait avec lui un journal scientifique, auquel j'avais fourni quelques articles [1]. Depuis plusieurs années déjà, je regardais Raspail comme destiné à jouer, dans les révolutions futures, un rôle plus important que celui qu'il a joué effectivement, les événements ne s'étant heureusement pas prêtés aux excentricités de sa politique, et son caractère tracassier ayant fini par le rendre insupportable, même à ses coreligionnaires. Il était de Carpentras, avait quitté le séminaire et la soutane pour venir faire à Paris de l'histoire naturelle, s'était montré tout d'abord dans ses recherches ingénieux et paradoxal, surtout dénigreur impitoyable des savants les plus hauts placés, tel que Cuvier, qui ne rendaient pas tout de suite à ses travaux la justice qui, selon lui, leur était due et qu'il était fondé à réclamer dans une certaine mesure. Je ne le trouvai pas pour cette fois : mais quelques jours après, je le rencontrai, le front un peu bosselé par suite d'une chute qu'il avait faite aux barricades, affectant de ne pas porter le bout de ruban tricolore que chacun portait. Il me dit en m'abordant qu'il fallait reprendre le mousquet : que la nouvelle reine était entre les mains des

1. Le journal de Raspail s'appelait « Les Annales des sciences d'observation » et parut de 1829 à 1831. (N. E.).

prêtres et qu'on devait recommencer, puisqu'on n'avait rien gagné. Comme il me croyait quelques notions de droit civil, il me dit qu'il voulait me faire juge de ses raisons sur la nécessité de changer entièrement le code civil, et il m'engagea à l'accompagner chez lui pour en causer. Je ne pus pas saisir dans cette conversation les idées ni le plan du réformateur ; et depuis, je ne lui ai plus parlé qu'une fois, en cour d'assises, pendant une suspension d'audience, dans l'un des nombreux procès où il a dû figurer.

Le lendemain de la proclamation du duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume, notre amiral Wuillaumez vint me trouver à Villiers pour me conter ses préoccupations au sujet des Anglais et de notre flotte d'Alger. Il était anglophobe, comme tout marin français doit l'être, et supposait naïvement que le lieutenant général du royaume, ayant à penser ce jour-là à tant de choses, ne songerait pas aux Anglais, ni au péril de la flotte d'Alger, si l'on ne l'en avisait. Il n'osait pas choisir ce moment pour se présenter au Palais-Royal dans sa voiture globulaire : et, se méfiant bien à tort de son talent épistolaire, ayant, avec moins de motifs encore, confiance dans le mien, il venait me proposer de lui rédiger, dans ce sens, un bout de lettre qu'il signerait. J'eus beau lui représenter qu'il était auteur d'un gros et bon volume et que je n'avais aucun titre littéraire à mettre en parallèle. Il fallut contenter sa fantaisie : j'ignore le cas que l'on fit de la lettre de l'amiral.

---

§ XVII.

Après les faits dont nous avons été témoins en dernier lieu, on a pu regarder comme une faute grave, commise par les auteurs de l'établissement du mois d'août 1830, de ne pas s'être donné l'appui du suffrage universel, et d'avoir bâti sur le sable, en se fondant uniquement sur une émeute populaire et sur une charte bâclée par une assemblée sans pouvoirs. Effectivement, l'émeute appelle l'émeute, et le roi qui tient sa couronne d'une assemblée n'est plus que le serviteur de cette assemblée, l'instrument de tous les caprices d'une majorité mobile. Je ne suis pourtant pas tenté de m'associer à ce reproche. D'abord, on ne croyait pas matériellement possible le mécanisme du suffrage universel, tel que nous l'avons vu fonctionner; et l'on s'en méfiait même beaucoup lors du coup d'État du 2 décembre 1851, puisque l'on n'avait d'abord songé qu'à ouvrir des registres comme ceux qui avaient servi après le 18 brumaire, et qui étaient fort discrédités, même en 1830. En second lieu, le nom du duc d'Orléans était trop peu connu des masses pour qu'on pût compter, en 1830, sur ces chiffres gigantesques qui abasourdissent les partis. Et puis, ce n'est point par quelques irrégularités ou redressements de procédure que les gouvernements périssent ou se sauvent: il faut qu'ils aient en eux-mêmes d'autres principes de vie ou de mort. Je veux consigner ici l'idée, bizarre peut-être, qui m'était venue à cette époque et que les événements postérieurs ne m'ont point fait abandonner.

Il me semblait que le duc d'Orléans, dont on voulait faire un Guillaume III, était plus propre, vu les circonstances, à imiter ce prince dans son rôle de Stathouder de Hollande que dans celui de roi constitutionnel d'Angleterre. Il me semblait que sa situation serait fausse, tant qu'il ne paraîtrait pas clairement, pour des raisons d'une vulgarité bourgeoise, qu'il rendait à la nation, dans les conjonctures où on l'avait mise et où elle s'était mise, un service gratuit et désintéressé. J'aurais donc voulu qu'il restât au Palais-Royal, vivant en prince comme auparavant, gardant ses armoiries, ses biens, son apanage, laissant la nation subvenir, comme elle le jugerait bon, à l'entretien des palais, des musées, à tout ce que l'on regarde comme la décoration et le luxe d'un grand état monarchique. Ainsi l'a compris à peu près son gendre, le roi des Belges, qui s'est maintenu sur un trône de convention, uniquement parce qu'il a toujours déclaré qu'il le quitterait, dès qu'on croirait n'avoir plus besoin de lui. Cela éloignait toute comparaison entre la branche aînée et la branche cadette, et, à vrai dire, tout reproche sérieux d'usurpation. Le gouvernement de Louis-Philippe ne pouvait avoir d'autre appui que celui de la bourgeoisie ; et l'esprit bourgeois compte, souvent d'une manière mesquine et peu intelligente, ce que coûte un gouvernement. D'ailleurs, à supposer que le peuple de Paris tienne beaucoup au faste de la royauté, dont il a le spectacle, le peuple des provinces n'a aucun motif de s'en soucier. Ce n'est pas cet appareil qui, de notre temps et dans un pays comme le nôtre, peut faire la force du pouvoir monarchique. Il ne prête qu'à des déclamations, toujours goûtées et

toujours dangereuses, comme celles de ce pamphlétaire, jadis si véhément, si pacifique aujourd'hui, que l'on nomme M. de Cormenin.

Telle n'était pas assurément la manière de voir du nouveau roi, et c'est peut-être ainsi qu'il faut entendre le reproche d'être trop prince, que j'ai mentionné plus haut. Louis-Philipe, en tant que prince, n'a pu oublier que ses ancêtres avaient eu en perspective l'éventualité d'une royauté légitime, et qu'il n'y avait qu'une tête entre la royauté légitime et lui. Et comme il était encore moins prince que père de famille, il a voulu que l'établissement royal fût une cause d'amélioration dans l'établissement de sa famille. Il n'avait pas à un moindre degré les goûts du propriétaire, et il lui a plu d'avoir à planter, à maçonner plus en grand, à administrer en propriétaire la dotation royale. C'est ainsi qu'il a compromis sa propre fortune en enfouissant dans Versailles des millions dont personne ne lui savait gré, bien au contraire, tandis qu'il bravait les rebuffades des Chambres et les insultes des journaux en demandant pour ses enfants des dotations de cinq cent mille francs. Il me semble que j'aurais mis mon amour-propre à ne pas demander un sou pour les miens, et mon bon sens à ne pas dépenser un sou du mien à la décharge d'une nation assez riche pour payer son luxe. La pratique contraire est celle des temps féodaux ; mais que pouvait avoir de commun la royauté féodale avec la royauté de Louis-Philippe ?

Loin de lui reprocher, comme on l'a fait si durement, la précaution prise pour que ses biens propres ne fussent pas confisqués au profit de l'État, selon la maxime féodale, je ne lui reproche que de n'avoir pas

hautement proclamé l'incompatibilité du principe féodal avec les conditions de l'époque actuelle. Et puisque cet incident a pris, par la suite, les proportions d'un fait politique, il ne faudra pas que l'histoire oublie de noter que Louis-Philippe n'a fait, en cette circonstance, que suivre l'exemple donné par Charles X avec bien moins de raisons ; car, d'une part, Charles X était vraiment le représentant de la royauté capétienne et féodale ; et, d'autre part, il s'agissait de domaines d'acquisition bien plus récente, et dont la patrimonialité était bien autrement suspecte. Louis-Philippe remettait à ses enfants, *sous réserve d'usufruit,* des biens dont l'origine remontait aux libéralités un peu forcées de la *Grande Mademoiselle* en faveur des bâtards du Grand Roi ; Charles X remettait à ses petits-enfants, *sous réserve d'usufruit,* quelque douze mille hectares de bois, échangés sous Louis XVI contre une usine de l'Angoumois, sans que l'échange, évidemment abusif, eût été, dans le temps, régulièrement entériné, et quand au moment de la remise, une instance était ouverte pour l'annulation de l'échange.

Mais brisons là-dessus, car je n'entends pas reproduire ici un *factum* du procès.

J'ai dit les fautes qu'il y a lieu, suivant moi, de reprocher à Louis-Philippe, en admettant qu'il ne pouvait être qu'une sorte de Stathouder ou de protecteur héréditaire des intérêts et des libertés de la bourgeoisie ; mais, à ce point de vue, son gouvernement avait des vices d'origine dont il serait injuste de le rendre responsable. Ce n'était pas sa faute si cette bourgeoisie parisienne, cette garde nationale, qui seule pouvait le défendre, avait eu une si faible part au mouvement in-

surrectionnel de Juillet ; et si, par ce côté, les journées de juillet rappelaient le 10 août, plutôt que le 13 vendémiaire. Ce vice de la situation avait été aperçu, des hauteurs de l'Himalaya, par un homme qui ne datait pourtant, comme moi, que du commencement du siècle, par Victor Jacquemont. Dans son intéressante correspondance, on le voit tout transporté des nouvelles qui lui parviennent de Paris, et en même temps tout troublé de ce que ses amis politiques n'ont pu faire les barricades qu'avec les bras des ouvriers. Les conséquences qu'il prévoyait dès lors ont pu être ajournées tant que la bourgeoisie a senti le péril ; elles devaient se montrer quand on n'y songerait plus, et quand les débats parlementaires, au lieu de porter sur de grandes questions politiques, intérieures et extérieures, d'un intérêt général et palpable pour tous, dégénéreraient d'une manière visible en de misérables rivalités d'ambitions et d'amours-propres. Les quatre premières années du règne de Louis-Philippe ont été employées à cette compression d'émeutes pendant lesquelles force était à la milice et au parlement bourgeois de rester sur leurs gardes et de se contenir. On disait alors que le nouveau roi avait du bonheur, ce qui signifiait que les nécessités de la situation l'emportaient sur le mauvais vouloir des uns et l'insouciance ou la sottise des autres. L'accident imprévu, le plus heureux pour lui en apparence, était la mort du duc de Reichstadt, laquelle semblait si bien couper court à la compétition dynastique la plus redoutable, on peut même dire la seule redoutable pour lui. J'avoue que je n'hésitai pas à penser de la sorte à la nouvelle de l'événement. Autant j'étais persuadé que l'apparition du fils de Napoléon sur la frontière remue-

rait la France d'un bout à l'autre, autant j'étais éloigné de croire que pareil rôle pût échoir à l'un de ses collatéraux. Ce sont là de ces caprices de la destinée, qui déroutent toutes les prévisions ; mais ce n'est pas une raison de refuser tout crédit aux explications et aux pronostics qui se fondent sur le cours ordinaire et naturel des événements. A côté de l'émeute des rues il y a l'émeute des idées, et la Révolution de 1830 eut cela de caractéristique qu'elle produisit au grand jour, pour la première fois chez nous, des systèmes bizarres qui rompaient en visière avec le bon sens français, avec la tradition philosophique du XVIII[e] siècle, avec la Révolution française, issue de cette philosophie. Certes, du jour où les agitations des peuples auraient pour but quelque chose comme le saint-simonisme, le fouriérisme, le communisme, le socialisme, on pourrait bien dire que le mouvement de la Révolution française a cessé et qu'un autre mouvement commence. A cet égard, la date de 1830 est remarquable par deux tentatives, fort ridicules d'ailleurs par d'autres côtés, la prédication saint-simonienne et la prétendue église catholique française de l'abbé Châtel [1]. Parmi les saint-simoniens

1. Châtel (Ferdinand-François), né à Gannat le 9 janvier 1795. Prêtre en 1810, il est nommé aumônier du 20[e] régiment de ligne, puis en 1823 du 2[e] régiment des grenadiers à cheval de la Garde Royale. Dès le 31 mai 1830, il se pose en réformateur religieux dans « le Réformateur ou l'écho de la Religion et du siècle ». Il perd sa place d'aumônier à la Révolution de Juillet. Après un appel (23 nov. 1830) contre « le despotisme épiscopal », il fonde, le dimanche 25 janvier 1831, l'Église catholique française. Patriarche de l'Église française et patronné par l'ordre du Temple, il se rapproche des Saint-Simoniens. Son entreprise, qui avait eu d'abord certain succès, est combattue par les pouvoirs publics, désolée par le schisme, et tombe enfin dans le plus complet oubli, malgré un certain réveil en 1848. Il meurt à Paris en février 1857, dans la

de 1830 se trouvaient bon nombre de gens instruits et de gens d'esprit, qui n'avaient pas apparemment une foi bien entière dans leur rôle d'apôtres, puisqu'ils se sont prêtés si facilement, qui dans un ordre de choses, qui dans un autre, à devenir conseillers d'État ou ministres ; mais ils ont toujours gardé plus ou moins le tour d'esprit systématique qui les avait momentanément attirés dans des voies excentriques. Nous en retrouverons quelques-uns.

L'Église française était ridicule, en ce sens que des hommes de mœurs méprisables ne peuvent, sans que le ridicule se joigne à l'odieux, singer le rôle de réformateurs religieux. Mais si ces hommes eussent eu l'esprit de foi, une conduite honnête, ils auraient pu, le gouvernement les laissant faire, mener loin leur entreprise ; et peut-être, malgré tout ce qui leur manquait, aurait-elle eu des suites graves, pour peu que le nouveau gouvernement y eût voulu prêter la main. Cela gagnait les campagnes ; notre bourg de Clichy avait renvoyé son curé, pour se donner le plaisir d'entendre la messe en français ; et l'église du *Primat* Châtel, au faubourg du Temple, ne désemplissait pas. Un jour que la curiosité m'y avait conduit, j'entendis de grands murmures autour de moi, sur ce qu'on n'avait pas encore débarrassé la liturgie d'un mot latin, du mot *Amen*. « Messieurs, dit gravement un personnage en se retour-

misère, sans s'être réconcilié avec l'Église. Il enseignait un rationalisme vulgaire, teinté de panthéisme ; ne reconnaissait que la loi naturelle et calquait son culte et la constitution de son Église sur le culte et la constitution de l'Église catholique. (Cf. *Dictionnaire de théol. cathol.*, t. III, p. 339. Cf. Thureau-Dangin : *Histoire de la Monarchie de Juillet*). (N. E.).

nant, le mot *Amen* n'est pas latin, c'est un mot grec. » Et, là-dessus, toutes les réclamations cessèrent. Le plaisant était moins dans l'aplomb du savant, qui faisait d'*Amen* un mot grec, que dans la singulière logique de ceux qui acceptaient, en faveur du grec, ce qu'ils repoussaient par horreur pour le latin. Mais les plus sots préjugés sont plus de mise en temps de révolution que les meilleurs arguments. Le gouvernement du roi Louis-Philippe eut l'honnêteté de repousser la popularité qui pouvait lui venir de tels canaux, et la chose tomba à plat, faute d'encouragements avoués ou secrets.

Six mois après la révolution de 1830, le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché avait montré à quel point pouvaient encore être exploitées, au profit du désordre, les antipathies populaires que le clergé avait malheureusement contribué à réchauffer par sa conduite sous la Restauration ; et trois mois à peine s'étaient écoulés, que les circonstances de la maladie et la mort de l'abbé Grégoire faisaient craindre à tout le monde le retour des mêmes scènes. Un homme qui assistait le vieux prêtre révolutionnaire dans cette lutte suprême contre ses constants adversaires, et qui en a fait le récit au public, l'abbé Baradère, était de ma particulière connaissance. Il comptait parmi ces ecclésiastiques qui se trouvent gênés, sinon de la sévérité de leur état, du moins par l'esprit de leur ordre. Il avait la passion des voyages, et, de plus, le goût des collections, sans que ce goût s'associât chez lui à des études scientifiques. Ayant rempli les fonctions de vicaire apostolique au Sénégal, on l'en avait récompensé en le nommant chanoine à Tarbes, dans son pays, où il résidait le moins qu'il pouvait ; et l'idée lui était venue de faire

un voyage au Mexique. Il m'avait fort engagé à l'accompagner, m'assurant que j'y trouverais la fortune. Pour lui, s'il n'y trouva pas la fortune, il réussit, je ne sais comment, à troquer avec le gouvernement mexicain une collection d'oiseaux qu'il avait apportée, contre une magnifique collection de dessins des ruines de Palenque qui valait certainement, pour un Mexicain surtout, tous les oiseaux du monde. On se serait cru en présence des dessins de la *Description de l'Égypte*[1]. Revenu à Paris avec son trésor, il s'occupait de trouver des graveurs, des éditeurs, des souscripteurs, et en même temps il s'était mis à fréquenter beaucoup l'abbé Grégoire, m'engageant encore à l'imiter, et offrant de m'introduire, ce que je refusai pareillement, malgré toute la curiosité qu'éveillait chez moi ce personnage célèbre, l'un des types les plus singuliers de nos temps révolutionnaires, ou plutôt mélange hybride de types divers que la nature, par un de ses caprices, avait associés sans se donner la peine de les fondre ensemble, et en conservant toute la crudité des contrastes. [Seul parmi ses contemporains, l'abbé Grégoire a réuni en lui, d'un bout de sa vie à l'autre, la foi et la piété du chrétien, les systèmes et les passions du Montagnard, les utopies du philanthrope et l'opiniâtreté du sectaire. Avec des talents médiocres et de courtes vues, il a mérité, par la sincérité et la constance de ses opinions et l'accord de ses opinions avec sa conduite, que la postérité s'occupât de lui. Ce personnage m'avait toujours

1. Publication parue de 1809 à 1813, à Paris, imprimerie impériale. Cet ouvrage comprend 9 volumes in-folio et 12 volumes d'atlas grand in-folio (N. E.).

frappé, mais non attiré. J'avais lu de bonne heure ses écrits, entendu parler de lui dans les sens les plus divers, et je me rappelais encore ma tante m'assurant qu'il était « un ange à l'autel » ; à quoi je répondais en lui citant quelques-unes des terribles phrases de son docteur angélique, et surtout son terrible vote ; car c'était être moralement complice de l'attentat du 21 janvier que de ne laisser la vie à Louis XVI que parce qu'on était systématiquement résolu à la laisser au dernier des criminels. Or, il me semblait qu'en me laissant présenter chez l'abbé Grégoire, les plus simples convenances auraient exigé de ma part, vis-à-vis de ce vieillard octogénaire, un simulacre d'adhésion ou d'approbation auquel je ne pouvais me résoudre, et ma curiosité eut le dessous.]

Pour en finir avec l'abbé Baradère, j'ajouterai que, tout en donnant le viatique à l'abbé Grégoire, et en se faisant l'historiographe de ses derniers moments, il ne tarda pas à se brouiller avec la dévote amie et l'exécutrice testamentaire du prélat janséniste, qui poussait la méfiance sur tout ce qui concernait son évêque, jusqu'à le faire déterrer, pour s'assurer qu'on l'avait bien effectivement enterré avec son anneau pastoral. Quelque temps après, l'abbé Baradère, poursuivant d'autres rêves, partait pour le Texas d'où il n'est jamais revenu.

La nouvelle Cour était inquiète de ce qui pourrait arriver des refus de sacrements ou de sépulture faits à Grégoire par le clergé officiel. L'abbé Guillon, écrivain et professeur de Sorbonne, aumônier de la Reine et nommé à l'évêché de Beauvais, vint refaire, sinon avec plus de juridiction, du moins avec plus d'autorité, ce qu'avait déjà fait notre voyageur transatlantique : et

par là, comme un homme mieux avisé que lui l'aurait bien prévu, il déchira d'avance ses bulles. Il lui fallut se contenter du titre, tant soit peu ridicule d'évêque de Maroc, sous lequel nous l'avons vu pendant vingt ans, avec ses cheveux blancs et sa croix pectorale, mêlé à nos rangs dans les modestes fonctions d'inspecteur de l'Académie de Paris.

Dans ces diverses circonstances où les intérêts, les opinions, les passions même du clergé étaient en jeu, Louis-Philippe, soupçonné de voltairianisme, fit toujours pour le clergé tout ce qu'il croyait pouvoir oser faire. évitant de s'associer, même au commencement et lorsqu'il cédait sur bien d'autres points, à tout ce qui aurait pu ressembler à des saturnales religieuses. Il faut regretter qu'une partie du clergé n'ait pas répondu à cette conduite en refusant, dix-huit ans plus tard, de s'associer à certaines saturnales politiques, et d'applaudir à la chute d'un pouvoir qui, bien loin de persécuter l'Église, lui avait rendu le légitime ascendant que des fautes commises sous la branche aînée la menaçaient de perdre en 1830. Mais ceci se rattache à des faits d'une autre nature, sur lesquels le cours de ma vie me met aussi à même de fournir quelques renseignements et de porter quelques jugements assez autorisés. Il faut donc interrompre ici nos considérations de politique transcendante, pour revenir un moment à l'imperceptible fil de mes propres aventures, auquel je suis bien obligé de rattacher toutes mes petites anecdotes et toutes mes réflexions ou toutes mes divagations.

---

§ XVIII.

L'histoire de nos faits d'armes et la légère dose de latin à infuser à un adolescent[1] n'avaient pas tellement rempli mon temps que je n'en eusse de reste pour me livrer à des études qui rentraient plus dans mes goûts, autant du moins que mes mauvais yeux me le permettaient. C'était en vue de tels loisirs que j'avais pris et que je gardais mon emploi subalterne. Je m'étais pourvu du grade de docteur ès sciences ; j'entamais des ébauches destinées à être abandonnées plus tard ; je commençais à être un peu connu dans le monde savant par un assez grand nombre d'articles scientifiques[2]. Ce fut là le principe de ma fortune. Quelques-uns de ces articles tombèrent sous les yeux de M. Poisson, qui tenait alors le sceptre des mathématiques à l'Institut et surtout à l'Université, et lui plurent singulièrement. Il y trouva de la pénétration philosophique, en quoi je pense bonnement qu'il n'avait pas tout à fait tort ; et de plus, il en augura que je ferais un grand chemin dans le champ de la pure spéculation mathématique, ce qui fut, (je l'ai toujours pensé et n'ai jamais hésité à le dire), une de ses erreurs. Aussi bien, quoique cette erreur n'ait pas eu de suites fâcheuses, puisqu'on m'a trouvé propre aux places qu'elle m'a valu, et quoique personne ne m'en

1. M. Laurent Gouvion Saint-Cyr, pair de France héréditaire jusqu'à la Révolution de 1848, ayant épousé Mlle de Montalivet, fille du ministre de Louis-Philippe (Note du copiste, document B).

2. Cf. « Cournot métaphysicien de la connaissance », Hachette, 1913 : Bibliographie. (N. E.)

ait fait le compliment, je suppose que de fins connaisseurs ont dû le penser et le dire avant moi. On a bien dit, quoique fort à tort, que M. Poinsot était une erreur de M. Lagrange. A diverses reprises, quelques personnes m'avaient prévenu que M. Poisson me voulait du bien, qu'il témoignait quelque surprise de ne pas me voir. Je n'avais pas fait grande attention à leurs avis ; je ne connaissais pas du tout M. Poisson, et je ne soupçonnais pas jusqu'où il portait pour moi la bienveillance ; j'avais des engagements, et n'en eussé-je pas eu, il me semblait que M. Poisson ne pouvait m'offrir autre chose que de faire une classe dans quelque collège de province ; or, si j'abdiquais pour dix ans mon indépendance, ce n'était pas dans l'intention de faire toute ma vie le métier de pédagogue.

Mais dans l'été de 1833, me trouvant enfin dégagé, je crus qu'il fallait au moins avertir M. Poisson que je me tenais à sa disposition et à celle de l'Université. Il me reçut comme la brebis égarée qui rentre au bercail, me fit immédiatement donner quelques missions temporaires, et il ne s'agissait plus que de trouver la position qu'on pouvait m'offrir. Cela se fit attendre un an, jusqu'à la création de la nouvelle faculté des sciences de Lyon. Au premier mot que j'en dis à M. Poisson : « Quoi, me répondit-il, vous iriez en province? » Et comme je l'assurai que la place comblerait mes vœux, il ne fallut que le temps d'en parler au Conseil royal et à M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique. Ma nomination à la chaire d'analyse et de mécanique dans la nouvelle faculté fut chose résolue.

Dans cet intervalle d'un an, je fis la seule besogne que j'aie faite sur commande d'un libraire, la traduc-

tion de la petite *Astronomie* de sir *John Herschel* et celle du *Traité de Mécanique* de *Lardner*, le tout un peu accommodé au goût du public français. Grâce à l'intérêt du sujet et au nom du grand astronome, ma traduction d'Herschel eut beaucoup de succès, pour le malheur d'un pauvre diable qui en avait fait une autre, et peu s'en fallut que je n'eusse aussi moi-même, dans le populaire, la réputation d'un grand astronome. Des travaux bien plus sérieux ne m'ont jamais valu, ni autant de renommée, ni autant de profit, quoique le profit n'excédât pas le prix courant d'une traduction.

J'avais ouvert à Lyon, au palais Saint-Pierre, mon cours de calcul différentiel ; et, comme c'était chose nouvelle pour les Lyonnais, la salle était pleine. Mon auditoire poussa la complaisance jusqu'à patienter un mois ; après quoi j'achevai mon année, comme cela devait être, avec une dizaine d'auditeurs. J'étais un peu soucieux pour l'année suivante, et je profitais des vacances pour faire, en y rêvant, une petite excursion en Suisse, quand on me remit une dépêche ministérielle, qui courait après moi. C'était pour m'offrir le rectorat de l'Académie de Grenoble, à la condition de le cumuler avec une chaire dans la Faculté des sciences de la même ville. Je devais encore un tel avancement à l'intervention de M. Poisson. J'hésitai quelques instants, car je ne me faisais pas la moindre idée de ce que devait être la tâche d'un recteur, et j'en entrevoyais la responsabilité. Je compris pourtant bientôt que je ferais une sottise de refuser, et je partis pour Paris, où j'étais mandé, pour recevoir des instructions du Ministre en cas d'acceptation. Les instructions se réduisaient à rien, selon l'usage ; mais, M. Guizot fit

mieux : il écrivit au Préfet de l'Isère pour lui vanter le sujet dont il avait fait choix, afin de remettre sur pied une Académie tant soit peu délabrée. Je fus donc accueilli par les Dauphinois comme un homme à qui son mérite rare ou sa faveur en cour valait d'être *bombardé* recteur à 34 ans ; et dès lors toutes les difficultés s'aplanirent. Je m'aperçus bien vite que ce que l'on nomme administration ne se compose que de deux choses. de mécanisme et de bon sens : de mécanisme pour la forme et de bon sens pour le fond des affaires.

Mes petits succès administratifs me firent d'autant plus d'honneur à Paris, qu'on s'y exagérait singulièrement les difficultés du terrain. Après les événements de 1815, la conspiration de Didier et l'élection de Grégoire, on était habitué dans le reste de la France à regarder le Dauphiné, et la ville de Grenoble en particulier, comme un foyer d'exaltation politique et le rendez-vous des têtes brûlées. Rien n'était moins conforme à la réalité. Les Dauphinois ne participent nullement à la chaleur du tempérament méridional ; ce sont les Français du Nord, avec plus de finesse dans l'esprit et de politesse dans les manières. Mais les montagnards montrent, en tout pays, assez de goût pour les procès ; Grenoble est une ville à traditions parlementaires ; on y aime la discussion et l'on s'y défend habilement sur le terrain de la légalité, disposé que l'on est à se soumettre, dès que le droit a été nettement établi ; or, cette qualité, si précieuse pour les dépositaires de l'autorité, ne se rencontre peut-être pas ailleurs au même degré. J'ai toujours conservé le meilleur souvenir de cette population courtoise et de cet admirable pays.

D'ailleurs, s'il y avait à Grenoble quelques avocats des partis avancés ou arriérés, la ville pouvait être fière à bon droit d'avoir fourni aux conservateurs de ce temps-là, non seulement Casimir Périer, l'homme qui a montré avec le plus d'énergie, au milieu des luttes parlementaires et des désordres de la rue, les instincts de gouvernement, mais toute la famille Périer. A Paris, l'illustration de la famille n'était guère qu'un reflet de celle du député-ministre ; à Grenoble, la notoriété et l'influence de la famille primaient celles de chacun de ses membres, et l'on s'accordait à regarder Augustin Périer comme un homme d'une capacité supérieure à celle de son frère cadet, le Président du Conseil. Leur père, sorti des plus humbles rangs du peuple, était devenu l'artisan d'une grande fortune, avait acquis, pour y installer ses manufactures, le château de Vizille, bâti par le Connétable de Lesdiguières, et où avait eu lieu la fameuse assemblée regardée, non sans raison, comme le prélude du mouvement de 1789, et dans laquelle brillaient Barnave et Mounier. Il avait laissé une famille de dix enfants, huit garçons et deux filles ; et, par une singularité arithmétique, les naissances s'étaient succédé de manière que chaque fille se trouvât, par rang d'aînesse, en tête d'une escouade de quatre frères. L'aînée de tous se nommait Mme de Rollin, femme d'une haute piété, tout occupée de bonnes œuvres, et le mari de l'autre sœur était M. Camille Tesseyre, riche et honnête industriel, que les électeurs de l'Isère avaient nommé leur député, après que la malencontreuse nomination de l'abbé Grégoire eut été annulée. Augustin était l'aîné des garçons, celui qui avait hérité du

château de Vizille et, comme je l'ai dit, celui devant la supériorité duquel ses frères, ainsi que ses compatriotes, s'inclinaient. Mais, à l'époque dont je parle, Augustin et Casimir étaient morts tous les deux ; les autres frères étaient décidément expatriés, à l'exception de M. Alphonse Périer qui passait, près de Grenoble, dans son château d'Eybens, le temps de l'intervalle des sessions, et dont la carrière parlementaire n'avait d'ailleurs rien qui le fît remarquer. Le château de Vizille était tombé aux mains de M. Adolphe Périer, fils d'Augustin, marié à une petite fille de Lafayette, et, à ce titre apparemment, se piquant d'un libéralisme très avancé qui faisait la désolation des autres membres de la famille. Un autre chagrin s'y joignit, lorsque les fausses spéculations de ce jeune homme amenèrent sa ruine, et l'abandon du noble manoir auquel se rattachaient tant de souvenirs historiques et patriotiques. Est-il un hôtel de la Chaussée d'Antin qui puisse remplacer le château de Vizille?

Un ami intime de la famille Périer, M. Pagès, ancien chef du bureau de la librairie au Ministère de l'Intérieur, était venu se fixer à Grenoble, où les fonctions de membre de notre Conseil académique occupaient les restes de son activité. Un autre membre de ce Conseil était le bon M. Camille Tesseyre, et je les ai beaucoup pratiqués tous les deux. Leur liaison intime avec la famille Périer tenait en grande partie à la communauté des opinions religieuses ; car ils figuraient l'un et l'autre parmi les derniers exemplaires de ce type janséniste, aujourd'hui éteint, et dont j'ai déjà eu l'occasion de rappeler les caractères, tels qu'on pouvait les saisir au commencement du XIXe

siècle. Ils étaient à la fois chrétiens fervents, fermes gallicans, fort ennemis des Jésuites, fort en méfiance des évêques et du Pape. J'ignore jusqu'à quel point leur ami Casimir poussait l'adhésion aux mêmes doctrines ; tous ceux qui ont parlé de ce grand personnage politique ont laissé ce coin de son portrait dans l'ombre ; mais il est peut-être curieux de savoir que, s'il n'était pas resté janséniste, à coup sûr il avait reçu avec le reste de sa famille une éducation janséniste, qui paraît avoir sympathisé avec l'austère indépendance du chef de la race, du fondateur de cette dynastie de banquiers.

En 1836, MM. Ampère et Matter avaient été désignés pour la tournée d'inspection générale qui comprenait dans sa circonscription l'Académie de Grenoble ; mais M. Ampère mourut à Marseille, et M. Matter nous vint seul. Les deux années suivantes, on m'adjoignit à M. Matter pour la tournée, tout en me conservant mon rectorat, et voilà comment je me trouvai en quelque sorte, moi si indigne, le successeur d'Ampère dans l'Université ; car, officiellement parlant, sa place avait été donnée à un littérateur, M. Ozaneaux. Ces deux tournées me valurent de connaître beaucoup M. Matter[1], érudit estimable, à qui

1. Matter (Jacques), né le 31 mai 1791 à Alt-Eckendorf près Saverne (Bas-Rhin), mort à Strasbourg le 28 juin 1864. Il fut quelque temps élève de l'Université de Goettingue, et devint docteur ès lettres en 1817. On le nomma professeur d'histoire au collège de Strasbourg en 1818, puis inspecteur de l'Académie de Strasbourg en 1828, inspecteur général des études en 1832, des bibliothèques de France en 1835, et conseiller ordinaire de l'Université. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui se rapportent surtout à la philosophie et à l'histoire religieuse. Citons : *l'Histoire de l'École d'Alexandrie* (2 vol., 1820 et 1840-1844) ; *l'Histoire*

les diverses classes de l'Institut avaient fait d'abord des avances, peut-être excessives, en l'accablant de prix richement dotés, et qu'on a ensuite déprécié sans mesure, sous prétexte qu'il savait l'allemand, et qu'il pourrait bien avoir puisé beaucoup de choses à des sources allemandes, sans qu'on ait jamais voulu signaler précisément les emprunts. La vérité est que ses manières ne plaisaient pas, et qu'on lui supposait mal à propos un caractère difficile. Il avait quitté, pour l'inspection générale, une fort bonne position à Strasbourg, dans l'espoir, très fondé alors, de devenir membre du Conseil royal, député, membre de l'Académie des Inscriptions et de celle des Sciences morales et politiques ; et il ne put devenir rien de tout cela, quoique d'autres y soient parvenus avec un plus léger bagage. Las d'attendre et d'être promené d'une Académie à l'autre, il a bien voulu suivre mon avis (et il m'en a remercié depuis) en plantant là ses détracteurs et en retournant à son canonicat luthérien de Saint-Thomas de Stasbourg ; car, chose assez remarquable, MM. de la Confession d'Augsbourg, en faisant valoir habilement les capitulations de l'Alsace et leur qualité de dissidents, ont eu l'art de soustraire leurs prébendes à l'ouragan qui ne respectait guère ailleurs ni les prébendes, ni les capitulations.

Au mois de septembre 1838, comme j'étais dans ma petite ville natale, occupé à me marier, j'appris par le journal que notre ministre de l'époque, M. de Sal-

critique du Gnosticisme (2 vol., 1824 et 1844-1844) ; *l'Histoire ancienne de l'Église chrétienne* (2 vol., 1828-1835 et Paris, 1837) ; *la Philosophie de la Religion* (2 vol., Paris, 1857). (N. E.)

vandy, venait de me nommer Inspecteur général en titre. Il me fâchait de quitter un pays que j'aimais, des occupations qui me plaisaient, et de changer, dans un moment peu opportun, des arrangements pris. J'allai trouver MM. Poisson et de Salvandy, qui parurent, l'un peiné, l'autre piqué de m'avoir servi contre mon goût en croyant si bien me servir. La chose était faite. Un an plus tard, en 1839, M. Poisson dont la santé dépérissait, me fit choisir pour présider à sa place le concours d'agrégation de mathématiques, mission que j'ai remplie quatorze ans de suite, et qui m'assimilait presque, dans l'opinion de mon corps, aux membres du Conseil royal. C'est ainsi que les circonstances et la confiante amitié d'un homme illustre m'avaient fait regagner rapidement le temps perdu, et que je me trouve aujourd'hui, sans être bien vieux, et quoique je sois entré tard dans la milice enseignante, un des plus anciens dignitaires de l'Université. Il y a de ces veines dans la vie et surtout dans la jeunesse.

J'avais fait imprimer, étant à Grenoble, mon opuscule sur les *principes mathématiques de la théorie des richesses*. Revenu à Paris, j'ai publié, de 1840 à 1851 inclusivement, mes divers ouvrages scientifiques et philosophiques. J'ai fait tout à l'heure, et nullement feint de la modestie : je vais maintenant faire de l'orgueil, en déclarant que ces divers ouvrages, accueillis avec estime, mais qui se sont pour la plupart peu vendus, en France surtout, contiennent tous plus ou moins d'aperçus neufs, propres à élucider, plus qu'on ne l'avait encore fait, le système général de nos idées. Ce sera à la postérité de voir s'il lui convient

de ratifier ce complaisant témoignage que l'auteur se rend à lui-même, ou de laisser ses rêveries dans l'oubli.

---

§ XIX.

Il me semble que quelques notes sur les principaux personnages qui se trouvaient alors à la tête de l'Université, et que j'ai eu mainte occasion de voir de près, trouvent naturellement leur place ici, Je commencerai, comme de raison, par celui à qui je dois le plus.

M. Poisson[1] joignait à beaucoup de rondeur dans les formes une grande finesse d'esprit, un grand fond de bon sens et de tolérance qui l'inclinaient aux idées conservatrices. Grâce à la haute réputation dont il jouissait dans le monde savant, le parti royaliste n'avait pas demandé mieux que de prendre son esprit conservateur pour du royalisme, et il s'y était prêté. On l'avait mis au Conseil royal sous la Restauration. Malgré le sans-gêne de sa conversation, les abbés Frayssinous et Nicole, aussi bien que ses collègues jansénistes du Conseil, vivaient avec lui sur le pied d'une amitié mondaine, comme avec un homme dont il serait trop malaisé d'entreprendre la conversion, et

1. Né à Pithiviers le 21 juin 1781, mort à Paris le 25 avril 1840. Reçu le 1er à l'École Polytechnique en 1798, il est nommé professeur à la même École en 1802, puis en Sorbonne en 1816, et devient membre de l'Institut en 1832, après être entré au Conseil de l'Université en 1820. Il fut créé Pair de France en 1837. Il a écrit plus de trois cents mémoires ; son grand ouvrage est le *Traité de mécanique* (1811.) (N. E.)

qui laisserait du moins semer la bonne doctrine, s'il n'en profitait pas pour lui-même. On croyait alors qu'il fallait passer bien des choses aux géomètres, gens gâtés en fait de démonstrations, et que leurs abstractions rendent trop étrangers aux choses de l'ordre moral. La révolution de 1830 survenue, M. Poisson ne trouva pas qu'il y eût de motifs pour cesser de prêter son concours à un gouvernement qui voudrait être sensé et modéré, et il prit le parti de tolérer le formulaire philosophique de M. Cousin, comme il en avait toléré d'autres, à condition qu'on ne les lui imposerait pas à lui-même, et que les affaires, comme les mathématiques, n'en iraient pas moins leur train.

Cependant, à côté de cette tolérance, voisine de l'indifférence, il y avait en lui un grand amour de la justice et de l'ordre, dans le département administratif dont il était chargé. Rien ne lui coûtait pour remplir ses fonctions avec la plus scrupuleuse conscience, malgré l'affaiblissement prématuré de sa santé, et quoiqu'il n'eût pas distrait, pour de simples convenances ou pour le soin de cette même santé, la moindre parcelle de son temps aux travaux scientifiques, dont la multiplicité l'épuisait. Un jour que je venais de l'entendre faire une leçon à la Sorbonne, en prodiguant des forces qui allaient s'éteindre, et que je lui reprochais cet oubli de lui-même, il me fit cette réponse remarquable : « Vous ne savez donc pas qu'une leçon de mathématiques est un plaidoyer, et qu'il faut forcer l'ennemi à s'avouer vaincu ? » Tout à fait sur la fin de sa vie, lorsqu'il ne parlait plus qu'avec peine, je l'ai vu presque verser des larmes, du chagrin qu'il

venait d'éprouver en présidant un concours où il s'était convaincu, disait-il, que nos jeunes professeurs n'avaient que le désir de gagner une place, nullement l'amour de la science, et que tous les efforts qu'on faisait pour le leur inoculer étaient perdus. Il s'exprimait à peu près de même après les examens de sortie de l'Ecole Polytechnique. « Encore, me disait-il, si l'on était sûr qu'il y en a un, pourvu d'une véritable vocation pour les sciences, et ayant ce qu'il faut pour les cultiver! » Quant à lui, il est mort, on peut le dire, martyr de cet amour qu'il aurait tant voulu communiquer aux autres. Sa constitution excellente avait été ruinée avant le temps, par une application excessive. Chargé de beaucoup de places, qu'il tenait à garder toutes, par amour de sa famille, et à remplir toutes, par sentiment du devoir, il ne voulait pas que ses propres travaux en souffrissent; et, à cet égard toutes les représentations étaient vaines, même celles que l'on tirait de l'intérêt bien entendu de sa famille et de sa propre gloire. Il exprimait son enthousiasme à sa manière, en répondant avec une bonhomie familière : « J'aime mieux cesser de vivre que de cesser de faire ce qui m'amuse. » Il est mort effectivement à l'âge de 59 ans, en 1840.

Dévoué à la mémoire de Laplace, dont il se regardait avec raison comme le continuateur, il portait sur les géomètres, ses contemporains, des jugements curieux à connaître, mais que je ne reproduirai pas, parce qu'il faudrait trop de temps pour expliquer, à qui n'est pas du métier, de combien de manières différentes on peut entendre la culture des mathématiques; et puis, de tels jugements entre rivaux ne

doivent peut-être pas sortir du cercle des communications amicales.

L'analyse de M. Poisson vise plus à la clarté qu'à l'élégance ; personne n'a montré plus d'abondance, de souplesse, de ressource dans les hauts calculs ; il écarte tout pédantisme et toute singularité ; il aborde, dans sa fécondité, toutes les questions et de préférence celles qui ont des applications à la philosophie naturelle. Malgré cela, ou à cause de cela, on doit le reconnaître, il n'a pas eu le rare bonheur de rencontrer une de ces conceptions tout à fait neuves et saillantes, qui fixent à perpétuité dans l'histoire des sciences le nom de l'inventeur ; et il a avancé dans la route, c'est-à-dire dans les routes diverses que la facilité de son génie lui a fait parcourir, plutôt qu'il n'y a marqué des étapes.

Lorsque je vis M. Poinsot appelé, sous le court ministère de M. Cousin, à succéder à M. Poisson au sein du Conseil royal, je jugeai que mon crédit était fini, ainsi que le petit surcroît de besogne et de responsabilité qui en était la conséquence. Je m'étais complètement trompé ; sans doute l'amitié de M. Poisson n'était pas tout à fait un titre à celle de M. Poinsot qui ne m'a jamais parlé de mon ancien protecteur ; mais apparemment que la confiance vint d'elle-même, d'autant plus facilement que le nouveau Conseiller aimait par-dessus tout son repos, et ne demandait pas mieux que d'avoir un vicaire. J'eus donc encore la chance d'être prôné par M. Poinsot et accueilli par lui avec la plus gracieuse courtoisie, ce qui a duré jusqu'à ce qu'un astre nouveau parût sur l'horizon, dans des conjonctures nouvelles.

Homme du monde, esprit fin, conteur aimable,

écrivain plein de goût et philosophe toujours plein de raison, M. Poinsot a cultivé les mathématiques, plutôt comme un amateur de la plus haute distinction, que comme un géomètre proprement dit. Il a pris le contrepied de M. Poisson : il s'est attaché à quelques idées simples, ingénieuses, qui lui étaient bien propres, les prenant et reprenant à son loisir, sans se soucier de produire beaucoup, ni même (tranchons le mot) de savoir beaucoup. Quand ses idées l'ont conduit au delà des éléments, il s'y est laissé conduire, et alors il a été étonné par la simplicité, la netteté des résultats auxquels il parvenait. La pureté de la forme l'a uniquement captivé, et il s'est bien gardé de la compromettre en quittant tant soit peu le monde des idées pour les applications aux phénomènes naturels. D'une organisation nerveuse et délicate, il a vu passer devant lui les plus robustes. On lui reprochait sa paresse, et il vient de publier encore un mémoire à 84 ans. On lui reproche de reproduire toujours le même fond d'idées, mais il le reproduit avec bonheur.

M. Poinsot avait un peu boudé la Restauration, ou la Restauration l'avait boudé et mis à l'écart. En ce moment il lui survenait un retour de fortune. On l'appelait au Conseil royal, on le mettait à la Chambre des Pairs, on le chargeait de faire subir au jeune duc de Montpensier son examen d'artilleur, la Reine le comblait de caresses. Un autre Gouvernement l'a récompensé d'une manière encore plus solide en le nommant Sénateur, et il a abandonné à de nouveaux expérimentateurs les affaires de l'Université et les systèmes d'enseignement dont il ne s'était jamais que médiocrement tourmenté.

Les sciences physico-chimiques étaient représentées au sein du Conseil royal par M. Thénard. Associé avec Gay-Lussac aux grandes découvertes chimiques du commencement du siècle, auteur du traité de chimie le plus répandu, recommandé par la popularité de son enseignement, possesseur d'une très grande fortune, due à son habileté en affaires, baron, député, pair de France, M. Thénard réunissait en effet tous les titres pour diriger cette branche de l'enseignement public, devenue de nos jours si importante, et pour exercer sur le personnel enseignant un patronage autorisé. Il avait sans doute plus de netteté et de justesse que de profondeur et d'élévation dans les idées. Ceux qui l'ont entendu professer se rappellent que les moyens auxquels il avait recours pour capter son nombreux auditoire n'étaient pas toujours de bon goût ; mais la fin justifie les moyens, et il était foncièrement pénétré de l'amour de la science, de la jeunesse, de la justice et du bon ordre. Il se plaisait dans l'action, dans les affaires, et chargé de mille devoirs, il les prenait tous au sérieux. Toujours le premier et le dernier à toutes les séances, malgré ses soixante-dix ans, ses honneurs et ses deux ou trois cent mille livres de rente, il donnait à tous l'exemple de l'application, de l'exactitude, et savait bien le dire. Un fond de bonté naturelle tempérait bien vite chez lui le premier emportement du sang ; et le respect qui s'attachait à sa personne était un grand frein pour les caprices du pouvoir. Au commencement de 1852, de vives instances lui furent faites pour entrer au Sénat ; mais le décret sur les biens de la famille d'Orléans venait d'être rendu, et il ne crut pas pouvoir, dans ces circonstances, donner une accep-

tation qui passerait peut-être pour un acquiescement. Assurément M. Thénard pouvait à tous égards très facilement se passer d'une sénatorerie : mais, pour qui a été à même de juger, comme moi, du plaisir qu'il éprouvait à être dans les affaires, ce refus persévérant et secret, fait sans amertume, sans velléité aucune d'opposition, avec une adhésion d'ailleurs complète au nouveau pouvoir, a tous les caractères d'un sacrifice qui honore sa probité politique.

On ne peut pas séparer MM. Villemain et Cousin. Tous deux du même âge, tous deux enfants de Paris, tous deux connus par d'éclatants succès de collège, à la suite desquels devaient bientôt venir les palmes académiques, on les retrouve comme émules à la Sorbonne, à l'Institut, au Conseil royal, à la Chambre des Pairs, au ministère. Mme de Broglie les appelait « deux ennemis intimes ». Avec M. Guizot, ils sont la plus brillante expression littéraire de la période qui s'étend de la chute de l'Empire à celle du gouvernement parlementaire. L'un tenait avant tout à son beau talent d'écrivain et de critique ; l'autre avait pris le rôle, bien plus important encore, de fondateur et de chef, d'abord d'une école de philosophie, puis d'une philosophie d'État. Mais la littérature était vraiment la passion de M. Villemain ; et je suis persuadé que le philosophe, chez M. Cousin, n'a jamais été qu'un personnage. Et comme un littérateur, tel que M. Villemain, ne pouvait absolument séparer la philosophie de la littérature, il s'ensuit que M. Villemain, inclinant avec l'âge vers une littérature plus grave et plus philosophique, est aujourd'hui, si je ne me trompe, plus foncièrement philosophe que M. Cousin ; tandis

que celui-ci, affranchi de son rôle public et officiel, se laisse aller dans sa vieillesse à ses goûts de curiosité littéraire, à ses fantaisies d'artiste, à ce que l'on pourrait appeler la littérature frivole, si le propre d'un rare talent n'était pas de donner de la valeur, aux yeux de l'homme de goût, même à des frivolités.

Effectivement le parallèle a encore cela de remarquable, que M. Villemain, écrivain si classique et si pur dans sa jeunesse, a fait peu à peu, peut-être sans le vouloir et sans le savoir, des concessions à son temps ; tandis que M. Cousin, se dégageant des formules techniques, néologiques ou pédantesques, quand cet appareil a cessé de lui paraître nécessaire ou utile, a fini par atteindre une élévation, une pureté, une largeur de manière et de style, qui font de lui, aujourd'hui, l'écrivain dont la langue ressemble le plus à la langue des grands maîtres du XVIIe siècle.

Dans le commerce privé et dans les affaires, on a souvent craint les quintes, les caprices, la mordante ironie de M. Villemain ; on a toujours d'autant plus redouté les mêmes choses de la part de M. Cousin, qu'on était bien persuadé qu'il n'avait de quintes et de caprices que quand il en voulait avoir. Au Conseil et au Ministère, M. Villemain saisissait et exposait les affaires avec une rare lucidité, mais en homme qui se plaît et s'attache aux détails, et qui redoute, peut-être outre mesure, de toucher aux grosses questions. Le Ministre n'oubliait jamais entièrement le rôle de professeur de littérature. Il retouchait les lettres de ses bureaux pour des impropriétés de tournure, et pré-

férait volontiers, pour l'avancement, l'auteur d'un livre, même mauvais, à celui qui avait eu la sagesse de ne point du tout faire de livres.

M. Cousin est resté bien peu de temps ministre, quelques mois en 1840, et deux heures le 24 février 1848. Ne parlons que de son ministère de 1840 : il s'y est montré décidé, hardi aux innovations, impérieux dans l'exécution, tel qu'il faut être quand on se mêle d'opérer des réformes. Il m'exposait alors ses idées sur ses agrégés de Facultés. « Je veux, me disait-il, leur faire une position pitoyable » ; et l'énergie du reste répondait à la rigueur de l'arrêt. C'était pour les forcer à devenir de grands hommes ; mais on trouvera peut-être que la recette est peu compatible avec les mœurs et les idées du temps présent.

Comme membre du Conseil royal, chargé de la philosophie, on sait avec quel despotisme M. Cousin gouvernait, ou plutôt commandait, ce qu'il appelait son régiment. On en a fait un des principaux griefs contre l'Université. Et, en effet, cette prétention de constituer une philosophie officielle aurait pu avoir dans d'autres temps et d'autres pays, de graves conséquences. Chez nous, ce ne pouvait être qu'une entreprise éphémère, bonne tout au plus à assurer à un homme de beaucoup d'esprit une importance viagère. Par la tournure des événements, M. Cousin a survécu à la dissolution de son régiment, le philosophe a comme disparu de la scène ; l'homme d'esprit et l'éloquent écrivain sont restés. De ceux qui avaient été ses disciples, ou qui l'auraient été, les uns sont devenus purement allemands, les autres sont revenus à une philosophie française, et l'idée d'une copie française de la philosophie

allemande a disparu. Or, cette idée était à peu près toute la philosophie de M. Cousin.

Mais ceux qui ne feront que lire M. Cousin n'auront qu'une imparfaite idée de son prodigieux talent. Il faut l'entendre dans la conversation : il fallait l'entendre au Conseil, dans les discussions autour d'un tapis vert, pouvant prendre tous les tons et passer, au gré de sa fantaisie ou des besoins de sa cause, du familier au relevé, du plaisant au sévère. Acteur incomparable, s'il n'eût trop chargé quelquefois son geste, son œil étincelant donnait à sa parole une étonnante énergie. Il survenait au milieu d'une discussion dont il ignorait le sujet, se saisissait de la parole, provoquait des interruptions qui lui apprenaient peu à peu ce dont il s'agissait, et pouvait parler deux heures, en changeant insensiblement de terrain, en abandonnant, sans qu'il y parût trop, les arguments qui ne prenaient pas, les avis qui n'auraient pas prévalu, et en concluant souvent, aux applaudissements de tous, dans un sens tout contraire à celui d'une bonne partie de sa plaidoirie. Il eût été sans nul doute, notre plus grand avocat, s'il n'était entré de bonne heure à l'École normale, et s'il ne s'était avisé de s'y poser en philosophe. Seulement, de telles séances, ravissantes pour un nouveau venu, finissaient par fatiguer, tant on voyait de temps perdu dans ces joutes de paroles.

Si M. Cousin était, sans comparaison aucune, l'orateur le plus éloquent du Conseil, M. Saint-Marc-Girardin en était le parleur le plus disert, depuis que M. Villemain n'y siégeait plus. Sa faconde spirituelle, gracieuse, quoique un peu dédaigneuse, doucement épigrammatique, rappelait à la fois le rhéteur applaudi

à la Sorbonne et le journaliste goûté par les lecteurs des *Débats*. Un moment, Jouffroy avait remplacé au Conseil M. Cousin, devenu ministre, mais il ne s'y prodiguait pas et sa philosophie circonspecte n'avait pas les mêmes instincts de domination. Sa parole grave et méthodique, ralentie par son accent comtois, avait quelque chose de froid, de dédaigneux et même de terne, *nescio quid plumbeum*, comme disait M. Cousin.

---

§ XX.

Ne fût-ce que pour avoir l'occasion d'intercaler une parenthèse, je mentionnerai encore un homme aussi connu par ses talents que par sa fin tragique, et qui a siégé pendant quelques années au Conseil royal en qualité de représentant des études juridiques : M. Rossi. De provenance à la fois italienne et gènevoise, il avait été appelé en France par M. Guizot pour y être une colonne de la *doctrine* ; et tout d'abord on l'avait mis, non sans de vives réclamations, au Collège de France, à l'École de Droit, au Conseil royal, à la Chambre des Pairs. Il laissait passer froidement l'orage et finissait par se faire accepter de collègues jaloux et d'une jeunesse frondeuse, parce qu'il fallait bien lui reconnaître une véritable valeur. Il parlait peu, toujours à propos, et de manière à laisser croire qu'il en pensait beaucoup plus. M. Poinsot lui disait plaisamment : « Je ne vous connais qu'un défaut, c'est celui d'avoir l'air aussi fin que vous l'êtes. »

Dans l'automne de 1844, M. Rossi fit le voyage de

Rome, et l'opinion générale, assez confirmée par ce qui survint quelques mois après, fut qu'il était chargé d'une mission du Gouvernement français. Vers la même époque, j'allais aussi en Italie, afin d'essayer si cela apporterait quelques soulagements à ma vue, dont je souffrais alors plus que de coutume. J'arrivai à Rome peu de temps après que M. Rossi en était parti. Grégoire XVI régnait encore ; il ne me venait pas à l'idée de demander à lui baiser la mule ; mais un monsignor gallo-romain, pour qui j'avais une lettre, et qui se nommait l'abbé de Brimont, me dit que je ne pouvais quitter Rome sans voir le Pape ; qu'un religieux français, le Père Vaure, très en faveur auprès de Grégoire XVI, se faisait un plaisir de procurer une audience à ses compatriotes : que seulement, afin de ne pas abuser du temps et des bontés du Pape, il s'arrangeait pour en faire passer plusieurs à la fois ; qu'on me préviendrait. Effectivement, quelques jours après, je reçois l'avis de me trouver le dimanche suivant, *à trois heures de France*, au Vatican. Je monte dans le plus beau fiacre romain que je puis trouver ; et j'arrive sur la place Saint-Pierre, à l'heure dite. Je ne savais trop à qui m'adresser. Enfin l'on m'indique un petit escalier dérobé ; je sonne et une vieille femme vient m'ouvrir : j'aurais pu croire que je rendais visite à quelque bon chanoine. J'avais pour compagnon de fortune M. André, banquier à Paris, sa femme, son fils, garçon d'une quinzaine d'années, et un de ses amis. Le Saint-Père nous recevait dans une pièce voisine de la grande galerie des peintures géographiques, parce qu'il est contre l'étiquette qu'une femme soit admise dans les appartements du Pape. Le Père Vaure dit à M. André

qu'en sa qualité de protestant, il était dispensé du baisement de la mule ; mais M. André eut le bon goût de dire que sa religion ne s'opposait nullement à ce qu'il donnât cette marque de respect à un vieillard couronné ; et le Saint-Père nous admit, le Père Vaure nous présentant et servant au besoin d'interprète.

Grégoire XVI, à qui ses sujets reprochaient alors la dureté de sa politique, avait, comme homme, une pointe de jovialité et de familiarité goguenarde. Il demanda à M. André ce qu'on pensait en France de la banque romaine, et M. André ayant répondu par un compliment, le Saint-Père dit en riant qu'il avait fallu pourtant changer la planche de ses billets, parce que, grâce à une malheureuse abréviation, au lieu de *Banca Romana, « Si poteva leggere Banca rotta* ». Il me demanda combien nous avions d'élèves dans notre Université, comme s'il s'était agi des Universités de Pavie ou de Louvain, et je vis bien qu'il n'avait pas une juste idée de ce que nous appelions en France l'Université. Puis il nous parla de Rome, de Saint-Pierre, dont on voyait le dôme de la pièce où nous étions, et malgré ses quatre-vingts ans, courut à la fenêtre avec une vivacité de jeune homme, pour mieux nous le faire contempler. Enfin il nous congédia avec sa bénédiction. Quelques jours après, l'abbé de Brimont m'envoya une note de petits droits dus en pareil cas aux officiers de la chambre du Pape. Ma quote-part était de 2 pauls et demi (1 fr. 35). On répète souvent que tout se paye à Rome : il faudrait ajouter qu'il y a des choses, comme une audience de souverain, dont le prix est tarifé à un taux bien modéré.

Cependant la *Gazette d'Augsbourg*, qui enregistre

tout, s'avisa de mentionner qu'un principal officier de l'Université de France avait eu l'honneur d'être présenté au Pape, ce qui devait se rattacher à la mission dont venait d'être chargé M. Rossi. Cela me fit hâter mon retour à Paris, car j'étais parti sans demander un congé à M. Villemain, alors ministre, sachant par expérience qu'on ne pouvait le contrarier davantage, ni s'exposer plus sûrement à un trait acéré, qu'en demandant un congé. La fantaisie de la gazette allemande, en m'accordant une importance que j'étais loin d'avoir, me mettait évidemment dans mon tort. Mais quand j'arrivai à Paris, M. Villemain venait d'éprouver dans sa santé le triste accident qui a mis fin à son ministère et qui heureusement n'a pas eu les suites qu'on craignait alors. M. de Salvandy avait pris pour la seconde fois le portefeuille de l'Instruction publique qu'il devait garder jusqu'à la chute du gouvernement royal.

Fort peu de temps après, M. Rossi (car c'est là que j'en voulais venir) était nommé ambassadeur à Rome. Je l'accostai dans une réunion universitaire et nous parlâmes de ce pays-là. Il s'exprimait avec une liberté qui me surprit, de la part d'un diplomate en titre, et d'un si fin diplomate. « Mais, s'écriait-il de sa voix traînante et nasillarde, mais je leur ai dit : Je ne vous comprends plus ; autrefois cependant vous passiez pour avoir de l'esprit..... » Evidemment M. Rossi avait le plus profond mépris pour la politique arriérée des vieux Cardinaux ; et en ce moment il se serait fait fort de tout arranger, pour peu qu'on eût voulu suivre ses conseils. Il avait donc en 1845, pour un pays qu'il devait si bien connaître, une confiance de réformateur aussi naïve que celle qu'on pouvait avoir chez nous en

1788, que celle de M. Necker, par exemple. Je me suis bien rappelé ce court entretien, quand j'ai vu M. Rossi changer le rôle d'ambassadeur contre celui de ministre du Gouvernement romain, entrer à son tour dans la terrible arène des révolutions, et tomber enfin sous le poignard des révolutionnaires. Le monde, et l'Italie notamment, ne sont donc pas si faciles à conduire, même pour des hommes aussi éclairés, aussi habiles que l'était certainement M. Rossi, ni même, (autant qu'on en peut juger en ce moment), pour des personnages politiques d'une tout autre volée, qui peuvent mettre en un clin d'œil un milliard, une armée de quatre cent mille hommes et des canons rayés, d'invention toute fraîche, au service de leurs idées.

---

§ XXI.

Des personnes passons aux choses et consignons ici quelques remarques sur le fond même et les péripéties d'institutions au jeu desquelles j'ai pris si longtemps part.

Ce que l'on appelait l'Université de Paris, au siècle dernier, n'était plus que l'ombre de cette ancienne Université, la plus célèbre et la plus puissante de toutes au moyen âge. La réforme religieuse avait failli sortir au xve siècle de l'Université de Paris, et était sortie, au xvie siècle, du sein des Universités du Nord. En conséquence, l'institution universitaire s'était fortifiée dans les pays protestants et avait généralement dépéri dans les pays catholiques. Débarrassée de la

redoutable concurrence des Jésuites, l'Université de Paris n'était encore, à l'époque de la Révolution, qu'une agrégation de collèges, de régents et d'écoliers, et non, à l'instar des Universités du Nord, un corps de professeurs et d'étudiants, les uns donnant, les autres recevant le haut enseignement, et exerçant sur la marche des sciences et de l'esprit humain une grande influence. Nos beaux esprits, nos philosophes se moquaient de nos pédants ; nos savants se moquaient de la science de nos collèges. D'Alembert, écrivant à Voltaire lors de l'expulsion des Jésuites, regrette qu'on ne saisisse pas cette occasion de séculariser l'enseignement, pour donner à des savants pauvres des places qui les fassent vivre. Il est arrivé souvent que les savants, successeurs de D'Alembert, en s'occupant d'enseignement public, ne se sont pas beaucoup élevés au-dessus de cette considération purement *subjective*, comme dirait un métaphysicien allemand.

Cependant, après que la crise révolutionnaire eut tout détruit en fait d'enseignement public, et lorsque la crise durait encore, des savants conçurent l'idée d'établissements nouveaux, appropriés aux nouvelles destinées auxquelles il semblait que l'humanité était appelée. L'Institut, l'École polytechnique, les écoles normales, les écoles centrales étaient des institutions qui ne manquaient assurément, ni d'originalité, ni de grandeur. Je n'ai connu aucun homme de mérite, ayant passé par les écoles centrales, qui n'en eût conservé un bon souvenir. Il est vrai que l'élan qui accompagne tout mouvement de renaissance y était pour beaucoup, et que le plan des écoles centrales, tel que la Convention l'avait tracé par la loi du 3 brumaire

an IV, laissait à prévoir et à surmonter bien des difficultés d'exécution. Il avait le grave inconvénient de trop rompre en visière avec d'anciennes habitudes ; mais on n'a pas éprouvé de moindres difficultés lorsqu'on a voulu intercaler, dans le vieux cadre, des innovations que semblaient réclamer l'esprit et les besoins des temps nouveaux ; et plus de cinquante ans se sont passés en essais sucessivement avortés[1]. Cela revient à l'observation banale qu'il est malaisé de faire du neuf avec du vieux et qu'il en coûte souvent plus pour raccommoder petit à petit une vieille masure que pour bâtir une maison neuve.

Par exemple, on cherche depuis cinquante ans à trouver une destination pratique et raisonnable aux Facultés des lettres et des sciences établies dans nos provinces, et l'on n'y peut parvenir. La loi de l'an IV résolvait le problème : la section supérieure des écoles

1. C'est du rapport de Daunou à la Convention (25 février 1795) que naquirent les écoles centrales. Lakanal les fit réformer et modifier. « Ces écoles ressemblaient un peu aux écoles industrielles de notre temps, mais avec ce défaut particulier qu'on avait voulu tout y embrasser et donner accès aux études nouvelles sans sacrifier tout à fait les anciennes. Que l'on crée des collèges d'enseignement pratique et spécial, rien de mieux : on répondra ainsi aux besoins de la société moderne. Mais qu'on ne force pas à vivre sous le même toit les exercices littéraires et les arts industriels. Ce rapprochement, ce mélange, nuit aux uns comme aux autres, en effaçant les caractères distinctifs de deux ordres d'enseignement. Les écoles centrales durèrent jusqu'à la loi du 1er mai 1802 qui les supprima. En général, leur prospérité fut médiocre. M. Cournot en attribue l'insuccès à l'incurie du législateur, qui avait négligé d'en assurer le recrutement, au moyen d'un pensionnat (*Institutions*, p. 271). Quelques-unes cependant réussirent avec éclat : celle du *Panthéon* (Lycée Napoléon), celle des *Quatre-Nations* (Lycée Charlemagne). » G. Compayré : *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, p. 316 et suiv. (N. E.).

centrales, destinée aux élèves de l'âge de seize ans au moins, tenait lieu des classes supérieures de nos collèges et remplaçait avantageusement nos Facultés sans étudiants. Les enfants n'étaient admis qu'à douze ans à fréquenter les sections inférieures des écoles centrales et le temps qu'on y consacrait à l'étude des langues anciennes pouvait paraître insuffisant ; mais cela signifiait qu'il y aurait d'autres écoles élémentaires et préparatoires, sur lesquelles l'État se contenterait d'exercer des attributions de police et de surveillance, en ne se réservant le choix des maîtres et de la direction des méthodes que lorsqu'il commençait à être question de détails moins puérils. Il fallait des pensionnats pour recueillir des jeunes gens de douze et même de seize ans, venant de tous les points des départements, fréquenter l'école centrale : mais l'État laissait encore ce soin à d'autres, sauf un droit de police et de surveillance, facile à organiser plus tard, et il n'éprouvait pas les embarras dans lesquels il s'est jeté, en voulant se faire précisément pédagogue. Le Gouvernement consulaire qui visait, par tous les côtés, à reconstituer la bourgeoisie de l'ancien régime, prit une autre voie. Sous le nom de *lycées*, il rétablit à peu près les anciens collèges, en se substituant aux anciennes corporations enseignantes. La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) organisa ce système : elle venait immédiatement après la loi organique du Concordat, comme pour mieux marquer le commencement d'un antagonisme qui aura été l'une des grosses affaires du siècle. Le chimiste Fourcroy (le Thénard de l'époque), chargé par le Premier Consul de diriger l'instruction publique, avait été un révolutionnaire ardent : il comprit

bien que le clergé, fraîchement constitué, ne tarderait pas à tenter de faire invasion dans l'instruction publique, et il fit mettre dans la loi que, pour devenir proviseur ou censeur de lycée, il faudrait être marié ou l'avoir été, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas porter soutane. On ne savait trop où prendre les professeurs des nouveaux lycées, et les prêtres mariés ou qui, sans se marier, avaient définitivement abandonné leur ancien état, acceptèrent volontiers ce moyen de subsistance. Le clergé, de son côté, ne se vit pas plus tôt en pied qu'il songea à ouvrir des écoles, des pensionnats, et à profiter pour cela des avantages nombreux que sa position lui donnait. Cela ne pouvait aller encore jusqu'à faire une sorte d'opposition au gouvernement, mais cela devait infailliblement y conduire.

Un gouvernement qui se mêle de donner à la jeunesse, non seulement l'instruction, mais l'éducation, et qui n'a pas affaire à un clergé absolument dépendant de lui, se place lui-même dans la situation la plus fausse, puisqu'il est obligé de demander au clergé son concours et de subir plus ou moins ses conditions pour tout ce qui touche à l'éducation religieuse ; et si le clergé a en même temps des écoles, ce qu'on ne peut guère lui refuser, eu égard aux conditions de son propre recrutement, l'inégalité des rapports est bien plus encore au désavantage du Gouvernement, puisque le clergé se charge très bien de donner l'instruction sans le concours du pouvoir séculier, tandis que le pouvoir séculier ne peut donner l'éducation sans le concours du clergé.

La vieille lutte des pouvoirs ecclésiastiques et séculiers doit se continuer sur le terrain des écoles et des

institutions pédagogiques, longtemps après qu'elle a cessé sur d'autres terrains, et cela pour une raison fort simple : c'est que, plus l'indifférence religieuse fait de progrès, plus il est rare de trouver une foi vive et une pratique effective chez les hommes du siècle, plus les pères et les mères de famille, qui veulent pourtant que leurs enfants soient élevés dans des habitudes de foi et de pratiques religieuses, au moins pour le temps que durera leur enfance et leur adolescence, sont portés à croire que le seul moyen efficace d'obtenir ce résultat est de s'adresser au clergé, pour qui les rares qualités qu'ils recherchent sont des qualités d'état. D'ailleurs le célibat religieux fait du prêtre catholique un homme qui n'a plus de sexe, et qui, par cela même, est effectivement plus propre à gouverner les enfants avec des instincts de sollicitude, de douceur, de facilité accommodante qui rappellent la femme et la mère. Le même célibat a prêté merveilleusement à la réunion des maîtres en communauté ; il permet de faire simplement, à peu de frais, ce qui exige de grandes dépenses avec un personnel de professeurs, de maîtres et de fonctionnaires laïques. Le clergé peut gagner par le bon marché les familles qu'il n'attirerait pas par d'autres qualités qui lui appartiennent.

Enfin, dans un pays tel que le nôtre, où la centralisation absorbe tout, l'État ne peut se mêler d'instruction ou d'éducation publiques sans un appareil d'écritures, de bureaux qui aboutissent tous au grand centre administratif, de manière à accroître encore les frais et à tomber dans tous les inconvénients que comportent les solutions données de si loin à de si menus détails, les formules générales promulguées pour des cas si

variables. Les prêtres entendent l'obéissance, et par suite l'administration, d'une autre façon ; ils ont peu de règles écrites, et chez eux l'esprit de corps tempère suffisamment l'arbitraire laissé aux supérieurs. Aucune profession n'use les hommes, soit au physique, soit au moral, aussi vite que l'enseignement ; et dans aucun service il n'y a autant de diversité d'emplois exigeant des aptitudes si diverses. De là, des difficultés sans nombre quand il s'agit d'y appliquer les règles de hiérarchie, d'avancement, de congés, de retraite, propres à la généralité des services administratifs. Un évêque, un supérieur de congrégation n'éprouvent pas ces embarras : d'un régent ils font un vicaire, un curé, un aumônier, un prédicateur ; ils classent et déclassent à leur gré, sans que ni les intérêts matériels, ni même les amours-propres de leurs administrés en souffrent trop.

Est-ce à dire qu'il faille tout simplement laisser faire aux évêques ou aux congrégations ce qu'ils sont à même de faire avec tant d'avantages ? La question est complexe, et elle vaut la peine qu'on en examine les autres côtés. D'abord, il y a un danger manifeste à ce qu'un corps, comme le clergé catholique, qui n'est pas absolument sous la main du Gouvernement, à beaucoup près, acquière en fait le monopole de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse ; et l'on est également forcé de reconnaître que l'infiltration d'un esprit monacal ou clérical dans l'éducation de la jeunesse doit à la longue produire un certain rapetissement des idées, un certain amoindrissement dans la virilité du caractère national. Mais un danger, selon moi, plus réel et surtout plus actuel, est celui auquel on expose la reli-

gion elle-même, quand on veut donner aux enfants une éducation trop en désaccord avec les idées qui prévalent dans la société, avec les pratiques qui ont lieu dans la famille. Que peut penser un enfant qui voit traiter avec indifférence dans le monde, dans la famille, des choses auxquelles on attache tant d'importance au collège ? Apparemment que ces choses n'ont d'importance que pour les enfants, et qu'il y a un langage convenu pour les enfants au collège, comme il y en a un pour les enfants en nourrice. Or, une si funeste idée, prise de bonne heure, est ce qu'il y a de plus propre à fermer tout accès dans l'avenir à la bienfaisante influence des croyances religieuses. Il faut craindre aussi que les succès obtenus par le clergé sur le terrain de l'éducation ne l'abusent sur le véritable état de la société, et ne l'exposent à des imprudences qui, en le compromettant, compromettraient la religion, que la société a tant de motifs de soutenir [1].

Enfin, à l'époque où nous sommes, cette puissance du clergé, en fait d'éducation et d'instruction de la jeunesse, est plus apparente que réelle, malgré toute la valeur des observations faites plus haut. Si le Gouvernement veut lutter contre le clergé, en faisant précisément ce que le clergé fait, ce sera sans nul doute avec de grands désavantages ; mais il peut faire tout autre chose. Le vieux système de nos études latines a été organisé surtout en vue des exigences de l'Église : l'Église ne peut guère l'abandonner pour son propre usage ; tandis qu'il est bien constant aujourd'hui que notre société française n'y tient qu'autant que le Gou-

1. Cf. *Institutions*, p. 15 et suiv. (N. E.).

vernement y tient de son côté. Que le Gouvernement s'avise de ne plus exiger aucune espèce de latinité pour aucune espèce de fonctions ou d'emplois, et l'immense majorité des pères de famille abandonnera les établissements cléricaux, comme tous ceux où la base de l'enseignement sera la latinité. Je me souviens d'avoir articulé très nettement cette opinion en 1830 à M. de Parieu, alors ministre, qui me faisait l'honneur de me consulter, et qui, tout pieux qu'il est, craignait que ses amis ne le menassent trop loin, au préjudice de l'intérêt politique, dont il avait la garde.

On n'en était pas là en 1802 ; j'aurai à expliquer comment on y est venu. En 1802, la bourgeoisie française tendait à reprendre les anciennes traditions et à ne voir dans la Révolution que la crise qui avait emporté les derniers restes des institutions nobiliaires et féodales. On ne peut pas blâmer le gouvernement consulaire de s'être prêté à cette disposition des esprits, et d'avoir repris les anciens errements en fait d'éducation publique, plutôt que de donner suite aux idées novatrices des philosophes et des savants de l'école révolutionnaire. Mais, d'un autre côté, il est bien clair que l'action du Gouvernement, dirigée dans un autre sens, aurait facilement réussi à donner aux idées courantes la tournure qu'elles ont prise d'elles-mêmes un tiers de siècle plus tard, moyennant quoi l'influence et les velléités d'antagonisme du clergé sur ce terrain étaient neutralisées et les Gouvernements venus plus tard se trouvaient débarrassés de beaucoup de tracasseries.

---

§ XXII.

Cependant ce qui avait convenu au gouvernement consulaire en 1802 ne suffisait déjà plus au gouvernement impérial en 1806. Le vieux jacobin Fourcroy fut disgracié, et en mourut, dit-on, de chagrin. Un poète courtisan, critique fin, orateur disert, partisan politique de l'autel et du trône, lié, sans trahir son maître, avec des hommes qui portaient plus loin leurs regrets et leurs espérances, fut choisi pour présider à l'éducation nationale. L'Empereur conçut l'idée d'une espèce de corporation séculière dont l'organisation rappellerait, à beaucoup d'égards, celle des anciennes congrégations enseignantes, où l'on admettrait indifféremment laïques et ecclésiastiques, et qu'on nommerait l'Université impériale. Les hommes qui entouraient M. de Fontanes, et qui avaient appartenu à l'ancienne Université de Paris, empruntèrent le plus qu'ils purent à ses règlements un peu surannés : ce qui fit dire plus tard à l'Empereur, à Sainte-Hélène, qu'on avait gâté son plan. L'existence du corps fut décrétée en 1806, en même temps que celle des majorats ; et deux ans plus tard, en 1808, on organisa à la fois les majorats et l'Université. Quoiqu'on fût au plus fort de la brouillerie avec le Pape, il fut dit dans le décret de 1808, que l'Université prendrait pour base de l'enseignement les préceptes de la religion catholique, ce qui ne signifiait rien, s'il s'agissait seulement des préceptes de morale reçus par toutes les communions chrétiennes, et ce qui se conciliait mal avec les principes de la liberté

des cultes et de la séparation des pouvoirs, s'il s'agissait des points de dogme ou de discipline. Est-ce que par hasard le titre du *Divorce* que devaient enseigner les Facultés de Droit de l'Université impériale se conciliait avec les préceptes de la religion catholique? Beaucoup de gens ne contestaient-ils pas dès lors que les *quatre articles*, qui devaient être enseignés dans les facultés de théologie catholique, fussent compatibles avec les vrais principes du catholicisme? Ne devait-il pas d'ailleurs y avoir des facultés de théologie protestante et des aumôniers protestants dans les lycées? On se plaçait donc de plus en plus, vis-à-vis des évêques et du clergé catholique, dans une position fausse, louche, vulnérable. L'expérience a fait voir que les mœurs du siècle se prêtaient mal à la résurrection d'un esprit de corporation. On pouvait créer, et l'on a créé en effet, un corps de fonctionnaires, mais qui n'ont jamais eu qu'à un faible degré l'esprit de corps, et qui surtout n'ont jamais été animés de ce souffle de vie commune, qui constitue le véritable esprit de corporation. On a eu les inconvénients du mot sans avoir les avantages de la chose ; car il était plus aisé de déclamer contre le monopole d'un corps que contre une prérogative de l'État. Une confusion, d'où n'ont jamais pu sortir les ennemis ni les partisans de l'institution, s'établissait de ce moment, et elle était beaucoup plus favorable à l'attaque qu'à la défense. Ce qui pouvait le plus efficacement contribuer à la formation d'un esprit de corps dans l'Université nouvelle était la fondation de l'École normale. Personne ne peut douter que l'École polytechnique ne soit le lien moral de nos corps d'ingénieurs. A commencer par Victor Cousin

et Augustin Thierry, il est sorti de l'École Normale tant d'esprits d'élite que cette institution doit être considérée comme une de celles qui font le plus d'honneur au gouvernement impérial. Néanmoins, elle devait avoir et elle a eu deux inconvénients notables. Elle a ressuscité dans l'Université nouvelle un goût pour la philologie classique et surtout pour les études grecques, fort peu en harmonie avec les besoins et les tendances de l'époque. C'est ainsi à peu près que la découverte du palimpseste de Gaïus est venue raviver l'étude des curiosités du droit romain, tout juste au moment où, pour le gros des étudiants, l'étude la plus superficielle du droit romain paraissait encore de trop[1]. On s'est cru à l'École normale en pleine Renaissance : on a fort méprisé la faible dose de grec dont s'étaient contentés tous nos grands écrivains, tous nos grands magistrats du XVIIIe siècle et la plupart du XVIIe, et l'on a entrepris de barbouiller de grec les enfants de bourgeois et d'artisans de toutes nos petites villes, alors que l'on avait assez à faire de tâcher de conserver au moins cette dose de latin sous l'influence de laquelle notre civilisation s'est formée, et sans laquelle par conséquent, toute tradition historique étant perdue pour nous, nous ne pourrions que retomber dans une sorte de barbarie qui n'en serait pas moins barbare pour être moins grossière et plus savante. Ce sont les Césars romains et les pontifes de Rome qui ont fait de nos populations

1. Les Institutes de Gaïus ont été trouvées à Vérone en 1816 par Niebuhr, reconnues la même année par Savigny et déchiffrées en 1817 par Goschen, Bekker et Bettmann. On découvrit encore un nouveau manuscrit des Institutes, mais postérieurement à la mort de Cournot (N. E.).

ce qu'elles sont, tandis qu'il faut être littérateur ou érudit pour apprécier l'influence que la Grèce a eue sur les destinées du genre humain. De là un désaccord entre nos exigences scolaires et un certain bon sens public, désaccord qui devait à la longue amener la ruine de notre système d'enseignement.

Un autre inconvénient de l'École normale, où l'on devait s'occuper de philosophie, était de provoquer la formation d'une école philosophique qui prétendrait imposer son formulaire à la jeunesse, qui creuserait, beaucoup trop pour elle, le domaine éternel de la subtilité et du doute, et qui colorerait beaucoup d'alarmes feintes ou en motiverait de fondées.

La plupart de ces conséquences n'ont eu le temps de se produire qu'après la chute du gouvernement impérial. Mais, dès avant cette chute, on se plaignait du régime militaire des lycées, de la contrainte du monopole universitaire, de la fiscalité qui l'accompagnait et qui consistait à faire percevoir, par l'Université elle-même, un impôt auquel on ne voyait d'autre destination que celle de rétribuer les places de son état-major. A la première Restauration, l'état-major et son Grand-Maître, M. de Fontanes, furent provisoirement conservés. L'ordonnance du 17 février 1815, qui changeait tout cela, ayant été arrêtée dans ses effets par la révolution des Cent-jours, on se remit à l'œuvre à la fin de 1815, et dès lors les essais, dans les hommes et dans les choses, se succédèrent rapidement, selon les vicissitudes des partis, jusqu'à ce que le roi Louis XVIII, déjà dans les bras de la mort, scellât, par son ordonnance du 26 août 1824, le triomphe final du parti clérical ou catholique, en créant un ministère pour les

affaires ecclésiastiques et l'instruction publique, et en le donnant à l'évêque d'Hermopolis, précédemment pourvu du titre de Grand-Maître de l'Université.

A dater de ce jour, il y a eu jusqu'à présent un ministère de l'Instruction publique, avec ou sans les affaires ecclésiastiques, avec ou sans les cultes, d'après les convenances de la politique générale, quant aux choses et quant aux personnes.

Faire un ministère pour l'Instruction publique, c'est assurément l'honorer et lui faciliter les moyens d'être mieux traitée dans le règlement du budget ; mais ces avantages sont rachetés par des inconvénients très réels. C'est toujours, quoi qu'on fasse, un *petit ministère* ; et pour tâcher de le grossir, on donne de l'importance à des riens, on complique ce qu'il faudrait simplifier. L'amour-propre du ministre vient en aide en cela aux dispositions naturelles des bureaux. Non seulement les affaires qu'on y traite communément sont d'une importance relativement très secondaire ; mais de plus, l'autorité ministérielle est forcée de négocier avec le clergé, avec les départements, avec les villes, du concours desquels elle a sans cesse besoin, forcée même de se rabaisser à des calculs de concurrence et de faiblesse dans la jurisprudence ; tandis que les bureaux mettent leur habileté à déguiser la versatilité et la faiblesse sous des rodomontades de style. Il faut bien que tous ces défauts tiennent à un vice de la situation, puisqu'ils se sont perpétués sous toutes les administrations, et que généralement les bureaux de l'Instruction publique ont été l'objet des plaintes ou des sarcasmes des autres bureaux. La haute position des ministres fait qu'ils passent trop vite ; et comme il

y a des détails techniques plus variés, une appréciation plus spéciale dans l'Instruction publique que dans les autres services, il en résulte qu'un ministre de l'Instruction publique est plus qu'un autre dans la dépendance de ses bureaux, sans préjudice d'une autre dépendance qui lui est propre, celle d'une oligarchie de lettrés ou de savants que leur haute réputation ou des services politiques désignent pour être le Conseil du ministre dans le gouvernement de l'Instruction publique, dans le choix de l'avancement des fonctionnaires. L'intervention de tels conseils est indispensable, au temps où nous vivons, pour donner une suffisante autorité aux mesures et aux choix : malheureusement, elle a au plus haut degré les inconvénients des gouvernements oligarchiques ; car ces savants sont d'ordinaire d'autant plus célèbres qu'ils sont plus spéciaux, et chacun parle une langue que les autres n'entendent guère, apprécie des titres dont les autres n'ont nulle idée. Le rhéteur passe au chimiste ce qu'il est bien aise qu'en retour le chimiste lui concède. Tous sont appelés à délibérer sur les détails du service modeste qu'ils ne connaissent guère, pour ne l'avoir jamais pratiqué ; car c'est à d'autres études, à d'autres travaux qu'ils doivent leur élévation et leur renommée [1].

Si, au lieu d'un ministre, homme politique qui passe vite, on avait un chef de service, un directeur, qui durât assez pour acquérir, même indépendamment de

1. Aussi est-ce probablement à la *variété* de ses connaissances dans les lettres et dans les sciences et à sa *pratique*, comme recteur ou inspecteur général, que l'auteur a dû de faire partie, pendant de longues années, du Conseil royal ou impérial de l'Instruction publique (Note du copiste, document B).

toute pratique antérieure, une connaissance suffisante des hommes et des choses, il acquerrait par là même une autorité qui contiendrait les bureaux, imprimerait à leur travail une marche plus régulière, sans esclavage de la routine, et qui, d'autre part, balancerait suffisamment l'influence d'un conseil oligarchique, pourrait profiter du bon et se débarrasser du mauvais.

On doit rapporter aux dernières années de la Restauration le commencement de la grande maladie du *baccalauréat,* qui a eu et qui aura sur les études de notre pays une si fâcheuse influence. Un arrêté du 13 mars 1821 commença cette série de règlements, d'ordonnances, de décrets, de lois, dont le baccalauréat n'a cessé d'être l'objet depuis bientôt quarante ans[1]. C'est vers cette époque que l'on fit la malheureuse découverte que le but des études du collège est d'obtenir un diplôme ; et, une fois ce moyen trouvé de donner à un phénomène intellectuel insaisissable une forme matérielle et sensible, le bon sens français s'empressa de tirer la conséquence que le moyen le plus rapide, le plus économique, le plus sûr d'obtenir le parchemin désiré est le moyen préférable, et que tout ce qui, dans l'éducation des collèges, ne mène pas au baccalauréat, ne mène à rien. Nos pères se figuraient, à tort ou à raison, qu'il fallait avoir fait ses classes pour être bien élevé, et ils les faisaient sans se soucier d'un baccalauréat auquel personne ne songeait. Depuis la découverte en question, on ne vit plus dans le collège

1. Et aussi depuis l'époque où ont été écrits ces souvenirs, le baccalauréat *scindé*, par exemple. Celui qui demande une double épreuve, à un an d'intervalle, etc... (Note du copiste, document B).

qu'une fabrique de bacheliers, pouvant être (l'expérience le prouvait) avantageusement remplacée par d'autres fabriques d'où les entrepreneurs élagueraient habilement tout ce qui ne conduisait pas au but. Le Gouvernement était assiégé de solliciteurs à l'entrée de toutes les carrières ; et, pour en réduire le nombre, il exigea le baccalauréat là où la nature des choses ne l'exigeait pas, ce qui dut activer la fabrication artificielle, accroître l'importance attachée au baccalauréat dans les familles, indisposer ceux qui ne réussiraient pas, contre la tyrannie des programmes et contre le fond même des études. Le clergé se plaignait de l'inégalité de la concurrence, quand l'Université elle-même dispensait les diplômes ; et pour répondre à ses plaintes, il fallait de plus en plus faire intervenir la précision des formes, les tirages au sort, l'arithmétique des boules, le mécanisme en un mot, dans ce qui se prête le moins au mécanisme, si c'est un but littéraire et moral que l'on poursuit. Les maîtres se plaignaient que tout ce qui, dans leur enseignement, n'avait pas une *fonction* dans le baccalauréat était comme non avenu ; d'où la nécessité de faire des programmes immenses, qu'il fallait défaire ensuite pour répondre à ceux qui se moquaient d'un tel encyclopédisme. Plus on a manié et remanié la matière du baccalauréat, sentant bien que l'on n'avait plus prise que par là sur la jeunesse et les familles, plus on a confirmé la jeunesse et les familles dans la funeste idée que les études classiques, peu utiles en elles-mêmes, n'ont de sens et de valeur qu'autant qu'elles procurent un diplôme exigé.

Tandis que l'on commençait à cheminer, sans s'en douter encore, dans cette voie qui doit fatalement

aboutir à l'abandon des études cléro-universitaires et à la cessation de toute lutte entre le clergé et l'Université, la thèse de la liberté de l'enseignement, qui est nécessairement celle du clergé quand le clergé n'est plus le maître, prenait des formes mieux arrêtées à la suite de la fameuse ordonnance de Charles X, rendue, sous le ministère Martignac, pour fermer les collèges de Jésuites et imposer une sorte de serment du *Test* à ceux qui voudraient ouvrir des écoles. L'exemple de la Belgique, où des questions analogues passionnaient encore plus les esprits, appuyait chez nous les réclamations du clergé, en continuant à exciter l'ardeur de la polémique. Le parti libéral, tout en applaudissant très haut à la déconfiture des Jésuites et à la mortification du clergé, ne pouvait décemment repousser une demande de liberté. On mit donc la liberté d'enseignement au nombre des choses que la charte réformée de 1830 décrétait en principe, et que la législature devait s'occuper d'organiser le plus tôt que faire se pourrait.

---

§ XXIII.

Le gouvernement du roi Louis-Philippe, auquel on a, depuis, durement reproché ses instincts bourgeois, et qui était effectivement le gouvernement de la petite bourgeoisie, a pourtant plus fait que les autres pour les classes ouvrières et les populations rurales, en organisant pratiquement et en développant largement les institutions d'instruction primaire, quoiqu'il fût assez apparent qu'il n'en sortirait rien de bien favorable aux

intérêts de la bourgeoisie. M. Guizot, dans son passage au ministère de l'Instruction publique, eut le principal honneur de l'initiative, et il a trouvé dans tous les rangs un concours empressé. A chaque jour sa tâche : la République et l'Empire s'étaient occupés d'instruction primaire, au moins sur le papier ; la Restauration avait mis plus décidément la main à l'œuvre ; le moment était venu de faire davantage, et l'on répondit sans hésitation à cette nécessité du moment.

Quelles seront les conséquences politiques et morales de la diffusion de l'instruction primaire dans toutes les classes, de l'installation d'un demi-savant dans chaque village, à côté du curé et du maire, de l'institution de séminaires départementaux où se forment ces savants rustiques ? Nul ne peut le dire ; mais on est fondé à affirmer que l'institution ne périra pas, et qu'elle se développera au contraire de plus en plus, sous l'action d'un courant démocratique de plus en plus irrésistible. Des réactions passagères, comme nous en avons déjà eu après 1848, n'intervertiront pas ce mouvement général. On doit même à la justice de dire que les fruits produits jusqu'ici par l'institution sont généralement bons, et que l'esprit de parti a prodigieusement exagéré les torts qu'ont pu avoir de pauvres instituteurs de campagne, sous la pression d'événements qui tournaient bien d'autres têtes, sans excuses aussi valables.

Il était digne de M. Guizot d'aborder aussi résolument la question pendante en vertu de la Charte de 1830, celle de la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire. L'autorité qui s'attachait à sa personne, bien plus grande alors qu'elle ne l'a été depuis, aurait facilité la solution. Il n'en eut pas ou

n'en prit pas le temps ; et une fois que l'on eut contracté l'habitude d'ajourner, l'ajournement devint indéfini. La nouvelle Charte, en cela du moins, ne fut pas plus que d'autres une vérité. C'était donner beau jeu aux récriminations des adversaires et cela sans avantage aucun ; car, en fait, le monopole, dont on était fondé à réclamer l'abolition légale, n'existait pas. Je n'ai pas connaissance qu'un seul établissement, ecclésiastique ou autre, n'ait pu s'ouvrir par refus du diplôme de chef d'institution. La plupart des grands collèges ecclésiastiques restaient dans une situation irrégulière, faute par les directeurs effectifs de posséder les grades exigés ; on les pressait de se mettre en règle, mais en attendant on tolérait les *hommes de paille* ou l'absence même des hommes de paille, et les choses allaient leur train absolument comme elles le font depuis que nous avons la liberté d'enseignement. Encore une fois, les adversaires n'en avaient pas moins raison de réclamer l'exécution légale d'une promesse donnée ; et c'était une bien maladroite finesse, une bien malheureuse obstination, que d'en éluder toujours l'accomplissement. On grossissait la question au delà de toutes ses proportions naturelles et l'on en rendait la solution d'autant plus difficile et périlleuse. On appliquait ou plutôt on n'appliquait pas une législation frappée de discrédit. On avait tous les inconvénients du pouvoir discrétionnaire, sans en avoir les avantages.

D'un côté, on voyait un Gouvernement qui, par la crainte assez mal fondée de faire tomber quelques collèges ou quelques classes de philosophie, se créait mille tracasseries, et se jouait d'un engagement solennel ; d'un autre côté, l'on voyait des évêques sages,

modérés, devant leur nomination au Gouvernement, que l'esprit de corps et les passions de leur clergé maîtrisaient, et qui ne croyaient pouvoir se dispenser de se joindre, sur ce terrain, à ses plus fougueux adversaires. Et pourtant, ils étaient, comme les autres, l'objet de ses faveurs constantes. Tous les dignitaires de l'Église étaient choisis par lui impartialement, en raison de la confiance qu'ils inspiraient au clergé. Ce Gouvernement, voltairien ou éclectique, allait chercher sur tous les points du globe, et jusqu'au milieu de l'océan Pacifique, des embarras sérieux, sans autre motif bien apparent que celui de procurer la protection de la France à quelques prêtres catholiques.

La querelle de l'Université et du clergé ou des congrégations enseignantes était bien plus vieille que M. Cousin, et l'on doit croire qu'elle n'aurait pas manqué de se produire, quand même M. Cousin n'aurait pas imaginé son fameux éclectisme et sa théorie de la raison impersonnelle. Cependant, une si grande autorité officielle donnée à un célèbre professeur de philosophie, à l'auteur de pages éloquentes sur des matières si obscures et si délicates, ajoutait sans nul doute et sans nécessité absolue aux embarras de la situation. On pouvait faire de M. Cousin un ambassadeur : il ne demandait pas mieux. Il fût par là devenu plus difficile de grouper autour de son nom des noms d'auteurs ou de professeurs, étrangers à l'enseignement universitaire, comme on en a fait maintes fois la remarque, toujours inutilement, car la confusion profitait trop aux adversaires pour qu'ils en voulussent sortir.

Quant à l'enseignement philosophique donné à cette époque dans les lycées, j'en puis parler, et très impar-

tialement. J'en ai sondé pendant longtemps toutes les misères, avec une liberté d'appréciation d'autant plus grande que je n'étais enlacé par aucun lien de système, de coterie ou de profession. Cet enseignement était généralement mauvais, mais peu ou point dangereux. Il était mauvais, car la plupart de ces jeunes maîtres, manquant de connaissances solides et positives, et n'ayant pas, pour le déguiser, le prestigieux talent du chef d'école, se perdaient dans des formules creuses et pédantesques, qui n'avaient pas de sens, ou dont le sens était par eux mal compris. Il était mauvais parce que, si la syllogistique péripatéticienne, appelée non sans raison scolastique, se prête à l'enseignement et aux exercices de l'école, et à rendre, en aiguisant l'esprit des Écoles, un vrai service à l'esprit humain, la philosophie proprement dite ne s'y prête pas. Les horizons toujours un peu vaporeux qu'elle découvre, les lueurs de probabilité dont il faut qu'elle se contente, si elle est raisonnable, pouvant faire la matière d'un cours public, mais ne se prêtant pas au formalisme ou au dogmatisme de l'École, ne sont pas un salutaire exercice pour des raisons encore novices. J'appliquerais cela à la philosophie de Descartes, à celle de Condillac, comme à celle de M. Cousin. Dans le système de M. Cousin, il faut commencer par ce qu'il appelle la psychologie ; et je déclare que, s'il m'est arrivé d'obtenir des réponses passables sur des points de logique et de morale, je n'ai jamais pu tirer d'un écolier autre chose que des réponses de perroquet, ou un galimatias inintelligible, à propos de sa prétendue psychologie[1].

1. Cf. *Institutions*, ch. VII (N. E.).

C'était un mal, sans doute, que de faire perdre à la jeunesse du temps à ces pauvretés, mais le mal se bornait là. Abordait-on les questions de Dieu, de l'âme, de la liberté, des fondements de la morale, on ne faisait que reproduire les vieux cahiers de collège ou de séminaire, en les déguisant, tant bien que mal, par une phraséologie nouvelle, par des mots barbares de nouvelle fabrique, pour avoir l'air de les rajeunir. Une seule fois, à Bordeaux, je trouvai des propositions assez malsonnantes pour que je crusse devoir les signaler à l'autorité, mais personne ne se plaignait : le professeur était lié avec l'abbé de Salinis, professeur à la Faculté de théologie, et l'on me répondit que, sans doute, je m'étais trompé. Aussi bien, les jeunes gens faisaient-ils généralement fort peu de cas de la philosophie qu'on leur servait. Je n'ai connu que mon ami et collègue, l'abbé Noirot, qui ait su pendant vingt ans, au collège de Lyon, inspirer à la jeunesse qui l'écoutait (et pourtant il ne parlait guère) une admiration et un attachement quasi fanatique. Quel était son secret? voilà ce que je n'ai jamais pu pénétrer[1].

1. Cf., à propos de l'abbé Noirot et de sa méthode, les pages qui lui sont consacrées dans la biographie de « Barthélemy Terrat » par Henri Lalou, chez Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, Paris, 1912. Cf. p. 32 de cette biographie : « Ce qu'il y avait d'admirable dans cette doctrine, c'était sa simplicité même. Comme elle était le bon sens élevé à sa plus haute puissance, elle convenait à toutes les conditions. Les esprits façonnés par cette discipline vigoureuse ont brillé dans les carrières les plus diverses ; tous aiment à rapporter à leur commun maître la meilleure part de leur succès. » Cf. p. 31, *ibid.* « Il n'est le disciple de personne, il ne se courbe pas devant un système...; son enseignement réconcilie dans un baiser fraternel la raison et la foi ; peu de maîtres savent mieux diriger l'intelligence sans la moins comprimer. » Parmi ses

Tandis que le Gouvernement de Louis-Philippe, en partie formé de professeurs, s'empêtrait de tant d'embarras pour maintenir prospères les collèges de l'Université ou de l'État, les professeurs montraient-ils beaucoup de reconnaissance et d'attachement à ce Gouvernement? Hélas! je suis obligé de dire que non : *Genus irritabile*... Trop de gens de notre robe, qui s'en sont repentis depuis, s'exagérant leur importance personnelle ou celle de leur robe, s'associaient aux déclamations et aux épigrammes de ceux qu'on appelait les hommes du mouvement. L'esprit d'opposition remontait jusqu'aux sommités du Conseil royal où siégeaient M. Cousin, qui avait été ministre, qui comptait bien le redevenir avec M. Thiers, et M. Saint-Marc-Girardin que l'on regardait comme destiné à faire partie d'un ministère Molé, au cas que M. Molé revînt au ministère. M. de Salvandy, qui avait un grand fond de bienveillance pour les personnes, une générosité parfois trop peu ménagère des deniers publics, le goût des améliorations, porté quelquefois jusqu'à l'intempérance, une dignité réelle dans le caractère, quoique souvent trop emphatique et portant à l'épigramme, se lassa enfin des taquineries du Conseil, ou plutôt de quelques conseillers, et rétablit l'ancien Conseil de l'Université impériale, où des conseillers amovibles, en assez grand nombre, venaient neutraliser en partie l'importance oligarchique des conseillers inamovibles. Ce fut là le commencement de nos petites révolutions intérieures. A un Conseil des *Dix* succédait un Parle-

élèves du lycée de Lyon, il eut Ponsard, de Laprade, Fortoul, de Parieu et Frédéric Ozanam. *Ibid.*, p. 29.

ment. M. de Salvandy m'y fit entrer, non de prime abord, et je pus m'y délecter de nos tournois parlementaires, assez souvent même y prendre part.

Cependant, toutes ces modifications profondes dans les mœurs et dans les idées, dont j'ai rapporté l'origine à la seconde moitié des quinze ans de la Restauration, se manifestèrent de plus en plus, dans le cours des dix-sept années qu'a duré le règne de Louis-Philippe. Le baccalauréat acquérait une importance de plus en plus exclusive. Les familles, à chaque instant froissées dans leurs plus chères affections, se révoltaient contre le joug des pédants, et ne pouvaient avoir grande foi à l'excellence de règlements qu'on changeait si souvent. L'Université perdait la popularité que lui avaient valu, sous la branche aînée, les campagnes de l'esprit public contre les jésuites qui ne se montraient ou qu'on ne redoutait plus guère. A côté de la préparation au baccalauréat, il fallait bien faire une place à la préparation aux grandes écoles du Gouvernement, l'École polytechnique, l'École militaire, l'École navale, l'École forestière, pour lesquelles le baccalauréat n'était pas exigé, et à chacune de ces écoles en particulier, puisque toutes ont des programmes d'admission différents. Il fallait faire une autre place aux enfants que leurs familles destinaient à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, désireuses qu'elles étaient de leur donner une instruction réputée plus relevée, ou effectivement plus relevée, que celle des écoles primaires, sans toutefois vouloir leur donner une dose de latin ou de grec jugée inutile, dès qu'on n'aspirait pas au diplôme de bachelier. D'où l'annexion à nos collèges de ces cours qualifiés de *français*, de *commerciaux*, de *préparatoires*,

de *spéciaux*, etc. De là une tendance à diviser, à spécialiser de plus en plus l'instruction secondaire, en l'appropriant aux principales catégories que l'on peut établir dans les carrières professionnelles : ce qui est précisément le contrepied du système ancien, fondé jadis en vue des besoins de la profession ecclésiastique, adopté ensuite comme le cachet distinctif de la bourgeoisie, et restauré en 1802 par le Gouvernement consulaire, puis consolidé en 1808, à ce qu'on croyait, par l'établissement de l'Université impériale. Dès lors, à mes yeux, ce système avait fait son temps.

---

§ XXIV.

Laissons ce sujet pour revenir à une politique d'un ordre plus élevé ou d'un intérêt plus général. J'ai indiqué quelques fautes qu'il me semble qu'on aurait pu éviter dans la construction si hâtive de l'édifice de 1830, si le caractère du prince s'y était prêté ; mais, qu'est-ce que ces fautes en comparaison de celles dont la responsabilité incombe à la nation gouvernée? Jamais nation a-t-elle moins senti le joug de l'autorité, a-t-elle été plus pleinement maîtresse de son sort? La paix avec l'Europe, un progrès continuel de la richesse publique, une noblesse boudeuse mais impuissante, un clergé mécontent quoique comblé, mais nullement dangereux et dont on pouvait faire cesser à bien peu de frais le mécontentement, une conspiration républicaine en permanence, mais à laquelle était bien loin de s'associer

l'immense majorité de la population tournée vers la poursuite du bien-être et des jouissances matérielles : si dans ces circonstances la liberté légale, les institutions parlementaires ne pouvaient pas s'affermir, c'est qu'apparemment le caractère national se prêtait mal à l'usage légal de la liberté, au jeu des institutions parlementaires.

Effectivement, la licence des petits journaux, la mauvaise foi des grands, la petitesse des intrigues et des débats parlementaires, où l'on consumait un mois à voter sur les termes d'une adresse, forçaient tout homme raisonnable à convenir que de telles misères ne pouvaient pas être le chef-d'œuvre de l'esprit humain, en fait d'institutions politiques, et la conquête en vue de laquelle il y avait eu tant d'efforts, tant de sacrifices accomplis et tant de sang versé.

J'ai vu le déplorable effet que produisit sur tous les esprits justes la campagne entreprise contre le ministère Molé par cette coalition à la tête de laquelle s'était placé M. Guizot. Que MM. Guizot et Thiers, gens de doctrine et d'affaires, eussent combattu le creux et sonore libéralisme de M. Odilon-Barrot, on le concevait très bien ; que l'esprit dogmatique et la doctrine élevée de M. Guizot n'eussent pu s'allier longtemps avec le bon sens plus vulgaire et plus français de M. Thiers, on le comprenait encore : mais, comme le disait si bien M. Poisson, que pourra faire M. Guizot que ne fasse déjà M. Molé? Quelle prétention que celle d'être l'homme unique qui pût *couvrir,* comme on disait, la royauté? Et M. Guizot l'a-t-il effectivement plus couverte, pendant les sept ans de son dernier ministère? Il était donc trop clair que tout cela *couvrait* uniquement des vanités personnelles,

autour desquelles se groupaient des intérêts et des convoitises d'une nature plus basse.

C'est ainsi que, vers 1840, s'évanouit ma foi dans la royauté parlementaire, comme s'était évanouie, vers 1820, ma foi dans le royalisme selon la Charte. J'exprimai, dès lors, à bien des amis qui vivent encore, la triste conviction où j'étais que la liberté des journaux et le régime parlementaire se perdraient par leurs excès, bien que l'opinion commune fût encore que les Français ne pourraient jamais se passer de Parlement et de journaux.

Je sentais qu'à force d'agiter le cornet des émeutes parisiennes, on en ferait sortir un coup de dé défavorable aux conspirateurs, ce qui amènerait une guerre avec l'Europe, à la suite de laquelle nous aurions, non plus Louis XVIII et la France de Louis XVI, mais Henri V et la France de Henri IV. Mes conjectures se sont trouvées en partie vraies, en partie fausses. Je ne prévoyais pas, alors, que la modération prévaudrait de prime abord dans la conspiration victorieuse, que la révolution gagnerait les autres États européens, ni surtout qu'un des neveux du défunt empereur serait de force à accepter sa succession. C'est ainsi qu'il y a dans le cours des événements humains, des plus petits comme des plus grands, des choses soumises à la prévoyance des esprits les plus ordinaires et d'autres qui échappent à tous nos calculs.

La mort tragique du duc d'Orléans, en 1842, accrut singulièrement les appréhensions du public. Ce prince était populaire, son frère puîné ne l'était pas du tout. Le roi se faisait vieux. Il semblait que, par une fatalité attachée aux Bourbons depuis leur retour, les destinées

de la France ne pussent reposer que sur la tête d'un vieillard ou d'un enfant. Mais les tristes procès de 1847, qui déshonoraient des hommes placés dans l'entourage de la royauté ou qui avaient été les instruments immédiats de son pouvoir, produisirent un effet plus fâcheux encore. Il me semblait, à cette époque, que le vieux roi ne pouvait en atténuer la funeste impression que par quelque acte solennel, comme aurait été une proclamation à la nation française, suivie d'un changement de ministère; mais on sait que Louis-Philippe ne parut même pas s'apercevoir qu'il eût des dangers à courir. Au mois d'octobre 1847, le hasard me fit trouver en malle-poste avec le vieux questeur de la Chambre des Députés, mon compatriote, M. Clément (du Doubs). Je lui faisais part de mes craintes, sans me douter qu'il était parent d'un homme qui avait figuré dans les procès et qui se nommait Parmentier. Je m'aperçus bien de quelque embarras de sa part ; mais enfin il convint que j'avais raison, et même qu'avant de partir pour la Franche-Comté il avait voulu, la veille, aller chez M. Guizot et qu'il lui avait dit à peu près les mêmes choses ; que M. Guizot s'était moqué de ses inquiétudes, en l'engageant à jouir très tranquillement de ses vacances, en lui assurant qu'il n'y avait pas de dangers sérieux, qu'on s'était trouvé ci-devant dans de bien plus mauvaises positions et qu'on s'en était très bien tiré.

Revenu à Paris quelques semaines après, je reçus de M. de Salvandy la mission d'aller étudier à Évreux un projet qu'il avait de transformer le collège communal de cette ville en collège royal. Il habitait en ce moment son château, situé à quelques lieues d'Évreux,

où j'allai lui rendre compte de ma mission. Le lieu autorisait les épanchements familiers, et je restai stupéfait des progrès gigantesques dont il me fit la confidence : « Ce n'est pas quinze cent mille francs, me disait-il, qu'il faut demander aux Chambres ; elles les refuseraient. On leur demande vingt-cinq millions et on les obtient. » La suite répondait à ce début lyrique. Jamais ministre ne fut plus convaincu que l'avenir lui appartient et qu'il peut se livrer aux vastes pensées. Après la déroute de février, M. de Salvandy dut s'expatrier. J'avais été bien longtemps sans le voir, lorsque je le rencontrai, dans l'été de 1851, à la gare du chemin de fer d'Orléans ; il allait à Vichy et je partais pour une tournée dans l'Ouest. Nous causâmes quelques instants. « Ah ! me dit-il tristement, vous rappelez-vous l'entretien que nous avons eu chez moi en 1847 ? Comme je prévoyais bien dès lors tous les malheurs qui nous attendaient ! » On doit penser que je fus abasourdi ds l'apostrophe, et que je me gardai bien d'en témoigner ma surprise à un homme qui avait perdu le pouvoir, mais non la considération qui s'attache à des sentiments vraiment généreux et patriotiques.

Dans la matinée du 23 février 1848, j'allai voir un député de Saône-et-Loire, M. Chapuis-Montlaville, que je ne connaissais nullement, mais avec qui je devais me concerter pour des démarches à faire au sujet d'une personne que nous patronions en commun. Je le trouvai très troublé de la situation et des lettres qu'il venait de recevoir de ses commettants, qui lui reprochaient d'avoir adhéré aux protestations contre l'interdiction des banquets. Il s'apercevait un peu tard

que cela menait trop loin, et, dans son embarras, en venait à me demander des conseils, à moi qu'il n'avait jamais vu. Je ne connaissais nul remède à la situation, qui n'a pas mal tourné pour lui, puisqu'elle a abouti à faire de M. Chapuis-Montlaville un sénateur.

---

§ XXV.

Je ne décrirai par la saturnale du 24 février, où, à l'exception de la duchesse d'Orléans, et peut-être du maréchal Bugeaud, tout le monde rivalisa d'ineptie et de bassesse. C'est bien à tort que l'on comparerait au mouvement populaire de 1830 cette journée néfaste où les bas-fonds de la population parisienne se montrèrent avec le sinistre aspect des plus mauvais jours. Après la fuite honteuse des hommes comblés par le Gouvernement déchu, le beau rôle appartint à ces républicains honnêtes qui réussirent provisoirement, au risque de se perdre et leur république aussi, à contenir la mauvaise queue de leur parti. Au lieu de maîtriser les élections par la terreur, ils les laissèrent libres. Au lieu d'une émission de papier-monnaie et d'une mainmise sur la réserve de la Banque, mesures malhonnêtes mais utiles, ils eurent recours à l'expédient honnête de l'impôt des quarante-cinq centimes, qui les a perdus. Mais en épargnant pour cette fois de grands maux à leur pays, ils ont d'avance ôté toute autorité à ceux de leurs successeurs qui, dans des circonstances semblables, voudraient à leur tour entreprendre de contenir les mauvaises passions.

Nous étions habitués depuis longtemps à avoir un ministre de l'Instruction publique : la République nous en donna deux à la fois, MM. Carnot et Jean Reynaud, l'un en titre officiel, à cause de son nom, l'autre principalement chargé de grands travaux d'organisation, comme étant le philosophe le plus transcendant du parti. Tous deux avaient donné dans le Saint-Simonisme, avaient ensuite modifié leurs utopies à peu près dans le même sens, en y mêlant certaines aspirations religieuses, et il existait entre eux une étroite union. M. Carnot a constamment montré, dans son court ministère, beaucoup de modération et d'honnêteté ; et les circulaires imprudentes qu'on lui a justement reprochées n'étaient pas son fait, mais celui de quelques jeunes gens, honnêtes aussi dans leur imprudence, auxquels il avait eu tort de se trop confier. A la première réunion où nous nous trouvâmes devant M. Carnot, il nous tint un langage très sensé, avoua que la République était venue à l'improviste et un peu trop tôt, ajoutant que le seul moyen de remédier à cet inconvénient était d'agir sur la jeunesse et de la rendre propre à supporter les institutions auxquelles la génération actuelle était encore imparfaitement préparée. Dans la présidence d'un corps délibérant, M. Jean Reynaud montrait un esprit net, lucide, juste quand ses utopies n'étaient pas en cause ; je crois qu'il aurait pu devenir un homme d'administration, si on lui en avait laissé le temps.

Il avait imaginé une *commission des hautes études*, espèce de Constituante de l'Instruction publique dont il s'était réservé la présidence et où l'on me fit l'honneur de me placer, je ne sais pourquoi, car je ne con-

naissais aucun de ces messieurs, et je n'étais républicain ni du jour, ni de la veille, quoiqu'il me parût raisonnable d'essayer au moins si cette République pourrait marcher. Cela faisait de moi un homme affairé, tant il y avait de séances de commission et de sous-commissions, sans préjudice du courant des affaires au Conseil de l'Université, alors un peu dans l'ombre, et dont je faisais toujours partie. On me supposait un grand crédit et bien des gens m'écrivaient pour me vanter leur républicanisme, en me qualifiant de *Citoyen inspecteur général*. La commission des hautes études m'a du moins valu le plaisir d'approcher de la personnalité de Béranger (je parle cette fois du poète) qu'on n'avait pas manqué d'y mettre, quoiqu'il protestât de son incompétence. Il ne parlait que bien rarement, quand on l'y obligeait, et toujours pour donner, en quelques mots, un avis simple et plein de bon sens. Au contraire, un très grand parleur était M. Boulay (de la Meurthe) destiné à devenir bientôt, à la grande surprise de tout le monde, Vice-Président de la République, et qui s'était beaucoup occupé du gouvernement des écoles primaires de la Ville de Paris. En fait d'hommes d'une illustration plus durable, je citerai encore Eugène Burnouf, qu'un léger grain de républicanisme y avait fait appeler, mais dont l'excellent jugement ne pouvait pas trop s'accommoder de certaines excentricités du moment. Un membre prétendait que les choses ne seraient dans un ordre convenable que quand un simple instituteur aurait été appelé à la présidence de la République. Un autre, bien incapable assurément d'une telle ineptie, M. Boulatignier, aujourd'hui conseiller d'État, déclarait que,

pour faire quelque chose de grand et de vraiment digne du nouveau gouvernement, c'était cent millions qu'il fallait consacrer à l'Instruction publique. Les conceptions de M. de Salvandy, qui m'avaient paru très gigantesques quelques mois auparavant, se trouvaient bien dépassées.

En attendant qu'on eût pu reprendre le système par ses fondements, la commission des hautes études était surtout occupée de deux choses que M. Jean Reynaud avait singulièrement à cœur : une *fête de la jeunesse,* à l'usage des bambins des écoles primaires de Paris, et l'organisation de *l'École d'administration*, destinée à être, pour les carrières administratives, ce qne les Facultés de Droit sont pour le barreau, et l'École polytechnique pour les travaux publics. Cette dernière idée avait du bon, l'autre était une fantaisie puérile dont je m'étonne qu'un homme d'esprit, comme M. Jean Reynaud, se fût chaussé. En attendant que la République fût riche à nous donner cent millions, il fallait, suivant la théorie d'Harpagon, trouver le moyen d'avoir une belle fête avec peu d'argent, et ce n'était pas chose aisée. Béranger déclarait n'être plus d'âge à pouvoir trouver la meilleure manière d'amuser vingt mille enfants ; et l'on repoussait, comme trop dispendieuse dans l'exécution, l'idée de M. Boulay (de la Meurthe), qui voulait comprendre dans le programme un *petit repas,* à l'instar de ce qui avait été fait une fois, disait-il, par le comité central des écoles de la ville de Paris. Comme il revenait toujours à la charge, on le pria de dire enfin en quoi pouvait consister le petit repas ? « Mais, reprit-il, c'était quelque choee de très simple, un petit pain et

un verre de coco ». On comprend que la frugalité du menu mit en gaieté la commission des hautes études ; et, en définitive, la fête n'eut pas lieu.

Quant à l'École d'administration, dont on s'était très sérieusement occupé, l'affaire se termina par un décret où l'on ne tenait nul compte de tout ce que la commission des hautes études avait soigneusement élaboré, et où les membres du Gouvernement provisoire, MM. de Lamartine, Ledru-Rollin, etc., se nommaient eux-mêmes, en masse, professeurs de la future École d'administration. Un concours s'ouvrit, des élèves furent nommés, et les choses en restèrent là.

Je partis à la fin d'avril pour ma tournée universitaire, et j'eus soin de conduire ma famille en province, dans la persuasion où j'étais que l'on n'éviterait pas à Paris quelque conflit sanglant, qui même me semblait nécessaire pour replacer l'ordre social sur ses bases, après la déroute de l'ordre opérée en février.

En parcourant les provinces, je connus bien vite que la réaction ne pouvait tarder. Partout on s'égayait sur le compte des Commissaires de la République. Il n'y avait pas jusqu'à la gent des commis-voyageurs, naguère si grand champion du libéralisme et des idées avancées, qui ne déclamât contre une république qui réduisait si désagréablement les affaires, les commandes et les remises. Évidemment M. Carnot avait raison : la République était venue trop tôt, ou plutôt, à mon sens, elle était même venue trop tard, à une époque où la surexcitation des intérêts matériels ne permettait plus que le gros du monde se passionnât pour une idée.

Au mois de juin nous étions à Aix, et là nous apprîmes qu'une sanglante émeute avait lieu en ce moment même à Marseille ; les journaux parlaient d'une tentative à Lyon ; tout cela indiquait un mouvement d'ensemble qui ne pouvait manquer de se lier à une manifestation dans Paris. On a peu parlé de cette affaire de Marseille, malgré sa gravité, parce que les événements de Paris l'absorbèrent. Comme nous quittions Aix un dimanche matin, j'entendis quelques mots d'une conversation à voix basse entre des officiers qui semblaient s'entretenir d'affaires survenues à Paris. Les chevaux nous attendaient, et sans plus d'informations, nous partîmes pour arriver le lundi de très grand matin à Gap où je laissai mon collègue, M. Alexandre, pour me rendre seul à Barcelonnette ; et, en y arrivant, je trouvais le sous-préfet, très ardent, mais très honnête républicain, dans la consternation des nouvelles qui arrivaient de Paris. La population de cette petite ville, comme isolée du monde par les Alpes qui l'entourent, était livrée à la plus vive anxiété. Les nouvelles y étaient de deux jours en retard sur tous les autres points de la France, tant le service des dépêches, par Digne et Seyne, y était difficile avec une petite voiture, même en été. Les habitants se cotisaient dans cette circonstance pour envoyer à Gap un homme à pied, afin d'être servis un peu plus tôt. A défaut de nouvelles, les bruits les plus sinistres circulaient, comme il arrive en pareil cas. Je revins à Gap, où les hôtels étaient encombrés d'officiers appartenant à ce qu'on appelait alors l'armée des Alpes, et le premier mot que j'entendis fut celui d'un officier qui disait à son camarade : « Eh bien, nous avons donc

Cavaignac I[er] ?» Le dénouement était connu ; je dévorai les journaux, et je me hâtai d'écrire pour tâcher d'avoir des nouvelles de tous nos amis.

De retour à Paris, nous ne trouvâmes plus ni la commission des hautes études, ni M. Jean Reynaud, ni M. Carnot. M. de Vaulabelle tenait le portefeuille : celui-ci n'avait pas la moindre teinte de mysticité ; c'était le libéralisme dans toute sa vulgarité et dans un déshabillé tant soit peu cynique. D'ailleurs, il ne manquait pas de bon sens, ni de finesse ; et, malgré la rudesse et le sans-façon de ses manières, on ne pouvait pas non plus le regarder comme un dictateur bien terrible. Il s'avisa de réduire de 27 à 20 le nombre des académies : ce n'était guère la peine, pour la mince économie qui en résultait, de bouleverser un cadre administratif qui subsistait depuis quarante ans, et il n'y avait plus de raison pour qu'à ce remaniement arbitraire n'en succédassent pas d'autres, comme il arriva bientôt.

Vint enfin, dans cette fameuse année 1848, la question de l'élection du Président de la Répnblique. Si l'on a pris la peine de lire les pages qui précèdent, on devinera bien mon vote. Les impressions de 1815 n'étaient pas encore en moi complètement effacées ; je n'avais jamais été grand admirateur du régime impérial ; les tentatives de Strasbourg et de Boulogne n'étaient de nature à provoquer, ni enthousiasme, ni confiance ; le général Cavaignac avait annoncé de la vigueur, de la probité ; il fallait un républicain pour présider une République ou la protéger de son épée : je votai donc sans hésiter pour le général Cavaignac. Un de mes amis, qui hésitait et qui connaissait

M. Troplong, crut ne pouvoir mieux faire que de demander une consultation à ce grand jurisconsulte : il reçut de lui le conseil de voter pour le général.

Mais, quand le dépouillement du scrutin eût révélé cette immense majorité, que d'autres majorités ont pourtant dépassée depuis, je fus du très petit nombre de ceux qui changèrent d'avis, comme M. Troplong, sans avoir comme lui des prétentions fondées au rôle de Cambacérès du nouvel empire. Il devenait par trop impertinent de vouloir imposer à une nation de trente-cinq millions d'hommes un gouvernement malgré elle ; et cette nation, en portant tout d'abord à la présidence de la République improvisée un prétendant au trône, qui avait deux fois affiché ses prétentions à main armée, protestait par trop clairement contre la république rêvée par quelques sectaires, ou exploitée par d'autres comme une machine à désordre.

Il ne s'agissait plus que de savoir si le prétendant serait de taille à soutenir ses prétentions, si l'on serait, d'un autre côté, assez sage pour lui faire sa part, en stipulant quelque chose en faveur des libertés publiques, ou si on lui laisserait tout prendre, en se mettant à la merci d'un coup de main.

---

§ XXVI.

Le 1er janvier 1849, le Conseil de l'Université se rendait à l'Élysée, pour offrir ses hommages au nou-

veau Président. Nous trouvâmes dans le salon d'attente un groupe nombreux de vieux militaires, qui étaient censés représenter les débris des armées impériales, et qui avaient tiré de leurs armoires ou fait fabriquer, pour cette exhibition de circonstance, une collection d'uniformes surannés. L'ensemble tenait plus du grotesque, que du sublime. On nous laissa passer, et M. Thénard, à la tête du Conseil, adressa au prince quelques mots convenables auxquels il fut répondu avec embarras, à voix si basse, que je ne pus entendre un mot, quoique à quatre pas de M. Thénard. Cette petite taille, ce teint blême, cet œil éteint ne semblaient guère annoncer un fondateur ou un restaurateur d'empire, et je m'en retournai tristement, persuadé que notre salut ne viendrait pas de là. De plus habiles que moi y avaient déjà été pris, ou devaient s'y prendre.

En composant son ministère, le nouveau chef de l'État donnait prudemment à chacun sa part d'encouragements et d'amorces. M. de Falloux eut le département de l'Instruction publique et des Cultes ; il devait servir à flatter d'espérances les légitimistes et à donner au clergé une satisfaction effective. M. de Falloux, bien plus brillant orateur que le Président de la République (à ce qu'il semblait alors), crut se servir du Président, tandis que le Président se servait de lui, comme au fond il était juste.

Aux jours de réception, le clergé et la noblesse affluaient dans les salons du ministère de l'Instruction publique. Un soir que la presse était plus grande que de coutume, j'en demandai la cause, et l'on me dit que le Président de la République assistait à la soirée, qu'il

était tout contre moi, et effectivement je vis en me retournant que je froissais sans m'en douter le frac du futur empereur. Nous en étions encore à une simplicité vraiment républicaine, quoique déjà relevée par un parfum d'aristocratie.

Une commission, où M. de Montalembert, M. Thiers siégaient à côté de M. Cousin, fut chargée de préparer un projet sur l'organisation de la liberté de l'enseignement ; mais M. de Falloux n'assista pas comme ministre à la conclusion de l'œuvre. M. de Parieu l'avait remplacé au ministère. Dévoué non moins sincèrement aux intérêts religieux, et, à ce que je crois, serviteur beaucoup plus sincère du pouvoir nouveau, M. de Parieu a montré dans l'exercice de l'autorité une grande délicatesse de conscience. On lui a reproché de la lenteur dans la décision, ce qui ne provenait, j'en suis persuadé, que de la crainte de ne pas prendre la décision la plus juste. Parut enfin la loi du 15 mars 1850, à laquelle le clergé, par l'organe surtout de M. Parisis, évêque de Langres, prit une part principale. Comme on devait s'y attendre, pour peu qu'on fût au courant de la pratique des choses, cette loi tant ajournée, tant réclamée, n'eut que des résultats fort insignifiants. Elle ne fit guère que régulariser ce qui était passé depuis longtemps dans l'ordre des faits, et qui tenait à des causes sur lesquelles la législation a peu de prise. Quelques collèges communaux passèrent sous le patronage des évêques, ce qui pouvait intéresser certaines petites localités, mais nullement la chose publique. Un très petit nombre d'écoles normales primaires furent supprimées ; encore n'a-t-on pas tardé à revenir sur cette seppression, parce qu'il

s'agit effectivement d'un service dont on ne peut plus se passer[1].

L'effet fut plus sensible quant au déplacement des influences personnelles. Notre conseil de l'Université fut dissous, et la portion inamovible de ce conseil, devenue la section permanente d'un Conseil supérieur de l'Instruction publique, formée principalement de membres du haut clergé et de la haute magistrature, eut fort à compter, dans la même enceinte où elle primait ci-devant sans conteste. Notre ancienne administration se trouva considérablement modifiée par la création de 86 rectorats départementaux, à la tête desquels furent placées en assez grand nombre des personnes jusque-là étrangères à l'Université, et que le clergé patronait, mais qui s'attachèrent à leur bercail, comme d'ordinaire il arrive, dès que la connaissance fut faite. On a beaucoup critiqué ces rectorats départementaux, et l'on y a vu l'intention d'amoindrir, en l'émiettant, la consistance de l'autorité universitaire. Je crois que l'intention y était : cependant il convient d'observer que le service de l'instruction primaire, qui deviendra certainement, s'il ne l'est déjà, la branche la plus importante des services d'instruction publique, est un service essentiellement départemental. Il fallait donc remettre purement et simplement au préfet, ou à un fonctionnaire hiérarchiquement subordonné au préfet, le service de l'instruction primaire, sauf à maintenir des ressorts beaucoup plus étendus et une juridiction propre pour l'enseignement secondaire et supérieur,

1. Cournot reproduit presque avec les mêmes termes cette appréciation de la loi Falloux, dans les *Institutions*, p. 288-289 (N. E.).

dont la spécialité excède la compétence ordinaire d'un préfet. C'est à ce dernier système qu'on est revenu un peu après, quoique pas encore assez franchement. Je l'indiquais en 1850 et, ce qui avait tout autrement de poids, le Conseil d'État l'indiquait à sa manière; mais on répondait au Conseil d'État que les évêques de l'Assemblée nationale n'entendaient pas qu'on modifiât leur système, et l'on me répondait à moi-même, plus confidemment, que l'on voulait avoir des préfets de l'instruction publique, c'est-à-dire des correspondants sur lesquels les bureaux de l'instruction publique eussent plus de prise qu'ils n'en ont sur les préfets. Cependant ces prétendus préfets de l'instruction publique, placés entre l'évêque et le préfet véritable, étaient de beaucoup trop minces personnages pour ce rôle de tiers-arbitres. Bientôt on leur enjoignit de ne rien faire qu'après avoir consulté le préfet, et bientôt de ne rien faire que de l'avis du préfet. Cependant tous ces changements, qui m'en laissaient présager d'autres (car je regardais notre système universitaire comme foncièrement usé), me dégoûtaient fort de mes fonctions, et me suggérèrent l'idée, bizarre peut-être, d'en sortir honorablement en m'adonnant à la politique. Je n'avais que cinquante ans quand cela m'arrivait; et comme il y avait alors incompatibilité entre mes fonctions et celles de représentant, c'était aussi le moyen d'obtenir aisément une admission à la retraite, dont la demande autrement eût pu paraître un peu prématurée. Je m'en étais expliqué avec le ministre d'alors, M. de Crouseilhes. Je n'avais pas songé à briguer la députation, comme tant d'autres sous le régime précédent, quand c'était une affaire d'intrigues et d'influences per-

sonnelles : en 1848, un comité électoral avait bien voulu songer à moi dans la Haute-Saône ; et comme ce comité fit passer la liste, il est à croire que j'aurais pu réussir tout comme un autre ; mais j'avais décliné l'honneur, en alléguant que je ne pouvais pas renoncer à ma place, et que d'autre part, bien qu'il n'y eût pas alors incompatibilité légale, il me semblait inopportun, dans des circonstances si graves, de confier le mandat à des hommes dont la qualité de fonctionnaires publics infirmerait l'autorité. Dans le moment présent, j'étais au contraire charmé de quitter ma place, et je n'éprouvais nul embarras à prendre l'engagement de soutenir parlementairement un pouvoir qui me semblait la seule ancre de salut. Je posai donc et je laissai poser, au mois de septembre 1851, ma candidature aux futures élections de la Haute-Saône ; et toutefois je dois dire que le comité qui me patronnait comptait peu sur le succès. On s'attendait généralement à des élections *rouges* de la part des mêmes paysans qui ont voté tout d'une voix la sanction du coup d'État. La contradiction est plus apparente que réelle ; car, en votant pour des candidats rouges, nos bons paysans auraient compté faire pièce aux bourgeois, et ils pensaient encore leur faire pièce quand ils ratifiaient le coup d'État. Quoi qu'il en soit, le coup d'État mit à néant mes velléités un peu tardives, en réduisant de beaucoup la députation de la Haute-Saône, où toutes les places se trouvaient prises, et je n'en eus aucun regret ; car, d'une part, le but essentiel était atteint, et, d'autre part, il n'y avait plus grand goût à essayer de l'éloquence politique dans les nouvelles conditions.

Dans ce même automne de 1851, tant de gens pro-

phétisaient la fin du monde pour 1852, que c'était bien le moment de régler toutes ses affaires de conscience. Je me décidai donc alors à presser l'impression de mon *Essai sur les fondements de nos connaissances*, que je regardais pieusement comme mon œuvre magistrale, dont je ruminais depuis vingt ans les idées et la charpente. Je ne me dissimulais pas qu'à beaucoup d'égards le moment était inopportun, jusqu'au ridicule, mais je voulais en finir. Je poussai donc l'imprimeur, le brocheur, et j'opérai si bien qu'on m'apporta mes exemplaires vers huit heures du matin, *le 2 décembre 1851*. On ne pouvait tomber plus juste : une demi-heure après, mon éditeur, mon excellent ami Hachette[1], entrait et m'annonçait le coup d'État, placardé dans Paris. Je sortis bien vite pour m'en assurer par mes propres yeux. J'allai à notre ministère, d'où le ministre, M. Giraud, avait décampé, sur un billet autographe à lui transmis par le Président. Le nouveau ministre, M. Fortoul, n'avait pas encore pris possession, et ne s'installa que plus tard. Je m'amusai à courir Paris cette journée et la suivante ; après quoi, la distribution de mon *Essai* à gens qui, pour le moment, n'avaient guère envie de lire de telles balivernes, me fut un prétexte honnête de faire une étude piquante de physionomies. Je pourrais peindre la colère de personnes dont l'opposition n'a pas été éteinte par le succès, et aussi l'indignation non contenue d'autres personnes qui n'ont pas tardé à faire plier devant la force des événements l'austérité de leur morale. Mais les temps

1. Et condisciple à l'ancienne École normale. (Note du copiste, B).

sont trop près de nous ; et ils seraient plus reculés, qu'il vaudrait encore mieux s'abstenir.

En somme, le coup d'État du 2 décembre, bien autrement difficile que celui du 18 brumaire, a été conduit avec une bien plus merveilleuse habileté. Il a montré ce que c'est que la puissance d'une idée fixe, audacieuse, longuement pourpensée, indiquée et dissimulée à propos, attendant froidement son heure, et passant à l'action assez tard pour que les principaux obstacles fussent aplanis, assez tôt pour prendre encore ses ennemis à l'improviste. Il a fallu pendant trois ans endurer patiemment les sarcasmes, les dédains, les insultes, laisser percer à propos la pensée secrète, et se prêter à ce qu'elle fût tout aussitôt recouverte du manteau des conseillers officiels, comme une excentricité sans conséquence, de manière à entretenir les espérances et à endormir les craintes, en maintenant toujours soigneusement la séparation entre la personnalité princière et le personnage public, entre le petit cercle d'affidés et les organes du gouvernement. Il faut de tels phénomènes historiques, bien plus rares que les batailles gagnées, pour commencer ou pour reprendre des séries de faits qui, dans leur ensemble, échappent à toute prévision, parce qu'ils sortent du domaine des lois générales de l'histoire, aussi bien que des règles communes de l'ordre moral.

Il me souvient d'avoir entendu, à un bal de l'Élysée où la foule se pressait, le vice-président de la République, M. Boulay, répondre avec feu à un interlocuteur qui parlait de conspirations : « Des conspirations ! mais on conspire partout : on conspire dans la rue, on conspire à l'assemblée ; ce n'est absolument qu'ici

qu'on ne conspire pas ». Aussi, n'ai-je pas de peine à croire ce qu'on m'a rapporté dans le temps, que, le matin du 2 décembre, le vice-président de la République avait appris le coup d'État par son barbier.

Je ne sais si c'est à ma vie ambulante et aux occasions qu'elle me donnait de me retremper en province, que j'ai dû d'échapper aux préjugés qui dominaient les Parisiens ; mais toujours est-il, que je paraissais à toutes les personnes de ma connaissance aussi paradoxal que feu M. le Conseiller d'État Bérenger m'avait paru l'être le lendemain des ordonnances de Charles X[1], quand je leur soutenais que le coup d'État (si toutefois on osait risquer un coup d'État) serait reçu par les provinces sans résistance aucune, et même avec joie, comme un moyen d'échapper à la tyrannie des émeutes et des journaux parisiens. Même après le 2 décembre, nos parlementaires et nos journalistes n'y pouvaient pas croire, tant une habitude de trente-six ans était devenue pour eux une seconde nature, tant il semblait incroyable qu'un homme qui n'avait pour lui ni succès militaires, ni succès de tribune, osât fermer la bouche au parlement, aux journaux, et faire à lui seul une constitution à sa guise. Je ne m'attendais pas moi-même à une charge si à fond, et j'aurais bien autant aimé qu'on s'arrangeât pour ne pas la rendre inévitable, ou pour pouvoir empêcher qu'elle ne fût poussée si loin ; mais il faut que les nations payent, dans leur dignité au moins, leurs fautes et leurs sottises. Avant que l'Empire ne se *fît*, le gouvernement des journaux

1. Cf. plus haut § XVI. (N. E.).

et des Chambres était *défait* dans l'opinion des gens sensés.

---

§ XXVII.

Pour ceux qui ont suivi de près les petites crises de l'instruction publique, postérieurement au 2 décembre, il y a, non pas précisément la preuve, mais les plus fortes raisons de croire que le prince-président, s'il n'eût suivi que son propre mouvement, se serait purement et simplement débarrassé d'un attirail universitaire qui avait valu aux gouvernements précédents tant de tracasseries, sans leur procurer effectivement aucune force. Déjà, comme écrivain, il avait exprimé son peu d'estime pour le vieux système des études gréco-latines, et il avait trop de tact gourvernemental pour ne point sentir que le point d'appui de son système de gouvernement n'était pas dans une bourgeoisie lettrée ou demi-lettrée. Mais on ne pouvait pas détruire ou abandonner l'ordre existant sans mettre quelque chose à la place, sans prendre certaines mesures à défaut desquelles on aurait risqué de raviver la querelle avec le clergé, à peine assoupie. Le prince avait bien d'autres choses à faire, qui lui semblaient avec raison réclamer son action personnelle. Il se trouva des gens pour se porter fort envers lui de l'institution universitaire, telle qu'ils entendaient la reconstituer, promettant de tout tirer de leur industrie, de ne demander ni mesures législatives, ni dotations nouvelles, ni rien qui engageât précisément la pensée gouvernementale. Je sup-

pose et j'ai bien des motifs de supposer qu'il leur fut donné à peu près carte blanche pour faire des expériences à ces conditions.

M. Fortoul, qui recevait, bien jeune encore, le portefeuille de l'Instruction publique, avait donné dans le Saint-Simonisme, chose peu surprenante, car il avait naturellement beaucoup de penchants à l'utopie, et de plus le goût des systèmes, des divisions symétriques, une passion d'organiser et de réorganiser qui voulait s'étendre à tout, et qui, sur la fin de sa courte vie, dégénérait en monomanie inquiétante. Avec cela de l'esprit, beaucoup de facilité et même de lucidité dans la parole, de la souplesse dans le caractère vis-à-vis des hommes puissants et le ton d'autorité pour se faire obéir, de la bienveillance pour les personnes, quand les systèmes n'étaient pas en cause, jointe à une disposition à sacrifier intrépidement les personnes aux systèmes. Il avait professé avec succès dans les facultés de lettres de Toulouse et d'Aix, s'y trouvant sans doute peu à sa place, et ayant eu tout le temps de ruminer des plans d'organisation qui donneraient une autre importance aux facultés des lettres de province. Là était le point de départ et la première chimère qui devait nuire à tout le reste. En 1848, il s'était mis sur les rangs pour l'Assemblée nationale et ne s'était fait faute de phraséologie républicaine. Sa place à l'assemblée aurait dû être à côté de ses amis, MM. Carnot et Jean Reynaud ; mais la finesse de son tact en décida bien autrement. Une personne, à la véracité de laquelle j'ai foi, m'a dit tenir d'un des amis de M. Fortoul, bonapartiste par inclination, avec qui celui-ci avait eu une discussion chaude au sujet de son prétendant, que le lendemain

M. Fortoul était venu lui dire : « Eh bien! vos raisons m'ont frappé et décidément je veux mettre mon enjeu sur cette carte-là ». J'ajouterai que M. Fortoul, en me parlant à moi-même, m'a sinon dit la même chose, du moins quelque chose qui ressemble fort à ce que je viens de rapporter.

Deux savants, MM. Dumas et Leverrier, composaient, avec le littérateur M. Fortoul, le triumvirat qui devait avoir la principale influence sur les destinées de l'Université dans les conjonctures nouvelles. Je ne prétends pas mettre leur rang dans les sciences en parallèle avec celui de M. Fortoul dans la littérature ; mais je crois que les circonstances qui les avaient rapprochés tous trois du Prince-Président leur donnaient à peu près à tous trois un crédit égal.

M. Dumas est non seulement un chimiste de premier ordre, mais un parleur disert et un écrivain élégant, quoique un peu affecté, et d'une rhétorique luxueuse que les anciens auraient qualifiée d'asiatique. Doux et poli pour tout le monde, porté aux tempéraments accommodants, il soutient une thèse avec plus d'abondance que de fermeté, et sans qu'il soit trop difficile de le convertir à la thèse contraire, ni trop rare de le voir soutenir ce qu'il a naguère combattu. En fait de plans d'administration et surtout de finances, cet expérimentateur si exact, ce savant peseur d'atomes, devient un esprit tout à fait chimérique. Son idée favorite, en fait d'instruction publique, était d'imiter le plus possible dans nos collèges les pratiques de l'établissement connu alors sous le nom d'*École centrale* dont il était l'un des professeurs et des directeurs, et qui était destiné à former des contremaîtres d'usines ou des ingénieurs civils.

M. Leverrier avait acquis tout à coup, sur la fin du règne de Louis-Philippe, une grande renommée par la découverte de sa planète, et tout aussitôt la rudesse de ses formes et de son caractère lui avait suscité de grands ennemis. Après avoir exalté sa découverte d'un ton trop lyrique, on l'avait injustement déprimée. Le monde étranger aux hautes mathématiques ne pouvait guère en avoir une juste idée. Sans doute, pour la faire, M. Leverrier n'avait pas besoin d'être un géomètre vraiment inventeur à la manière de Newton ou de Lagrange ; et, en ce sens, M. Poinsot avait raison de me dire : « Il ne faut pas mettre sur la ligne de Rossini le musicien qui joue un air de Rossini ». Mais d'un autre côté, l'on doit reconnaître tout ce qu'il y avait de mérite à suivre une même idée avec persévérance, malgré l'incertitude du résultat : à mettre, dans l'exécution de calculs immenses, l'ordre, la méthode sans lesquels ils n'auraient pu aboutir à la conclusion cherchée, et que bien peu de gens auraient été capables d'y mettre. Un peu de hasard avait fait le reste, en donnant à la divination du calculateur, si promptement confirmée par la lunette de l'astronome, un degré de précision numérique que les bases du calcul ne comportaient pas ; mais un hasard heureux, quand le travail et le savoir l'ont amené, fait aussi partie d'une gloire légitime. Ce n'était pas toutefois une raison pour que M. Leverrier se montrât si brusque, si tranchant, si revêche et enfin si impérieux, quand le pouvoir lui est venu, à l'endroit de tant d'illustres confrères et d'hommes distingués à divers titres. D'ailleurs, dans le triumvirat susdit, M. Leverrier était peut-être celui des trois, dont les idées, peu larges, étaient au fond les

plus justes, et qui accordait le moins à l'utopie. Il prêchait, dans certains détails, plutôt par manie que par esprit chimérique ; témoin sa haine baroque pour les *proportions* qu'il a fallu, pour lui complaire, chasser impitoyablement de tous les recoins des programmes ; mais cette grande révolution, qui désolait nos professeurs de mathématiques, n'était pas de nature à troubler beaucoup la tranquillité du pays.

Les mois de janvier et février 1852 furent employés par M. Fortoul à préparer sans relâche et avec le plus grand secret le libellé de son système d'administration de l'Instruction publique. Ce système devait paraître un beau jour, tout armé comme Minerve, et sans discussion préalable, en profitant pour cela du pouvoir dictatorial que le Prince-Président s'était réservé jusqu'à la mise en œuvre de la Constitution. Le système était au complet, tant pour le fond des choses, que pour le choix des personnes, et comprenait notamment l'institution de ce que l'on a appelé, depuis, *les grands rectorats*. J'y avais, sans m'en douter le moins du monde, un assez vif intérêt personnel ; car le plan n'admettait qu'un seul ordre d'inspecteurs généraux ; et, de ceux qui étaient alors investis de la fonction, M. Fortoul n'en conservait que deux, savoir : mon excellent collègue et compagnon de tournées, M. Alexandre, et moi[1]. J'ignore ce qui nous valait cette distinction particulière, car nous n'avions ni l'un ni l'autre, de liaison

1. M. Alexandre, auteur du Dictionnaire grec qui a succédé à celui de Burnouf, et compagnon de tournées pendant dix à douze ans (Note du copiste, B).

avec M. Fortoul. Nous étions mis ainsi de plain-pied avec des sénateurs et d'autres personnes de haut parage. Mais il faut convenir que notre rôle eût été singulier : car assurément ces grands personnages n'entendaient pas se charger de la pratique du métier, et nous n'avions ni les forces suffisantes pour faire à deux la besogne de douze, ni des titres du même ordre pour être pourvus d'une pareille sinécure. La lenteur d'un expéditionnaire, en retardant d'un jour la signature d'un décret, vint déranger les plans du Ministre et briser à mon insu ma haute fortune. La veille, le Prince avait donné son assentiment; le lendemain, quand le Ministre lui apporta le décret à signer, il hésita et voulut que l'on consultât préalablement les présidents de section du Conseil d'État. C'est qu'on lui avait remis de la part de MM. Thénard, Cousin et des autres membres de la section permanente du Conseil supérieur, c'est-à-dire de l'ancien Conseil royal, écartés dans les projets de M. Fortoul pour faire place aux nouveaux inspecteurs généraux, MM. Dumas, Leverrier, Nisard, etc., un mémoire où l'on faisait ressortir les inconvénients d'avoir des inspecteurs qui n'inspecteraient pas; en prouvant l'utilité de conseillers inamovibles et d'inspecteurs suivant l'ancien mode, sauf, bien entendu, à abandonner au prince le choix des personnes, si les personnes actuellement en charge ne convenaient plus. Il fallut donc revenir devant les présidents de section, parmi lesquels se trouvait M. de Parieu, fort attaché au système des rectorats départementaux et à la loi de 1850, rendue sous son ministère. Le résultat de la discussion fut d'obliger M. Fortoul à ajourner une grande partie de ses projets, avec

l'espoir d'obtenir, par pièces et morceaux, ce qu'il ne pouvait avoir d'emblée.

Les six mois d'été furent consacrés à une autre grande affaire qui était l'élaboration du plan et des programmes d'études pour les lycées. C'est ici que devait surtout se déployer l'action de ce que j'ai nommé le triumvirat. D'abord, on consulta à part chacun de nous ; puis il y eut des réunions préparatoires, puis des commissions et des sous-commissions sans fin, où des mécaniciens comme M. le général Morin, des numismates, comme M. de Saulcy, des économistes, comme M. Michel Chevalier, des médecins, comme M. Lélut, tous fort étrangers aux manœuvres d'un lycée, venaient apporter le contingent de leurs votes ; sans parler de ceux qui, avec des connaissances plus spéciales (puisqu'ils étaient attachés à l'École polytechnique ou à Saint-Cyr), mais trop spéciales, s'imaginaient qu'il n'y avait qu'à introduire dans les lycées les pratiques de l'École polytechnique ou de Saint-Cyr, sans tenir compte de la disparité des âges, du but et des conditions. Tout cela vint aboutir à ce plan, formidable par l'immensité des détails, dont la particularité la plus saillante, celle qui intéressait le plus les familles par la nécessité d'option qu'elle leur imposait, a été nommée la *bifurcation*.

Le plus simple assurément et le plus conforme à la disposition des esprits, eût été d'alléger comme l'avaient voulu faire les auteurs de la loi de l'an IV, l'ancien bagage classique, en supprimant, par exemple, l'explication des tragiques grecs, les vers latins, le discours latin, une très grande partie de la philosophie scolastique ou cousinienne, pour faire place à ces notions

d'histoire, de langues vivantes, de mathématiques, de sciences physiques et naturelles, dont il semble que l'éducation moderne ne peut plus se passer. Quant à la préparation aux grandes écoles du Gouvernement, il fallait reconnaître que, par la force des choses, elle constitue, pour chaque grande école en particulier, une industrie à part, dont le Gouvernement peut bien se charger, s'il le veut, dans quelques-uns de ses lycées, en concurrence avec l'industrie particulière, mais qui ne peut pas servir à réglementer d'une manière générale l'instruction publique, sous peine de se jeter dans des complications inextricables.

Mais cette idée si simple, si facile à appliquer dans un moment où toutes les résistances des vieilles coteries universelles étaient brisées, si conforme, je le crois, aux vues personnelles et au bon sens pratique du Chef de l'État, ne pouvait cadrer avec les vues des trois personnes influentes à qui le hasard avait remis le sort de la question et qu'il s'agissait principalement de mettre d'accord. Car, d'une part, M. Fortoul, en sa qualité de littérateur qu'il s'exagérait probablement, tenait infiniment à ce que le plan signé de lui fût réputé renforcer les études littéraires, bien loin de les amoindrir ; et d'autre part, MM. Dumas et Leverrier s'étaient mis en tête de culbuter toutes les industries particulières en fait de préparation aux écoles spéciales : de rassembler en un majestueux cours d'eau, où ils vogueraient en maîtres, tous ces filets épars : de forcer les médecins, les maîtres de forges, les industriels de s'y embarquer avec eux ; d'avoir un seul et même baccalauréat pour tout ce monde, comme il y en avait

déjà un pour les avocats; et. moyennant cela, de faire au besoin la nique aux professeurs de littérature et aux avocats. De là, la bifurcation où l'on s'attacha à maintenir partout l'exacte symétrie qui plaisait tant à M. Fortoul.

Après la mort de M. Fortoul, j'ai conseillé moi-même à son successeur, qui voulait bien me demander mon avis, de toucher le moins possible à l'œuvre de son prédécesseur. Les parties les plus chimériques sont déjà tombées ou doivent tomber d'elles-mêmes. On a manqué deux fois l'occasion, en 1802 et en 1852, de faire du neuf en cette matière, et du neuf approprié aux nouvelles conditions de la société française. Maintenant il faut attendre que ces conditions nouvelles se prononcent avec plus de netteté encore, et que l'on démêle bien ce qui peut tenir à un engouement passager, ce qui a de l'avenir et ce qui est définitivement frappé de mort. D'ailleurs, il faut convenir que M. Fortoul a atteint l'un des buts qu'il se proposait, celui de lutter avec avantage contre le clergé, en faisant autre chose que ce que fait le clergé. Ramenée à ces termes, son idée était parfaitement juste et l'expérience l'a confirmée[1]. La bifurcation, malgré les attaques dont elle a été l'objet, a eu pour résultat immédiat de ramener dans les lycées une partie de la clientèle qui allait aux établissements du clergé, tant qu'on croyait pouvoir faire dans ces établissements tout ce qui se faisait dans les lycées.

On a imputé à la bifurcation l'affaiblissement des études, celui surtout des études littéraires. Ce reproche

1. Cf. *Institutions*, p. 292 (N. E.).

est peu fondé[1]. Sans doute, toute secousse hâte plus ou moins la destruction d'un édifice qui menace ruine ; mais l'affaiblissement progressif des études tient essentiellement à l'entraînement du siècle, au besoin du gain, résultant du progrès du luxe et de l'éparpillement des fortunes, à la spécialité des carrières. Il y aura toujours, tant que la civilisation ne s'éteindra pas, des hommes voués au culte des lettres et des sciences, et peut-être en plus grand nombre qu'autrefois, mais ce culte sera une profession, une spécialité comme on dit, ayant, dans les académies et dans les places, son but et son encouragement. Le gros des hommes réputés instruits trouve à peine le temps de lire les journaux, les revues : comment trouverait-on le temps de lire des livres sérieux, et comment la jeunesse n'imiterait-elle pas l'âge mur ? Aussi ne lui trouve-t-on d'ardeur que lorsqu'il s'agit de subir des examens, de figurer dans des concours ; et c'est ainsi que tout nous pousse dans une voie où les Chinois nous ont précédés de quelque deux mille ans. On croit vulgairement que les sciences gagnent ce que les lettres perdent : c'est une erreur complète ; l'affaiblissement de nos études scientifiques est tout aussi prononcé que celui de nos études littéraires, et par les mêmes causes. L'attrait d'un théorème de haute algèbre (d'autant

1. Cournot louera en 1864 M. de Salvandy d'avoir maintenu le latin jusqu'en 4e tout en faisant bifurquer l'enseignement, à partir de cette classe, en spécial et en littéraire. « Ce plan, dit-il, était parfaitement justifiable. L'enseignement du latin jusqu'à la 4e subsistait non pour l'usage qu'on ferait plus tard du latin, mais comme une excellente méthode pour préparer la terre sur laquelle l'enseignement donné à partir de la 4e serait semé et fructifierait. » *Institutions*, p. 340. Cf., à propos de M. de Salvandy, *Institutions*, p. 288-328 et 338 (N. E.).

plus beau souvent qu'il ne sert à rien) n'est pas plus grand que celui de la méthode virgilienne, à moins qu'il ne faille être en état d'en fournir la démonstration pour entrer à l'École polytechnique et en sortir ingénieur, avec la chance d'avoir une belle place si l'on reste au service de l'État, une place lucrative si l'on se met au service d'une compagnie et, dans tous les cas, la perspective d'un riche mariage. On comprend généralement qu'il serait bon d'avoir une notion de la machine à vapeur et de la télégraphie électrique ; on se résigne sans difficulté à ne connaître que par l'almanach et sur la foi des astronomes du Gouvernement, les grands phénomènes astronomiques. Dans nos Écoles de Droit, il y a en moyenne beaucoup plus de travail qu'il n'y en avait il y a quarante ans, parce que les examens sont plus sévères, et que de bonne heure les jeunes gens sentent la nécessité de se munir de tout ce qui leur sera indispensable pour l'exercice de leur profession ; mais le luxe en ce genre n'est pas de mise, et l'on ne trouve plus aussi souvent qu'autrefois quelques jeunes gens d'élite qui s'adonnent à ces études de luxe, seulement pour le plaisir qu'elles leur procurent.

---

§ XXVIII.

Il n'y a si mince acteur qui ne doive se retirer en temps opportun, sous peine de se survivre à lui-même. Je sentais bien que mon petit rôle était fini et j'adressai par écrit ma demande de retraite. Le Ministre y ré-

pondit par quelques mots obligeants dont je suppose que j'étais principalement redevable à mon vieil ami Lesieur, chef de division, alors très influent au ministère de l'Instruction publique. Des raisons comme en ont les pères de famille l'emportèrent et je n'insistai plus pour qu'il fût donné suite à ma demande. Afin de me procurer la satisfaction d'avoir tâté un peu de tous les régimes, M. Fortoul me mit pour un temps au Conseil impérial de l'Instruction publique.

Notre nouveau Sénat, composé de cardinaux, d'évêques, de magistrats comme MM. Portalis, Troplong, Baroche, Delangle, De Royer, ne ressemblait pas à cette assemblée de professeurs, plus ou moins huppés, dont j'avais jadis fait partie. Ce n'était plus la veine intarissable et toujours brillante de M. Cousin, les traits d'esprit de M. Saint-Marc-Girardin, mais la parole concise et grave d'hommes habitués aux grandes affaires, y ayant acquis une supériorité et une grande largeur de vues qui pouvaient avantageusement compenser l'absence de quelques notions techniques. Le plus grand inconvénient était que des hommes de ce rang ne se dégoûtassent bientôt de misères dont on ne pouvait, aux termes de la loi, se dispenser de les occuper. L'intérêt de parti, qui avait grossi ces misères, n'existait plus. Des prélats pacifiques, comme le cardinal Gousset, le cardinal Morlot, l'archevêque de Paris M. Sibour, notre excellent évêque de Troyes M. Cœur, ne pouvaient suivre leur irascible collègue M. Parisis, alors évêque d'Arras, dans le mouvement qu'il se donnait pour soutenir les principes de 1850, dont il se regardait comme le principal auteur et l'interprète accrédité. Aussi M. Fortoul, quelque bonne

envie qu'il en eût, ne s'était-il pas dispensé de le mettre au Conseil impérial, dans l'espoir fondé que sa rudesse théologique y serait sans conséquence. A MM. Portalis, Delangle, De Royer, échéait la tâche d'apporter, dans les discussions de cette nature, le contrepoids des traditions parlementaires. Il entrait probablement dans les convictions ou dans les engagements de M. Troplong de se montrer fort peu parlementaire à cet endroit ; mais je dois dire que cet écrivain brillant, qui sait relever par les charmes de son style les détails arides de la jurisprudence, n'avait guère de succès dans l'improvisation, où il mettait plus de hauteur que de frais d'éloquence. Bientôt les sessions du Conseil impérial sont devenues plus rares, plus courtes et moins fréquentées. Après avoir voté de confiance les réformes de M. Fortoul, on a voté de même bien des mesures par lesquelles on revenait sur ces réformes, à moins qu'il ne fût question des études juridiques au sujet desquelles les magistrats se croyaient avec raison sur leur terrain. En définitive, le Conseil impérial, créé par la loi de 1850, un peu modifié dans sa composition en 1852, a faiblement répondu à l'idée qu'on pouvait se faire du rôle d'une institution si éminente : et le pouvoir ministériel, qui bientôt devait tendre à s'affranchir même de la tradition des bureaux, est resté à peu près sans contrepoids.

Cependant, M. Fortoul ne perdait pas l'espoir de réparer son échec de 1852, et de compléter son plan par l'érection des grands rectorats, avec cortège obligé de facultés. Il avait fait en 1853 une seconde tentative non suivie de succès ; il réussit mieux en 1854, grâce au concours du ministre de l'Intérieur d'alors, M. de

Persigny, qui voulait donner satisfaction à des préfets mécontents (avec raison selon moi) d'être encore obligés de compter, jusqu'à un certain point, avec un mince recteur, quand il s'agissait de nommer ou de destituer un maître d'école de village, pour les besoins ou les convenances de la politique locale. On transigea, et la loi du 14 juin 1854 fut le résultat de cette transaction. Le tourment de M. Fortoul, dans les dernières années de sa vie, a été de ne pouvoir éluder, autant qu'il l'aurait souhaité, certaines conditions de la transaction. Sauf quelques détails, comme la création de conseils académiques, qui n'ont aucune attribution effective, et dont la réunion n'a qu'un but d'apparat, conformément au goût de l'inventeur, ce système a jusqu'à présent assez bien réussi ; et aussi bien, dans un temps calme comme le nôtre, tout peut réussir. On ne touchera à un système qui assurément ne fait point de mal, s'il ne fait pas un grand bien, que quand un besoin d'économies ou d'autres circonstances provoqueront d'autres remaniements. Les rectorats de M. Fortoul tomberont alors avec le reste.

En revenant de ma tournée de 1854, je trouvai une invitation de me rendre au débotté chez le ministre : c'était pour me proposer le rectorat de Toulouse. Je n'eus garde d'accepter : Toulouse était pour moi une ville absolument étrangère, et c'était la ville de prédilection de M. Fortoul, celle où il avait professé, et où il croyait conserver de l'influence ; il aurait fallu s'y présenter comme son système incarné. Je répondis que, par toutes sortes de motifs personnels, le rectorat de Dijon serait le seul qui pût me convenir ; c'était moins que l'on ne m'offrait et par conséquent l'on

s'empressa de saisir ma réflexion au passage. De mon côté, je n'eus pas de regret de m'être un peu précipitamment avancé. L'homme, sur son déclin, revient volontiers près de son berceau : après avoir porté longtemps le titre d'inspecteur général des études, comme l'avaient porté les Ampère et les Letronne, il me tardait de quitter des fonctions singulièrement rapetissées, quoique plus largement rétribuées, et c'était une manière d'en finir.

Il convient aussi que ce soit le terme de mes fantaisies confidentielles. J'ai assez suivi, peut-être beaucoup trop suivi, l'exemple que tant d'autres m'ont donné, de parler un peu de tout à propos de rien, l'âge de la jeunesse est le seul où nous puissions saisir l'image des moindres choses avec ce relief qui quelquefois les fait valoir, toutes petites qu'elles sont. Et puis, que peut offrir chez nous la vie de province qui mérite d'être remarquée? Encore une anecdote pourtant, qui sera la dernière.

Dans un temps où chaque bourgade veut avoir sa statue, la petite ville d'Auxonne a eu l'envie bien naturelle de perpétuer, par une statue élevée au jeune lieutenant d'artillerie Bonaparte, le souvenir des années passées dans ses murs par l'homme le plus extraordinaire des temps modernes. Ma position officielle me valut l'honneur d'être mis dans la commission chargée de veiller à l'érection du monument, et plus tard de l'inaugurer en grand apparat. A une séance où nous venions de délibérer sur le choix des sujets de bas-reliefs pour le piédestal de la statue, j'avisai parmi mes collègues un membre de la municipalité d'Auxonne, un notaire de l'endroit, que je n'avais pas vu depuis

quarante ans et qui était le fils de cet honnête bourgeois de Gray chez lequel se tenaient nos petites réunions royalistes pendant les Cent-jours. Je fis en moi-même une rapide revue de tant d'événements survenus, de tant de changements opérés dans le monde du dehors, comme dans le petit monde de mes idées ; et, à l'issue de la séance, je ne pus m'empêcher d'aborder le notaire, en lui disant : « Vous souvient-il, Monsieur, des réunions que nous avions en 1815 chez M. votre père ? et que diraient votre père et le mien, s'ils nous voyaient dans cette commision ? »

Encore quelques années, ou plutôt quelques mois, et le moment sera venu de se retirer tout à fait des charges publiques. Je me déciderai peut-être alors à faire imprimer le pendant de mon *Essai sur les fondements de nos connaissances,* l'œuvre de synthèse que semble appeler cette œuvre de critique. Après quoi, n'ayant plus rien à dire aux autres, il sera bien temps, s'il plaît à Dieu, de faire en moi-même des réflexions plus sérieuses, en attendant le moment d'être à mon tour lancé dans cet abîme que l'homme appelle le néant, quand il n'écoute que les suggestions d'un sens grossier, et que la voix du genre humain a nommé l'éternité.

---

§ XXIX.

Toute pièce complète veut un épilogue et tout conte une moralité. Mon épilogue sera une brève analyse, faite à mon point de vue, de cette série d'événements

extraordinaires, qui s'est déjà développée durant soixante et dix ans, dont j'ai pu en quelque sorte toucher l'origine, et au sein de laquelle ma vie s'est passée. Plus on avance dans une pareille série, plus on y voit clair ; l'ordre des phénomènes naturels se débrouille et ne s'invente pas ; il faut la comparaison d'un assez grand nombre d'objets analogues pour que les principes de leur classification se découvrent. Ce que les hommes de génie, livrés à la séduction de leurs systèmes, ont cherché prématurément et inutilement, les esprits les plus ordinaires l'aperçoivent, quand le jour de la manifestation est venu.

Donc, puisqu'il faut que la géométrie serve à quelque chose, tâchons de procéder dans notre investigation un peu géométriquement.

Si l'on fait abstraction de quelques phases transitoires et éphémères, cet espace de soixante et dix ans, que nous voudrions embrasser d'un coup d'œil, se partage en cinq périodes qui ont chacune, parmi nous, leur dénomination acceptée : la Révolution, l'Empire, la Restauration, le Gouvernement de juillet, le nouvel Empire. On ignore ce que durera la dernière ; les durées respectives des quatre autres (qui ensemble embrassent juste soixante années) ne sont point par trop éloignées de l'égalité. Bien entendu qu'il ne faut pas servilement s'attacher à l'étiquette des appellations officielles et que la royauté de Louis XVI cesse de fait à la prise de la Bastille, tandis que la monarchie de Napoléon commence de fait au 18 brumaire, et celle de son neveu (autre réaction contre les abus du régime parlementaire ou le gouvernement des assemblées) à l'élection pour la présidence de la République. Les

Cent-jours n'appartiennent pas non plus à l'époque impériale et se rangent parmi les secousses irrégulières : nous l'avons déjà dit, c'est l'empereur sans l'empire. En conséquence, les dates de 1789, 1799, 1814, 1830, 1849, marquent les cinq grandes étapes de notre route.

Or, il faut remarquer d'abord que cette succession de périodes ne saurait être envisagée de la même manière par un étranger, qui doit attacher plus d'importance à ce qui intéresse l'ordre européen, le mouvement général de la civilisation, et par un Français que doit au contraire frapper davantage ce qui intéresse plus particulièrement notre régime intérieur et nos formes politiques. A l'intérieur de la France rien ne se ressemble moins que 1793 et 1808 ; mais pour un diplomate et un philosophe étranger, au point de vue de l'ensemble du monde européen, on est toujours dans la même crise ; et, sur le sol même de la France, les bonnes gens que leur âge isolait du mouvement de l'époque, en jugeaient ainsi, non sans un grand fond de raison. Napoléon était bien réellement la révolution faite homme, en ayant l'audace, les conceptions excessives, poursuivant l'idée de reconstituer le monde de toutes pièces et de vive force, en faisant table rase du droit historique. Il tenait, par toutes ses origines, à la philosophie du XVIIIe siècle et au mouvement révolutionnaire. Tourmenté par sa destinée, les institutions de son gouvernement intérieur ne sont pour lui qu'un moyen, non un but. Il n'est contre-révolutionnaire que transitoirement. S'il relève le catholicisme, c'est pour tenter de faire du pape, quelques années plus tard, un patriarche russe. Pour le monde européen,

dont on refait la carte chaque année, la crise révolutionnaire dure un quart de siècle : et l'effroi qu'elle inspire, en resserrant tous les liens de solidarité entre les puissances, donne lieu à ce phénomène, si rare dans l'histoire d'une paix de quarante années, à la constitution d'un équilibre vraiment stable, puisque tant d'agitations survenues depuis n'en ont pu troubler essentiellement la stabilité, et qu'aujourd'hui encore il paraît si difficile d'y déranger quelque maîtresse pièce.

Et de là il suit que, même à notre point de vue national et français, la date de 1814 est en réalité le point dirimant, celui qui sépare les deux grandes phases les plus essentiellement contrastantes. Le XIXe siècle commence pour nous en 1814. Alors l'ascendant de la langue et des idées françaises cesse, non seulement dans le reste de l'Europe (ce qui serait tout simple), mais aussi chez nous. La philosophie, la littérature, l'éducation publique ont d'autres tendances. Les réformes politiques de la Révolution commencent seulement alors à porter leurs fruits, à développer leurs conséquences dans l'ordre politique et social ; et en réalité l'influence de ces réformes est assez bornée, si on la compare à l'influence d'une paix si générale et si longue qui permet aux sciences, à l'industrie, au commerce, à toutes les branches de la civilisation de prendre partout, à l'étranger comme en France, une vigueur nouvelle, inouïe jusqu'alors, et de se couvrir, avec une fécondité sans exemple, de tous les fruits bons et mauvais qu'elles sont capables de porter. Aussi, les nouvelles utopies diffèrent-elles beaucoup des utopies de l'autre siècle. On s'était élevé de toute part contre l'audace de Babeuf ; aujourd'hui, nos penseurs

démocrates regardent Babeuf comme un esprit arriéré.

Plus de justice rendue au passé, le goût des études historiques, une plus exacte et plus complète intelligence de l'histoire, voilà un des grands mérites de notre siècle comparé à celui qui l'a précédé ; et en ravivant le sentiment historique, il a bien fallu raviver l'intelligence de la foi chrétienne et de l'admirable histoire du christianisme. De là cette réaction religieuse dans un monde d'esprits délicats, d'âmes tendres et honnêtes, réaction toutefois sur laquelle le clergé s'abuse étrangement. Car, tandis que le déisme de Voltaire et de Rousseau est avantageusement remplacé par le catholicisme des uns, il l'est, d'une manière effroyablement menaçante, par l'athéisme des autres. Oui, il faut courageusement signaler le danger : tout ce pompeux et parfois éloquent galimatias des penseurs nouveaux aboutit à faire de Dieu une idée, une conception, une efflorescence de l'esprit humain, et pas autre chose. Si une révolution se charge jamais de tirer les conséquences pratiques de cette doctrine, il est certain qu'elle différera de la Révolution française procédant de Voltaire et de Rousseau, tout autant que celle-ci a différé de la Réforme protestante.

Donc, malgré quelques apparences extérieures, l'Empire a plus d'affinités avec la Révolution proprement dite qu'avec les temps de la monarchie parlementaire, et même qu'avec l'époque actuelle qui a vu ressusciter quasi toutes les formes du gouvernement impérial.

De même, si l'on attache une grande importance à la couleur du drapeau, au principe de la légitimité ou à celui de la souveraineté populaire, la révolution de

1830 est le point de départ d'un ordre nouveau ; mais, à y regarder de plus près, ce n'est qu'un incident dans les destinées du gouvernement parlementaire sous lequel la France a vécu depuis la chute du premier empire jusqu'à l'avènement du second. L'idée d'une liberté parlementaire, d'une monarchie dans laquelle le roi règne mais ne gouverne pas, se fortifie par la lutte, tant qu'elle est contestée, et s'épuise par ses excès dès qu'elle cesse de l'être. C'est la marche naturelle du développement d'un seul et même phénomène, plutôt que la succession de deux phénomènes distincts.

Tout, dans la Révolution de 1789 et dans ses suites immédiates, tout, si l'on en excepte le triste incident de Varennes, est marqué du sceau de la nécessité. Le vieil édifice, dont la chute était prévue dès le milieu du XVIIIe siècle, devait craquer et crouler, cela n'est pas douteux. Un miracle seul (comme si, par exemple, le petit-fils de Louis XV avait été un Bonaparte, malgré toutes ses traditions de famille et son éducation royale) aurait pu étayer pendant quarante ans encore cet édifice vermoulu. Après la prise de la Bastille, il fallait de toute nécessité, chez un peuple de notre tempérament, au milieu du foyer parisien, que les excès démagogiques fussent poussés à leur dernier terme. La Révolution française, avec les caractères qu'on lui connaît, ne pouvait manquer d'amener la guerre avec l'Europe ; et si l'Europe était désunie ou battue, un soldat de fortune devait se saisir du pouvoir, sous un nom ou sous un autre, à moins que, dans la médiocrité de son ambition, il ne préférât ramener la famille détrônée. Voilà la part de la nécessité, telle que l'histoire tout entière nous la fait connaître.

Voici celle des circonstances fortuites. Assurément le moindre des hasards pouvait faire que la fuite de Varennes réussît, ce qui n'aurait pas empêché le travail de démolition de se poursuivre, la fièvre révolutionnaire de passer par tous ses accès, mais ce qui aurait singulièrement facilité et très probablement rapproché une restauration dont, par cela même, les incidents eussent été tout autres et les premières réactions plus violentes, quoique le résultat essentiel et définitif (à savoir les laborieux efforts d'un parti mitoyen, constitutionnel et parlementaire, et sa défaite après sa victoire) ne pût manquer d'être le même. Admettons que la présence du dernier roi sur le sol étranger n'eût point empêché les succès militaires de la Révolution ; elle suffisait à cette époque pour rendre impossible en France, sinon la constitution d'un pouvoir monarchique, du moins la résurrection des pompes de la royauté ; et cela imprimait une tout autre direction aux allures du pouvoir au dedans et au dehors.

Ce que je dis à propos du hasard de Varennes, on peut le dire à propos des hasards sans nombre qui auraient pu amener les triomphes militaires des coalitions étrangères, ou au contraire la défaite des coalitions et l'avènement d'un général républicain victorieux, mais porté par tempérament à jouer le rôle d'un Monck plutôt que celui d'un Cromwell. Ni l'un ni l'autre rôle n'exigeait précisément des talents extraordinaires : nous avons vu de nos jours les révolutions de l'Amérique espagnole multiplier presque indéfiniment les exemplaires du type. Mais qu'un génie prodigieux se soit trouvé là, tout exprès, pour remplir le rôle de dictateur militaire avec un éclat, une grandeur, une audace, un

succès qui semblent appartenir à un autre âge du monde, voilà un hasard vraiment merveilleux ou un décret providentiel que nulle sagesse humaine n'eût pu prévoir, qui n'est entré et ne pouvait entrer dans aucun calcul.

A partir du jour où Napoléon semble maîtriser à son gré le cours des événements et où, par un étrange et glorieux anachronisme, la destinée du monde semble suspendue à la destinée d'un seul homme, on est tenté de croire que le hasard des sceptiques ou la mystérieuse fatalité des poètes reprend tous ses droits ; car, quoi de plus fortuit que le ricochet d'un boulet ! quoi de plus soudain et de moins soumis à la règle que la décision qui tranchera les irrésolutions d'un homme, si grand qu'il soit ! Et combien de fois, dans le cours d'une épopée de vingt ans, ces hasards dirimants ne se sont-ils pas présentés ? Cependant, même ici, la froide raison ne se laisse pas absolument éconduire ; ses instruments ordinaires, l'expérience, la critique, ne lui font pas absolument défaut.

Pendant assez longtemps on a pu soutenir, sans même se targuer d'une philosophie bien profonde, que ce qui paraissait aux yeux du vulgaire l'effet d'une ambition sans mesure, était, suivant l'expression reçue, l'effet d'une nécessité de la situation ; qu'il n'y avait que ce moyen de tuer l'exaltation révolutionnaire en la dévoyant, et d'échapper aux railleries, aux dédains, aux intrigues, aux coalitions du parti de la contre-Révolution, soit au dedans, soit au dehors. L'expérience des derniers temps nous montre bien aujourd'hui l'erreur de cette supposition. Ni la Révolution, ni la contre-Révolution n'avaient effectivement la force

et la ténacité qu'on leur a attribuées. Elles auraient capitulé avec les faits accomplis, subi les conditions imposées par un bras, même point puissant ; car les vrais besoins du siècle naissant, besoins d'industrie, de communications, de commerce, de luxe, besoins de travaux scientifiques et historiques, spéciaux et circonscrits, étaient là pour venir en aide à qui voudrait et saurait contenir les partis dans leurs rêves ou dans leurs regrets. Il ne s'agissait donc, pour neutraliser les efforts des partis ennemis, que de saisir nettement ces tendances nouvelles et de vouloir les mettre à profit, au risque de moins frapper l'imagination des hommes. Il fallait effectivement déshabituer les peuples de révolutions et de guerres dont les résultats étaient encore des révolutions. Sans doute, puisque la Révolution avait été nécessairement amenée à faire la guerre, et que la guerre avait amené des conquêtes qui rendaient à la France l'ascendant politique qu'elle avait perdu depuis la vieillesse de Louis XIV, il fallait bien qu'un pouvoir nouveau, fondé par les armes, conservât et même améliorât cette situation ; mais là se bornait sa dette, et tout ce qui intervertissait trop brusquement l'action des siècles dans le travail de l'organisation politique de l'Europe ne pouvait aboutir, abstraction faite de tous les hasards des négociations, des campagnes et des batailles, qu'à des combinaisons éphémères, tout au plus viagères, et par conséquent ne pouvait clore l'ère révolutionnaire, dont la clôture (dans le sens que j'ai indiqué) était intimement liée à une véritable pacification de l'Europe.

Voilà ce que la raison, aidée au besoin de l'observation des faits subséquents, aperçoit clairement ; et

pourtant il faut reconnaître que Napoléon, s'il eût été homme à se laisser conduire par ces principes d'une sagesse vulgaire, ne serait pas devenu le demi-dieu d'une mythologie populaire. Parce qu'il a préféré le merveilleux de l'Orient à la méthodique raison de nos contrées occidentales, son empire a croulé ; mais aussi, grâce à la fascination du merveilleux, l'empire napoléonien a pu être évoqué du tombeau, après un temps plus long que celui qui avait suffi pour effacer presque le souvenir de la royauté capétienne. Supposons que la dynastie napoléonienne soit appelée à son tour à une durée séculaire (ce qui, j'en conviens, dans un temps tel que le nôtre, semble excéder toutes les espérances des uns et toutes les craintes des autres), alors il serait vrai de dire qu'en sortant de toutes les bornes de la sagesse, le fondateur d'empire s'est effectivement inspiré d'une sagesse plus profonde, a plus intimement pénétré au fond de la nature humaine qui a besoin, en certaines choses, de se rattacher à un merveilleux surhumain, bien autrement efficace que toutes les théories des philosophes. L'éclat de la chute de Napoléon, les douleurs de son exil ont, en ce sens, beaucoup plus servi la cause napoléonienne que les pompes théâtrales de son règne et que le succès de ses plus habiles manœuvres.

La pacification générale de l'Europe, la clôture de la grande Révolution française ayant eu lieu, dans les conditions que l'on connaît, non telles que notre patriotisme les eût souhaitées, il fallait bien que les Bourbons revinssent pour régner sur l'ancienne France et qu'ils accordassent des libertés en échange de la puissance perdue. Du même jour devait com-

mencer une lutte entre l'ancienne génération et la nouvelle, entre l'esprit de Cour et l'esprit parlementaire, entre les conservateurs et les novateurs. Dès le même jour aussi, l'issue définitive de la lutte n'était pas bien difficile à prévoir : il n'y a qu'à voir de quel côté ont été constamment les inquiétudes et les cris d'alarme, de quel côté ont été constamment la jactance et les menaces. Le hasard ne se montre encore ici que dans les incidents de détail. Il pouvait se faire, avec un meilleur ménagement des moyens, que le règne de la branche aînée se prolongeât jusqu'à l'entière usure de la phase parlementaire ; au rebours, il pouvait arriver que les campagnes parlementaires s'engageassent de prime abord avec la branche cadette ; les événements de 1815 pouvaient avoir ce résultat, s'ils eussent tourné d'une certaine façon et que les puissances étrangères s'y fussent prêtées.

C'est une étrange destinée que celle de la maison d'Orléans. A peine la mort a-t-elle frappé à coups redoublés et effrayants la famille du grand roi, que toute la Cour dévote de Versailles se soulève contre le jeune prince qui étale au Palais-Royal ses talents, son esprit, son incrédulité et ses vices. On conclut des vices au crime ; on lui oppose les droits de Philippe V ; on voudrait lui opposer les fils illégitimes du monarque ; il y a déjà un parti conservateur qui semble saisi de l'idée fixe que la descendance du second fils d'Anne d'Autriche est le plus grand péril pour la Monarchie, et qui se prend à la haïr autant qu'il adore ou paraît adorer ses maîtres. Devenu Régent, Philippe d'Orléans fait tout ce qu'il faut pour se justifier de l'ambition criminelle qu'on lui prête, mais aussi tout ce qu'il

faut pour affliger ceux qui révèrent l'autorité monarchique et la mémoire du vieux roi qui l'a portée à son comble. Les impressions qui en résultent ne s'effacent pas durant tout le cours du XVIIIe siècle : malgré tous les genres de scandales du long règne de Louis XV, il semble convenu que la régence a fait tout le mal ; et quand la Révolution éclate, il est encore admis par tous les ennemis de la Révolution, qu'elle n'a pas d'autre cause qu'une conjuration ourdie au Palais-Royal. Malheureusement il faut convenir que la conduite de Philippe-Égalité et son vote affreux sont venus trop en aide aux préventions des uns, aux haines des autres, et que jamais, au grand détriment de l'avenir, ni les services rendus au pays, ni les marques d'un patriotisme sincère, ni les plus touchants exemples de vertus privées, n'ont pu laver entièrement cette tache originelle. A toutes les époques, les purs royalistes se sont montrés disposés à accepter un gouvernement quelconque, de préférence à celui des princes d'Orléans, même lorsqu'il n'y avait plus, entre la légitimité et eux, que la vie d'un prince sans enfants, même lorsqu'on ne pouvait plus songer, comme à l'époque de la conspiration de Cellamare, à soulever les gentilshommes bretons en faveur d'un prince espagnol. Peut-être renonceraient-ils à leur chère loi salique, plutôt que d'en accepter une telle conséquence. Ne les avons-nous pas vus applaudir à la mesure d'État qui privait la famille d'Orléans de ses biens et qui complétait ainsi l'œuvre révolutionnaire, en effaçant les derniers vestiges de la grande propriété terrienne et féodale? Voilà encore de ces faits qui ne sont pas selon la logique, qui tiennent à ce qu'il y a

d'instinctif et de passionné dans la nature humaine, et dont il faut bien admettre la grande influence. A toutes les époques de nos crises révolutionnaires, le sentiment instinctif dont il s'agit a singulièrement nui au succès de certaines combinaisons mitoyennes, très raisonnables en elles-mêmes, très favorables aux principes d'une liberté bien entendue, mais très peu conformes à notre génie populaire, et qui auraient eu grand besoin, pour réussir, d'obtenir dans les classes supérieures le concours de toutes les âmes honnêtes et de tous les esprits éclairés.

J'ai parlé de services rendus au pays : il est impossible en effet de se rendre compte des dangers que la France et l'Europe auraient courus, si Louis-Philippe, moins touché de sa situation politique que de certaines délicatesses de morale privée, s'était décidé à suivre la branche aînée dans l'émigration, comme il le fallait bien au cas qu'il n'acceptât pas la couronne qu'on lui offrait en 1830. Les souvenirs de 1815 étaient encore trop récents pour que la nation, livrée à elle-même, suivît la ligne pacifique qu'ont suivie les révolutionnaires de 1848, ou pour que les cours étrangères se prêtassent sans combats à la restauration d'un trône napoléonien.

Enfin, pour épuiser la revue des combinaisons fortuites dont l'influence, que l'on peut qualifier d'extraordinaire ou d'accidentelle, s'est associée d'une manière efficace à l'action régulière des causes générales, des causes dont la raison, instruite par l'expérience du passé, peut signaler l'existence et prévoir en gros les effets, il est clair qu'après la Révolution de 1848, c'était bien fortuitement que la qualité d'héritier du

captif de Sainte-Hélène se trouvait reposer sur la tête d'un homme arrivé alors à la maturité de l'âge, mûri en outre par le malheur, et capable de cette force de méditation intérieure, de cette énergie contenue qui seule a fait réussir une entreprise que presque tout le monde s'accordait à regarder comme insensée, jusqu'au jour où elle s'est trouvée avoir l'appui de presque tout le monde.

Que serait-il donc advenu, sans cette dernière et suprême rencontre ? Apparemment ce qui adviendrait si, malheureusement, cette dernière ressource, léguée par le passé à l'avenir, venait à lui manquer. C'est sur ces tristes éventualités que nous raisonnerons à part dans notre dernier paragraphe.

---

§ XXX.

Je sais, tout comme un autre, ce qu'il y a de scabreux, et qui pis est, de ridicule, à se mêler du métier de prophète ; mais des conjectures sur l'avenir, qui seraient ridicules en tant que prophéties, cessent de l'être en tant qu'elles peuvent passer pour une manière d'exprimer l'état actuel de nos idées. Il en est de nos conjectures sur l'avenir comme des jugements que nous portons sur le passé : le temps les corrige sans cesse ; et dès lors nos jugements sur le passé, aussi bien que nos conjectures sur l'avenir, n'ont point une valeur absolue ; ils ne sont, les uns et les autres, qu'un phénomène transitoire, une face du système toujours changeant de nos idées, dont il faut tenir compte, sans

quoi l'on n'aurait pas la connaissance complète du système à une époque donnée.

Au moment où j'écris, le cantonnement des partis politiques dans les diverses classes de la société est infiniment mieux accusé qu'il ne l'était dans ma jeunesse : c'est déjà un progrès notable vers ce que l'on peut nommer le *socialisme,* en donnant à ce mot nouveau un sens intelligible et raisonnable.

Henri V est le roi des gentilshommes ; et quoi qu'on puisse faire, il est au fond le roi des prêtres. La bourgeoisie lettrée et libérale regrette la liberté des journaux, les débats des chambres, et se promet d'être plus sage, si l'on pouvait ravoir une monarchie parlementaire avec un prince d'Orléans. Les ouvriers des grandes villes et des centres industriels mettraient encore leurs votes et leurs bras au service des utopies démocratiques qui flattent leurs sens grossiers. L'armée, avec la grande majorité des populations rurales et de la petite bourgeoisie des villes, s'attache à ce qui existe et, en perdant ce qui existe, prêterait son appui à ce qui s'en rapprocherait le plus.

Après tout ce qui s'est passé, on ne pourrait affirmer raisonnablement que le retour d'Henri V est impossible ; mais il est bien permis d'affirmer que le retour de la légitimité n'est plus possible. Une nouvelle coalition des grandes puissances contre la France, si l'état de l'Europe le permettait, ramènerait sans doute Henri V dans une France encore amoindrie, mais pour la livrer plus tard à un nouveau soulèvement du sentiment patriotique. Que s'il survenait des conjonctures telles que des meneurs politiques, aidés de quelques régiments, pussent, malgré la répugnance

naturelle du peuple parisien et du soldat, faire proclamer Henri V, ce ne serait plus la vieille royauté de Louis XIV, mais une royauté de nouvelle fonte que l'on subirait[1] et qui ferait son temps tout comme une autre, ni plus ni moins. On l'aurait vue naître, on en aurait calculé les chances ; le prestige serait infiniment moindre qu'en 1814, et nous savons quel était ce prestige. Soixante et dix ans nous séparent déjà de l'ancien régime : c'est plus qn'un intervalle de deux siècles dans les temps anciens. Les monuments de la vieille royauté, lois, institutions, monnaies, constructions de tout genre, disparaissent chaque jour ou sont éclipsés par les monuments nouveaux dont les souvenirs de la dynastie napoléonienne ne peuvent être détachés. Une vieille dynastie, qui revient dans de pareilles circonstances, est effectivement une dynastie nouvelle que l'habileté seule peut fonder, que la médiocrité laisse déchoir, dont l'incapacité entraîne la ruine. Et quelle habileté ne faudrait-il pas pour donner à une classe aristocratique, qui n'a aucune force à procurer en échange, une demi-satisfaction, sans trop froisser les amours-propres bourgeois et sans donner trop beau jeu à ceux qui se chargent d'exploiter les antipathies du peuple ?

Les princes de la maison d'Orléans, qu'ils recueillent à leur tour, comme il est probable, ou qu'ils ne recueillent pas l'héritage de la légitimité, ne pourront hautement invoquer le droit héréditaire : ils auront toujours pour eux auprès des uns, contre eux auprès des autres, leurs souvenirs révolutionnaires et leurs ten-

1. On lit dans le document A : *saluerait* (N. E.).

dances libérales. On ne pourra leur contester d'être les plus nobles des rois parvenus ; mais indépendamment de leurs qualités personnelles, c'est à cela (qui n'est pas peu de chose) que se réduira pour eux la prérogative de naissance. A tout prendre, s'ils reviennent jamais au pouvoir, et s'ils ramènent avec eux, comme il faudrait bien qu'ils le fissent, le jeu d'institutions plus favorables à la liberté, ils seront dans des conditions meilleures que celles où s'est trouvé leur auteur en 1830 ; ils pourront faire des concessions, conserver à la fois plus de dignité et plus de popularité. Néanmoins, comme il n'y aura jamais que la classe bourgeoise qui tienne beaucoup à des institutions libérales, et que cette classe perdra toujours de sa consistance par son appauvrissement absolu ou relatif, par le besoin des places, par l'émiettement du sol entre les mains des cultivateurs ; comme d'ailleurs les agitateurs du peuple et les occasions de souffrances pour les classes populaires ne manquent jamais, il est bien difficile d'admettre qu'une royauté bourgeoise et constitutionnelle puisse être la forme définitive de nos institutions politiques et le terme de nos agitations.

Je ne crois pas avoir besoin de dire que je ne pense pas que le peuple français se transforme jamais assez complètement pour pouvoir supporter pendant dix ans de suite le jeu d'un gouvernement républicain. Si donc le peuple et l'armée ne pouvaient plus acclamer ce nom magique, auquel nous avons vu produire tant de choses (et, dans le nombre, de si grandes choses), quelle serait donc sa dernière ressource, et partant la dernière ressource pour l'ordre dont toute la société a besoin ?

Voici ce que je me figure : La famille Bonaparte est décidément devenue une famille princière, et le peuple

peut y prendre un prince, avec la persuasion que ce prince est pour le peuple contre les classes supérieures qu'il jalouse. Nulle famille plébéienne ne pourra dorénavant acquérir une illustration qui lui donne le rang princier. Un général, d'extraction noble ou bourgeoise, qui aura gagné une ou deux batailles, sera encore un général noble ou bourgeois ; il faudra donc, pour que les soldats et les paysans acclament un dictateur militaire, le jour où le besoin d'une telle dictature se fera sentir, et pour qu'ils y placent leur confiance, que ce dictateur sorte des rangs des soldats et du peuple. Voilà la solution à laquelle je m'attendais avant le coup d'État, au cas que le coup d'État ne fût pas risqué, ou qu'il échouât : et comme on parlait beaucoup alors d'un certain sergent Boichot, député à l'Assemblée nationale, je disais aux opposants : « Vous ne voulez pas d'un empereur Napoléon, vous aurez l'empereur Boichot ». Combien n'avons-nous pas vus d'empereurs Boichot surgir au milieu des agitations du monde américain ! Et quelle prétention que de nous croire gens de trop bonne compagnie pour supporter de telles élévations, quand nous faisons tout ce qu'il faut pour les rendre nécessaires ! A toutes les époques, dans tous les pays, n'a-t-on pas vu les classes nobles, lettrées, les corporations des légistes et des prêtres admettre cette nécessité d'un pouvoir politique, investi de la force militaire et pris parmi les hommes entre les mains desquels cette force réside ? On a appelé cela le *Césarisme* et on l'a regardé comme propre aux nations parvenues au dernier degré d'avilissement : c'est une erreur. Le césarisme consiste, en effet, dans une succession de dynasties viagères ou limitées à un petit nombre de générations : viagères, si le

successeur immédiat de l'homme fort qui l'a fondée ne retient aucune des qualités du fondateur ; affermies, dans le cas contraire, jusqu'à ce que le sang se dégrade, ou que la difficulté des circonstances exige l'énergie d'un homme nouveau. C'est la loi commune de l'histoire. Nos dynasties séculaires issues de la féodalité du xe siècle, les races consacrées par un sceau religieux, comme la famille mérovingienne ou la famille ottomane, sont au contraire des exceptions, et on ne les fabrique pas de toutes pièces quand elles sont éteintes. Après la déposition des Mérovingiens, les chefs francs ont été livrés pendant plus de deux siècles à une espèce de césarisme dont l'empire germanique a été la continuation. L'empire de Byzance a vécu pendant mille ans sous le césarisme, durée plus grande que celle de la dynastie capétienne, et il est permis de croire que le rajeunissement fréquent des dynasties a plutôt contribué à en prolonger la durée qu'à l'abréger, en face de tant d'autres causes d'affaiblissement et de dissolution. La raison philosophique s'accommode mal d'un ordre de choses où la brutalité du fait reparaît si souvent ; mais s'accommode-t-elle beaucoup mieux de ces fictions constitutionnelles qui font du roi un fantôme, répondant ainsi aux objections tirées de l'imbécillité de l'âge, des vices et des passions individuels, de l'abâtardissement des races ? Sait-elle mieux les défendre contre les objections des sophistes politiques et surtout contre les soulèvements populaires ?

Tant que l'on ne pourra pas se passer de force politique, il faudra bien la prendre où elle se trouve, selon l'état des esprits et l'organisation de la société. Il faudra renoncer à la trouver dans des arrangements théo-

riques, dans de pures combinaisons d'idées. Aux convulsions anarchiques succède toujours une dictature militaire consentie par le peuple. Le progrès ne peut consister qu'à diminuer la fréquence et l'intensité des commotions politiques ; à faire qu'une révolution politique puisse avoir lieu, sans que le mouvement de la vie sociale et le jeu des rouages administratifs soient notablement interrompus, comme lorsqu'on change l'effigie de la monnaie, sans toucher pour cela au poids ni au titre ; et à cet égard l'expérience de notre temps montre que nous avons certainement fait des progrès. Quand on est parvenu à mon âge, il faut seulement demander au Ciel de vouloir bien nous épargner, à nous personnellement, un surcroît d'expérience. Le perfectionnement qu'il pourrait apporter à notre philosophie politique ne vaudrait pas ce qu'il nous coûterait.

Ceci est comme une bouteille que l'on met à part, dans l'idée qu'il viendra peut-être un jour où quelqu'un, s'avisant de l'ouvrir, en flairera volontiers le bouquet séculaire ; car il y a des choses qui, n'ayant d'abord que peu ou point de valeur, en gagnent avec le temps, jusqu'à ce qu'un surcroît de vieillesse les mette tout à fait hors d'usage.

Dijon, octobre 1859.

INDEX DES NOMS PROPRES[1]

1. Ni le document A, ni le document B ne renfermaient d'index (N. E.).

TABLE DES MATIÈRES

1. La table des matières n'existe pas dans le manuscrit de Cournot (N. E.).

Fin.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.